★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9343 — 38 PAGES — MERCREDI 29 JANVIER 1975

Sur les marchés des changes

Le dollar reste très faible

LIRE PAGE 38



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 50 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 L. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 31

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

M. Kissinger face à l'autre Amérique

M. Kissinger avait promis d'entamer avec l'Amérique latine un « nouveau dialogue ». Il devait se rendre le mois prochain à Caracas, à Lima et à Santiago-du-Chili, avant de participer, à Buenos-Aires, à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.). Contretemps brutal : M. Alfredo Vignes, le ministre argentin, a décommandé, le lundi 27 janvier, la conférence qui devait se tenir dans la capitale de son pays. Réplique immédiate de Washington : le département d'Etat annonce que M. Kissinger remet à plus tard les visites « interaméricaines » inscrites à son agenda de février. De part et d'autre, on s'efforce cependant de ménager l'avenir : on parle d'ajournement, non d'annulation. Condamnées par la géographie à coexister, les deux Amériques peuvent se tourner le dos provisoirement, non s'éloigner l'une de l'autre.

La décision de Buenos-Aires aura difficilement pu prendre Washington au dépourvu. Elle était dans l'air — un air chargé de nuées orageuses — depuis ce 23 janvier, jour qui vit les membres latino-américains de l'O.E.A. adopter une résolution dénonçant les clauses « discriminatoires » du Trade Act, signé vingt jours plus tôt, en soupirant, par le président Ford. Cette loi-cadre sur le commerce extérieur dénie, entre autres, le bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée aux Etats adhérant à l'OPEP ou à tout autre « cartel restrictif » de producteurs de matières premières. Le Venezuela figurait nommément sur la liste des pays exclus des préférences tarifaires que la Maison Blanche s'apprêtait à envoyer au Congrès.

Or, ni le Venezuela ni l'Equateur (pas plus d'ailleurs que le Nigéria, l'Indonésie ou l'Iran) n'ont appliqué aux Etats-Unis l'embargo pétrolier voté à Koweït en octobre 1973. Les dispositions du Trade Act, apparemment rédigées sans qu'on ait même songé à consulter les pays le plus directement intéressés, attentaient de leur point de vue autant à leur honneur qu'à leurs intérêts. Depuis le début de l'année, les deux pays menaient campagne pour torpiller la conférence de Buenos-Aires, que de toute façon ils étaient résolus à boycotter.

Il semble qu'ils n'aient eu guère de mal à faire partager leur indignation à la majorité des pays latino-américains, envers lesquels, c'est le moins qu'on puisse dire, le Trade Act, sous sa forme actuelle, manifeste une superbe indifférence.

Conçu à l'origine comme un instrument de libéralisation des échanges, il n'est plus qu'un poids mort que traîne en gémissant la diplomatie américaine : une diplomatie qui n'a pas tenu assez compte de l'éveil des nationalismes économiques latino-américains, dont, par un singulier retour des choses, l'O.E.A. est en passe de devenir le forum.

On ne saurait sous-estimer le préjudice psychologique et matériel causé par cet infortuné Trade Act aux relations toujours délicates entre les Etats-Unis et l' « autre » Amérique. Mais il n'est pas l'unique facteur de la nouvelle crise qu'elles traversent. La piteuse conférence de l'O.E.A. à Quito, en novembre dernier, où la levée des sanctions contre Cuba avait été rejetée à une voix près de la majorité requise, en raison de l' « abstention » des Etats-Unis, se sépara dans le malaise général. Les efforts de M. Kissinger pour compenser par des contacts bilatéraux la mésentente collective que sont en train de durcir au Sud les procédés de Washington — ou ses inconséquences — subissent un revers patent. En repoussant sa tournée sud-américaine, le secrétaire d'Etat aggrave l'irritation du Venezuela, déçoit le Pérou et enfonce le régime chilien dans un isolement que la réception de M. Kissinger aurait, fût-ce à titre de symbole, opportunément soulagé.

LA VISITE EN FRANCE DU PRÉSIDENT SADATE

Les entretiens franco-égyptiens ouvrent plus de perspectives aux relations bilatérales qu'à la coopération politique

Poursuivant son séjour officiel en France, le président Sadate a fait, ce mardi 28 janvier, une visite aux établissements Thomson-C.S.F., à Bagneux, avant de se rendre à l'hôtel de la Monnaie. Le chef de l'Etat égpytien devait s'entretenir dans l'après-midi pour la deuxième fois avec M. Giscard d'Estaing. La journée s'achève par un dîner offert par le président égyptien et Mme Sadate en l'honneur du président de la République et de Mme Giscard d'Estaing.

Il ressort des premiers entretiens entre les deux chefs d'Etat que la coopération bilatérale est appelée à se développer; une étroite collaboration politique en vue d'un règlement au Proche-Orient est plus hypothétique.

Le premier entretien en tête à tête entre les deux chefs d'Etat — qui a duré deux heures lundi après-midi — s'est déroulé en anglais, et dans un « *excellent climat* », indique-t-on de source officielle. On connaît seulement les thèmes de la conversation : la situation au Proche-Orient et les perspectives d'un règlement du conflit, le dialogue euro-arabe, la préparation de la conférence mondiale sur l'énergie. Les deux présidents devaient consacrer leur deuxième entretien ce mardi après-midi aux questions bilatérales, notamment d'ordre économique et culturel.

Si le développement de la coopération dans ces deux domaines paraît être en très bonne voie, grâce aux échanges qui se poursuivent parallèlement entre les deux délégations, aucune information a filtré sur les possibilités d'une coordination politique destinée à favoriser un règlement au Proche-Orient. Une éventuelle initiative française, à cet égard, paraît encore problématique, à en juger par les allocutions prononcées lors du banquet de lundi soir par les deux présidents.

L'optimisme exprimé par ce dernier est difficilement explicable. Alors qu'aucune chancellerie n'exclut, en raison de l'impasse persistante, une nouvelle explosion au Proche-Orient, le chef de l'Etat français a déclaré :

« *Les chances d'un règlement équitable pour l'ensemble des pays en cause sont aujourd'hui plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été jusqu'ici.* » Faisait-il allusion à un prochain accord de dégagement militaire dans le Sinaï ? En tout cas contrairement à une opinion très répandue dans les milieux officiels français concernant la « stérilité » de la diplomatie dite « des petits pas » de M. Kissinger, M. Giscard d'Estaing a endossé sans réserve le point de vue de son hôte en rendant hommage aux efforts du secrétaire d'Etat américain, qu'il n'a pas, cependant, désigné nommément. Il a émis une seule réserve, conforme, elle aussi, à la politique du Caire : il faudrait, a-t-il dit, que les progrès réalisés depuis un an « *constituent une étape de plus dans la recherche d'un règlement global, et non un alibi pour en différer la réalisation* ».

Des « intérêts complémentaires » et des « objectifs semblables »

D'évidence, M. Giscard d'Estaing nourrit d'ambitieux espoirs quant à l'avenir des relations franco-égyptiennes. Non seulement les deux Etats ont des « *intérêts complémentaires* » et des « *objectifs semblables* », mais ils sont encore appelés à jouer un rôle dirigeant en Méditerranée. Il n'a pas hésité à déclarer que la France et l'Egypte constituaient « *les deux pôles de notre* mare nostrum ».

Le chef de l'Etat a réitéré, avec une netteté particulière, sa conviction — qu'il avait confiée la semaine dernière à M. Ali El Samman, directeur pour l'Europe de l'agence (de presse) du Moyen-Orient — que la paix au Proche-Orient devait être fondée sur l'établissement de « *frontières sûres et reconnues* (N.D.L.R. — ce qui est le libellé de la résolution 242 du Conseil de sécurité) *et — j'ajoute — efficacement garanties* ». Selon l'interprétation la plus répandue, M. Giscard d'Estaing indiquerait ainsi la volonté de la France de participer, d'une manière ou d'une autre, à la mise en vigueur, sinon à l'élaboration, d'un accord entre les belligérants.

Curieusement, le président Sadate, dans sa réponse, n'a pas fait écho aux propos du président français à cet égard. Il n'a même pas évoqué le rôle que pourrait jouer la France dans les négociations. D'autre part, les deux chefs d'Etat se sont abstenus d'évoquer la conférence de Genève. Il semble que le raïs n'ait pas voulu indisposer les Etats-Unis, qui entendent non seulement favoriser seuls une entente israélo-arabe, mais aussi exclure la France et les autres pays européens de la conférence de Genève.

Tout paraît donc indiquer, pour l'instant, que les relations franco-égyptiennes ont davantage de chances de se développer dans les domaines militaire, économique et culturel, que sur le plan d'une étroite coopération politique.

ERIC ROULEAU.

(Lire nos informations page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Récupération

C'est un bien grand service que nous a rendu lord Kitchener en arrêtant le commandant Marchand à Fachoda. Sans lui, en effet, il y aurait probablement eu un contentieux post-colonial entre la France et l'Égypte, et le président Sadate ne serait pas en mesure de déclarer, comme il l'a fait, qu'il désire rendre aux relations franco-égyptiennes leur lustre du dix-neuvième siècle.

Cette statue de Ferdinand de Lesseps qui s'élevait naguère à l'entrée du canal de Suez et fut déboulonnée en 1956, il est temps de la récupérer, de la refourbir et de la replacer sur un piédestal symbolique. Puisque l'Egypte n'a jamais perdu l'amitié de la France et qu'elle en recherche la technologie, il est juste d'honorer un homme qui avait la précieuse naïveté de croire que la technologie peut avoir du cœur.

ROBERT ESCARPIT.

LA CRISE NE CONDUIT PAS A ABANDONNER LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT nous déclare M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie

(Lire page 14)

LE PROJET DE « CARTE UNIVERSITAIRE » EST REMIS EN QUESTION

(Lire page 10 l'article d'YVES AGNES)

Le parti communiste portugais accepte les propositions de dialogue du parti socialiste

(Lire page 3 l'article de notre correspondant.)

AVANT LE RÉFÉRENDUM DE M. WILSON

Partisans et adversaires britanniques de la C.E.E. ne se battent pas sur le même terrain

De notre envoyé spécial

Londres. — La campagne du référendum pour le maintien de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne est, dans sa phase actuelle, originale à double titre : par le rôle très spécifique qu'y joue le gouvernement, et par le fait qu'adversaires et partisans du Marché commun, tels des duellistes qui n'auraient pas choisi les mêmes armes, développent leur démonstration sur des thèmes très différents.

La situation complexe dans laquelle doit évoluer le gouvernement britannique est connue : *divisé entre « pro » et « anti-marketeer »*, animé par un premier ministre « *agnostique* », il est *l'émanation d'un parti* dont la majorité des membres est pour l'instant hostile à la Communauté. *D'autre part*, durant les mois qui ont précédé leur retour au pouvoir, *début 74*, les travaillistes, pour des *raisons électorales*, ont présenté avec constance comme une calamité l'adhésion à la Communauté.

MM. Wilson et Callaghan ne peuvent donc pas purement et simplement plaider en faveur du maintien dans la C.E.E., même s'ils considèrent que c'est là finalement l'intérêt du pays. Comment inciter les électeurs à voter en faveur du Marché commun en s'abstenant de faire profession de foi européenne ? Pour y parvenir, MM. Wilson et Callaghan, aidés par une administration dont les cadres sont favorables au Marché commun, ont monté puis joué l'étonnant scénario de la « *négociation* ». Il est difficile à décrire tant le formel et l'illusion y *cohabitent* avec le concret.

Si la « *renégociation* » réussit, M. Wilson peut, sans donner l'impression de se *contredire*, défendra l'appartenance à la Communauté qu'il dénonçait hier lorsqu'il siégeait dans les rangs de l'opposition. C'est dire *l'importance* que le gouvernement doit attacher ou au *moins* faire semblant d'attacher, à la façon dont *évolue cette « renégociation »*.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 6.)

AU CONSEIL DE PLANIFICATION

La production d'électricité « nucléaire » va être développée et les approvisionnements énergétiques seront davantage diversifiés

Les grandes orientations de la politique énergétique de la France pour les dix prochaines années devaient être définies, ce mardi matin 28 janvier, par le Conseil central de planification, réuni à l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing.

Parmi les décisions attendues figuraient l'intensification de l'effort de production de courant d'origine nucléaire, la diversification géographique des approvisionnements en pétrole, gaz et charbon, ainsi qu'un réexamen de la fiscalité des compagnies pétrolières. Les questions relatives à la tarification des différents produits énergétiques devaient également être examinées.

Enfin, le Conseil devait dresser un bilan des économies d'énergie déjà opérées et de leurs conséquences sur plusieurs secteurs, notamment celui des transports, où elles ont relancé la vieille querelle du rail et de la route. (Voir notre dossier page 13.)

La France poursuivra son effort de la production d'électricité d'origine nucléaire.

Le gouvernement considère que c'est la seule voie pour réduire, au moindre coût, la dépendance énergétique de la France au cours des dix prochaines années. Sur ce point, un large consensus s'est dégagé lors des innombrables réunions préparatoires. Il restait cependant à déterminer le rythme de construction des centrales au cours des prochaines années.

Le 6 mars 1974, le gouvernement de M. Messmer avait décidé de construire six centrales de 1 000 mégawatts en 1974 et sept en 1975. Il n'est pas question de revenir sur ces commandes. Pour la suite, l'unanimité était loin d'être faite entre les divers ministères.

Pour les uns (les services de la Rue de Rivoli notamment), il vaut mieux adopter, à partir de 1976, une cadence de construction annuelle de cinq centrales de 1 000 MW, quitte à accélérer par la suite, si le besoin s'en fait sentir. Les prévisions de consommation à long terme élaborées par les services du ministère de l'industrie, qui fixent à environ 20 % la part de l'énergie nucléaire dans la consommation totale en 1985, sont jugées trop élevées par les collaborateurs de M. Fourcade.

Pour les autres administrations, la démarche inverse serait préférable, qui consisterait à commencer par la construction de sept centrales par an pour réduire ultérieurement le rythme s'il s'avérait que la consommation était moins importante que prévu. Le président de la République devait trancher entre ces deux thèses. Le choix de l'hypothèse basse risquerait d'être lourd de conséquence pour la Compagnie générale d'électricité, nouvelle venue sur le marché du nucléaire. Avec sept centrales par an, il y a place pour deux constructeurs français ; avec cinq seulement, la question peut se poser.

Ramener la part du pétrole à moins de 50 %

Le conseil de planification devait également fixer un objectif pour la consommation de produits pétroliers en 1985. La part du pétrole reviendrait ainsi de 66 % à moins de 50 % dans le bilan énergétique de la France. Compte tenu de la croissance de la consommation au cours des dix prochaines années, cela équivaudrait à une quasi-stagnation de nos importations (environ 120 millions de tonnes par an). Il ne faut pas attendre de miracle des gisements de la mer du Nord ni de ceux qui pourraient être découverts au large des côtes françaises (mer d'Iroise).

Convient-il d'augmenter la part du gaz, du charbon ? L'idée du gouvernement paraît être d'étendre à l'ensemble des sources d'énergie la politique de diversification géographique des achats qu'il s'est efforcé de mener à bien depuis des années en ce qui concerne le pétrole, dans le but de parer autant que possible aux risques politiques. Dans cette optique, on pourrait préférer importer du charbon de Pologne que d'Afrique du Sud, et accroître les achats de gaz auprès des pays qui ne sont pas déjà d'importants fournisseurs de pétrole.
gine nucléaire.

PHILIPPE LABARDE et JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(Lire la suite page 32.)

LES ADIEUX DE GABRIEL MONNET

« Œdipe roi » à Nice

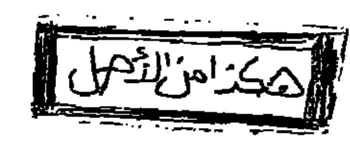
Sophocle n'a pas vieilli. Ce qui lui donnait aux yeux du public cet air sénile, c'étaient les rides dont, sous prétexte de le mettre « à la page », de maladroits charcutiers de la chirurgie esthétique sillonnaient son visage. On coupait et retendait les peaux jusqu'à la caricature. Ainsi Œdipe-Roi, pour beaucoup son chef-d'œuvre, n'avait jamais, sur une scène française, été présenté dans une traduction fidèle, très respectueuse.

Au Théâtre de Nice, Gabriel Monnet a eu cette audace, comme s'il avait pressenti que l'heure du terme de son quinquennat allait sonner, qu'il lui convenait de finir en beauté comme il avait commencé. Contestataire à rebours, mais toute contestation irrite, il est remonté aux origines de la tragédie grecque et il a monté un spectacle neuf à force d'égards pour un texte qui se suffit à lui-même, dont les décors et les costumes de Jean Saussac, simplifiés à l'extrême, d'une orgueilleuse pauvreté — un plateau de plain-pied avec les spectateurs, entouré des gradins où se masse le public, abrité par une sorte de tente, d'écran tendu contre les flèches du dieu solaire, des comédiens en jeans ou en haillons princiers, l'encens fumant entre des tas de cailloux, — restituent l'ambiance de l'agora située devant un palais primitif.

Dès les premières paroles on est au cœur du drame. Alors la Fatalité resserre progressivement ses tentacules autour du malheureux Œdipe, héros qui a vaincu jadis le Sphinx en lui jetant la réponse qui met en échec les théologiens : l'homme. Là se trouve le lointain nœud de l'affaire. La nouvelle énigme, la voici : qui est le coupable dont la présence vaut à Thèbes la peste ? Telle une enquête policière, avec les témoins qu'on recherche, qu'on retrouve, qui se dérobent, toute l'action est axée, dans une tension croissante, sur la recherche de la vérité.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(Lire la suite page 22.)



LA VISITE EN FRANCE DU PRÉSIDENT ÉGYPTIEN

La seconde journée du président Sadate en France a débuté ce mardi 28 janvier par une visite à l'usine des établissements Thomson C.S.F. à Bagneux. Le chef de l'Etat égyptien, qui était accompagné par le général Ahmed Kamal El Badri, ministre de la production militaire, a examiné un certain nombre de matériels susceptibles d'intéresser l'Egypte. Il devait ensuite se rendre à l'hôtel de la Monnaie et avoir dans l'après-midi un second entretien avec M. Giscard d'Estaing.

Lundi, le chef de l'Etat égyptien et Mme Sadate avaient été accueillis à Orly vers 14 h. 40 par le président de la République et Mme Giscard d'Estaing. Les deux chefs d'Etat avaient gagné Paris en voiture, ayant renoncé à l'hélicoptère en raison du vent violent qui soufflait sur la capitale. Leur premier tête-à-tête, en fin d'après-midi à l'Elysée, avait duré près de deux heures. En quittant la résidence du président de la République, M. Sadate se déclarait « entièrement satisfait » de ce premier contact, qui, affirmait-il, s'est déroulé « dans une ambiance d'amitié et de fraternité ».

En même temps, les membres des délégations officielles française et égyptienne tenaient au Quai d'Orsay leur première réunion. La délégation égyptienne comprenait notamment le ministre des affaires étrangères, M. Ismaïl Fahmi, le ministre de la planification, M. Ismaïl-Sabri Abdallah, le ministre d'Etat chargé des affaires du conseil des ministres, M. Yehia Abdel Aziz El Gamal, et M. Naguib Kadri, ambassadeur d'Egypte à Paris. La délégation française, présidée par le ministre des affaires étrangères, M. Jean Sauvagnargues, comprenait notamment le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, M. Norbert Ségard, le directeur général des relations culturelles, M. Jean Laloy, le directeur adjoint des affaires économiques, M. Christian d'Aumale, et le directeur des affaires de l'Afrique du Nord et du Levant, M. Guy de Commines.

Un seul incident a été signalé au cours de cette journée. Alors qu'il se rendait en voiture à l'Elysée pour son premier tête-à-tête avec M. Giscard d'Estaing, vers 17 h. 30, le président Sadate a été conspué place Beauvau, près de l'Elysée, par une vingtaine de manifestants membres du Front étudiant juif. Une douzaine d'entre eux ont été interpellés par la police pour vérification d'identité. Les manifestants avaient jeté au passage du cortège des tracts représentant une caricature du président Sadate portant un uniforme de SS et faisant le salut hitlérien. hitlérien.

M. Giscard d'Estaing : les chances d'un règlement équitable sont plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée au dîner offert lundi soir à l'Elysée en l'honneur du président égyptien et de Mme Anouar el Sadate, M. Giscard d'Estaing a affirmé que *« les chances d'un règlement équitable pour l'ensemble des pays en cause sont aujourd'hui plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été jusqu'ici »*.

Evoquant les problèmes du Proche-Orient, M. Giscard d'Estaing a déclaré :

« Nous mesurons, vous le savez, et je l'ai exprimé dès mon accession à la présidence, quel poids le conflit du Proche-Orient fait peser sur le développement de votre région du monde, et combien il contrarie la vocation naturelle de l'Egypte à être une terre de rencontres et de dialogue.

» La France est persuadée qu'il est possible de mettre fin à ce conflit et d'établir les conditions d'un développement pacifique durable, à partir du moment où l'on accepte de voir tel quel ce qu'exigent la dignité et les droits des parties en cause : le droit des pays arabes à recouvrer leur intégrité territoriale par l'évacuation des territoires occupés, le droit du peuple palestinien à disposer, comme les autres peuples du monde, d'une patrie, le droit d'Israël à vivre, comme tous les Etats de la région, dans des frontières sûres, reconnues et — j'ajoute — efficacement garanties

» Nous ne prétendons donc pas dicter aux Etats concernés les méthodes et les cheminements de la paix. Il est évident que nous n'en avons pas les moyens. Mais j'affirme la conviction que le retour à une situation de paix au Proche-Orient est essentiellement une affaire de volonté politique extérieure et intérieure. Techniquement et diplomatiquement, on aperçoit la nature du règlement possible. J'affirme que les chances d'un règlement équitable pour l'ensemble des pays en cause sont aujourd'hui plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été jusqu'ici, grâce à l'activité diplomatique déployée depuis un an, à l'efficacité de laquelle vous avez personnellement contribué, et grâce à la prise de conscience de certaines réalités objectives à laquelle la France a donné une impulsion depuis six mois.

» J'affirme aussi que ces chances d'un règlement équitable sont plus grandes aujourd'hui qu'elles ne pourraient jamais l'être dans la situation créée à la suite du déclenchement d'un conflit armé, quel que soit le calcul qui pourrait l'inspirer.

» Nous nous féliciterons, monsieur le Président, de tous progrès vers cette solution équitable, à la seule condition que ces progrès constituent une étape de plus dans la recherche du règlement global, et non un alibi pour en différer la réalisation. »

M. Giscard d'Estaing s'est ensuite déclaré *« heureux de relever »* que le président Sadate a récemment affirmé « dans son interview du *Monde* » que *« l'Egypte Israël »* (1). Le chef de l'Etat a également relevé comme *« un motif d'espoir »*, parmi les inquiétudes que lui inspire la situation au Proche-Orient, *« la détermina-preuve le chef de l'Etat égyptien ». tion et la modération dont fait*

Evoquant les rapports entre les deux pays, le président Giscard d'Estaing a rappelé la situation commune des deux pays sur la Méditerranée. La France et l'Egypte, a-t-il dit, *« n'ont jamais pu les rompre* (les rapports) *ni effacer leur solidarité profonde. Située l'une à la jointure de l'Afrique et de l'Asie, l'autre au carrefour du monde méditerranéen et du monde atlantique, l'Egypte et la France sont un peu comme les deux pôles de notre* mare nostrum. *Leur entente, leur coopération, répondent à la spontanéité des choses autant qu'à l'aspiration de leurs peuples »*.

Evoquant plus précisément la coopération entre les deux pays, le chef de l'Etat français voit dans la visite du président Sadate *« la promesse d'un nouveau développement »*. *« A mesure que se multiplient les contacts à tous les niveaux entre nos deux pays,* a-t-il ajouté, *nous mesurons combien nos intérêts sont complémentaires et combien nos objectifs sont semblables. »*

M. Giscard d'Estaing a souligné que l'entente entre les deux pays pouvait être utile sur un plan plus vaste que celui de leurs relations bilatérales.

« Face aux problèmes de notre temps, tels qu'ils se posent pour aujourd'hui et pour demain, dans un monde devenu solidaire, beaucoup peut dépendre de l'Egypte et de la France, qu'il s'agisse d'ouvrir la voie au dialogue entre l'Europe et les pays arabes, ou de créer le climat propre à assurer le succès de la conférence internationale sur l'énergie, dont l'idée, je l'observe, progresse chaque jour. A cet égard, les récentes discussions des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.) ont été marquées d'un esprit positif que je tiens à saluer. »

Au début de sa longue allocution, le président de la République avait rappelé que c'était la première fois qu'un chef d'Etat égyptien effectuait une visite officielle en France, et déclaré : *« Votre présence ici, ce soir, est un événement pour la France et pour moi. (...) Si votre visite fait date dans l'histoire des relations franco-égyptiennes, c'est qu'elle y marque un aboutissement, une consécration et une promesse. »* Le président Giscard d'Estaing a alors parlé longuement des rapports entre les deux pays depuis le début du dix-huitième siècle et la redécouverte, en 1726, de l'antique Thèbes et de la vallée des Rois par un jésuite français. Il a notamment souligné *« l'extraordinaire fascination que la civilisation de la vallée du Nil a alors exercée, pendant des générations, sur l'esprit et l'imagination des Français »* depuis cette date. Après avoir évoqué tour à tour Bonaparte et l'expédition d'Egypte, Champollion et le déchiffrage des hiéroglyphes, et l'intérêt de nombreux grands écrivains français pour l'Egypte, M. Giscard d'Estaing a noté : *« Nos premiers contacts ne furent dictés ni par les calculs des intérêts ni par les combinaisons politiques, mais par la curiosité passionnée des savants, des peintres, des artistes. C'est parce qu'ils ont de meilleur que nos deux peuples ont appris à se connaître et à s'estimer. Nous souhaitons préserver et développer ce caractère essentiel de nos rapports. (...)*

» Nous sommes prêts à prendre des mesures concrètes pour stimuler, en France, l'étude de la civilisation de l'Orient arabe et musulman. J'ai fait entreprendre la préparation d'un tel projet, auquel je souhaite que vous soyez associé. »

Le chef de l'Etat français a ensuite estimé que *« l'Egypte a affirmé sa place dans la grande famille des nations modernes »* et fait l'éloge du chef de l'Etat égyptien : *« La France se réjouit de rencontrer en lui un partenaire attaché à la tradition et à la dignité de son pays, préoccupé du progrès économique et social de ses habitants et résolu à prendre dans les affaires du monde la part que lui méritent la situation géographique, l'importance de la population et la qualité des jeunes élites de l'Egypte contemporaine. »*

(1) Voir *le Monde* du 22 janvier.

M. Sadate : la politique positive de la France vise à l'établissement d'une paix juste

Le président Sadate a déclaré, dans sa réponse à l'allocution de M. Giscard d'Estaing, que l'Egypte apprécie les efforts de la France pour une concertation entre les pays producteurs et consommateurs d'énergie, en vue de régler avec sagesse et dans un esprit de coopération tout problème ayant trait à la croissance économique et à l'énergie.

« La position de la France à cet égard a eu chez nous l'écho le plus favorable, qui se reflète et continuera de se refléter positivement sur les relations euro-arabes en général et les relations entre la France et le monde arabe en particulier », a dit le chef de l'Etat égyptien.

Le Raïs a précisé que son pays soutenait la position de la France en ce qui concerne le dialogue euro-arabe et appréciait son désir sincère de resserrer les liens entre les deux communautés. A cela s'ajoute, pour nos deux pays, l'intérêt d'assurer notre présence en Méditerranée afin d'en faire un lac de paix et de liberté et non une source de conflits, de violences ou de rivalités destructrices, et le chef de l'Etat égyptien a ajouté :

« La politique positive de la France vise à l'établissement d'une paix juste dans cette région et insiste sur la liquidation de l'occupation et de ses séquelles et le rétablissement des parties intéressées dans leurs droits.

» Permettez-moi, monsieur le président, de dire combien grand fut l'impact de votre attitude sur le plan international, au sein des Nations unies comme ailleurs, ce qui renforce notre détermination à œuvrer avec vous pour la recherche des voies et des moyens susceptibles de conduire à la paix.

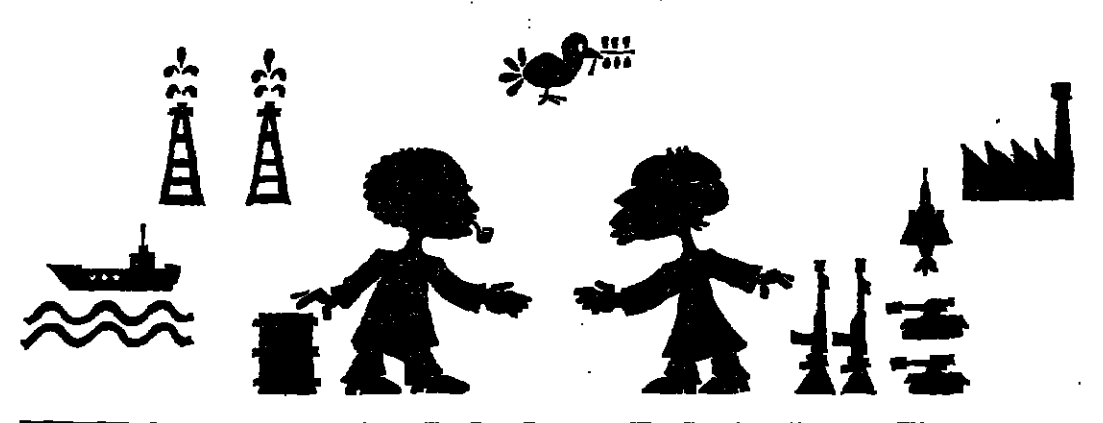
» Le général de Gaulle, a ensuite rappelé le président Sadate, *fut le premier homme d'Etat en Occident à réaliser, dans sa clairvoyance et sa vision historique, l'importance de cette attitude, conforme aux principes immuables de la France, d'où son appui aux droits arabes malgré toutes les incidences devant lesquelles, hélas! tant d'hommes, pourtant, plièrent.*

» Le président Pompidou, de son côté, a suivi avec sagesse et persévérance cette même voie. Vous êtes venu, monsieur le président, apportant au monde autant de preuves de l'attachement de votre pays aux principes de la justice et du fait que la France de Giscard d'Estaing est de plus en plus résolue à poursuivre avec vigueur la politique de la raison et du réalisme. Votre voix est celle de la conscience de l'homme dans ce qu'elle a de plus noble et de plus sage lorsqu'elle proclame qu'il ne saurait y avoir de paix au Proche-Orient sans une solution équitable du problème palestinien, et que les Palestiniens constituent une entité, une réalité et un peuple qui a droit à une patrie. »

Après avoir évoqué les liens historiques qui lient les civilisations égyptienne et française, le président Sadate a évoqué les positions actuelles de la France et de l'Egypte : *« Nos deux pays sont convaincus que, pour jouer un rôle sur la scène internationale, tous les peuples et les Etats doivent œuvrer pour la paix, le progrès et le développement tant matériel que moral, tout en préservant l'identité propre à chacun. Nous poursuivons donc tous deux une politique éclairée qui rejette toute dépendance, toute hégémonie et toute tentative de création de zones d'influence, comme nous refusons avec la même détermination l'isolationnisme et toute forme de racisme. »*

Enfin, le président Sadate a rendu hommage au président Giscard d'Estaing : *« Par votre vigueur, votre courage et votre perspicacité, vous personnifiez la grandeur de la France. Il est donc naturel que vous symbolisiez, aux yeux de millions d'hommes, non seulement les espoirs de la France mais également, et surtout, le rôle important qui lui assure la confiance internationale et fait d'elle un des piliers essentiels du progrès et de la prospérité, ainsi qu'un facteur primordial dans l'établissement de la paix dans le monde. »*

Le président Sadate a conclu en adressant une invitation au président et à Mme Giscard d'Estaing à se rendre en visite en Egypte, dont le peuple attend l'occasion *« pour exprimer l'affection et la considération qu'il nourrit à l'égard de la France et de son président »*.



(Dessin de CHENEZ.)

Le dîner à l'Élysée

Malgré l'apparat des lustres et des candélabres, le dîner de quelque cent vingt couverts offert lundi soir pour le couple présidentiel au président et à Mme Sadate relevait d'un style sensiblement moins guindé que les repas de gala jadis offerts dans cette même salle des fêtes de l'Elysée par le général de Gaulle et par Georges Pompidou. Si les dames étaient en robe longue, les hommes, à la demande des invités égyptiens, s'étaient contentés du costume de ville. On reconnaissait, autour de la table en U, mêlés aux membres du gouvernement, aux militaires et aux diplomates, les deux filles du Raïs, le fils aîné de M. et Mme Giscard d'Estaing, Mmes Michèle Morgan et Chantale Goya, MM. Marc Bohan, Robert Sabatier, Jean-Jacques Debout, ainsi que M. Ceyrac, président du C.N.P.F., et les présidents-directeurs généraux d'Elf-Erap et de la régie Renault, MM. Guillaumat et Dreyfus.

Le style très personnel de l'interprète du président Sadate, faisant alterner familiarité et envolées et s'écartant à plusieurs reprises du texte plus académique distribué par la délégation égyptienne, a fait plus d'une fois sourire les convives. Le temps de prendre le café, ils se sont retrouvés dans la salle des fêtes prestement reconvertie en salle de concert pour entendre le Quatuor Parrenin exécuter le Quatuor en sol majeur *de Mozart. Peu habitués à la musique de chambre, certains invités égyptiens ont peut-être moins apprécié que les Français cette œuvre exquise, mais se sont évidemment bien gardés de le dire.*

C'est fort tard, en tout cas, que se sont séparés les invités. Beaucoup d'entre eux avaient eu l'occasion de s'entretenir avec les deux présidents, dont le protocole semblait bien le dernier souci.

***

M. Giscard d'Estaing a décidé d'abandonner l'usage des titres nobiliaires dans tous les actes du protocole (invitations, présentations, préséances, etc.). Une exception sera faite pour les personnalités dont les titres apparaissent de façon quasi-institutionnelle, telles que les rois et les reines, le comte de Paris ou le prince Napoléon.

● *M. Abba Eban*, ancien ministre israélien des affaires étrangères, donne ce mardi 28 janvier, à 15 h. 30, une conférence sur la *« situation au Proche-Orient »* au Centre d'études de politique étrangère de l'Ecole pratique des hautes études (54, rue de Varenne, Paris-7e).

PROCHE-ORIENT

M. RABIN : Israël ne reviendra pas à ses frontières de 1967, « même en échange d'une paix ».

S'adressant, à Eilat, à des délégués juifs venus du monde entier, M. Itzhak Rabin, chef du gouvernement israélien, a déclaré que *« les Israéliens étaient prêts à faire la paix »*. *« Pour cela,* a-t-il ajouté, *nous sommes disposés à restituer une bonne partie des territoires qui sont sous notre contrôle. Je ne dirai pas combien, et dans quelles régions. Mais nous ne sommes nullement disposés, même en échange d'une paix, à revenir aux lignes d'avant la guerre de six jours, car elles se sont révélées de nature à favoriser la guerre plutôt qu'à l'empêcher. »*

Le ministre israélien de l'information, M. Aharon Yariv, a déclaré pour sa part, devant un groupe de spécialistes de l'information, que le président Anouar el Sadate n'est pas *« intéressé pour le moment à une paix réelle »*.

Le ministre, qui se basait sur *« les déclarations faites ces jours derniers »* par le chef de l'Etat égyptien, a cependant ajouté que les chances de conclure avec l'Egypte un nouvel accord intérimaire demeuraient, et que le chef de l'Etat égyptien restait pour l'instant *« le seul interlocuteur possible »* d'Israël. *(A.F.P., U.P.I.)*

LA SEULE FAÇON DE CONTROLER LES PALESTINIENS EST DE CRÉER UN ÉTAT INDÉPENDANT estime l'O.L.P.

Beyrouth *(A.F.P.)*. — M. Abou Loutf, membre du comité exécutif de l'O.L.P et chef du département politique de cette organisation, rappelle dans une interview publiée lundi 27 janvier par l'hebdomadaire libanais *Monday Morning*, que l'organisation palestinienne *« a déjà fermement condamné »* l'attentat d'Orly.

« Nous comprenons bien, poursuit-il, *que l'opinion internationale désire que nous prenions des mesures strictes contre les responsables de telles actions. »*

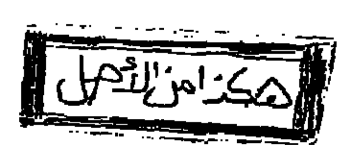
M. Abou Loutf ajoute qu' *« il est impossible pour l'O.L.P. de contrôler chaque Palestinien, notamment parce que les Palestiniens ont été dépossédés et éparpillés à travers le monde »*, et conclut : *« La seule façon de contrôler le peuple palestinien est de créer un Etat indépendant avec sa société et des institutions propres qui définiront les droits et les devoirs de chaque Palestinien. »*

LES INTELLECTUELS ET L'UNESCO

L'Association des artistes peintres et sculpteurs juifs de France, au cours de l'assemblée générale qu'elle vient de tenir à Paris, après avoir pris connaissance des mesures *« discriminatoires »* votées en novembre dernier par l'UNESCO à l'égard de l'Etat d'Israël, a exprimé *« sa vigoureuse protestation devant ces mesures iniques »*. L'Association lance un appel à tous les artistes pour qu'ils obtiennent par leur action *« la révision de ces mesures et le retour de l'UNESCO à la pureté de ses idéaux et à l'indépendance de son action »*.

D'autre part, cent soixante-cinq enseignants et chercheurs des universités de Strasbourg viennent de s'associer au texte déjà signé par de nombreux prix Nobel et membres de l'Institut et du Collège de France, et dont la conclusion est la suivante : *« L'UNESCO est une organisation des Nations unies qui a pour charge de répandre et de défendre l'éducation, la science et la culture. Ce qui vient de se passer représente une perversion, un retournement du rôle.*

» Les soussignés refusent désormais de collaborer à cette organisation tant qu'elle n'aura pas prouvé, à propos d'Israël, sa fidélité à ses propres fins. »



EUROPE

Portugal

M. Alvaro Cunhal accepte les propositions de dialogue de M. Mario Soares

C'est un sentiment de détente qui l'emporte, mardi 28 janvier à Lisbonne, après la décision prise par les communistes et les populaires démocrates du P.P.D. de rester au gouvernement. Les déclarations conciliantes faites d'autre part au cours d'une conférence de presse, lundi, par M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du P.C.P., répondent aux assurances données un peu plus tôt dans la journée par M. Mario Soarès, dirigeant du parti socialiste. Tout en rappelant que des « divergences » existent entre socialistes et communistes, M. Cunhal a accepté la proposition de M. Soarès en faveur d'une « table ronde » des représentants des formations gouvernementales. Il s'agit de mettre au point une « pacte de progrès ». « Nous l'avons toujours demandé, a dit M. Cunhal, qui s'est également rallié avec chaleur à la proposition socialiste de débat télévisé.

Lisbonne *(A.F.P.)*. — Les trois partis de la coalition gouvernementale ont dénoncé lundi 27 janvier dans des communiqués les incidents violents qui ont entraîné l'interruption du congrès du parti du Centre démocratique et social (C.D.S.), à Porto.

Le parti communiste déclare que les affrontements ne peuvent que *« porter préjudice à l'alliance du peuple avec le Mouvement des forces armées »*. Le parti socialiste estime *« inadmissible »* que la lutte politique *« prenne des formes violentes »*. Le parti populaire démocratique (P.P.D.) dénonce le *« recours à la violence d'organisations irresponsables qui violent les règles du jeu démocratique »*.

Au cours d'une conférence de presse, lundi, à Lisbonne, M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du parti communiste, a exprimé sa satisfaction *« à la suite du dénouement de la crise politique »*. Il a affirmé que *« l'important n'était pas de savoir si l'on allait à gauche ou à droite, mais de ne pas faire marche arrière »*.

« L'alliance du mouvement populaire et de la classe ouvrière avec le Mouvement des forces armées, qui est la force motrice de l'expérience portugaise, s'est renforcée au cours des dernières semaines », a affirmé M. Alvaro Cunhal.

Après avoir souligné que le parti communiste n'a jamais mis en cause l'existence de la coalition gouvernementale, M. Alvaro Cunhal a constaté que celle-ci n'a pu être menacée que par *« ceux qui aujourd'hui sont disposés à continuer à en faire partie »*.

« Les forces politiques qui veulent adapter des modèles étrangers à l'expérience portugaise oublient qu'au Portugal on vit et on fait une révolution », et qu'il faut trouver des solutions adéquates à la réalité et aux problèmes portugais.

Evoquant les deux manifestations organisées le 31 janvier à Lisbonne par le parti socialiste, d'une part, et le parti communiste, le Mouvement démocratique portugais et le Mouvement de la gauche socialiste d'autre part, M. Alvaro Cunhal a affirmé que sa formation n'organisait pas une *« contre-manifestation »*. Il a toutefois relevé que *« la manifestation du parti socialiste a été préparée en des termes très différents du langage de conciliation »* tenus, selon lui, par M. Mario Soares, lors de sa conférence de presse de lundi.

M. Cunhal s'est, d'autre part, félicité du fait que certains secteurs politiques commencent à défendre ce que le parti communiste a, selon lui, toujours défendu, à savoir que *« le Mouvement des forces armées doit s'institutionnaliser pour continuer à jouer après les élections son rôle de mouvement révolutionnaire, allié à un large mouvement des masses. »*

Après avoir affirmé qu'il n'y avait pas, selon lui, de danger de guerre civile où de coup d'Etat au Portugal, il a enfin lancé un avertissement aux *« contre-révolutionnaires qui affirment que les communistes préparent leur coup pour mieux préparer les leurs »*.

La controverse entre communistes et socialistes pourrait favoriser la formation d'une nouvelle coalition gouvernementale

De notre correspondant

Lisbonne. — Bien que la perspective d'une crise semble s'éloigner à Lisbonne après la décision des socialistes et des populaires démocrates (P.P.D.) de rester au gouvernement, le conflit provoqué par l'adoption du principe de l'unicité syndicale a mis en lumière les profondes divergences entre les amis de M. Cunhal et les dirigeants du parti socialiste.

Selon M. Manuel Alegre, membre du secrétariat national du parti socialiste, le choix aujourd'hui est « *entre la poursuite du processus démocratique et l'instauration d'une dictature de gauche* ». A l'en croire, le P.C.P. s'efforce « *d'approfondir les divergences* » afin de remplacer l'actuelle coalition gouvernementale par une autre, qu'il dominerait aisément. D'après M. Alegre, le P.C.P. utilise la stratégie suivante : « inventer » un second parti communiste, le M.D.P., Mouvement démocratique portugais ; s'infiltrer dans le M.E.S., Mouvement de la gauche socialiste ; désagréger le parti socialiste.

Les socialistes estiment que le M.E.S. est devenu une « *annexe du P.C.P.* » après le congrès de décembre. Ils considèrent en revanche que leur parti a résisté à la « *désagrégation* », le départ de l'aile gauche dirigée par M. Manuel Serra « *n'ayant pas provoqué de grands troubles au sein du P.S.* ». Un autre dirigeant socialiste, M. Marcelo Curto, précise que les partisans de M. Manuel Serra « *n'ont jamais été associés à la formation des groupes de base* » et que « *leur liaison avec le monde du travail ne s'est faite qu'à travers les syndicats de marins* ». Le P.S. n'en a jamais retiré le moindre avantage.

Aussi alarmé que les socialistes par « *l'escalade communiste* » M. Correia da Cunha, membre du P.P.D., va plus loin : « *On assiste à la répétition de ce qui s'est passé en Allemagne de l'Est, où le P.C., utilisant des structures parallèles, contrôle entièrement tous les centres de décision.* » Il estime que le P.C.P. minimise les élections par crainte du « *faible score attendu* » et chercherait à imposer la présentation d'une « *liste unique des partis de la coalition* ». Dans ce cas, le P.S. et le P.P.D. seraient écartés, car ils tiennent à affronter les électeurs à visage découvert. Pour M. da Cunha, ce comportement du P.C.P. peut placer le Portugal « *dans une situation très dangereuse* » les partis démocratiques pouvant être débordés par les « *forces réactionnaires exploitant l'anticommunisme* ».

Tout en se considérant comme victimes de « propos calomnieux », les communistes ne refusent pas la polémique. Le ton a été donné par M. Alvaro Cunhal à Marina-Grande. « *Depuis le 25 avril*, a-t-il dit, *la réaction relance son offensive en vue de l'instauration d'une nouvelle dictature, et, à chaque fois, elle invoque le prétexte d'un coup d'Etat communiste. Si aujourd'hui le P.C.P. est accusé de nouveau, cela signifie que la réaction est en train de préparer un putsch.* »

Selon M. Carlos Brito, membre du comité central du P.C.P. « *la réaction a exploité le problème de l'unité syndicale pour lancer une campagne anticommuniste et anti-ouvrière* ».

« *Nous avons toujours exigé des élections pour Assemblée constituante* », poursuit le dirigeant communiste. « *Mais nous pensons qu'on aurait dû procéder aux épurations nécessaires à tous les échelons, afin de garantir le déroulement normal du scrutin et cela n'a pas été fait.* » Aussi, le P.C.P., bien que favorable à la présentation de listes séparées par chacun des mouvements politiques, préconise un accord sur des listes communes, là où « *l'épuration n'est pas encore réalisée* ».

Quelle est la position du Mouvement des forces armées dans cette polémique ?

Utilisant à fond les moyens d'information et mobilisant d'importantes ressources pour réunir les paysans, du nord au sud du pays, dans des séances « d'animation culturelle », les militaires tentent de stimuler « *l'unité entre le peuple et les forces armées* ». Leur action ne devrait donc pas prendre fin avec les élections à l'Assemblée constituante. Ces élections, selon le dernier bulletin du M.F.A., « *ne constituent pas la solution aux grands problèmes nationaux* ». Celle-ci pourrait être trouvée si « *les forces progressistes s'engagent dans le processus révolutionnaire* » et si « *elles collaborent franchement avec le M.F.A.* ».

La victoire de l'aile progressiste du M.F.A. et l'éloignement du général Spinola ont modifié la physionomie politique du pays. Dix mois après la chute de Caetano, la gauche traditionnelle, où le parti communiste jouait un rôle prépondérant, occupe presque entièrement la scène. Une nouvelle évolution n'est pas exclue. « *Les tâches du gouvernement provisoire exigent le renforcement de ce gouvernement dans un sens démocratique* », signale M. José Tengarrinha, l'un des dirigeants du Mouvement démocratique portugais. « *La volonté de réformes du M.F.A., n'est pas servie par l'actuelle coalition.* »

Cette « exigence » pourrait faciliter la rentrée du M.D.P. au gouvernement car « *il n'est pas normal qu'une organisation ayant la dimension, l'expérience et les objectifs démocratiques du M.D.P. soit éloignée du pouvoir* ».

Les avances du parti de M. Sa Carneiro en direction des socialistes visent à éviter l'isolement politique du P.P.D. Mais cette stratégie ne peut pas plaire au P.S., qui lors de son congrès de décembre, avait adopté une « *voie marxiste* » qui « *rejetait catégoriquement* » tout compromis avec la droite.

A l'intérieur du parti de M. Mario Soares cohabiteraient trois tendances contradictoires : une réformiste, sociale-démocrate, représentée par les vieux notables de province ; une marxiste théorique et intellectuelle ; une chrétienne et socialisante, venue au P.S. après le 25 avril, et qui vient d'en sortir. Placés dans une situation difficile, les socialistes risquent de manquer encore une fois l'occasion d'opter clairement.

JOSÉ REBELO.

● *Les ministres de la défense des quatre pays de l'OTAN* (Pays-Bas, Belgique, Danemark et Norvège) se réuniront le 17 février, à Bruxelles, pour confronter leurs points de vue sur la question du remplacement des Starfighter de leur armée de l'air, apprend-on à La Haye.

Le rapport des experts de la commission quadripartite devrait leur être remis vendredi 31 janvier. Rappelons que l'armée de l'air américaine sera équipée du YF-16 de General Dynamics. — *(A.F.P.)*

Représentant des Jeunes giscardiens au congrès de Porto

M. Bussereau estime qu'il y avait « une certaine connivence entre l'armée et les manifestants »

Le Mouvement des jeunes giscardiens figurait parmi les nombreuses organisations politiques européennes représentées au congrès du Centre démocratique et social (C.D.S.), à Porto, qui a tourné court le 25 janvier, à la suite de violents incidents provoqués par des groupes gauchistes (*le Monde* du 28 janvier). M. Dominique Bussereau a vécu, de l'intérieur du Palais de Cristal, l'émeute de la fin de l'après-midi du 25 et le siège de l'édifice, qui devait durer toute la nuit de samedi à dimanche.

« *La manifestation, prévue à 17 heures par différents groupes gauchistes, a débuté calmement*, raconte M. Bussereau. *Il y avait, selon la plupart des témoins, de deux à trois mille personnes. C'est vers 18 heures que les choses ont commencé à dégénérer. Des barricades se sont élevées, des voitures ont été incendiées. La poussée est devenue très forte vers 19 heures. Pourtant, le congrès continuait à se dérouler normalement. C'est à ce moment que des responsables du C.D.S. ont reçu un coup de fil du Mouvement des forces armées les plaçant devant leurs responsabilités : ou vous annulez le congrès, ou il y aura des dizaines de morts. Le professeur Freitas do Amaral et M. Amaro da Costa ont alors réuni leur bureau. A 19 h. 15, celui-ci annulait le congrès. Vers 20 heures, nous nous sommes aperçus que nous ne serions pas dégagés pour autant. L'ambiance était même très tendue, compte tenu des menaces de « mort aux fascistes » proférées par les manifestants et des informations alarmistes qui circulaient dans le palais : « Ils entrent. Ils vont » nous tuer. » De fait, certains manifestants avaient réussi à franchir le mur d'enceinte du jardin du Palais des Congrès. Des coups de téléphone ont alors été échangés entre les délégations étrangères et leurs pays respectifs. Ainsi, les Hollandais ont pu parler avec leur premier ministre, M. Den Huyl, au téléphone. L'ambassade des Etats-Unis à Lisbonne a assuré que M. Kissinger se serait personnellement informé de la situation.*

— Quelle a été l'attitude des forces de l'ordre ?

— *Il semblait parfois y avoir une certaine connivence entre l'armée et les manifestants. Le bar du Palais des Congrès était rempli de soldats, mais très mous, de braves paysans. En tout cas, il n'y avait absolument aucune unité d'action entre les polices, d'une part, et les polices et les forces armées, d'autre part. Nous avons fini par sortir vers 7 heures du matin, sous la protection de parachutistes arrivés de Lisbonne quelques heures plus tôt et qui avaient, entre-temps, dégagé les abords du palais. J'ai vu une demi-douzaine de voitures incendiées. L'après-midi de dimanche, une nouvelle manifestation gauchiste a eu lieu. Elle n'a réuni qu'un millier de personnes. Son objectif était de détruire le local du C.D.S. de Porto, mais les parachutistes l'ont protégé.*

— Pourquoi les Jeunes giscardiens étaient-ils représentés à ce congrès ?

— *Nous avions été mis en contact avec les Jeunes centristes portugais par l'intermédiaire des Jeunes démocrates-chrétiens allemands. Ce sont des gens qui veulent sincèrement changer les structures de leur pays. Peut-être sont-ils un peu plus conservateurs que nous, les Jeunes giscardiens, mais il nous a paru intéressant de soutenir un parti modéré se créant après quarante-huit ans de dictature. Leur programme est un programme de centre gauche traditionnel. Des gens comme Freitas ou da Costa seraient, en France, au club Perspectives et Réalités, ou chez les radicaux. Ils suivent d'ailleurs d'assez près l'expérience de Valéry Giscard d'Estaing*

— Mais le C.D.S. n'est-il pas aussi le refuge d'anciens caétanistes ?

— *Il y a sans doute dans ce parti des gens « mouillés » avec l'ancien régime, notamment lorsque celui-ci, vers sa fin, avait créé des organes de concertation. Mais, en gros, les gens qui étaient à ce congrès étaient des démocrates-chrétiens et des centristes. La majorité étaient des gens de classe moyenne ou aisée, mais il y avait aussi des agriculteurs, des moyens propriétaires.*

» *De toute façon, il me semble grave qu'un pays n'autorise pas une forme d'expression politique, surtout lorsqu'il s'agit du centrisme, qui représente la moitié de la population, et surtout lorsque la veille de son congrès le parti qui la représente a été déclaré légal par les instances qualifiées. L'expérience du C.D.S. est mal partie pour les élections : ses candidats vont se faire constamment agresser dans les réunions publiques. Les membres des délégations de l'Union européenne des démocrates-chrétiens ainsi que d'autres partis européens ont protesté contre cette* « manifestation d'intolérance qui entrave la libre expression de la vie politique récemment instaurée au Portugal » *et demandé à* « toutes les forces politiques libres et responsables d'user de leur influence afin que le pays, sorti d'une dictature fasciste, ne soit pas soumis à nouveau à un régime totalitaire. »

Propos recueillis par
JEAN-PIERRE CLERC.

L'UNION EUROPÉENNE DES DÉMOCRATES-CHRÉTIENS DÉNONCE LE PÉRIL D'UNE « DICTATURE D'EXTRÊME GAUCHE »

Bruxelles *(A.F.P.)*. — Dans une déclaration à la presse, lundi 27 janvier, à Bruxelles, le président de l'Union européenne des démocrates chrétiens (U.E.D.C.), M. von Hassel, au nom de l'U.E.D.C., condamne « *de la façon la plus résolue l'atteinte portée à la liberté d'expression* » par les « *extrémistes de gauche* » lors du congrès du parti du centre démocrate social, qui devait se tenir à Porto, au Portugal.

Le président de l'U.E.D. met en garde expressément contre le danger que la dictature de droite vaincue ne soit remplacée par une dictature d'extrême gauche « *dont le mépris vis-à-vis de la liberté et de la dignité de la personne humaine est aussi considérable que celui du régime précédent* ».

L'U.S.D.C. exige de la part du gouvernement portugais et du Mouvement des forces armées de sauvegarder l'ordre libre et démocratique, et de garantir la liberté d'expression et d'association.

Italie

LE PROCÈS DE CATANZARO

Le grand absent...

De notre envoyé spécial

Catanzaro. — « Pour que le procès puisse avoir lieu, il faut me libérer. » *L'homme qui tient ces propos surprenants n'est autre que Franco Freda, le principal accusé de l'attentat de la piazza Fontana qui fit seize morts et quatre-vingt-huit blessés, le 12 décembre 1969, à Milan. Et il parle en plein tribunal, ce néo-fasciste aux tempes grises mais au visage d'enfant. La cour ayant quitté la salle pour une question de procédure, plusieurs dizaines de journalistes vont pouvoir l'interroger à loisir, deux heures durant, comme pour démentir toutes les règles en usage dans une cour d'assises.*

Freda s'enfuirait-il à l'étranger si on le libérait ? « Je suis un soldat politique, un soldat ne s'enfuit pas. Notez que si je le voulais, je pourrais m'échapper demain de prison. » *Les policiers qui nous écoutent n'interviennent pas. Une heure après son ouverture, le lundi 27 janvier, le procès de Catanzaro frise la mascarade. Sur les vingt-cinq accusés, seuls Franco Freda et Giovanni Ventura sont présents. Les autres ont refusé de venir dans cette petite ville de Calabre à laquelle on a confié —* « pour des raisons de sécurité » *— une affaire vieille de cinq ans et survenue à 1 300 kilomètres de là. Le grand absent est surtout Pietro Valpreda, l'anarchiste qui ne veut pas être assis au même banc que deux fascistes, et l'a répété lundi au cours d'une conférence de presse à Milan.*

« Valpreda devrait comprendre que sa présence s'impose, même s'il n'a été mêlé qu'involontairement à l'affaire », *affirme Ventura. Lui aussi — il le dit aux journalistes — pense que le procès ne peut avoir lieu :* « Tant que le rôle joué, en 1969, par les services secrets n'aura pas été éclairci, il sera impossible d'établir la vérité. » *De son ami Freda qui tient une* « conférence de presse » *à deux pas, Ventura dira, en substance, qu'il a organisé les attentats mais ne les a pas exécutés.*

Après la suspension de séance et cinq minutes de silence à la mémoire de deux policiers tués, le 24 janvier à Empoli, par un fasciste en fuite, c'est à nouveau le brouhaha.

L'un des avocats de Freda et de Ventura demande que le procès soit renvoyé. Il manque, dit-il, un nom dans la liste des accusés : celui de Guido Giannettini, que Ventura présente comme son patron. De fait, Giannettini — lui aussi absent de Catanzaro — est en train de devenir le personnage-clé de l'affaire. Cet ancien journaliste néo-fasciste est un agent des services de contre-espionnage (SID). Il se lie d'amitié avec Freda, entretient d'étroits rapports avec Ventura, ainsi qu'avec l'actuel député néo-fasciste Pino Rauti, fondateur d'Ordre nouveau. En janvier 1973, Giannettini fait l'objet d'un mandat d'arrêt en relation avec l'attentat de la piazza Fontana. Il fuit à l'étranger, mais continue à recevoir des subsides du SID. Alors que personne ne l'attendait plus, il se constitue prisonnier à Milan en août 1974. On ignore encore pourquoi. Le magistrat qui l'interroge ne veut pas se dessaisir du dossier. Il n'a envoyé que des photocopies à ses collègues de Catanzaro.

Ceux-ci prévoyaient que la présidence du conseil se porterait partie civile. Il n'en n'a rien été. Si le dossier Giannettini était inclus au procès et si l'on remontait la filière pour arriver aux officiers du SID, l'Etat en viendrait, en effet, à poursuivre ses propres services secrets, ce qui serait pour le moins gênant.

L'avocat de Pietro Valpreda a fait savoir qu'il était favorable à la poursuite du procès. Jugé pour la troisième fois, son client subit, depuis trop longtemps, les inconvénients de la poursuite judiciaire. Il est innocent et voudrait le voir proclamer. Mais comment amener le grand absent devant la cour d'assises sans arrêter le procès ?

R. S.

La Grèce propose à la Turquie de porter devant la cour de La Haye le différend sur la mer Égée

De notre correspondant

Athènes. — M. Caramanlis, premier ministre, a déclaré lundi 27 janvier, que la Grèce, conformément à la charte des Nations unies, qui préconise le règlement pacifique des litiges internationaux, a proposé à la Turquie de porter tout le différend sur la mer Egée — c'est-à-dire le plateau continental, les eaux territoriales et l'espace aérien — devant la Cour de justice internationale de La Haye.

Contrairement aux affirmations de la propagande turque, Athènes ne veut pas faire de la mer Egée un « lac grec » et ne ferme nullement la voie à une discussion. Un refus d'Ankara montrerait — dit-on ici — que les dirigeants turcs redoutent de voir établir que leurs revendications sont sans fondement ou qu'ils cherchent sytématiquement à envenimer la situation.

La proposition du gouvernement grec est approuvée par les partis de l'opposition.

La presse consacre une large place aux manifestations qui ont marqué, lundi 27 janvier à Corfou, le passage d'un contre-torpilleur de la VIe flotte américaine, venu dans l'île pour une visite de trois jours. Le bâtiment de guerre, arrivé dans la matinée, fut obligé de lever l'ancre dans l'après-midi.

Les officiers américains qui avaient loué des voitures pour faire des excursions, furent pris à partie par des groupes de jeunes et les incidents se multiplièrent. Spontanément, des milliers d'habitants se massèrent le long du port, protestant contre la présence du navire américain et interdisant à son équipage de descendre à terre. Des manifestants criaient : « *Nous n'avons rien contre le peuple américain, mais nous ne pourons accepter la politique de ses dirigeants.* »

L'incident illustre l'état d'esprit qui règne actuellement en Grèce : il ne facilitera pas, le mois prochain, l'ouverture des négociations concernant les bases américaines dans le pays.

M. M.

EUROPE

AVANT LE RÉFÉRENDUM EN GRANDE-BRETAGNE

Partisans et adversaires de la C.E.E. ne se battent pas sur le même terrain

(Suite de la première page.)

En dépit du tapage savamment orchestré dont elles font l'objet de l'autre côté de la Manche, les requêtes présentées par le secrétaire au Foreign Office à ses collègues de l'Europe des Neuf sont assez limitées. Vue de Bruxelles et en simplifiant à peine, on peut considérer que la « *renégociation* » se résume à une grande question : la définition d'un « *mécanisme correcteur* » destiné à empêcher que la contribution britannique au budget de la C.E.E. n'excède en 1980 la richesse relative du Royaume-Uni parmi les Neuf. Encore le gain financier à escompter d'une telle « *correction* » n'est-il pas vraiment considérable — aux alentours de 200 millions d'unités de compte (1 100 millions de francs) par an, — soit une somme inférieure à celle que devra supporter le budget communautaire en 1975 pour subventionner l'approvisionnement du Royaume-Uni en sucre...

A la conférence « au sommet » de décembre, les partenaires de M. Wilson lui ont fait les concessions nécessaires pour qu'il puisse rentrer à Londres satisfait. Sauf surprise, et sans exclure des incidents de parcours, au reste propres à entretenir un utile « suspense », il n'y a pas de raison de croire qu'ils reviendront sur leur parole. Il est donc raisonnable de penser que d'ici deux mois MM. Wilson et Callaghan estimeront pour l'essentiel atteints les objectifs de la « *renégociation* ». Ce qui équivaudra à recommander aux électeurs, même si le parti interdit de l'exprimer aussi explicitement, de voter pour le maintien dans le Marché commun.

Un débat anachronique

Ces électeurs se laisseront-ils influencer par les résultats d'une « *renégociation* » dont la portée a été gonflée de façon quelque peu artificielle par le gouvernement ? On s'en montre persuadé à Londres. « *L'important*, observait un membre du gouvernement partisan du Marché commun, *est que nous puissions démontrer à l'opinion publique que la Communauté est capable de faire preuve de souplesse et de compréhension à notre égard.* » De l'état-major des syndicats aux dirigeants du Mouvement européen, on attache de l'importance à la façon dont sera finalement réglée la question de la contribution budgétaire. « *Il faut reconnaître qu'en la matière, le Royaume-Uni n'a pas été très bien traité* », nous expliquait à ce propos un des animateurs de la campagne pour le maintien.

La tâche que s'assignent les militants européens ne sera pas simple tant les vieux clichés et idées fausses — que les dirigeants actuels ont largement contribué à répandre lorsqu'ils étaient dans l'opposition — ont la vie dure. Ainsi on rencontre encore à Londres des dirigeants politiques et même d'anciens ministres — supposés par conséquent familiers des dossiers — proclamer, apparemment avec bonne foi, que la Grande-Bretagne parviendrait certainement à acheter meilleur marché son sucre aux producteurs du Commonwealth (où les prix sont beaucoup plus élevés que le prix européen) si elle se trouvait libre de ses mouvements pour traiter avec eux... Quant aux ménagères, celles qui sont leplus directement concernées par la « *cheap food policy* » (la politique d'approvisionnement à bon marché), les sondages révèlent qu'elles continuent à être en majorité hostiles au Marché commun.

Redoutant peut-être les résultats des efforts d'explication qui sont maintenant entrepris, les tenants du « *Britain out* », cohorte disparate où les marxistes côtoient, apparemment sans gêne, la petite bourgeoisie xénophobe, sont en train de changer leur fusil d'épaule. Ils évoquent moins souvent les prix dans les boutiques — l'argument pourrait se révéler dangereux pour leur cause — et davantage la nécessité de défendre la souveraineté britannique. Le terme recouvre des sentiments déconcertants. Il s'agit moins, en effet, de préserver l'indépendance effective, en particulier économique, du pays que de défendre la souveraineté parlementaire, le droit pour Westminster de décider en dernier ressort. Curieusement, l'emprise croissante des sociétés multinationales, l'influence politique évidente des Etats-Unis, semblent moins préoccupantes, même au siège des syndicats, que la perspective de se trouver lié par des règles arrêtées à Bruxelles et que — comble d'horreur ! — le Parlement n'aurait plus le pouvoir de modifier.

En résumé, le débat, lorsqu'il est animé par les adversaires du Marché commun, porte rarement sur ce qu'on pourrait considérer, vu du « continent », comme les vrais problèmes, par exemple sur l'intérêt ou l'absence d'intérêt pour le pays de rester lié à une Communauté déjà gravement éprouvée et manifestement incapable d'audace et d'imagination. Seule la fraction la plus à gauche du parti travailliste pense à poser le problème en ces termes, et s'inquiète de la menace que l'adhésion peut faire peser sur ses espoirs d'une société plus progressiste. Le débat d'idées sur ce thème, qui aurait pu être enrichissant pour tous au Royaume-Uni et sur le continent, est malheureusement éludé. La majorite des « antimarkeeters » préfèrent faire appel à des arguments émotionnels, voire anachroniques. C'est là sans doute la meilleure chance de la Communauté

PHILIPPE LEMAITRE.

Yougoslavie

Un marxiste contestataire dénonce la bureaucratie sécrétée par les régimes socialistes

De notre correspondant

Vienne. — Le professeur yougoslave Mihailo Markovitch, l'une des personnalités marquantes du groupe marxiste contestataire Praxis, vient de lancer dans le dernier numéro de la revue « Europäische Rundschau » paraissant à Vienne une vigoureuse attaque contre la bureaucratie sécrétée par les régimes socialistes. Cet article est publié au moment où M. Markovitch et sept autres professeurs et assistants appartenant eux aussi au groupe Praxis sont sur le point de perdre leur chaire à la faculté de philosophie de Belgrade.

La décision de rendre vacantes ces huit chaires doit être entérinée par le Parlement de la République serbe. Cette mesure a été rendue possible par une modification de la loi universitaire votée au mois de novembre dernier. Dès le 24 janvier, le doyen de cette faculté, M. Corkovitch a démissionné. Il est reproché aux huit philosophes de « *menacer les intérêts de la société* ». (*Le Monde* du 15 janvier.)

Formulée par le pouvoir, l'accusation ne manque pas de sel : elle semble avoir été créée pour illustrer cette phrase contenue dans l'article du professeur Markovitch dans *Europäische Rundschau* : « *Les intérêts de la bureaucratie entrent manifestement en conflit avec les aspirations fondamentales de toutes les autres couches sociales, lesquelles subissent toutes le gouvernement de la bureaucratie et sont toutes plus ou moins exploitées par elle.* »

Comment se manifestent ces contradictions ? Celles-ci épargnent-t-elles les divers groupes composant la bureaucratie ? Quels sont les risques de ces conflits latents, masqués par une apparente stabilité ? L'analyse du professeur Markovitch est des plus pessimistes : « *Le fossé entre le statut possible et réel de l'ouvrier est en réalité immense*, écrit-il. *Si les ouvriers étaient conscients de toutes les possibilités que leur offre la nouvelle situation historique après l'élimination de la classe des capitalistes, alors leur conflit ouvert avec la bureaucratie, qui bloque la réalisation de ces possibilités, deviendrait inévitablement et prendrait la forme d'une lutte de classe.* »

» *En effet, l'une des faiblesses fondamentales du système*, poursuit le philosophe, *réside dans le fait que les régimes de ce genre ont encore insuffisamment développé des stratégies démocratiques et non violentes pour résoudre les conflits. (...) Plus les contradictions internes sont vives et plus l'élite dirigeante lance des paroles guerrières contre l'* « *ennemi de classe* ». *Ce mécanisme explique au moins en partie la répression croissante dans chacun de ces pays, ainsi que la soudaine aggravation de leur agressivité contre d'autres Etats.* »

Après les paysans considérés comme des « *citoyens de deuxième classe* » et les ouvriers, « *qui n'ont un droit d'initiative que dans la production, et encore du seul point de vue quantitatif* », les intellectuels représentent une cible de choix de la répression bureaucratique. Du moins ceux qui s'efforcent de mettre à jour une « *nouvelle théorie révolutionnaire* ».

« *La bureaucratie ne peut pas régner sans les services idéologiques et techniques des apologistes et des spécialistes*, constate M. Markovitch. *D'un autre côté, sa domination serait sérieusement menacée si se développait librement une pensée critique sociale qui accroîtrait la conscience politique des travailleurs et de la jeunesse, en particulier des étudiants.* »

Le philosophe observe ensuite que les contradictions n'épargnent pas la bureaucratie elle-même, car ce concept désigne « *un groupe complexe et hétérogène qui n'est monolithique que face à un danger réel et immédiat, à une menace sérieuse de ses intérêts communs* ». Il examine ensuite l'éventail des divers groupes de l'élite dirigeante, des fonctionnaires du parti aux directeurs d'entreprise, en passant par les militaires et les membres des organes de sécurité. Puis il note sur un ton désabusé que les luttes entre ces factions se déroulent presque uniquement à l'intérieur de l'instance centrale du parti, et que, de toute façon, « *le progrès de la société n'est pas, en temps normal, sérieusement influencé par leur issue* ». Nombre de ces conflits, ajoute-t-il, restent d'ailleurs sans solution, car « *la bureaucratie n'est pas capable de les résoudre* ». Le philosophe conclut : « *Les contradictions fondamentales des sociétés post-capitalistes ne peuvent être surmontées que par la destruction de la bureaucratie.* »

MANUEL LUCBERT.

POINT DE VUE

Vers la fin d'une Europe ambiguë

par RENÉ-FRANÇOIS LEJEUNE (*)

L'EUROPE est en bonne voie. Grâce à ses deux décisions majeures, le dernier « sommet » a réussi une percée spectaculaire. La Communauté aura désormais une tête directrice, le Conseil européen, appelé à trancher, plusieurs fois l'an, les grandes questions en suspens, les différends qui paralysaient si souvent le conseil des ministres et la Commission. Elle aura, en outre, une base démocratique, le Parlement qui sera élu au suffrage universel le 7 mai 1978. Efficacité politique et légitimité populaire changeront radicalement, dans les années à venir, les conditions d'existence et le développement de la Communauté européenne.

Que penser, dans ce contexte nouveau et prometteur, du référendum décidé par le gouvernement travailliste, sur l'appartenance de la Grande-Bretagne à la Communauté ?

L'opinion publique britannique n'a pas cessé de s'opposer à la grande et audacieuse aventure de l'unification européenne, tentative sans précédent. L'histoire de l'Angleterre témoigne d'une singulière aversion contre tout ce qui est système spéculatif et construction aprioriste. L'esprit anglais, tourné vers le concret, l'empirique, vers ce qui est palpable, immédiat et pragmatique, rejette instinctivement une notion politique non seulement abstraite, mais encore sublimée et affective telle celle d'une « communauté de destin » voulue par Robert Schuman et la génération des pionniers européens. Une telle réaction n'est pas de la mauvaise volonté, elle est de l'ordre du psychisme collectif.

***

Au fond, l'adhésion britannique repose sur une grave ambiguïté.

M. Heath, appuyé par les milieux d'affaires, a *forcé* l'entrée de son pays dans la Communauté contre la volonté populaire clairement exprimée au cours de sondages répétés. Ce viol de l'opinion publique d'une démocratie n'a curieusement scandalisé personne. Quant à M. Wilson, tiraillé entre des forces contraires et passionnelles, il cherche à faire preuve de réalisme politique en soulignant le caractère purement économique de la Communauté et en essayant d'en tirer le maximum. Il s'agit de ne pas aller au-delà de « business arrangements » qui cantonnent la construction européenne dans une union douanière favorable aux échanges commerciaux.

On est là au nœud pratique et mental qui a fait naître le dessein de renégocier l'adhésion britannique. Ce dessein aboutit, au fond, à l'affrontement de deux conceptions, celle des affairistes insulaires, satisfaits de tenir boutique sur le vaste champ communautaire, et celle des unionistes continentaux, partisans d'une intégration politique impliquant des transferts limités de souveraineté. La presse britannique retentit de l'écho de ce combat.

Les négociations qui vont s'engager doivent éliminer dès le départ cette divergence fondamentale. L'enjeu est désormais clair. Il faut accorder ce qui est juste à une Angleterre en proie à de graves difficultés économiques. Mais rien au-delà. Il ne faut faire aucune concession de caractère institutionnel. Céder à cette sorte de chantage au départ que peut signifier le référendum entraînerait des conséquences néfastes pour la cohésion communautaire.

A moins d'un sérieux redressement économique avant le référendum du mois de juin, bien improbable en un si court laps de temps, le peuple britannique, dont on sait la ténacité, se décidera sans doute en faveur du divorce ! Il faudra accueillir le verdict avec sérénité. La dissidence britannique libérera en fait la voie à une construction accélérée de l'Union européenne. Et l'on peut gager que, celle-ci une fois réalisée, et « successful » aux yeux des Britanniques, ces derniers se décideront à prendre une seconde fois le train en marche, au cours de la prochaine décennie, comme ils l'ont déjà fait, au cours de la dernière, pour le Marché commun, dont le succès avait transformé leur antagonisme en désir de participation.

L'Europe a besoin de la Grande-Bretagne, mais la nature des choses veut qu'elle se *construise* en l'absence de cette dernière. L'ambiguïté de la présence britannique au sein de la Communauté — et celle, plus grave encore, du Danemark — n'a finalement abouti qu'à l'aggravation des difficultés institutionnelles et au blocage du processus d'intégration. Une fois sortie de la Communauté, par suite d'une libre expression de la volonté populaire, la Grande-Bretagne devrait se voir concéder un traitement économique privilégié pour faciliter un futur retour. Libérée de l'hypothèque de la dissidence interne de deux de ses membres, la Communauté pourrait fort bien alors retrouver son charisme des années 60.

***

Le référendum britannique coïncidera presque dans le temps avec le vingt-cinquième anniversaire de la déclaration du 9 mai 1950, qui est l'acte de naissance de la Communauté européenne. Cet anniversaire, le premier qui eût véritablement pu permettre d'associer dans une célébration collective des peuples qui ont lié leur destin, sera quelque peu voilé de tristesse par la procédure en instance de divorce du peuple britannique.

D'un mal peut sortir un bien. Au lieu d'avoir à se cantonner dans un dessein *purement* économique, l'Europe communautaire, libérée d'une insupportable entrave, pourra enfin réaliser son unité politique et jouer alors à nouveau le rôle planétaire qu'exigent son histoire, sa puissance et l'équilibre de la famille humaine.

(*) Secrétaire général du Centre Robert-Schuman pour l'Europe.

Après la trêve de Noël

L'IRA REPREND SES ATTENTATS EN ANGLETERRE

(De notre correspondant.)

Londres. — La campagne de violence, qui a repris en Irlande du Nord après la trêve de Noël, vient de s'étendre à l'Angleterre, où les poseurs de bombes de l'IRA se manifestent de nouveau.

Plus de vingt personnes ont été blessées, lundi 27 janvier, lors d'une série d'explosions dans le centre de Manchester, dans le « west end » de Londres et la banlieue de la capitale. L'attentat le plus sérieux est celui qui a détruit un grand magasin de Manchester, où une bombe avait été dissimulée dans le rayon de la porcelaine. En dépit d'un avertissement par téléphone, l'immeuble n'a pas pu être évacué à temps. A Londres, c'est un célèbre tailleur de Bond Street, une usine à gaz et une usine de produits chimiques dans la banlieue nord qui étaient visés. Enfin, deux bombes ont éclaté au milieu de la nuit dans les quartiers de Kensington et Victoria.

Alors que depuis plusieurs jours on continuait d'attendre à Belfast et à Dublin l'annonce d'un cessez-le-feu permanent, cet espoir redevient un peu plus précaire. Les porte-parole de l'IRA ont fait savoir, en effet, qu'ils entendent poursuivre leur campagne jusqu'à ce qu'ils obtiennent le statut politique pour dix-sept de leurs prisonniers détenus dans les prisons irlandaises.

La demande des « provos » s'est heurtée jusqu'ici à un refus catégorique des autorités de Dublin. La situation prend ainsi une tournure assez paradoxale. Après cinq ans de « souplesse » à l'égard de l'IRA, il semble que le gouvernement de la République d'Irlande se soit résolu à faire preuve de bien plus de fermeté, au moment même où les dirigeants de Londres préféreraient sans doute la discrétion afin de ne pas compromettre les négociations pouvant conduire à un arrêt de la violence.

En reprenant sa campagne d'attentats sur le sol anglais, l'IRA paraît vouloir pousser Whitehall à faire pression sur la République irlandaise afin de faire aboutir ainsi les revendications des détenus. Une telle politique, cependant, ne semble pour l'instant être envisagée ni à Londres ni à Dublin. — J. W.

A TRAVERS LE MONDE

Bangladesh

● LE PRESIDENT MUJIBUR RAHMAN s'est fixé quatre priorités en vue de favoriser un redressement de la situation économique : accroître la production, atteindre l'autarcie alimentaire, appliquer une politique de limitation des naissances, éliminer les « *ennemis sociaux* ». Le gouvernement qui vient d'être constitué comporte peu de personnalités nouvelles, à l'exception du ministre des finances, M. A.R. Mallick, qui fut haut commissaire du Bangladesh en Inde. Le nouveau premier ministre, M. Mansour Ali, assumera également la présidence du parti unique. Dans une déclaration, le secrétaire général du parti communiste (pro-soviétique) a approuvé l'instauration d'un régime présidentiel. — *(A.F.P., A.P., U.P.I., Reuter, Tass.)*

Bolivie

● PLUSIEURS MILLIERS DE MINEURS ont repris le travail le lundi 27 janvier après la décision du gouvernement de relâcher les travailleurs arrêtés au cours des dernières semaines, et de libérer les deux stations de radio saisies par la police le 13 janvier. — *(A.P.)*

Chili

● DIX-NEUF DES TRENTE ET UN REFUGIES de l'ambassade de Colombie à Santiago sont partis le 23 janvier pour Cuba, la Roumanie et la Colombie. Les douze autres partiront la semaine prochaine pour la Grande-Bretagne, la Finlande, la France, la Suède et la R.D.A., apprend-on de sources diplomatiques. D'autre part, M. Ismaël Muerta, ambassadeur du Chili auprès des Nations unies, a demandé à M. Kurt Waldheim de l'aider à trouver des pays susceptibles d'accueillir les cinq cents détenus politiques que son pays souhaite expulser. — *(A.F.P., A.P.)*

Côte-d'Ivoire

● LA ONZIEME CONFERENCE parlementaire euro-africaine s'est ouverte lundi 27 janvier à Abidjan. Dans son discours inaugural, le président Houphouët-Boigny s'est déclaré confiant dans le résultat des négociations entre l'Afrique et la Communauté européenne. — *(A.F.P., Reuter.)*

États-Unis

● LE SENATEUR AMERICAIN HUGH SCOTT, chef de file des républicains au Sénat, vient de présenter une proposition de loi aux termes de laquelle les étrangers désirant investir aux Etats-Unis seront dans l'obligation de révéler tout investissement d'une valeur supérieure à 10 000 dollars. Cette mesure est dictée par la prudence a déclaré le sénateur, qui a ajouté qu'il fallait « *protéger les intérêts nationaux*

Éthiopie

● LES AUTORITES MILITAIRES éthiopiennes ont annoncé la libération de dix anciens dignitaires du royaume arrêtés l'année dernière sous l'accusation de corruption et de trafic d'influence, et emprisonnés dans les caves du Grand Palais d'Addis-Abeba. *Parmi eux figurent deux anciens ministres, MM. Emmanuel Abraham (postes et télécommunications) et Salah Hinet (mines et travaux publics).* — *(Reuter.)*

Italie

● LE PROCES de cent dix-neuf extrémistes d'Ordre nouveau, accusés de « *reconstitution du parti fasciste* », a été renvoyé à une date ultérieure, lundi 27 janvier, à Rome, à la suite d'une requête présentée par un avocat de la défense. Le procès, qui devait débuter au mois de février à Rome, commencera lorsque tous les accusés, inculpés dans de nombreuses autres affaires, auront été jugés pour celles-ci. — *(A.F.P.)* celles-ci. — *(A.F.P.)*

Sénégal

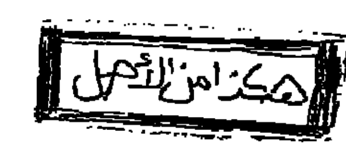
● M. LEOPOLD SEDAR SENGHOR, président de la République du Sénégal, est attendu jeudi 30 janvier à Paris, où il passera quarante-huit heures en visite privée, à l'issue de son voyage officiel au Portugal. *Le chef de l'Etat sénégalais* sera accompagné notamment de MM. Assane Seck, ministre des affaires étrangères, et Ousmane Camara, ministre de l'enseignement supérieur.

Uruguay

● M. JOSE MORA, ancien secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.), est mort le dimanche 26 janvier à Montevideo, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de soixante-dix-sept ans. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

● LE PRESIDENT TITO va « *se reposer et se soigner pendant une courte période* » à Igalo, station de l'Adriatique proche de l'Albanie, après avoir pris deux semaines de détente dans l'île de Brioni. Le chef de l'Etat yougoslave, qui est âgé de quatre-vingt-deux ans, est atteint d'une forme chronique de sciatique, qui l'avait déjà obligé, l'an dernier, à suivre un traitement spécial. — (A.F.P.)



AFRIQUE

Tunisie

Le climat social reste morose malgré d'incontestables progrès

Les élèves de l'École normale supérieure de Tunis sont en grève depuis plusieurs jours pour obtenir de meilleures conditions d'enseignement. Selon le journal tunisois « la Presse », les « meneurs » auraient l'intention d'étendre la contestation à l'ensemble de l'Université « afin de la faire sombrer dans l'anarchie ».

M. Nouira, premier ministre, dans un discours prononcé à Kélibia à la fin de la semaine dernière, a mis en garde tous ceux qui, par des grèves, freinaient l'effort de développement.

De notre envoyé spécial

Tunis. — Il ne se passe guère de jours en Tunisie sans qu'un arrêt de travail n'affecte telle ou telle entreprise. Récemment, des débrayages ont eu lieu à Coca-Cola, dans la capitale, et dans les usines de Sfax. La presse reste généralement muette sur ces mouvements sociaux et les dirigeants nationaux de l'U.G.T.T. eux-mêmes n'en parlent qu'avec réticence.

Si l'on s'en tient aux statistiques officielles, la persistance d'une agitation universitaire et sociale ne s'explique guère. Depuis quelques années, grâce à des facteurs conjoncturels particulièrement favorables et à la politique prudente du gouvernement, la situation économique s'est nettement améliorée, et certains vont jusqu'à parler de « *miracle économique tunisien* ». En 1970, a dit récemment M. Hedi Nouira, premier ministre et secrétaire général du Parti socialiste destourien (P.S.D.) la masse salariale était de 250 millions de dinars (1). Elle est passée en 1974 à 400 millions, dont 60 millions correspondant à des emplois nouveaux. L'amélioration des rémunérations a été de l'ordre de 25 à 30 % en quatre ans, alors que, si l'on en croit l'indice officiel, la hausse des prix n'a pas dépassé durant la même période 17,2 %.

Le plan quadriennal en cours prévoyait la création d'environ trente mille emplois en 1974. Selon le gouvernement, le chiffre de trente-neuf mille cinq cents a été atteint, et ce niveau serait maintenu cette année. Enfin, les autorités mettent volontiers l'accent sur l'importance des transferts sociaux réalisés par le budget de fonctionnement de l'État (68 %), et sur l'effort consenti pour maintenir à des niveaux très bas les prix des produits de première nécessité, comme les céréales, l'huile de soja, le sucre, le ciment ou les engrais. Les subventions de la caisse de compensation chargée d'appliquer cette politique se sont élevées, l'an dernier, à 53,2 millions de dinars.

Depuis quelques mois, le gouvernement s'inspirant des thèses soutenues naguère par M. Chaban-Delmas, organise son action autour de l'application d'un « *contrat de progrès* ». Les différentes catégories sociales sont appelées à collaborer pour mener à bien le développement de la Tunisie. L'Union générale des travailleurs tunisiens est invitée à jouer, dans cette optique, un rôle de premier plan (son secrétaire général, M. Habib Achour, est aussi membre du comité central du parti unique). Depuis plusieurs mois, la centrale a signé de nombreuses conventions collectives qui améliorent indiscutablement le sort des travailleurs. En janvier 1974 a été créé un salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), fixé à 130 millimes de l'heure, qui succède au salaire minimum légal, qui n'était que de 103 millimes.

En dépit de ces incontestables progrès, le climat social reste morose pour diverses raisons.

« *Les salaires*, nous a dit un enseignant syndicaliste, *ont bien augmenté. Mais comme ils sont le plus souvent très bas, cet accroissement n'a pas eu d'effets réels sur le niveau de vie des travailleurs. Nombre d'entre eux gagnent seulement entre 20 et 50 dinars par mois, parfois moins. Parallèlement, certains prix, qui ne rentrent pas dans les statistiques officielles, ont considérablement augmenté. C'est le cas des loyers.* »

Une profonde mutation

On assiste, depuis plusieurs années à une véritable ruée sur l'immobilier, qui a entraîné de fortes hausses de prix. Le prix du mètre carré a été multiplié par dix dans certains quartiers de Tunis. Dans la plupart des villes, le moindre logement d'une seule pièce, dans un quartier misérable, vaut facilement 10 dinars par mois. Des jeunes gens ne peuvent se marier faute de logement accessible.

« *La plupart des emplois créés*, nous a dit un jeune fonctionnaire, *le sont dans des secteurs où la main-d'œuvre n'est pas qualifiée. La loi de 1972, qui consent d'importants avantages fiscaux aux entreprises étrangères qui s'installent en Tunisie et travaillent pour l'exportation, a permis à des industriels d'installer de petites unités de transformation qu'ils veulent amortir le plus vite possible. Le personnel, surtout dans la confection, la bonneterie, le textile, est souvent féminin, les machines sont vieilles. Les salaires sont misérables et n'atteignent même pas parfois le minimum légal.* »

Il est donc inévitable que des tensions se produisent. D'autant plus que la Tunisie est un pays jeune qui subit une profonde mutation sociale. 56 % de la population a moins de vingt ans. La politique de scolarisation poursuivie depuis près de quinze ans, notamment dans les campagnes, produit ses effets. Les jeunes Tunisiens sont aussi en contact permanent avec la civilisation occidentale de consommation. Aux films, à la radio, à la publicité, s'ajoutent les émissions de télévision française et italienne, et le tourisme. Ce sont là autant d'occasions de comparer... et de rêver. Les besoins, les aspirations, s'accroissent beaucoup plus vite que les possibilités de les satisfaire. L'opulence d'une classe privilégiée, étroitement associée à l'appareil de l'État, ne peut que stimuler les rancœurs.

Chargée d'appliquer la politique de « *contrat de progrès* » du gouvernement, la centrale syndicale ne peut pas prendre le risque de se couper de sa base, et doit donc présenter des revendications. Cette politique lui vaut d'être attaquée de tous côtés : par les travailleurs, qui déclenchent des grèves sauvages et malmènent parfois les dirigeants syndicaux, jugés trop mous, et par les dirigeants, qui lui reprochent de ne pas tenir ses troupes en main. Dans une récente interview au journal *As Sabah*, le président de l'agence de promotion des investissements, M. Tijani Chelli, a déploré « *les mouvements de grève qui ont lieu dans diverses entreprises* » et dont les effets « *sont particulièrement néfastes aussi bien sur les investisseurs tunisiens que sur les investisseurs étrangers* ». Bon nombre d'industriels, a-t-il poursuivi, « *ont le sentiment que l'Union générale des travailleurs tunisiens ne représente pas ou ne contrôle pas les travailleurs* ».

La Tunisie est donc loin de connaître la paix sociale. La fragilité de sa réussite économique, due en grande partie aux excellentes récoltes de ces dernières années et à la hausse de certaines matières premières comme les phosphates ou le pétrole, accroît les risques d'agitation si l'expansion venait à se ralentir.

DANIEL JUNQUA.

(1) 1 dinar vaut un peu moins de 1 F.

● *M. Habib Chatti*, ministre des affaires étrangères tunisien, sera reçu, jeudi 30 janvier, par M. Giscard d'Estaing à l'occasion de la réunion, à Paris, de la grande commission franco-tunisienne. M. Chatti sera accompagné par M. Abdelaziz Lasram, ministre tunisien de l'économie.

La grande commission, qui se réunit une fois par an, traite de l'ensemble de la coopération franco-tunisienne.

Madagascar

LE PARTI SOCIALISTE DEMANDE AU GÉNÉRAL RAMANANTSOA DE REMETTRE LE POUVOIR A UN « CONSEIL DES SAGES »

Tananarive (*A.F.P., Reuter.*). — Le général Ramanantsoa, chef de l'État malgache, qui a dissous son gouvernement samedi 25 janvier, envisagerait de constituer une nouvelle équipe ministérielle exclusivement composée de militaires.

Cependant, dans un communiqué rendu public lundi à Tananarive, le parti socialiste malgache (P.S.M.) de l'ancien président Tsiranana, préconise la constitution d'un « *conseil des sages* », auquel le chef de l'État remettrait le pouvoir. « *Ce conseil des sages*, ajoute-t-il, *désignera la personnalité qui constituera un gouvernement provisoire, lequel aura essentiellement pour tâche d'assainir l'atmosphère politique, de procéder à des élections libres et démocratiques en vue de la désignation d'une Assemblée constituante souveraine. Ainsi, le peuple sera appelé à arbitrer et à décider souverainement pour sortir le pays des difficultés qui risquent de le conduire inévitablement à une guerre civile et tribale.* »

La radiodiffusion a implicitement rejeté, dès lundi soir, les demandes formulées par le P.S.M., le commentateur officiel ayant dit : « *D'une manière générale, on exclut l'éventualité d'un gouvernement de coalition.* »

Angola

LE GÉNÉRAL SILVA CARDOSO REMPLACE L'AMIRAL ROSA COUTINHO COMME HAUT-COMMISSAIRE

(*De notre correspondant.*)

Lisbonne. — Le général Silva Cardoso a été investi dans les fonctions de haut-commissaire en Angola le mardi 28 janvier, à Lisbonne, au cours d'une cérémonie présidée par le chef de l'État, le général Costa Gomes. Il remplace ainsi l'amiral Rosa Coutinho, jugé « indésirable » par deux des mouvements nationalistes, le Front national de libération de l'Angola (F.N.L.A.) et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), en raison de ses options de gauche.

Le nouveau commissaire sera présent le vendredi 31 janvier à Luanda pour la formation du premier gouvernement angolais, qui intégrera des éléments des trois organisations de libération.

Le général Cardoso aura un rôle prépondérant à jouer dans le processus de décolonisation de l'Angola. Il assistera aux réunions des conseils des ministres et dirigera la politique extérieure pendant la période transitoire avec le collège présidentiel. En outre, il participera à la direction de la commission de défense qui, sous commandement unique, regroupera les armées portugaise et nationaliste. — J. R.

OCÉANIE

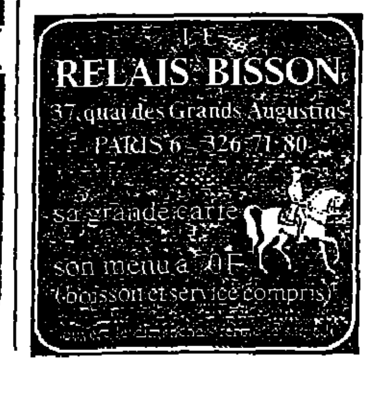
Fidji

« Et l'or de leur corps... »

Suva (Reuter). — *Les ouvriers des mines d'or des îles Fidji réclament un supplément de repos d'une demi-heure pour le déjeuner. Ils entendent ainsi accomplir leurs devoirs conjugaux à un moment où ils sont au mieux de leur condition physique.*

Ce n'est pas à son retour du travail, à 17 heures, que l'ouvrier épuisé peut s'acquitter de cette obligation, a expliqué le secrétaire de leur syndicat, M. Nayita Raqona.

Les mille six cents ouvriers ont inclus cette demande dans une liste de revendications qu'ils ont soumise à la direction de la mine de Vatukoula.



ASIE

Dans un message à M. Chou En-lai

M. FORD CONFIRME QU'IL COMPTE ALLER EN CHINE CETTE ANNÉE

Pékin (A.F.P., Reuter). — Le président Ford a adressé un message de félicitations à M. Chou En-lai, récemment reconduit dans ses fonctions de premier ministre chinois.

« J'envisage avec plaisir de vous rencontrer au cours de cette année pour discuter de questions d'intérêt mutuel. Comme vous l'avez souligné dans votre rapport au Congrès national du peuple, des différences fondamentales existent entre nos deux pays, mais je continue à croire qu'au prix d'efforts communs nous pourrons surmonter ces différences et faire progresser la normalisation des relations sino-américaines et remplir ainsi l'engagement exprimé dans le communiqué de Changhaï de 1972 », écrit notamment le président américain.

Il avait été annoncé en novembre, durant le bref séjour à Pékin que fit le secrétaire d'État, M. Henry Kissinger, que M. Ford se rendrait en Chine dans le courant de 1975.

D'autre part, la Chine a annulé une commande de 601 000 tonnes de blé livrables cette année, a annoncé, le lundi 27 janvier, la société céréalière Cook Industry Inc. Cette décision, a indiqué un porte-parole de la société, tient sans doute au fait que les récoltes ont été, en Chine, meilleures que prévues.

Thaïlande

LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT DE COALITION SERA MALAISÉE

Bangkok (A.F.P., A.P.). — Aucun des quarante-deux partis qui sollicitaient les suffrages des électeurs thaïlandais n'a pu obtenir la majorité des deux cent soixante-neuf sièges de l'Assemblée lors du scrutin du 26 janvier. Plus de 60 % des inscrits se sont abstenus. Le parti démocrate du prince Seni Pramot vient en tête, avec soixante et onze élus. Le Parti de la justice sociale (quarante-cinq élus), sans doute victime de son identification avec l'ancien régime militaire, arrive en seconde position. Au centre et à gauche, les deux partis socialistes et le parti des Forces nouvelles totalisent trente-six sièges, ce qui représente un assez beau succès ; la plupart des élus de ces formations viennent des régions pauvres et politisées du Nord-Est.

La presse locale écrit que les élections ont été « libres et honnêtes ». Mais il sera difficile de constituer un gouvernement de coalition stable. Le parti démocrate refuse de s'associer aux autres partis de droite, complices des divers régimes militaires qui se sont succédé depuis la guerre mondiale. Le prince Seni Pramot va sans doute être appelé à diriger le cabinet, mais l'addition des élus de son parti et des mouvements dont il se sent plus ou moins proche ne suffira pas à lui donner une majorité : il lui manquera quelque seize sièges. Il n'est donc pas exclu que l'Assemblée soit dissoute dans les prochains mois et que le prince organise de nouvelles élections.

Corée du Sud

Le combat d'un grand journal pour la liberté de la presse

De notre correspondant

Tokyo. — Toute la Corée du Sud suit, avec un extrême intérêt, les péripéties de la bataille pour la liberté de la presse, que mène le grand journal de Séoul, Donga Ilbo, *contre le gouvernement et, plus précisément, contre la C.I.A. locale qui en est l'instrument.*

Le Donga Ilbo, *qui tire six cent mille exemplaires par jour, a depuis plusieurs mois une attitude courageusement critique vis-à-vis de la dictature du président Park. Les interventions, les manœuvres et les menaces de la C.I.A. et de la censure n'ont pas réussi à museler ses protestations ni à arrêter ses campagnes. Le journal continue à publier des informations que le gouvernement voudrait maintenir secrètes, par exemple sur les activités de l'opposition, sur les nombreuses atteintes aux droits de l'homme, les arrestations arbitraires et l'étouffement de toute liberté. Il est devenu d'autant plus importun au régime qu'il n'est pas lié à l'opposition et ne peut être accusé de « gauchisme ». Sous la direction de M. Kim Sang Man, qui fut formé à Fleet Street, il est seulement, dans la presse, le dernier défenseur des libertés publiques.*

Au milieu de décembre, tous les gros annonceurs — soit les vingt plus importantes sociétés du pays — ont brusquement annulé toute publicité dans ses colonnes, et le Donga Ilbo *a commencé à paraître avec des pages ou des demi-pages entièrement blanches.*

C'est évidemment la C.I.A. sud-coréenne — le journal en a eu la preuve et l'a dit à ses lecteurs — qui, pour tuer le Donga Ilbo, *avait donné des ordres aux annonceurs. Le journal dépend de la publicité pour 60 % de ses recettes. Depuis le 20 janvier, les petits annonceurs ont commencé aussi à faire défaut. Le tarissement de la publicité a aussi frappé la station de radio du* Donga Ilbo *et les magazines de l'entreprise.*

Cependant, dès le milieu de janvier, une campagne spontanée a commencé à s'organiser parmi les lecteurs du journal pour le sauver, campagne bientôt appuyée par toutes les forces d'opposition, spécialement par les milieux chrétiens. Les abonnements et les dons en argent ont commencé à affluer, certains venant de l'émigration sud-coréenne aux États-Unis et à l'étranger. Une association de la jeunesse chrétienne a lancé une campagne pour « le million d'abonnés ». Des consignes de boycottage contre les sociétés qui ont retiré leur publicité circulent dans Séoul, et sont appliquées. Du Japon, des États-Unis et d'Europe commencent à affluer des messages d'encouragement, parfois aussi des fonds de soutien.

Des messages émouvants

Le résultat le plus surprenant de cette campagne a été l'apparition et la multiplication dans les colonnes du journal de placards publicitaires de petits annonceurs privés, des citoyens sud-coréens qui viennent à son secours en insérant des messages de sympathie dans les vides des pages blanches. Bravant la fureur de la C.I.A., des employés de banque par exemple, occupent un espace blanc avec un simple message d'encouragement signé : « Une section d'une certaine grande banque. »

Chaque jour, comme un jeu nouveau qui passionne les habitants de Séoul, il y a dans les colonnes du journal une sorte de concours entre les messages, à qui sera le plus ingénieux ou le plus émouvant. « Tenez bon ! », dit l'un. « J'aurais dû agir plus tôt », dit un autre. « Luttons tous ensemble », demande un troisième. Dans un espace blanc grand comme une carte de visite, ces simples mots : « Une grand-mère. » Un groupe d'étudiants anonymes : « Changez la Constitution ! » Un message ayant été signé : « Un officier de l'armée », plusieurs employés du journal ont subi trois jours d'interrogatoire au centre de la sécurité militaire.

Mais tous les messages ne sont pas anonymes. Des religieux n'ont pas craint de signer les leurs. S'enhardissant, de simples citoyens ont envoyé des fonds en les accompagnant de la liste des donataires, que le journal a publiée avec leur accord. Il faut un singulier courage pour braver ainsi la redoutable C.I.A. sud-coréenne. Il est vrai que les audacieux bénéficient d'une singularité bien connue : prénom mis à part, tous les Coréens s'appellent Kim !

ROBERT GUILLAIN.

Indochine

La liberté d'action de Washington est paralysée par l'attitude du Congrès

Les combats font toujours rage au Cambodge : face au palais royal de Phnom-Penh, sur la rive orientale du Mékong ; à Kampot, ville située sur le golfe de Thaïlande, où la situation est officiellement qualifiée de « critique » pour les forces républicaines ; à Kompong-Som (l'ancien Sihanoukville), dont l'aéroport est bombardé et dont les avant-postes sont harcelés.

A l'occasion du second anniversaire de l'accord de Paris sur le Vietnam, plusieurs manifestations sont signalées. Le ministre suédois des affaires étrangères a vivement critiqué, lundi 27 janvier, l'intention de M. Ford d'octroyer une nouvelle aide à Saigon. A Londres, l'organisation Amnesty International a lancé un appel en faveur de la libération des détenus civils au Vietnam du Sud. A Paris, le bureau des cinquante-trois organisations luttant pour la paix et l'indépendance des peuples d'Indochine (C.G.T., C.F.D.T., P.C., P.S., P.S.U., etc.) a remis à l'hôtel Matignon un texte demandant la reconnaissance du G.R.P. par le gouvernement français. A Saigon, douze parlementaires ont déclaré que, si le Congrès américain votait de nouveaux crédits, « il prolongerait l'agonie d'un régime qui a perdu la confiance du peuple ».

La politique indochinoise de MM. Ford et Kissinger est paralysée par l'attitude du Congrès, qui paraît peu désireux de voir les États-Unis s'engager à nouveau dans la péninsule.

De notre correspondant

Washington. — Le deuxième anniversaire de la signature de l'accord de Paris sur le Vietnam a été marqué à Washington par trois manifestations de faible importance qui n'ont trouvé aucun écho auprès d'une opinion soucieuse d'oublier la guerre. Il y a quelques années, le public s'était mobilisé avec passion et violence pour ou contre l'engagement militaire américain au Vietnam. Aujourd'hui, la lassitude et l'indifférence prédominent. Sur les marches du Capitole, huit cents personnes environ écoutèrent le sénateur McGovern et le représentant Drinan exprimer leur opposition vigoureuse à l'octroi d'une aide financière supplémentaire à Saigon et à Phnom-Penh. Un peu plus loin, une centaine de contre-manifestants proclamaient au contraire leur soutien au régime de M. Thieu.

Le porte-parole du département d'État s'est borné, quant à lui, à réaffirmer l'engagement américain de soutenir économiquement et militairement le gouvernement de Saigon, et il a accusé une fois de plus le gouvernement de Hanoï d'avoir violé l'accord de Paris. Les mots et les justifications d'autrefois réapparaissent. Le président Ford parle des responsabilités américaines au Vietnam à peu près dans les mêmes termes que MM. Nixon et Johnson. Mais la situation est différente. Le président doit tenir compte du Congrès qui, en 1973, a adopté une loi interdisant aux forces armées américaines de prendre part à des « *activités de combat* ». Jusqu'à nouvel ordre, les parlementaires, dans leur majorité, veulent poursuivre le dégagement militaire en Indochine. Ils sont opposés à l'octroi de 300 millions de dollars à Saigon, considérant qu'un tel geste ne pourrait que prolonger la guerre. La liberté d'action du gouvernement Ford se trouve ainsi paralysée. Pour le porte-parole du département d'État, les crédits demandés représentent que le complément des 700 millions de dollars de l'aide militaire déjà approuvée.

H. P.

AMÉRIQUES

LES « AMITIÉS FRANCO-CHILIENNES »

Une association Amitiés franco-chiliennes vient d'être fondée à Paris, afin d'aider les réfugiés politiques chiliens qui résident en France, dans leurs problèmes de vie et de travail, et de soutenir la réflexion et l'action des hommes, notamment des chrétiens, qui, en Amérique latine et spécialement au Chili, luttent pour la justice et la démocratie.

Le conseil d'administration est composé de MM. Georges Casalis, François Charbonnier, Michel Combes, Charles Condamines, Georges Hourdin, Jean Offredo (président), Roger Tréfeu, Françoise Reille-Soult (trésorier).

★ 46, rue de Vaugirard, 75006 Paris.

● RECTIFICATIF. — Dans notre article (*le Monde* du 27 novembre 1974) sur les réactions provoquées chez les militaires par le résultat eds élections brésiliennes du 15 novembre, nous avons commis une erreur en disant que si l'opposition devenait majoritaire lors du scrutin de 1978, elle pourrait faire élire son candidat à la présidence l'année suivante. Le collège électoral qui choisira le successeur du général Geisel le 15 janvier 1979 sera, en effet, composé des parlementaires finissant leur mandat, et non des nouveaux élus. La crise résulterait en fait de la difficulté qu'il y aurait, si le chef de l'État était une fois de plus imposé par l'armée, à gouverner avec un congrès dominé par l'opposition, sauf à violer la Constitution.

POLITIQUE

DEUX POINTS DE VUE AVANT LE CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE

Pour un socialisme non productiviste

par JACQUES BERTHELOT (*)

QUEL que soit le chemin considérable qu'ait parcouru le parti socialiste depuis quelques années, et notamment depuis les élections présidentielles de 1974, au niveau aussi bien de la solidité de son programme que du renouveau de ses militants, le prochain congrès de Pau invite ces derniers à s'interroger autant sur ce qui reste encore à parcourir que sur les étapes déjà franchies en vue de l'avènement d'une société socialiste en Europe, dans le monde de 1975.

Dans cet esprit, il est utile de souligner une insuffisance importante et qui est partagée par les différentes motions et amendements proposés pour le congrès et qui ne tient pas seulement, semble-t-il, à des considérations tactiques, mais aussi à un manque de réflexion théorique sur un problème qui n'a pas encore pénétré profondément dans l'opinion publique.

En effet, bien que de brèves allusions soient faites ici et là dans les motions à la nécessité d'améliorer la qualité de la vie, d'agir au niveau de la consommation et de relativiser la notion de croissance, il n'en demeure pas moins que la conception d'ensemble de la société socialiste à construire qui s'en dégage reste marquée par une optique essentiellement productiviste. Cela se manifeste en particulier dans le crédit qui est accordé au progrès scientifique et technique, lequel revrait permettre de satisfaire enfin correctement, au sein d'une société socialiste autogérée, les multiples besoins de ses membres, et en particulier des laissés-pour-cmopte du système de croissance capitaliste.

Il apparaît cependant évident que l'avènement d'un gouvernement de la gauche unie et même la généralisation réussie de l'autogestion ne seront pas suffisants à eux seuls pour construire un modèle de société supprimant les principales aliénations, si le mythe productiviste, et le mythe complémentaire de l'existence de besoins croissants à satisfaire et dont découle l'aliénation de l'homme dans sa qualité de consommateur, ne sont pas explicitement dénoncés comme étant partie intégrante du système culturel capitaliste. Stratégie de rupture sans équivoque avec le capitalisme, certes, mais pas à moitié, pas en modifiant uniquement les rapports de productions et en s'accommodant de la superstructure culturelle, car ce ne serait finalement qu'une simple distanciation progressivement récupérée par le système.

Le mythe productiviste d'abord : non, le socialisme ne se réduit pas à l'équation « socialisation de moyens de production + progrès technique » (ce qui se traduit aussi aujourd'hui par « autogestion + ordinateur ») si l'on accorde une importance indépendante et égale aux deux termes. On oublie trop facilement que le « progrès technique » n'est jamais qu'un moyen, et qu'il va souvent contre le progrès social, n'en déplaise aux technocrates. On arrive ainsi à justifier l'armement nucléaire et les ventes massives d'armes (et notamment d'avions) par la nécessité d'amortir sur de grandes séries les frais considérables de recherches que cette industrie permet de supporter, dans la mesure où ces recherches profitent ensuite de toute l'industrie de pointe (et notamment au Concorde, aux centrales nucléaires, à l'informatique), voire aux recherches médicales ; de plus, l'on ne peut se permettre d'être en retard, et donc dépendre des autres puissances industrielles dans ces domaines « stratégiques ».

Les secteurs « de pointe »

Sans vouloir ouvrir et trancher ici le débat sur la nécessité ou non pour un gouvernement socialiste de poursuivre demain sa percée dans ces différents secteurs « de pointe » — car il est certain que l'inflexion de l'orientation productive ne pourra être que progressive, — l'on peut cependant s'interroger sur les avantages réels apportés par ces avancées techniques modernes à la fois pour nos sociétés industrialisées et pour les pays du tiers-monde. Si le débat sur le Concorde est assez facile à trancher, celui sur le nucléaire (et notamment sur l'énergie nucléaire) l'est déjà beaucoup moins (comme en témoigne l'actualité), tandis que l'équation du socialisme évoquée plus haut ne semble pas douter des potentialités de progrès social inhérentes à l'ordinateur. Or, pour s'en tenir à ce dernier, il n'est pas si évident que son bilan global dans les pays industrialisés soit à ce jour si concluant non seulement sur le plan social mais même sur le plan économique, car, si la conquête de la Lune nous fait effectivement une belle jambe, l'accélération des communications que l'ordinateur a essentiellement entraînée dans tous les domaines a surtout permis de résoudre de faux problèmes et de concentrer les pouvoirs, mais n'a pas réellement abaissé les coûts. Dans un autre domaine, on pourrait aussi s'interroger sur la contribution que l'économétrie, déjà ancienne, a pu apporter à la connaissance et à la maîtrise des véritables problèmes du développement économique.

Mais la question est beaucoup plus grave pour les pays du tiers-monde dans la mesure où, grâce à l'exportation préalable de notre fétichisme du « progrès technique » et du « modernisme », nous leur avons exporté, et leur exportons de plus en plus, nos propres techniques productives, qui, à haute intensité capitalistique, sont de toute évidence incompatibles avec leurs besoins réels, compte tenu de leur pléthore de main-d'œuvre inemployée et sous-employée. Du fait de l'avance technologique considérable et continue des pays industrialisés, et qui s'explique par leur dotation infiniment supérieure en matière grise et en capitaux, et compte tenu, d'autre part, de la conviction entretenue par les pays industrialisés chez les pays du tiers-monde de la nécessité de tirer parti des tout derniers « progrès techniques » pour accélérer leur développement, il y a là à la fois une garantie pour les premiers de cultiver de précieux marchés et une cause prévisible des difficultés des seconds à se développer (ou du développement du sous-développement). A cet égard encore, une société socialiste devrait considérer la production du savoir, et en particulier de ses applications économiques pratiques (les procédés de fabrication) comme faisant partie du domaine des biens publics internationaux, au même titre que la mer ou l'atmosphère, par exemple, ce qui permettrait donc de rompre ici avec une des causes de la domination exercée sur le tiers-monde par le monde industrialisé.

Le mythe de besoins objectifs croissants à satisfaire ensuite : Le problème, ici, va beaucoup plus loin que la défense des consommateurs contre les abus et les gaspillages dus au matraquage publicitaire ou que les protestations écologiques contre toutes les formes de pollution et de nuisance. Il s'agit en réalité de saisir (1) que, la consommation individuelle elle-même étant d'abord et avant tout un *acte social* permettant à chacun de se situer et de *se signifier* dans l'échelle sociale et sa relation aux autres (par intégration et/ou différenciation), l'amélioration du bien-être ne peut provenir que d'une amélioration de l' « être bien », avec et vis-à-vis des autres (on pourrait parler de la logique du bien-être comme étant celle du « paraître », ou besoin d'être perçu par les autres comme sujet existant, et du « par-être », ou besoin d'être perçu comme égal), et non d'une compétition indéfinie dans l'accroissement de l'avoir.

Plus de transparence dans les rapports sociaux

Au-delà d'un seuil physiologique minimal, en effet, que toutes les couches sociales de notre société ont pratiquement franchi, l'amélioration du bien-être des travailleurs des classes défavorisées relativement — objectif essentiel du développement — ne peut provenir que d'une plus grande transparence dans les rapports sociaux, du renvoi de l'homme à l'homme et non à des objets, et cela passe essentiellement par une répartition plus égalitaire des responsabilités (possible par l'autogestion) et des revenus individuels et par un développement des consommations collectives. Au-delà de la valeur d'usage, ou de la prétendue utilité objective des biens, qui restent des notions toutes relatives donc, et au piège desquelles Marx lui-même n'a pas échappé, l'on doit admettre avec lui que la fin de l'économie politique est bien « la production de l'homme par l'homme » et non le culte fétichiste des marchandises (ou même de services culturels).

Autrement dit, si l'autogestion est capable demain de désaliéner l'homme dans sa qualité de producteur, elle sera incapable à *elle seule* d'empêcher des formes aggravées de compétition et de hiérarchisation sociales de se développer au niveau de la consommation. En conservant les bases du système culturel capitaliste, on conservera aussi la lutte des classes, qui n'aura fait que changer de terrain, en ayant assimilé provisoirement l'autogestion.

Mais, ici encore, les conséquences les plus graves de cette mythologie de la consommation se situent au niveau du tiers-monde. En effet, non seulement des perspectives de consommation sans cesse accrue dans les pays industrialisés ne laissent aucune chance aux affamés de plus en plus nombreux du tiers-monde d'accéder un jour à un seuil humainement décent, du fait de la limitation des ressources mondiales, mais encore les mêmes comportements (voire des comportements de consommation encore plus somptuaire) seront nécessairement adoptés par leurs classes dominantes, du moins tant que subsistera leur dépendance culturelle du modèle capitaliste industriel. Et pourtant quel visiteur de ces pays n'a pas été frappé par l'hospitalité et le bonheur même des masses populaires non encore acculturées, car, en dépit de la précarité de leurs ressources matérielles, elles ont su conserver une intense vitalité dans leurs relations sociales, ainsi que le sens de l'échange symbolique, du don et de la fête ? Quelle leçon culturelle, gratuite elle, ne nous donnent-t-ils pas !

Devant l'importance qu'il y a pour tous les démocrates de ce pays à prendre conscience des problèmes évoqués ci-dessus, on aimerait bien que cessent les fausses querelles actuelles entre le parti communiste et le parti socialiste, et que les divers courants d'opinion qui animent celui-ci précisent aussi la place qu'ils leur accordent dans leur stratégie, afin que les options choisies soient plus claires. Il n'est plus possible de passer outre à ce débat fondamental, sous prétexte que les masses populaires n'y sont pas encore préparées (le système culturel régnant a tout fait pour cela), mais il convient certes de commencer par un effort de réflexion à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'action militante, et auprès de l'opinion publique en général. Sinon, vu du tiers-monde, il sera facile de continuer à estimer que, malgré l'autogestion, les perspectives de la gauche restent encore du domaine de la sociale-démocratie et de la gestion du capitalisme. Puisse le congrès de Pau éviter un tel jugement de l'histoire !

(1) Notamment avec Jean Baudrillard. *Critique de l'économie politique du signe*, Gallimard, 1972.

(*) Économiste, militant du parti socialiste.

Retrouver l'unité

par FRANÇOIS LONCLE (*) et PHILIPPE LAMIRAULT (*)

LORSQUE surgit une difficulté majeure, lorsqu'un état de crise tend à persister, il devient imprudent de fermer les yeux et de ne pas tenter d'agir sur l'événement. Troisème composante de l'union de la gauche, fidèle sans défaillance à sa stratégie et au programme commun de gouvernement, le Mouvement des radicaux de gauche ne peut en aucune façon se satisfaire de la situation actuelle.

La dynamique unitaire — celle-là même qui a porté le candidat commun de la gauche aux 13 millions de suffrages du 19 mai — est brisée. Le courant, comme l'on disait, ne passe plus depuis plusieurs mois. Nous savions bien, c'est la vie qui est là pour nous l'enseigner quotidiennement, que la construction d'une société nouvelle, sur la base de l'effort commun des formations de la gauche communiste, socialiste et radicale, comporterait des phases délicates. Mais l'enjeu même de notre combat, le sort des millions de Français qui subissent depuis tant d'années la politique conservatrice, le règne de l'argent et de la spéculation, nous a permis jusqu'à maintenant de surmonter l'obstacle. La réunion du comité de liaison auquel nous appartenons a toujours abouti à un accord.

En 1961, lors de leur seizième congrès qui se déroulait à Saint-Denis, les communistes français avaient su parfaitement définir leur ligne de conduite, qui devait mener au développement de la politique d'union dont ils furent incontestablement les initiateurs. « Ecarter tout ce qui divise, ne tenir compte que de ce qui unit », tel était le mot d'ordre. Aujourd'hui, on pourrait presque, malheureusement, en inverser les termes.

Parce que nous avons choisi délibérément et définitivement l'union de la gauche, fût-ce au prise de la scission de notre parti ; parce que nous savons bien que nous ne pourrons pas « changer la vie » sans l'appui de l'immense masse des travailleurs de ce pays, c'est-à-dire sans les différentes composantes de la gauche ; parce que depuis trois ans nous avons apprécié hautement l'engagement, la loyauté et l'esprit unitaire de notre partenaire communiste au fil de multiples combats fraternels ; parce que nous ressentons l'inquiétude, l'angoisse de ces millions de Françaises et de Français décidés plus que jamais à se battre pour que triomphe la justice ; parce que, comme le disait François Mitterrand au soir de la campagne présidentielle, « la victoire de la gauche est inéluctable », pour toutes ces raisons, nous sommes convaincus que l'attitude nouvelle du P.C.F. n'est pas conforme aux intérêts de ceux qu'il prétend défendre.

Il ne s'agit pas, dans cette affaire, d'être les avocats du parti socialiste. Il ne s'agit pas de prétendre que le comportement de notre partenaire socialiste nous satisfait totalement, que toutes les déclarations des responsables du P.S. nous conviennent à merveille. Il ne s'agit pas non plus d'estimer que les radicaux de gauche ont été constamment irréprochables. La question n'est pas là. Personne ne revendique la perfection.

Dans la situation de crise du capitalisme que nous traversons, les solutions du programme commun s'imposent aujourd'hui encore plus qu'hier. Il n'est pas question de « gérer cette crise ». La transformation de la société, au-delà du discours et de l'action psychologique, qui tiennent lieu de politique au gouvernement actuel, est encore plus urgente du fait de l'accroissement des inégalités, de l'absence de projet national et international des dirigeants giscardiens.

L'enlisement dans le désordre monétaire et les difficultés énergétiques est inscrit dans les faits. Les conséquences qu'il entraîne dans notre pays sur la vie des citoyens se trouvent aggravées lorsque l'on constate que le pouvoir financier, bancaire, multinational se substitue au pouvoir politique.

Dans une telle situation, se tromper d'adversaire devient absurde et intolérable. Ce n'est pas le parti socialiste qu'il convient de harceler, de marteler, mais le gouvernement Chirac-Giscard d'Estaing. L'heure n'est pas au durcissement doctrinal, à la théorisation des conflits, au repliement sur soi-même, mais bien à l'union.

Qui peut nier que les signataires de ces lignes aient mesuré leurs efforts pour entraîner et fixer le radicalisme dans le combat de la gauche ? Qui peut prétendre que nous ayons une seule fois versé dans l'anticommunisme ? Au reste, comme le disait Edmond Maire, non sans humour, « la peur de l'anticommunisme, c'est le fait des réformistes calculateurs ou des révisionnistes honteux ».

Aujourd'hui, nous sommes bien obligés de constater que l'attitude nouvelle du P.C.F. est démobilisatrice. Si nos camarades communistes voulaient faciliter la tâche du président de la République, s'ils voulaient redonner quelque espoir aux vieilles chimères du centrisme, s'ils voulaient faire remonter le baromètre de la majorité, ils ne s'y prendraient pas autrement.

Il faut que renaisse l'immense espoir de ceux du 19 mai. Il faut que cesse cette campagne antisocialiste pour retrouver le chemin de l'unité.

(*) Secrétaire national du Mouvement des radicaux de gauche.

(*) Conseiller général d'Eure-et-Loire, membre du bureau national du Mouvement des radicaux de gauche.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Sur le chemin du divorce

Entamée au lendemain des élections législatives partielles de septembre dernier, qui avaient marqué un certain recul des suffrages obtenus par les candidats communistes, la polémique entre les deux principaux signataires du programme commun de gouvernement,loin de s'atténuer, ne fait que prendre de l'ampleur. A quelques jours du congrès du parti socialiste, les commentateurs cherchent des explications aux difficultés que connaît l'union de la gauche. à

Dans *LE POINT*, André Chambraud se demande si cette querelle était *«complètement imprévisible»*. *« Si François Mitterrand avait été un social-démocrate à l'ancienne mode*, répond-il, *ne jouant avec les communistes que pour en tirer de furtifs bénéfices électoraux, peut-être pas. Les présidentielles avaient bien amené la gauche aux portes du pouvoir. Mais dans un rapport de forces tel qu'aucun parti communiste, aussi bien intentionné soit-il, ne pouvait longtemps le tolérer. »*

Franz-Olivier Giesbert, au cours d'un *« voyage à l'intérieur du parti socialiste »* qu'il décrit dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, relève dans le parti de M. Mitterrand. *« une métamorphose saisissante »*. Si la polémique poursuivie avec le parti communiste *« perturbe ou inquiète les militants »* qui *« commencent à douter de l'union »*, en revanche, ces militants *« ne doutent pas d'eux-mêmes »*. Pourtant, relève-t-il : *« Des fédérations les plus dynamiques aux moins rénovées, les admonestations du P.C. déconcertent, émeuvent et, parfois, enchantent. Dans toutes les sections, des questions sont posées. Des questions auxquelles François Mitterrand répond en réaffirmant — que peut-il faire d'autre ? — les positions fondamentales du P.S. »*

Ces *« positions »*, Claude Estier, dans *L'UNITE*, hebdomadaire du parti socialiste, les rappelle : précisant que les réformes envisagées par le président de la République *« ne sont pas négligeables »* mais *« ne peuvent modifier la situation car elles ne s'attaquent pas à l'essentiel »*

Le membre du secrétariat national du P.S. affirme, d'autre part, que *« le vœu unanime des militants socialistes »* est que le congrès de Pau constitue *« l'occasion de redonner un nouvel élan à la gauche dans sa lutte contre le pouvoir »*.

Gilbert Souchal suggère un autre vœu, dans *POLITIQUE HEBDO*. Estimant que *« quelle que soit la forme souvent déplorable de la polémique entretenue par le P.C., les questions par lui posées sont des questions réelles et actuelles »*.

La nécessité de voir le P.S. apporter des réponses lui semble d'autant plus pressante que la *« grande bourgeoisie »* n'a pas renoncé *« à casser l'union de la gauche »* et que *« le P.S. ou plus exactement nombre de ses dirigeants »* ne sont pas insensibles *« aux sirènes gestionnaires »*.

Dans *TRIBUNE SOCIALISTE*, hebdomadaire du P.S.U., Gilbert Hercet affirme qu'à Pau la *« synthèse »* ne posera pas *« grand problème : c'est à qui sera le plus à gauche, le plus hostile envers toute coalition centriste pour les municipales, le plus enthousiaste pour l'autogestion, le plus soucieux d'affirmer l'actualité du socialisme »*.

Si l'existence de tendances est évoquée par certains comme *« le fin du fin de la démocratie »*, et présentée comme une vertu, François Hincker et Léo Lorenzi estiment dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire du P.C.F., qu'elle *« reste la tentative de rassembler sur des bases diverses des adhérents et des électeurs »*. Après avoir relevé quelques points positifs et d'autres plus discutables dans les textes qui seront soumis au vote des délégués socialistes, ils réaffirment que *« vaincre suppose que chaque parti grandisse, développe son influence, mais dans la lutte pour que triomphe le programme commun. Si l'idée de faire un grand parti socialiste a pour objectif, comme l'affirment leurs dirigeants, de réduire le parti communiste en force d'appoint, chacun comprend que ce mot d'ordre soit nuisible car s'il n'est interdit à personne de privilégier son propre développement, celui-ci, entre alliés, devrait ne pas se dérouler en dehors des engagements pris en commun et contre un adversaire qui doit être commun »*.

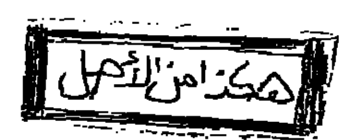
Tel est l'avis que partage, du moins en partie, Pierre-Luc Séguillon, qui ne voit qu'un moyen de dépasser ce qu'il appelle *« une situation terriblement grave pour l'avenir du socialisme en France »*. Ainsi dans *HEBDO-TC-TEMOIGNAGE CHRETIEN* qui consacre cette semaine sur le thème « Les communistes et nous, chrétiens » un dossier comprenant notamment un entretien avec M. Pierre Juquin, il propose que le P.C.F. remette en cause *« cette certitude selon laquelle le parti socialiste ne peut-être que social-démocrate »*, et parie sur son évolution. Dans cette évolution le P.C.F. a *« un rôle à jouer qui ne peut lui être que bénéfique et contribuer, par réciprocité à sa propre ouverture »*. Du côté du P.S., il considère que ce dernier doit *« sortir de ce silence offusqué et abandonner cette prétention à ne reprendre l'action que du jour où la polémique se sera tue et où une nouvelle discussion aura permis de redéfinir les positions respectives. Mieux vaudrait reconnaître que les reproches du P.C.F., quand bien même seraient-ils formulés d'une manière difficilement supportable, sont partiellement fondés mais que c'est dans la reprise d'un travail et d'une action communs que le P.S. est prêt à exorciser ses démons, si démons il y a »*.

Réfutée par Pierre-Luc Séguillon, la thèse selon laquelle le P.C. ne voudrait pas du pouvoir est reprise par Paul Maisonblanche, dans *LA NOUVELLE ACTION FRANÇAISE*, royaliste. *« De toute évidence la poursuite de la querelle affaiblit la crédibilité et les chances de succès électoral de la gauche ex-unie. Sans doute les communistes redoutent-ils d'avoir à gérer une crise qui s'annonce longue et durable et qui suppose, pour être résolue, tant de réformes en profondeur et tant de mesures énergiques que le pouvoir qui tentera de les réaliser sera fort impopulaire. Peut-être aussi l'Union soviétique, agitée également par des luttes de pouvoir entre technocrates « droitistes » et « durs » de l'appareil du parti, a-t-elle incité les P.C. occidentaux à raidir leur position. »*

En y adjoignant le *« conflit entre le P.C. et le P.S. au sein du gouvernement portugais »*, Daniel Bensaïd interroge dans *ROUGE*, hebdomadaire trotskiste : *« La polémique ouverte par le P.C.F. (...) fait-elle partie d'un tournant de la politique stalinienne internationale ? »* A cette éventualité, il en préfère une autre : *« un durcissement tactique répondant avant tout aux contradictions nourries par sa politique nationale. »* Il en veut pour preuve la remise en cause de l'hégémonie du P.C. sur le mouvement ouvrier organisé et la perte par les communistes du premier rang électoral dans la gauche. Daniel Bensaïd juge que ce débat *« tourne au ridicule »*. En effet, poursuit-il, *« le P.C.F. dénonce le P.S. tenté par les alliances à droite ou les renversements d'alliances. Comme si la politique du P.C.F. en direction des cadres, des patrons « non monopolistes », des gaullistes n'était pas elle-même une politique d'alliance et de collaboration avec la bourgeoisie. Le P.C.F. demande comme garantie que le P.S. répète ses engagements concrets envers le programme commun. Alors que, quand bien même Mitterrand signerait dix fois ce programme, à l'encre indélébile, il n'y aurait aucune garantie supplémentaire. Car le programme commun lui-même est un programme de collaboration de classes »*.

L'hebdomadaire de l'Organisation communiste internationaliste (O.C.I.), *INFORMATIONS OUVRIERES*, qui, lui aussi, réaffirme son opposition au programme commun, n'en réclame pas moins une initiative de la part du parti communiste. *« La seule action efficace, réaliste et constructive »*, prône l'éditorialiste, est d'engager *« une grande campagne pour rassembler à Paris, devant les palais gouvernementaux ou devant l'Assemblée nationale à majorité truquée, les représentants de millions de travailleurs des villes et des campagnes, de Paris et de province, pour clamer l'exigence de tous de voir enfin le gouvernement Giscard-Chirac disparaître ? »*

L'extrême gauche, qui a choisi la révolution pour parvenir au pouvoir, se demande si cet objectif que l'union de la gauche s'était fixé en signant un programme commun de gouvernement n'est pas un peu trop mis à l'écart. — A. Ch.



POLITIQUE

Les élections municipales

FORTE POUSSÉE DE LA GAUCHE A LA GARENNE-COLOMBES

A La Garenne - Colombes (Hauts - de - Seine), le premier tour des élections municipales partielles a donné, dimanche 26 janvier, les résultats suivants :

Inscrits : 15 366 ; vot., 8 243 ; suffr. expr. : 8 108.

Liste d'union républicaine : MM. Galan (sans. étiq.), 3 607 ; Blanc (U.D.R.), 3 599 ; Préato (R.I.), 3 591.

Liste communiste : M. Ridel, 2 400 ; Mme Barthélémy, 2 359 ; M. Duverger, 2 355.

Liste socialiste : MM. Biassette, 2 131 ; Renvoisé, 2 118 ; Mme Schyn, 2 103. — BALLOTTAGE.

[Il s'agissait de pourvoir trois sièges, que la démission de M. Fabbi, maire, U. D. R., et de deux conseillers, avait rendus vacants (« le Monde » du 11 janvier).

La gauche a totalisé dimanche près de 56 % des suffrages exprimés contre 44 % à la liste soutenue par la municipalité en place. Le chiffre des abstentions, comme il est d'usage lors d'une élection municipale partielle, est très élevé (46,3 %), et les représentants de la « majorité » y voient la raison principale de leur insuccès au premier tour, tout en reconnaissant que la poussée du parti socialiste se manifeste à La Garenne-Colombes comme ailleurs.

Par rapport à une autre élection partielle, en septembre 1971, le P. S. passe en effet de 11,54 % à 26,28 % des suffrages ; le P. C., de son côté, progresse de 25,64 % à 29,60 %.

Lundi 27 janvier, dans la matinée, une longue réunion a permis aux membres des deux listes de gauche de conclure un accord, que le P. C. avait refusé pour le premier tour. La liste d'union comprendra pour le second tour, dans l'ordre : MM. Ridel (P. C.), Biassette (P. S.) et Duverger (P. C.). Les candidats de gauche attribuent le recul de la coalition « majoritaire » à « l'immobilisme de la municipalité » et à « la très vigoureuse polémique publique » dont elle a été le théâtre, et qui a conduit M. Fabbi et deux de ses amis à remettre leur démission.

Le conseil municipal est actuellement composé d'une coalition U.D.R., R. I. et centriste, et l'élection de dimanche prochain n'est pas susceptible, en toute hypothèse, d'y faire basculer la majorité.]

LA CRISE DE NANCY : DEUX MISES AU POINT

Après notre article sur l'éventualité d'une nouvelle crise municipale à Nancy, provoquée par l'opération immobilière Nancy-Mazagran (*le Monde* du 22 janvier), M. Jean Rochet, préfet de Meurthe-et-Moselle, nous précise que « *la position qu'il a prise en ce qui concerne l'immeuble Nancy-Mazagran a un caractère strictement administratif* » et qu' « *il est intervenu dans cette affaire en qualité d'autorité de tutelle* ». M. Rochet nous indique également qu' « *aucune réunion ne s'est tenue à la préfecture en présence de MM. Coulais et Servan - Schreiber au sujet de la municipalité de Nancy* ».

D'autre part, M. Marcel Martin, maire de Nancy, dont nous disions qu'il avait dû céder la présidence du district urbain après sa défaite aux élections sénatoriales, nous fait savoir que « *c'est volontairement et en accord avec tous ses conseillers municipaux qu'il ne s'est pas porté candidat à la présidence du nouveau district, créé par arrêté préfectoral, afin d'apporter la preuve de la volonté politique de la grande ville d'aider à la formation et au développement de l'agglomération bien que la structure de celle-ci ne corresponde pas au schéma qu'elle avait proposé* ».

LES ÉLECTIONS AUX CONSEILS RÉGIONAUX

AUVERGNE : M. MORELLON

Le docteur Jean Morellon, député républicain indépendant du Puy-de-Dôme et ancien suppléant de M. Giscard d'Estaing, était le seul candidat à la présidence, la gauche ne lui ayant pas opposé de candidature de principe, ainsi qu'elle l'avait fait en 1974. Il a été réélu par 32 voix sur 44 votants (il y a eu 9 bulletins blancs et 1 bulletin nul, et 2 voix se sont portées sur des personnalités qui n'étaient pas candidates).

M. Augustin Chauvet, député du Cantal (U.D.R.), vice-président, sortant, qui assumait la présidence en tant que doyen d'âge, avait fait connaître auparavant que la majorité, afin de « *marquer son souci d'ouverture* », souhaitait voir l'opposition (soit onze socialistes et un communiste sur quarante-cinq membres que compte l'assemblée) figurer dans le bureau.

LA COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Jean Morellon, dép. du Puy-de-Dôme (R.I.).

Vice-présidents : MM. Autun, adj. au maire de Clermont - Ferrand (P.S.) ; Brun, dép. de l'Allier (non inscrit), m. de Montluçon ; Chauvet, dép. du Cantal (U.D.R.), m. de Mauriac ; Porte, adj. au maire du Puy (C.D.P.).

Secrétaires : MM. Corniou, cons. gén. de l'Allier (P.S.) ; Drouot, cons. gén. du Puy-de-Dôme (rad.) ; Durand, cons. gén. de la Haute-Loire (mod.) ; Rolland, dép. de l'Allier (U.D.R.), maire de Moulins.

CHAMPAGNE-ARDENNE : M. SOURDILLE

Châlons - sur - Marne. — Le Dr Jacques Sourdille, député U.D.R. des Ardennes, a été réélu, dès le premier tour, président du conseil régional de Champagne-Ardennes. M. Cartier, maire communiste de Saint-Dizier, avait posé sa candidature contre le président « sortant ». Les cinq voix de l'opposition : un communiste, trois socialistes et M. Edgar Pisani, sénateur (apparenté socialiste) de la Haute-Marne, se portèrent sur son nom tandis que M. Sourdille recueillait trente-deux voix sur quarante-deux. Il y avait une voix pour M. Maurice Blin, sénateur (Union centriste) des Ardennes, et quatre bulletins blancs.

Pour les vice-présidences, l'opposition se contenta de voter blanc, et c'est confortablement que furent élus tour à tour MM. Cuif (Ardennes, modéré) ; Lemaire, sénateur de la Marne (groupe « paysan ») ; Martin (Aube, modéré) et M. Favre, député (U.D.R.), maire de Langres.

Trois des secrétaires sont également de la majorité : MM. Vin (Ardennes, R.I.), Amelin (Marne, U.D.R.) et Fèvre (Haute-Marne, R.I.).

Sur la proposition du Dr Sourdille, un socialiste, le député de l'Aube, M. Gravelle, se vit attribuer le quatrième siège, mais son groupe mit comme condition à son acceptation la présence d'un membre de l'opposition dans la commission permanente. Il devait avoir satisfaction puisque M. Lebon, député socialiste, maire de Charleville-Mézières, fut élu à cette commission par trente-deux voix sur quarante-deux votants. M. Pisani avait avancé pour la Haute-Marne la candidature de M. Cartier mais celui-ci n'obtint que sept voix. La présidence de la commission permanente est dévolue à nouveau à M. Prévoteau, sénateur de la Marne (union centriste).

Trois des quatre commissions intérieures sont présidées par un Centre démocrate : M. Laurent (Aube) pour les finances ; M. Ménard (Marne) pour l'agriculture et l'environnement ; M. Blin (Ardennes) pour l'action sanitaire et sociale de l'emploi M. Berchet, sénateur de la Haute-Marne (Gauche démocratique) présidera la commission de l'équipement et du logement.

Le conseil régional siégera de nouveau la semaine prochaine. On attend avec un intérêt particulier l'exposé que fera le 5 février, sur les implantations de centrales nucléaires, M. Galley, ministre de l'équipement, qui siège au sein du conseil en sa qualité de maire de Troyes. — *(Corresp.)*

LA COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Sourdille (U. D. R., Ardennes).

Vice-présidents : MM Cuif (mod., Ardennes) ; Lemaire (pays., Marne) ; Martin (mod., Aube) ; Favre (U.D.R., Haute-Marne).

Secrétaires : MM Vin (R. I., Ardennes) ; Amelin (U. D. R., Marne) ; Fèvre (R. I., Haute-Marne) ; Gravelle (P. S , Aube).

Présidents des commissions : MM. Laurent (Cent. dém., finances) ; Menard (Cent. dém., agriculture) ; Blin (Cent. dém., action sanitaire et sociale) ; Berchet (Gauche dém., équipement et logement).

CENTRE : M. BOISDÉ

Orléans. — Il aura fallu trois tours de scrutin à M. Boisdé, député (r.i.) et maire de Bourges, pour être réélu président du conseil régional du Centre.

Pourtant, peu avant le début du scrutin, les choses semblaient réglées. La majorité, après avoir hésité entre M. Pierre Pagot, président du conseil général du Loiret, et M. Boisdé, paraissait prête à reconduire ce dernier dans ses fonctions. De fait, le maire de Bourges annonçait sa candidature, le groupe socialiste, de son côté, appelant à voter pour M. Nespoulous, conseiller général d'Eure-et-Loir. Une fraction de la majorité, passant soudain à l'offensive, allait cependant bloquer le score lors des deux premiers tours, reportant ses votes sur M. Pagot, qui n'était pas candidat. Au troisième tour, malgré les appels du président du conseil général du Loiret à ne plus voter pour lui, M. Boisdé, en tête du scrutin, n'avait pas augmenté son score, ses opposants de la majorité ayant soit continué à voter pour M. Pagot, soit préféré voter blanc, et l'emportait donc à la majorité relative. Sur le plan de l'arithmétique, M. Boisdé peut même être considéré comme « mal élu » : en effet, sur les 58 votants, il n'a recueilli que 25 suffrages contre 15 à M. Nespoulous, 7 à M. Pagot, et 11 bulletins blancs.

LA COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Raymond Boisdé, dép. du Cher (R.I.), maire de Bourges.

Vice-présidents : MM. Bénard-Mousseaux, sén. de l'Indre (R.I.) ; Gerbet, dép. d'Eure-et-Loir (R.I.) ; Pagot, prés. cons. gén. du Loiret (mod.) ; Sudreau, dép. de Loir-et-Cher (réf.), maire de Blois ; Voisin, dép. d'Indre-et-Loire (app. U.D.R.).

Secrétaires : MM. de Bonneval, cons. gén. du Cher (U.D.R.) ; Xavier Deniau, dép. du Loiret (app. U.D.R.) ; Desouche, cons. gén. d'Eure-et-Loir (rad.) ; Goemaere, cons. gén. de Loir-et-Cher (U.D.R.) ; Mourot, dép. de l'Indre (U.D.R.) ; Trochu, adj. au maire de Tours (sans étiq.).

LIMOUSIN : M. CHANDERNAGOR

Limoges. — M. Chandernagor, député socialiste de la Creuse, a été réélu à l'unanimité, vendredi 24 janvier, président du conseil régional du Limousin.

Dans le bureau, tous les groupes sont cette fois représentés, alors que l'an dernier socialistes et communistes s'étaient partagé tous les postes.

La même unanimité ne devait pas se retrouver en ce qui concerne le budget. Celui-ci, qui s'élève à 16 930 000 F, représentant une imposition de 13,40 F par habitant, contre 11 F l'an dernier (le comité économique et social s'était prononcé en faveur d'un montant de 18 F), a été voté par dix-huit voix contre sept abstentions. Ces dernières proviennent des conseillers se réclamant de la majorité présidentielle qui ont estimé que le budget était insuffisant pour permettre des réalisations valables.

LA COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. André Chandernagor, dép. de la Creuse (P.S.).

Vice-présidents : MM. Champeix, sén. de la Corrèze (P.S.) ; Longequeue, dép. de la Haute-Vienne (P.S.), maire de Limoges ; Mouly, maire de Tulle (mod., maj.) ; Pranchère, dép. de la Corrèze (P.C.).

Secrétaires : MM. Chantrelle, maire de Guéret (mod., maj.) ; Ferrand, cons. gén. de la Creuse (P.S.) ; Lamousse, sén. de la Haute-Vienne (P.S.) ; Triclot, cons. gén. de la Creuse (P.C.).

APRÈS LEURS JOURNÉES D'ÉTUDES

NAF et Restauration nationale continuent d'illustrer deux conceptions du monarchisme

Les représentants de deux branches de la famille royaliste ont tenu des journées d'études, samedi 25 et dimanche 26 janvier : la Restauration nationale (R.N.) à Paris et la Nouvelle Action française (NAF) à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

La concomitance des deux manifestations — dont on assure de part et d'autre qu'elle est fortuite — illustre, pour le moins, l'absence de coordination entre les deux mouvements, et même l'opposition théorique et tactique qui existe entre eux. La NAF, il est vrai, s'est constituée, en 1971, en réaction contre « *les idées figées de la Restauration nationale* » : de son côté, cette dernière, regroupée autour de l'hebdomadaire *Aspects de la France*, n'a jamais ménagé les critiques à sa *émuante cadette*.

Les travaux de la Restauration nationale ont été principalement consacrés, samedi, à dénoncer « *le libéralisme de M. Giscard d'Estaing* ». Les monarchistes de la Restauration nationale estiment que le président de la République pratique la « *fuite en avant* », esquive ses responsabilités et fait trop de cas « *des prétentions de la gauche et de celles de la subversion* ». M. Pierre Pujo, directeur politique d'*Aspects de la France*, a vivement regretté que « *pour paraître moderne, le président cherche à se concilier l'intelligentsia de gauche et aille au-devant des désirs révolutionnaires* ».

Cette recherche d'une apparence moderniste ne peut en tout cas être reprochée à la Révolution nationale : si le terme de « *droite* » y est toujours récusé, les débats y conservent une tonalité délibérément réactionnaire, et le rituel — jusqu'au « *banquet de l'Action française* », dimanche — n'est jamais sacrifié à la mode ou au rajeunissement, bien que les dirigeants de la R.N. affirment que le mouvement bénéficie actuellement d'un courant d'adhésions nouvelles « *après des années difficiles* ».

Fort différentes sont apparues les deux « *journées royalistes* » organisées par la NAF, et auxquelles ont pris part environ mille personnes au total. Sept forums, des débats contradictoires. Une phraséologie sortant des sentiers battus du monarchisme, ont permis à une assistance très jeune de préciser — ou, pour les invités, de découvrir — les contours de la Nouvelle Action française. Samedi soir, une fête avait été organisée avec la participation de groupes folkloriques.

De M. Abel Pomarède, le « vigneron de choc » de la NAF, à M. Pierre Debray, fondateur éloquent des « Silencieux de l'Eglise », invité aux journées royalistes, les orateurs qui se sont succédé n'ont pas peu contribué au caractère original de la manifestation. On pouvait en trouver une autre illustration aux stands de vente de livres, où les ouvrages les plus classiques du monarchisme voisinaient avec ceux de MM. André Malraux, Maurice Clavel et Roger Garaudy...

M. Bertrand Renouvin, membre du comité directeur et ancien candidat à la présidence de la République, a affirmé dans son intervention finale que l'audience de la NAF allait « *en s'amplifiant* » et que l'on saurait désormais que « *la Nouvelle Action française est essentiellement un mouvement de jeunes, qui ne vit pas en se tournant vers le passé, mais qui réfléchit sur les problèmes actuels et tente de leur trouver une solution à long terme* ». C'est à ce souci que répondait la mise au point par les forums de réflexion de propositions d'action précises dans différents secteurs. Des campagnes d'information doivent être organisées dans le courant de l'année. En ce qui concerne l'indépendance nationale, la NAF n'exclut pas d'apporter son concours à ce que pourraient entreprendre à cet égard les « *gaullistes déçus* », voire le parti communiste.

Restauration nationale et Nouvelle Action française, au-delà des divergences très sensibles qui les divisent, se heurtent cependant, dans leur recherche de crédibilité et, plus simplement, dans l'élaboration de leurs projets, au silence obstiné du « prince » pour l'accession au trône duquel elles combattent : le comte de Paris continue de ne cautionner aucun des mouvements qui se réclament de lui, mais aussi de ne pas prendre position sur la vie politique nationale ou internationale, et les militants monarchistes reconnaissent volontiers en privé que cette réserve, même si elle peut un jour favoriser le rassemblement autour de sa personne, leur complique singulièrement la tâche dans l'immédiat.

BERNARD BRIGOULEIX.

M. Labbé souhaite que M. Chirac demeure secrétaire général de l'U.D.R.

Les prochaines assises nationales de l'U.D.R. pourraient se tenir les 14 et 15 juin, sans doute à Paris. Telles sont les dates qui seront proposées à l'approbation du comité central, qui se réunit dimanche 2 février et qui doit également décider de la convocation pour le 23 février du conseil national de l'U.D.R.

C'est cette instance, aux termes des nouveaux statuts, qui doit élire le secrétaire général du mouvement gaulliste. M. Claude Labbé, président du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, souhaite, dans une interview à l'hebdomadaire *Jours de France* du 27 janvier, que M. Chirac soit de nouveau candidat à ces fonctions et il ajoute :

« *Cette tâche devra lui être confiée pour une durée très courte, car je pense, comme beaucoup, qu'il lui serait très difficile de cumuler longtemps ses deux fonctions. Jusqu'à quand ? A mon avis, jusqu'aux assises nationales, qui seront les assises du rassemblement, de l'action et du dynamisme. Jacques Chirac aura alors rempli sa tâche essentielle, qui est de remettre l'U.D.R. sur ses rails.* »

M. Claude Labbé avait déclaré, dimanche, à propos des déclarations de M. Mitterrand sur le rôle de M. Chirac (*le Monde* du 28 janvier) : « *Que M. Chirac soit ou ne soit pas secrétaire général de notre mouvement ne change rien au fond des choses : nous continuons à servir la nation et non à nous en servir. Les donneurs de leçons devraient bien se garder de l'amnésie. Leurs états de services passés demeurent, à l'heure actuelle, les réels et seuls garants des illusions qu'ils continuent d'entretenir. La vérité, c'est que le nouveau bond en avant de l'U.D.R., force d'équilibre au sein de la majorité, s'il les inquiète, rassure la plupart des Français.* »

En Nouvelle-Calédonie

UN ENGIN EXPLOSIF EST DÉCOUVERT A L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE AVANT LA VENUE DE M. STIRN

(De nos envoyés spéciaux.)

Nouméa. — Alors que M. Olivier Stirn, secrétaire d'État aux départements et territoires d'outre-mer s'entretenait lundi matin 27 janvier avec les membres de l'assemblée territoriale à la résidence du haut-commissaire de la République, à Nouméa, les services de sécurité ont découvert dans les locaux de l'assemblée trois pains d'explosifs reliés à une mise à feu chronométrique d'origine militaire. Des slogans avaient été écrits à la peinture sur les murs de la salle de séances : « *Stirn, va-t-en* », « *La Calédonie aux Calédoniens* », « *FROLICA.* » Les responsables de la sécurité ont relevé que le système explosif n'était pas branché.

Lundi soir, on ne savait pas encore ce que signifiait le sigle FROLICA : « Front de libération calédonienne » ou « Front de libération canaque » ?

M. Maurice Lenormand, leader de la formation autonomiste l'Union calédonienne, a déclaré lundi, à la suite de cet incident : « *Si les jeunes mènent des actions semblables à celle-ci, c'est parce qu'on les a conduits à ne plus avoir confiance en nous.* » [...]

DÉFENSE

DEUX LIVRES SUR L'ARMÉE

«ESSAI SUR LA NON-BATAILLE»

de Guy BROSSOLLET

Le livre que le commandant Guy Brossollet publie sous le titre : *Essai sur la non-bataille* fera date. Officier d'infanterie en activité, ayant au cours de ces dernières années accompli des missions en Extrême-Orient avant d'entrer comme stagiaire à l'Ecole de guerre, le commandant Brossollet ne s'est pas heurté au veto de ses supérieurs, même si ces derniers n'ont pas caché leur total désaccord avec ses travaux et le peu d'envie qu'ils avaient qu'ils soient rendus publics.

Réaction explicable, même si elle est irritante. L'auteur de *la Non-Bataille* se livre à une contestation radicale de la doctrine actuelle et des moyens mis en œuvre. Pour lui, la bataille est aussi périmée à l'âge nucléaire que la tragédie classique. L'unité de temps, de lieu et d'action, le paroxysme qui aboutit au dénouement, l'affrontement entre deux « chefs-héros » héritiers du « mythe des grands décideurs », tout cela n'a plus de sens.

Pas plus que n'a d'efficacité un corps de bataille terrestre dont les proportions sont les mêmes qu'en 1873 et répond exactement, à une division près, aux propositions de livre *Vers l'armée de métier*.

Pour le commandant Brossollet, une sorte de dinosaure lent à s'échauffer et à se mouvoir, onéreux à nourrir, redoutable seulement aux yeux des profanes et qui ne correspond ni à l'une, ni à l'autre des missions actuellement confiées aux forces de manœuvre : tester les intentions de l'adversaire et en informer aussitôt le gouvernement ; signifier par l'emploi de l'arme nucléaire tactique qu'on est entré dans une escalade, où l'emploi des moyens nucléaires stratégiques devient vraisemblable.

Pour cela, la bataille classique est inutile. Elle n'a plus de sens. Le corps de bataille non plus, qu'il serait dangereux par surcroît de doter uniquement, pour combler ses lacunes, d'engins nucléaires qui doivent rester totalement entre les mains du pouvoir civil, seul habilité à utiliser, pour un coup de semonce cette *« force de signification »*.

Le « test » ne peut plus être confié aux forces classiques conçues et équipées pour les affrontements d'hier.

Que faire ? L'auteur propose quatre principes :

— Assurer au gouvernement, en toutes circonstances, la plus grande liberté d'action dans l'emploi des forces conventionnelles ou nucléaires et séparer l'action militaire de l' « action sémantique » confiée à la force de signification ;

— Etre en mesure d'acquérir avec les seules forces conventionnelles (dites de test et d'intervention) les délais et les informations nécessaires au gouvernement pour la conduite de sa manœuvre politico-stratégique ;

— Assurer l'autonomie complète des forces nucléaires tactiques et leur confier un rôle d'ultime avertissement dans le développement de la manœuvre politico-stratégique.

— Mettre à la disposition du gouvernement des moyens d'intervention pour lui permettre d'agir, en Europe et en Méditerranée, hors de tout complexe nucléaire (forces d'intervention).

La force de signification est formée, de préférence aux engins Pluton, d'avions plus maniables comme le Mirage IV

Le corps de bataille est remplacé par un immense filet, profond de 120 km, formé de modules de présence, petites unités légères et équipées d'armes antichars agissant en toute indépendance, dans des secteurs très limités, et parfaitement connus. Ils recevraient l'aide de modules aéromobiles de destruction équipés d'hélicoptères, puis, l'ennemi étant pris dans la trame, de modules lourds (régiments de chars). Des modules de liaison assureraient la cohérence du système, dont le rôle est celui d'une épaisse toile d'araignée où s'engluerait un adversaire le temps nécessaire au pouvoir civil pour décider si l'enjeu a atteint le seuil de l'avertissement nucléaire.

Les forces de manœuvres actuelles ne pourraient offrir, ni un avertissement aussi rapide, ni un coup de frein aussi net, ni, si elles utilisaient les armes nucléaires, une liberté d'action aussi totale.

Quant aux forces d'intervention, elles existent déjà, sous la forme de huit régiments de parachutistes. Mais l'hélicoptère serait préféré à l'avion.

Le prix pour transformer complètement les forces conventionnelles : quatre fois le budget annuel d'équipement des forces terrestres. Les effectifs : quatre-vingt mille hommes au lieu de cent cinquante mille. Une diminution considérable du parc automobile de transport.

Telles sont les lignes principales d'un livre fortement argumenté et qui bouleverse bien des idées acquises. Son auteur ne prétend pas avoir résolu tous les problèmes que pose la démolition assez convaincante du vieil appareil militaire à laquelle il s'est livré.

Mais il est à souhaiter que les idées profondément originales qu'il propose ne soient pas écartées sans examen, sous le prétexte, avoué ou non, qu'il ébranle les colonnes d'un temple majestueux et relègue à la sacristie des statues vénérées.

JEAN PLANCHAIS.

★ Edité par les éditions Belin, 8, rue Férou, Paris-6e. C.C.P. Paris 204-51. Prix : 28 F.

Un schéma possible

Nous publions ci-dessous un des passages du livre du commandant Brossollet. Il s'agit, soulignons-le, d'un extrait qui, à ce titre, ne peut donner qu'une idée sommaire d'une thèse beaucoup plus complète.

Le principe qui est à l'origine de cette recherche est de substituer à l'événement que l'on voudrait décisif, mais qui reste aléatoire (la bataille), une série d'actions mineures mais statistiquement efficaces, que nous appellerons par opposition la non-bataille.

L'hypothèse la plus dangereuse, sinon la plus probable, situait l'engagement de nos forces terrestres quelque part entre la Suisse et la mer du Nord. Bataille ou non-bataille, c'est là, encore une fois, que se jouerait le sort du pays. Mais nul ne connaît *a priori* les intentions de l'ennemi et ne peut prévoir le secteur où il conduira son offensive. Cet état de fait nous impose donc, d'abord, d'être présents militairement sur toute la largeur de la zone menacée, à l'est ou à l'ouest du Rhin.

De Bâle à Dunkerque : 500 kilomètres. Un filet, plus ou moins profond, tendu entre ces deux points, accrocherait immanquablement des forces d'invasion venant de l'Est (1). La profondeur de ce maillage serait à définir en fonction des délais dont le pouvoir politique désire disposer en cas d'agression, et des capacités de freinage et de destruction de l'ensemble des forces amies engagées.

Une première approximation nous conduit à retenir — pour le cas le plus défavorable d'une manœuvre de test conduite à l'intérieur même de nos frontières — une profondeur minima de 120 kilomètres. La surface totale serait alors de 60 000 kilomètres carrés environ.

Si une défense européenne voit le jour — rien n'interdit de rêver ! — ce maillage serait tissé en commun beaucoup plus à l'Est, entre Munich et Hambourg, par exemple. Il s'étendrait alors sur 700 kilomètres et sa profondeur, fonction des effectifs engagés, serait nettement plus importante.

Mais retenons pour cette étude le cas limite (et peut-être absurde !) où la partie se joue avec les seuls pions français et sur notre propre territoire. Si elle s'avère jouable dans un contexte aussi difficile, elle le serait bien plus encore dans le cadre d'une défense européenne !

Le module de présence (...) (cinq jeeps, quinze hommes) est susceptible de couvrir une vingtaine de kilomètres carrés.

Pour réaliser le maillage envisagé (500 × 120 km) il faudrait mettre en œuvre 2 500 modules de présence.

Leur tâche aurait deux aspects : l'un passif, le renseignement ; l'autre actif, le harcèlement (destruction de trois engins blindés adverses).

Tant s'en faut cependant que les seuls modules légers puissent obtenir un effet global de destruction suffisant pour ralentir l'adversaire et le contraindre à engager un volume de force significatif. Le gros œuvre reviendrait aux modules aéromobiles.

Combien faudrait-il de ces modules pour obtenir l'effet souhaité ? Les contraintes financières sont là pour limiter nos ambitions.. Une flotte de cent cinquante modules immédiatement disponibles en cas de crise nous semble un minimum acceptable. Mais, étant donné le taux moyen de disponibilité des hélicoptères — trois appareils sur quatre existants, — il faut pouvoir disposer en fait de 200 modules aéromobiles de destruction. Soit, au total, 600 appareils, groupés pour des raisons techniques en dix formations de 60.

Dès le début de la crise, ces formations auraient à rejoindre, en deçà du maillage, des sites opérationnels choisis en fonction de la direction générale de la menace, leur mise en place s'accompagnant évidemment du transport des moyens logistiques indispensables à leurs interventions (groupe de soutien et de coordination).

Ces modules, avons-nous dit, devraient pouvoir détruire chacun en moyenne dix engins blindés adverses ou mettre hors de combat une vingtaine de fantassins.

Accroché aux mailles du filet terrestre, harcelé par les hélicoptères, l'ennemi peut néanmoins garder la cohésion et rester menaçant en dépit des pertes subies. Entamer cette cohésion est la tâche dévolue aux modules blindés. Eléments de choc du maillage, les régiments de chars agiraient, si l'on nous permet encore une comparaison, comme des araignées attaquant l'insecte pris dans leur toile : elles attendent près du piège qu'elles ont tissé et jaillissent de leur cache dès que la victime en a fait trembler les fils — mais sans elles-mêmes s'y prendre...

Camouflés sous les couverts ou même dans les faubourgs des agglomérations, protégés contre l'aviation par leurs missiles antiaériens, nos régiments blindés, une vingtaine, attendraient que l'ennemi soit signalé à portée de leur intervention. Ceux d'entre eux concernés par la manœuvre adverse s'élanceraient alors vers la zone menacée, pour enfoncer dans le flanc de l'ennemi le coin de leurs cinquante canons.

Grâce aux couloirs, trois, quatre ou cinq modules, venus des différents horizons du dispositif ami, pourraient se diriger sur une zone ou sur une autre. Et, s'il faut alors coordonner l'action de ces modules, qu'on les regroupe pour les besoins de la cause, en une formation temporaire sous l'autorité d'un de leurs chefs. On aurait alors l'équivalent numérique d'une brigade, dernier niveau où une action d'ensemble nous paraît envisageable avec une probabilité acceptable de succès.

Le dispositif proposé permettrait d'alterner ou de synchroniser les coups portés à l'ennemi Coup de boutoir à droite, coup de boutoir à gauche — successifs ou simultanés — dans une même zone. Puis d'autres coups, dans une autre zone... L'effet de désorganisation recherché serait obtenu par la répétition de ces chocs certes limités mais répartis au mieux dans l'espace et dans le temps, pour exploiter à notre profit l'étirement inévitable du dispositif adverse.

Il est bien clair, cependant, que ni les chars ni les hélicoptères ne pourraient intervenir efficacement s'ils n'étaient pas renseignés sur la position et la nature des unités adverses. La cohérence du système proposé repose donc sur la validité des réseaux de transmissions reliant, du bas vers le haut, les modules de présence à l'organisme central, et, du haut vers le bas, ce même organisme aux modules blindés et aux modules aéromobiles.

Le réseau des modules de liaison, à base d'équipements hertziens, devrait donc couvrir toute la zone du maillage, 50 000 à 60 000 kilomètres carrés. S'il faut une dizaine de modules pour établir une trame hertzienne cohérente sur 4 000 kilomètres carrés, notre projet requiert l'existence de *150 modules de liaison* environ.

Au-dessus du maillage, en deçà et au-delà, notre aviation pourrait se consacrer extérieurement à la bataille du ciel, sans être hypothéquée par une problématique coopération avec les troupes au sol. Son efficacité en serait accrue d'autant.

Groupes de jeeps, patrouilles d'hélicoptères, régiments blindés isolés : des outils si légers peuvent paraître ridicules, face aux massives divisions de l'adversaire éventuel... Ils le sont, en effet, vus dans la perspective de l'engagement classique, la bataille.

Mais le style de combat proposé à ces différents modules est refus des mêlées aux résultats hypothétiques où sont joués d'un coup tous les atouts, refus des manœuvres lourdes et savantes, refus des grandes unités et des contraintes qu'imposent leurs structures, refus, enfin, du rôle exorbitant dévolu à un seul décideur dans le schéma traditionnel de la bataille.

Notre projet tend au contraire à systématiser un mode de combat fractionnaire fondé sur l'existence de cellules indépendantes, affectées à des tâches spécifiques et définies à l'avance, déliées des règles paralysantes de l'unité de temps, de lieu et d'action qui définissent la manœuvre classique. A la victoire globale impossible à obtenir, étant donnée l'inégalité des forces en présence, la non-bataille substitue la possibilité, pour chaque module, d'emporter une victoire partielle dans l'accomplissement d'une tâche simple, à sa portée. Ce système restaure en outre la notion d'initiative, le sens des responsabilités individuelles, le sentiment de participation jusqu'aux plus bas échelons.

(1) Deux hélicoptères d'attaque et un de reconnaissance.

«SOLDAT-CITOYEN»

de Charles HERNU

Sous le titre « Soldat-citoyen », M. Charles Hernu, membre du comité directeur du P.S. et président de la Convention des cadres de réserve pour l'armée nouvelle (C.C.R.A.N.), d'inspiration socialiste, publie ce qu'il appelle lui-même « un essai sur la défense et la sécurité de la France ». M. Hernu est aussi l'animateur principal d'une commission sur la défense nationale, créée au sein du parti socialiste, pour examiner, avec des fonctionnaires civils et des cadres militaires, les conditions d'une réforme de l'institution militaire.

Le livre de M. Hernu reflète, dans une large mesure, les réflexions de la majorité des membres de cette commission, mais il convient d'indiquer qu'il n'y a pas unanimité au sein du parti socialiste sur les orientations précises à donner à la politique nationale de défense. Si bien que « Soldat-citoyen », comme le souligne du reste son auteur, traduit davantage des interrogations personnelles qui n'engagent pas les partis de gauche.

Après avoir analysé les conditions de l'indépendance nationale, la nature du « pouvoir militaire » et la nécessité d'une renaissance de la pensée militaire, M. Hernu évoque l' « état » ou la « fonction » militaire. — J. L.

Après un débat avec M. Robert Galley, ministre des armées, sur les ondes d'Europe 1, où, tour à tour, nous nous affrontâmes au sujet de l' « adversaire intérieur », du service national de six ou douze mois, de la conception de la défense en tant que choix de société, après des interviews et articles multiples, je fus l'invité des groupes Rencontres animés par M. Jean Mialet

J'avais fait connaissance de Rencontres quelques mois plus tôt en allant écouter une conférence du général Jacques Mitterrand, alors patron de la force aérienne stratégique. Dans un salon cossu du septième arrondissement, se pressaient une soixantaine d'auditeurs, dont plus de la moitié étaient des officiers de carrière des trois armes, jeunes et moins jeunes, dont quelques généraux. Ce club d'inspiration chrétienne avait mis à son ordre du jour, depuis plusieurs mois, les questions militaires — tant sur le plan technique et stratégique que sur le plan moral. Des officiers, et aussi Michel Debré, Michel Rocard, y furent successivement invités. Le 27 novembre, c'était mon tour.

J'allais parler de leurs problèmes à des hommes dont c'était la vie. Il ne fallait donc pas donner l'impression de passer devant eux un certificat d'aptitude technique, mais aborder les finalités de la défense sous l'angle des choix politiques, dans l'hypothèse d'une victoire de la gauche. Il convenait de ne pas me laisser aller à des idées trop personnelles, sous peine de me mettre en contradiction avec le programme socialiste et le programme commun, que quelques-uns d'entre eux avaient pris soin d'apporter sous le bras. Mais enfin j'avais un rempart solide : à partir du moment où le programme commun admet la nécessité d'une défense, n'est-il pas permis de montrer que l'armée implique une cohérence, un corps de règles et, même si on recule le seuil en introduisant des pratiques démocratiques, une certaine discipline ? Sinon, c'est la matière même de la mission de la défense qui est en cause.

* * *

Je voyais bien — et je le dis — que l'armée était par nature, d'une certaine façon, conservatrice. La défense d'un pays démocratique exige le consensus national ; s'il n'y a plus accord profond, instinctif, d'un peuple sur des données essentielles, s'il n'y a plus de volonté de vivre ensemble, s'il n'y a plus accord sur un type de société, alors il y a une situation révolutionnaire, et l'armée ne peut pas être mise au service d'une minorité pour réprimer une majorité. Nul ne peut être l'adversaire intérieur de l'autre, pour une armée républicaine, dans un pays libre. Si l'armée doit vivre comme un poisson dans l'eau, cela ne signifie-t-il pas que sa mission est de protéger la société acceptée par les citoyens ? La protéger, c'est d'une certaine façon la conserver. En ce sens, toute armée est forcément « conservatrice » ; c'est en raison de ce conservatisme que les cadres ne doivent pas être « encasernés » mais bien ouverts sur le monde. Or, en France, il leur est interdit de s'exprimer (1).

Le recrutement, en conséquence, doit être démocratisé, jusqu'à permettre à de jeunes syndicalistes de devenir officiers, jusqu'à rendre possible, dans le cadre du service national, l'élection des caporaux. Ces libertés-là ne sont pas l'anarchie. Plus sérieux encore est le décalage de l'enseignement donné aux élèves officiers et la réalité immédiate de leur commandement. La gloire des armes, la fraternité des armes, la majesté du métier des armes, le sacrifice de la vie, le sang versé, tout cela a existé. Mais dans une stratégie nucléaire, cet acquis traditionnel est menacé. Pour sauver l'armée — c'est-à-dire pour la démocratiser, — ne faut-il pas la démythifier, la désacraliser et, comme nous l'avons souvent réclamé au parti socialiste, la « civiliser » ?

Le métier des armes serait alors une *« fonction »*, et les militaires d'active deviendraient des fonctionnaires d'un type particulier, chargés de la défense, avec un statut et des conditions matérielles convenant à cette fonction, comparable à celles des fonctionnaires civils.

L'école de la sociologie militaire américaine, avec Morris Janowitz, a décelé depuis longtemps cette marche irréversible vers la « fonctionnarisation ». En France, la décolonisation, le rejet par les jeunes des modèles hiérarchiques du passé, la dissuasion nucléaire, les perspectives européennes et la renaissance d'un esprit régional auraient dû, depuis longtemps, amener les pouvoirs politiques, les chefs militaires, à enseigner dans les écoles militaires Janowitz plutôt que Clausewitz. A l' « état » militaire, sans doute faut-il substituer la « fonction » militaire. Je ne sais si le parti socialiste puis l'union de la gauche adopteront demain ce point de vue...

Imaginons un moment qu'il en soit ainsi. Des hommes assurant la « fonction » militaire constitueraient-ils, la gauche étant au pouvoir, un danger pour la République ? Je ne le pense pas.

* * *

Imaginons maintenant que le service national obligatoire soit de six mois et que la gauche ait réussi — pourquoi pas ? — à transformer les structures de la défense dans le sens d'une réelle mobilisation populaire. Le soldat, après l'instruction, cesserait-il d'être désarmé, même si le service plus court devenait plus intensif ? Si le service militaire reste celui du plein temps, il est permis d'en douter. Est-il prévisible que les jeunes gens — même avec un autre type de service — accepteraient plus volontiers d'aller sous les drapeaux ? Leur impression — même si elle est exagérée — de perdre leur temps va-t-elle s'estomper ? Rien n'est moins sûr. Il faudrait aussi convenablement évaluer ce que coûte à la nation un service intensif de six mois (2).

Et qui ne voit qu'avec un service de six mois il faudrait susciter des engagements, des contrats courts ou moyens — douze, dix-huit, vingt-quatre mois — pour l'apprentissage des armes plus sophistiquées ? Est-il saugrenu de penser qu'un service national court conduirait à développer une armée de volontaires ? Or n'est-ce pas justement ce que la plupart des socialistes veulent éviter ? Poser la question suffit à montrer que nous n'avons pas suffisamment exploré cette question si grave du service national.

Imaginons encore que, demain, un gouvernement de droite supprime la conscription pour mettre en place une armée de métier, une armée de professionnels. Cette mesure risquerait d'être populaire auprès des jeunes. Or la gauche, fidèle au programme commun de gouvernement, devrait-elle mener campagne pour le maintien du service obligatoire tout en faisant le procès d'une institution qu'elle trouve par ailleurs trop figée dans l'histoire ? La gauche ne risquerait-elle pas d'apparaître ou conservatrice ou, en tout cas, paradoxale (3) ?

Je n'ai pas de réponses à ces questions. Je sais qu'en les formulant je surprends bien des républicains, bien des socialistes attachés à la conscription, parce qu'elle est la preuve de l'attachement de la nation à son armée, et réciproquement. Mais ne faut-il pas au moins nous les poser ? Serait-il inconcevable de prévoir une armée « civilisée » de volontaires, de techniciens, les socialistes exerçant la réalité du pouvoir ? Ces soldats seraient-ils des mercenaires dangereux que le capitalisme pourrait agiter contre la gauche ? L'abnégation de la plupart, le dédain que manifestent, pour la société de profit, la majorité des officiers et des sous-officiers, ne constituent-ils pas des garanties ?

* * *

Certes, une telle solution supposerait que les enfants, les jeunes gens, reçoivent, dès l'école, une formation physique et civique permanente et même une certaine préparation militaire pour que, si nécessaire, le pays puisse être mobilisé. A la conception du soldat-citoyen, sans doute faudrait-il substituer celle du citoyen-soldat ? Ce sera l'objet d'un autre essai.

Déjà Jean Jaurès avait entrevu une telle possibilité quand, dans *l'Armée nouvelle*, en 1910, il écrivait : *« A vrai dire, il n'est pas démontré du tout que, même dans une nation communiste, mais qui aurait à se défendre contre l'agression possible du reste du monde réactionnaire encore capitaliste, l'unité d'origine des officiers s'imposât.*

» Cette société-là, où le peuple tout entier aurait en main la force souveraine de la propriété, n'aurait rien à redouter de l'esprit de caste ; et il se peut très bien qu'elle jugeât expédient, par une application scientifique de la division du travail et de la loi de spécialisation, de confier une partie des fonctions directives de son armée à des hommes qui donneraient leur temps et toute leur intelligence. »

Ces hypothèses, ces questions, que je laisse à chacun le soin de méditer, devraient au moins nous conduire à être prudents, à ne pas fixer pour toujours une durée de service, ni même à opter définitivement pour tel ou tel mode de service, ce qui ne retire rien à mon choix actuel d'une mobilisation populaire.

Certes, le programme commun de la gauche prévoit des mesures pour une législature ; raison de plus pour penser à l'approfondir, dans l'esprit unitaire qui est le nôtre. C'est, bien sûr, à titre personnel que j'interroge ainsi nos camarades. Cet essai sur la défense est-il autre chose, d'ailleurs, que ma propre interrogation ? Rien de ce qui est affirmé ici ne saurait engager les partis de gauche, jusqu'à ce qu'ils en aient décidé à nouveau (4).

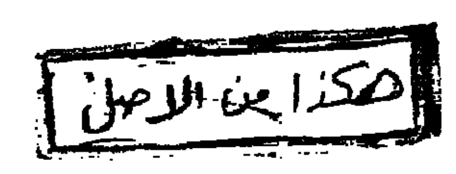
(1) L'amiral Antoine Sanguinetti, dans *le Monde* des 19, 20, 21 septembre 1974, n'a pas craint d'enfreindre la règle en publiant une courageuse série d'articles : « Une autocritique de l'institution militaire »

(2) Peu de documents sont consacrés en France à l'étude du budget de la défense. Les lecteurs intéressés pourront se reporter à la remarquable thèse de doctorat présentée par le capitaine Jean-Bernard Pinatel, sous la direction de M. Jacques Vernant, directeur d'études et secrétaire général du Centre d'études de politiques étrangères. Cette thèse, « Les effets de la politique et des dépenses militaires sur la croissance économique », se trouve à la bibliothèque de la Sorbonne, Ecole pratique des hautes études.

(3) Sur la base de ce scénario — suppression de la conscription par un gouvernement de droite, — il est certain que l'armée de métier n'aurait que peu de rapports avec une armée de volontaires telle que la gauche pourrait éventuellement l'imaginer. Il nous faut rester très vigilants.

(4) Le 21 septembre 1974, *l'Humanité* publiait un « statut démocratique du soldat » présenté par la Jeunesse communiste. Il n'y est plus question du service de six mois, mais de la « réduction progressive du service à six mois ». Le Mouvement de la jeunesse communiste y dénonce *« l'antimilitarisme puéril et la démagogie des groupes gauchistes »*. « *Oui,* proclame le texte, *il faut une armée, mais une autre armée ! S'il faut une armée, il faut aussi le maintien et la réforme démocratique du service militaire.* » Raymond Guyot, sénateur communiste de Paris, a d'ailleurs trouvé « *intéressantes* » les prises de position du vice-amiral d'escadre Antoine Sanguinetti et rappelé l'opposition du parti communiste à l'armement nucléaire. Le parti communiste pose ainsi la question du contenu de l'indépendance nationale. Peut-il y avoir indépendance sans les armes de l'indépendance, c'est-à-dire, notamment, sans une défense moderne ? Ce point de vue me paraît difficilement soutenable. Ou alors faut-il admettre la vassalisation par rapport aux Etats-Unis? C'est sans aucun doute, un point essentiel qu'il conviendra d'approfondir.

★ *Soldat - citoyen*, par Charles Hernu, 256 pages. Flammarion, collection « La rose au poing ». 30 F.



DÉFENSE

LE GÉNÉRAL DE BOISSIEU : mes propos ne visaient que la presse qui « nous a insultés ».

Le général Alain de Boissieu, chef d'état-major de l'armée de terre, a déclaré, lundi 27 janvier, à Colmar, que ses propos, tenus dimanche à Grussenheim, près de Colmar (*le Monde* du 28 janvier), ne visaient qu'une certaine presse, *« celle qui nous a insultés à longueur de colonnes »*.

Après avoir affirmé que, *« dans une épreuve comme Draguignan ou Karlsruhe, cette presse ne nous a pas rendu service »*, le chef d'état-major a dit : *« Je n'admets pas que des choses fausses soient écrites, et, quand les chefs de corps écrivent aux journaux qui les ont insultés, leurs réactions ne paraissent jamais. »*

Le général de Boissieu a enfin précisé que si des problèmes existaient dans l'armée, ils étaient comparables à ceux de *« toute collectivité où il y a des jeunes ». « Nous sommes en train de nous pencher sur ce problème »*, a-t-il ajouté.

Une réaction du Syndicat national des journalistes du Haut-Rhin

De son côté, la section du Syndicat national des journalistes (S.N.J.) du Haut-Rhin reproche au général de Boissieu d'avoir *« associé abusivement les libérateurs morts sur le sol alsacien à une prise de position partisane inadmissible de la part d'un chef d'état-major qui, de par sa fonction, engage toute l'armée »*.

» Du coup, poursuit le texte du S.N.J., *il a provoqué (...) un unanime sentiment de révolte chez tous les journalistes et, particulièrement, chez les journalistes alsaciens. »*

Le général de Boissieu, ajoute le S.N.J., *« peut admettre que les uns et les autres ont peut-être de droit d'avoir une opinion sur le service militaire (...) et d'informer leurs lecteurs sur les manifestations qui ont lieu dans les casernes et qu'ils n'ont pas inventées »*.

« Ils l'ont d'ailleurs toujours fait avec un esprit de pondération et d'honnêteté », conclut le S.N.J. du Haut-Rhin.

LE P.F.N. RÉCLAME UNE ARMÉE DE MÉTIER

M Pascal Gauchon, secrétaire général du Parti des forces nouvelles (extrême droite), a affirmé lundi 27 janvier : *« Les gauchistes préparent pour le mois d'avril un mai 1968 au niveau de l'armée. D'ailleurs, une pétition du type de l'« appel des cent » circule en ce moment au niveau des engagés et des jeunes sous-officiers. Le malaise actuel dans l'armée est utilisé à des fins politiques hypocrites par un certain nombre de groupes. Pour résoudre ce malaise, il faut plus que jamais créer une armée de métier constituée de spécialistes. C'est ce qui sera fait un jour ou l'autre. »*

FAITS DIVERS

A MARSEILLE

Un plaignant dans l'affaire des ententes pétrolières est écroué pour trafic de faux dollars

De notre correspondant régional

Marseille. — Sur des renseignements recueillis par la brigade des stupéfiants de la police judiciaire de Marseille, un ancien revendeur de produits pétroliers de Chorges (Hautes-Alpes), M. Louis Porcier, cinquante-trois ans, a été arrêté dans la soirée du 23 janvier à proximité de la gare Saint-Charles, à Marseille, alors qu'il tentait d'écouler 200 000 dollars en fausses coupures de 50 et 100 dollars.

Trois autres personnes impliquées dans le même trafic de fausse monnaie ont également pu être identifiées et arrêtées. Il s'agit d'un repris de justice, M Dominique Giordano, quarante-trois ans, ancien employé de M. Porcier, et de son ancienne épouse, Mme Joséphine Arnéodo, quarante ans, ainsi que de M. Segond Landi, ce dernier appréhendé à Paris le 26 janvier. Client de M. Roger Bobourian, le distributeur indépendant marseillais, qui fut à l'origine des poursuites engagées pour entente illicite contre les grandes sociétés pétrolières, M. Porcier s'était joint à celui-ci dans son action en justice.

La découverte par la police marseillaise de ce trafic de fausse monnaie s'est produite de manière i n o p i n é e. Les fréquentations de M. Porcier avaient, en effet, laissé penser à la brigade des stupéfiants qu'il se livrait plutôt au trafic de la drogue, pour lequel M. Giordano avait d'ailleurs déjà été condamné (il n'était sorti que récemment de la prison des Baumettes à Marseille). Ayan appris que l'ancien revendeur de produits pétroliers s'apprêtait à faire une livraison à Marseille, les policiers tendirent un piège au lieu de rendez-vous, l'un des snack-bars du grand escalier de la gare Saint-Charles.

Le jeudi 23 janvier, vers minuit, quand M. Porcier se présenta avec son paquet, l'acheteur qu'il croyait rencontrer était un inspecteur de la P.J. Au lieu de drogue, il s'agissait de fausse monnaie que M. Porcier déclara détenir de son ancien employé. La transaction avait été conclue sur la base de 60 000 francs et l'ancien revendeur espérait retirer de l'opération une somme voisine de 500 000 francs, en cédant les faux dollars pour la moitié de leur valeur inscrite.

En 1971, peu avant la cessation d'activité de sa propre société, la SAGIP, M. Bodourian avait remis à l'escompte, à la Banque d'escompte et de dépôts de Marseille, dont le fondé de pouvoir est M. Noël Balozian, un ensemble de traites d'un montant de 5 600 000 francs, acceptées par M. Porcier. Plutôt que de produire ces traites en règlement judiciaire de la SAGIP, M Balozian préféra poursuivre son débiteur, sur lequel il disposait de sérieuses garanties d'hypothèques et de nantissement.

Pour éteindre sa dette, M. Porcier fit alors une dation en paiement à la Banque d'escompte et de dépôts de cinq stations-service qu'il exploitait à Digne et à Laragne (Alpes-de-Haute-Provence), ainsi qu'à Gap, Embrun et Briançon (Hautes-Alpes). L'opération ne s'effectua d'ailleurs pas sans quelques péripéties, puisque M. Balozian fut amené à déposer contre le revendeur une plainte pour menaces de mort — conclue cependant par un non-lieu.

● *Trois enfants sont morts au cours de deux incendies* qui ont éclaté, lundi 27 janvier, dans le Val-d'Oise. A Argenteuil, deux enfants, âgés de trois ans et de six mois, sont morts asphyxiés dans une caravane garée sur un terrain vague, près de la zone industrielle de la commune. A Villiers-le-Bel, c'est sans doute l'imprudence d'un enfant jouant avec des allumettes qui a provoqué la mort d'une fillette de deux ans, Florence Leboucher.

RELIGION

● *Mgr Méletios*, représentant du patriarcat œcuménique de Constantinople et président du comité interépiscopal orthodoxe en France, dans un message pour la Semaine de l'unité, s'exprime notamment ainsi : *« L'œcuménisme est devenu une longue patience qui risque de décourager les esprits hâtifs. Ce qui nous est demandé maintenant, c'est un travail en profondeur, et déjà une commune réflexion théologique éclairée par la prière et par l'amour. Car la véritable théologie n'est pas faite de systèmes et de polémiques ; c'est une adoration de l'intelligence qui jalonne les voies de la vie et celles de la mort. »*

POLICE

BIBLIOGRAPHIE

« La Police nationale »

de Jean-Jacques Gleizal

La police et son mode d'emploi : à travers un ouvrage fourmillant de précisions, un universitaire, M. Jean-Jacques Gleizal, analyse scientifiquement et dans une optique marxiste les fondements et les méthodes de la police française.

Pour l'auteur, la constitution et la croissance hypertrophique de la police, qui nous surveille aujourd'hui autant qu'elle nous protège, sont liées à la lutte des classes. Ce qui explique que l'idéologie policière de tous les régimes qui se sont succédé jusqu'ici aient privilégié le maintien de l'ordre tout en prônant les *« vertus »* d'un *« apolitisme »* bien éloigné de la neutralité et d'un anticommunisme biologique.

Les réalités offertes aujourd'hui au capitalisme poussent à renforcer et à durcir cette institution de survie. Dans un étrange brouet de structures inadaptées et de moyens étonnamment efficaces, le pouvoir s'est engagé dans la voie d'une réforme permanente de la police qui cherche sans relâche à adapter son organisation pour lui permettre de *coller* aux situations, d'agir toujours plus vite avec davantage de fiabilité.

Dans cette ligne, tout se passe aujourd'hui comme si les forces de maintien de l'ordre colonisaient progressivement les autres services de la police, tandis que de législation d'exception en loi anticasseurs les garanties individuelles ne cessent de régresser. Ce renforcement de l'arsenal s'affranchit de plus en plus souvent du contrôle démocratique et parfois même de toute limite juridique.

On aboutit, ainsi que le démontre M. Gleizal, à une contradiction majeure dans le concept de responsabilité policière, le droit se référant à un contrôle que la pratique ignore, lui préférant une politique de couverture.

Mais le danger le plus grand — qui n'est pas encore pleinement ressenti — réside dans la prise en main de l'*« outil policier »* par les technocrates libérés des scrupules des chefs politiques et obsédés par le seul *« rendement »*. Dès lors, la perspective de l'Etat policier se profile réellement.

Le livre n'échappe pas à un certain parti pris ni à quelque spéculations hasardeuses. En expliquant, par exemple, que dans un régime démocratique la police judiciaire doit être rattachée à la justice et la police d'ordre mise *« au service du peuple »*, Jean-Jacques Gleizal ne contribue pas à éclairer une formule, dont la portée dépend beaucoup du sens qu'on donne aux mots. Cependant, dans l'ensemble, *la Police nationale*, par sa richesse de documentation et l'abondance de ses références, est un remarquable moyen d'approche d'une institution de notre société, aussi indispensable qu'encombrante.

JAMES SARAZIN.

★ *La Police nationale. Droit et pratique policière en France*, par Jean-Jacques Gleizal. Presses universitaires de Grenoble ; 35 F.

ÉDUCATION

APRÈS L'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE

Le projet de « carte universitaire » est remis en question

La fougue réformatrice de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, vient de lui faire faire un pas de clerc. Après sa décision, pour le moins inopportune, concernant les élections à l'université de Toulouse-Le Mirail, c'est une tempête qu'ont provoqué, dans les régions de l'Est de la France, certaines précisions sur la future « carte universitaire ». Au point que M. Jacques Chirac, premier ministre, est intervenu, réclamant un accord total entre les divers partenaires avant toute mise en place de futures « grandes régions » universitaires. La « carte universitaire » semble, dès lors, être remise en question.

Dans une lettre à M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, député de Meurthe-et-Moselle, M. Soisson avait indiqué que la future grande région universitaire de l'Est — comprenant Champagne-Ardennes, Bourgogne, Franche-Comté, Alsace et Lorraine — serait organisée « *autour de Nancy* ». Cette lettre, et surtout l'utilisation qui en a été faite par le président du parti radical (*le Monde* du 22 janvier), a immédiatement été suivie d'une levée de boucliers, à Strasbourg surtout, mais aussi à Reims et à Dijon. Le mot de « *capitale* » ayant été écrit et prononcé, des présidents d'universités, puis des hommes politiques (MM. André Bord et Pierre Pflimlin à Strasbourg, M. Jacques Soustelle à [illegible] Sourdille à Reims, M. Robert Poujade à Dijon), ont manifesté leur désaccord. Au nom de l'autonomie et de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, les uns ont rejeté toute idée de « *super-université* ». En vertu des vieilles rivalités et des chauvinismes locaux et régionaux, les autres ont vu dans la création d'un pôle universitaire régional une atteinte au développement de leurs propres établissements et une mise sous tutelle inacceptable.

M. Soisson, cherchant l'apaisement, a multiplié les maladresses. Mais, en précisant que le pôle en question serait seulement le siège d'un « *secrétariat* » pour la future « *conférence régionale universitaire* », il a néanmoins maintenu sa préférence pour son installation à Nancy. Après cette nouvelle maladresse, un nouveau recul : il n'était plus question que d'une conférence « *tournante* », siégeant à tour de rôle dans chacune des villes universitaires de la région. Ces déclarations n'ont pas désarmé les notables locaux. Au contraire. Une session extraordinaire du conseil régional et du comité économique et social d'Alsace était convoquée pour le lundi 27 janvier : on y a non seulement traité du projet de carte universitaire mais aussi des autres regroupements administratifs.

Pas de « capitale »

« L'affaire Soisson » — ainsi que l'ont titré les journaux de l'Est, faisant leur « une » quotidienne de cette querelle — prenait un tour inattendu. M. Chirac décidait d'intervenir. Au cours d'un déjeuner offert, vendredi 24 janvier à l'hôtel Matignon, au bureau de la conférence des présidents d'universités, le premier ministre mettait les choses au point. En présence du secrétaire d'Etat.

L'idée d'un regroupement interrégional des universités, d'une coordination entre elles et d'une certaine spécialisation, a dit en substance M. Chirac, est bonne et demeure un objectif pour le gouvernement. Mais c'est une affaire délicate, qui nécessite une très large concertation avant d'être appliquée : les difficultés rencontrées dans l'Est le prouvent. Si l'on veut jouer à fond l'autonomie des universités, il faut éviter toute décision autoritaire de l'Etat en la matière. Le premier ministre l'a affirmé clairement à ses interlocuteurs : il n'y aura pas de « capitale » dans de futures régions universitaires et il faut, avant d'aller plus loin dans ce projet, que toutes les universités soient bien d'accord entre elles. Les regroupements, s'ils doivent avoir lieu, viendront des régions et des universités elles-mêmes, et non du pouvoir central.

C'est un échec pour le secrétaire d'Etat aux universités, dont on souligne dans l'entourage du premier ministre que le projet de carte universitaire « *n'avait pas été officiellement discuté à Matignon* ». C'est aussi la mise entre parenthèse du projet actuel. On peut en trouver confirmation dans la lettre du secrétaire d'Etat à M. Robert Poujade, ancien ministre, maire de Dijon, indiquant que le choix du rattachement de l'université de Dijon à l'Est « *n'était pas définitif* », M. Soisson ajoutait qu'il souhaitait connaître l'opinion du conseil régional de Bourgogne et du conseil municipal de Dijon, en particulier sur l'éventualité d'un rattachement à une région Rhône-Alpes-Auvergne.

A Strasbourg, cependant, on respire. Le « sommet » régional de lundi s'est soldé par le vote à l'unanimité d'une motion rejetant « *toute modification de l'entité régionale Alsace* ». M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, président du conseil régional, a, pour sa part, condamné toute « *action technocratique* » dans ce domaine. Mais l'intervention du premier ministre avait déjà désamorcé la bombe...

Le fond de la question n'est pas pour autant réglé. La querelle des provinces de l'Est l'éclaire d'une lumière plus crue, mettant gouvernement et universités face à leurs responsabilités.

Les regroupements d'universités envisagés par M. Soisson visaient essentiellement à créer des « grandes régions », suffisamment vastes pour pouvoir se développer de manière autonome et surtout faire contrepoids au monstre universitaire parisien (un tiers des effectifs d'étudiants). Chaque région aurait offert la palette complète des enseignements supérieurs et développé la recherche scientifique de manière moins désordonnée. L'établissement de la « *carte universitaire* » était, pour le secrétariat aux universités, l'une des tâches les plus urgentes : il commande, en effet, l'habilitation des maîtrises en sciences et techniques et des diplômes de troisièce cycle, qui doivent être harmonisés. Ce système, à l'évidence, ne peut se mettre en place qu'à une condition : la concertation et l'entente entre les universités autonomes.

Or, si les hommes politiques locaux cultivent souvent le chauvinisme et entretiennent savamment les querelles de clocher, les universitaires aussi ont leurs rivalités et leurs guerres intestines. D'une université à l'autre, on se jalouse. Surtout, les « petites » universités ou centres universitaires redoutent l'influence et la notoriété des « grandes ». D'autant plus que la survie dépend, dans la période de pénurie actuelle, des subventions d'Etat. Avec un système centralisé, chaque université peut plaider sa cause directement à Paris avec quelques chances de succès. Avec la décentralisation, c'est à l'intérieur d'une même grande région que se ferait le partage, que se décideraient les investissements. De belles joutes en perspective...

La conférence des présidents d'université, qui a donné son accord sur le projet de regroupement présenté par le secrétaire d'Etat (*le Monde* du 24 janvier), sera certainement amenée à discuter de nouveau la question. Le « coup de frein » de M. Chirac permettra sans doute aux universités de réfléchir davantage à cette régionalisation, et de s'engager en meilleure connaissance de cause. Mais, la question ne déborde-t-elle pas le cadre universitaire ? D'autres administrations (les P.T.T., la défense) ont déjà procédé à des regroupements plus vastes que les régions de programme. Le conseil régional d'Alsace a posé, lundi, un vrai problème : celui d'une réorganisation administrative dépassant le cadre des anciennes provinces. Mais, « l'affaire Soisson » montre une fois de plus que la France des clochers est une réalité qui pèse.

YVES AGNÈS.

A l'université de Toulouse-le-Mirail

LA DÉMISSION DES ADMINISTRATEURS PROVISOIRES EST REFUSÉE PAR LE RECTEUR

Les trois administrateurs provisoires de l'université de Toulouse-le-Mirail — MM. François Taillefer, Jean Roche et Fernand Lagarde — ont présenté, lundi 27 janvier, leur démission au recteur de l'académie, M. Claude Chalin. Ils estiment, notamment, après la démission de sept des douze directeurs d'unités d'enseignement et de recherche que compte cette université (*le Monde* daté 26-27 janvier), qu'il « *n'est plus possible d'administrer l'université dans l'esprit de liberté, de coopération confiante et d'ouverture* » qui les anime.

Cette démission a été refusée par le recteur, qui estime que « *l'intérêt de l'université* » commande qu'ils continuent à exercer leurs fonctions tant que les élections, prévues les 29 et 30 janvier, n'auront pas eu lieu. Or, c'est précisément la décision de M. Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, concernant la modification du régime électoral à Toulouse-le-Mirail, qui est à l'origine des remous dans cet établissement (*le Monde* du 21 janvier). Les organisations de gauche, notamment, on en effet décidé de boycotter ces élections. Les candidatures enregistrées pour les collèges étudiants, tant pour le scrutin aux conseils d'U.E.R. que pour celui au conseil de l'université, sont très réduites. Dans les collèges d'enseignants et de personnel non enseignant, une seule liste a été déposée.

Le syndicat autonome : garantir le pluralisme

*M. Francisque Costa, professeur d'anglais à l'université de Toulouse-Le Mirail et secrétaire de la section du syndicat autonome de cette université, nous écrit, à propos de l'article que nous avons consacré (*le Monde *du 21 janvier) aux élections au conseil de l'université de Toulouse-Le Mirail.*

Il me paraît exagéré, sinon perfide, de laisser entendre que le syndicat autonome est un opposant à tout crin des tendances dites de gauche. Notre section de Toulouse-Le Mirail regroupe des enseignants (collège A et collèges B et C) venus de tous les horizons politiques, comme en font foi les prises de position publiques de certains d'entre eux lors de récentes élections législatives ou présidentielles. Ce que le syndicat autonome entend faire respecter à l'université, c'est le pluralisme. Aucune loi électorale n'est parfaite, et le scrutin direct n'échappe pas à la règle. Cependant, dans la situation actuelle, il est le seul à pouvoir aboutir à une représentation équitable de toutes les tendances, sans aucune exclusive, contrairement au mode d'élection à deux degrés qui, par jeu de cooptations scandaleuses (deux membres élus d'un conseil d'U.E.R. en nommaient dix au conseil d'université) conduisait au monolithisme. Ce monolithisme a paralysé l'ancien conseil, l'empêchant de résoudre les problèmes statutaires en suspens, freinant les initiatives du président Verguin, notamment pour la création de nouvelles filières. Défendre un mode de scrutin qui garantit le pluralisme est sans doute une position « conservatrice »; je note, cependant, avec satisfaction qu'elle est partagée par des enseignants qui ne cachent pas leurs opinions de gauche.

INSTITUT

A l'Académie des sciences morales et politiques

HOMMAGE A ALBERT SCHWEITZER

Séance solennelle, lundi, à l'Académie des sciences morales et politiques, qui célébrait le centenaire de la naissance d'Albert Schweitzer.

Trois discours ont été nécessaires pour rappeler les multiples aspects de cet esprit universel, qui fut pasteur, théologien, médecin, philosophe, organiste... et membre de l'Académie, de 1964 à 1965.

M. Alfred Kastler, de l'Académie des sciences, a d'abord exposé son éthique, que le docteur Schweitzer a développée dans deux documents : l'un sur « Le problème de l'éthique dans l'évolution de la pensée humaine » (1952), l'autre sur « Le problème de la paix dans le monde actuel » (Oslo, 1954, à l'occasion de la réception du prix Nobel de la paix). Ethique fondée sur le respect de la vie, sur la nécessité d'une renaissance morale pour sauver l'humanité de la destruction.

Le pasteur Georges Marchal a ensuite traité de la théologie et de la musicologie d'Albert Schweitzer, qui représentait le « *protestantisme libéral* ». « *Ce grand mystique croyait à la raison, mais en ajoutant que la vraie raison n'était pas rationaliste. Elle doit connaître ses propres limites pour laisser le champ libre à d'autres approches du réel (intuition, sentiment, esthétique, révélation). La théologie de Schweitzer est donc complémentarité, ouverture. De ce fait, elle est œcuménique.* »

Enfin, M. Luc Durand-Reville, correspondant de l'Académie, a évoqué le médecin colonial, retracé et défendu l'œuvre du « *grand docteur* » de l'hôpital de Lambaréné, comme l'appelaient ses patients gabonais.

LE CONGRÈS DU SYNDICAT DES PROVISEURS (FEN)

Les chefs d'établissement s'inquiètent de la faiblesse des crédits et du projet de réforme de M. Haby

Insuffisance du personnel administratif ou de service, multiplication des tâches sans que la rémunération compense le surcroît de travail, insuffisance des crédits... la grogne des chefs d'établissement et de leurs adjoints s'est encore manifestée cette année au congrès du Sydicat national des personnels de direction des établissements secondaires (S.N.P.D.E.S., affilié à la Fédération de l'éducation nationale), qui a réuni deux cents personnes du 25 au 27 janvier.

L'accent mis sur les problèmes matériels et corporatifs est dû à la fois à la conjoncture économique et aux circonstances. Les deux années précédentes, le congrès s'était tenu en pleine période d'agitation lycéenne ; cette fois-ci, la date en avait été avancée pour permettre aux participants de prendre un certain recul par rapport au projet de réforme du ministre de l'éducation et donner ainsi plus de sérénité au débat. Même si elles n'étaient pas destinées à répondre directement au projet de réforme de M. René Haby, les résolutions adoptées laissent prévoir une attitude peu favorable de la part du syndicat.

Le congrès a d'autre part confirmé la direction du syndicat : le bureau national a été réélu par 77 % des voix, le rapport d'activité ayant recueilli la même proportion de suffrages.

Comme il l'avait déjà fait il y a deux ans, le congrès du S.N.P.D.E.S. a pris position en faveur d'une action « ferme » puisqu'il a de nouveau envisagé une grève administrative, et même une grève tout court de vingt-quatre heures à la rentrée 1975. Les revendications portent d'abord sur les problèmes de rémunérations et de statut. Proviseurs, censeurs et principaux de collège jugent insuffisantes leurs rémunérations, malgré l'indemnité forfaitaire accordée par le ministre depuis 1973. Ils souhaitent que leur traitement soit revalorisé et que l'indemnité y soit incorporée. Ils demandent aussi que la fonction de chef d'établissement redevienne, comme avant 1969, un « grade » acquis une fois pour toutes, et non un « emploi » qui, théoriquement, peut être retiré.

Les dirigeants du syndicat, pour leur part, souhaitaient plutôt mettre l'accent sur le manque de crédits — « *la misère de nos établissements* », comme l'a désigné à plusieurs reprises la secrétaire générale, Mme Josette Richaud. Ils soulignaient, par exemple, que les crédits de fonctionnement n'augmentent que de 6 % en 1975, alors que la hausse des prix a été de quelque 15 % en un an. Ils s'inquiètent également des conditions de nationalisation des établissements secondaires, qui, selon eux, risquent d'entraîner un « *démantèlement du service public* » : l'Etat accorde aujourd'hui un nombre de postes de personnel administratif et de service nettement moindre qu'en 1973. Cette défense du « *service public* », plus convaincante pour l'opinion, permettrait aussi une action commune avec d'autres syndicats de la Fédération de l'éducation nationale.

En fait, pour beaucoup de congressistes, même s'ils ont donné la priorité aux problèmes corporatifs, les deux éléments se confondent pour créer un même malaise. Les chefs d'établissement qui ont vu leurs tâches s'accroître et leurs fonctions devenir plus délicates depuis 1968, ne se sentent ni aidés, ni payés en retour. Aussi craignent-ils que l'autonomie des établissements, si elle n'est pas accompagnée de moyens supplémentaires, ne fasse retomber sur eux les responsabilités : s'ils sont soucieux de conserver leurs prérogatives, ils n'ont pas envie d'entrer en conflit avec les différentes catégories de personnels, notamment avec les enseignants.

Une opposition moins vive

Les « *décisions* » de grève votées par le congrès ont surtout pour fonction d'exprimer la persistance de ce mécontentement : ni l'an dernier, ni en 1973, le syndicat n'a cependant mis sa menace à exécution. Fondé en 1961 par la fusion de plusieurs amicales (proviseurs, censeurs, principaux, directeurs de lycées techniques), le S.N.P.D.E.S. garde encore un militantisme très relatif. L'arrivée de nouveaux principaux de collèges d'enseignement secondaire, plus jeunes, plus proches des professeurs du second degré, l'a fait évoluer vers un style plus syndical. Mais, malgré les efforts faits depuis plusieurs années par ses dirigeants pour lui donner une doctrine et des moyens d'action plus efficaces, « *les chefs d'établissement, par rôle et par tradition, ne sont pas des gens qui manifestent dans la rue avec des banderoes* », comme le disait un membre du bureau national.

En raison de son histoire, ce syndicat n'est pas organisé en tendance comme la majorité des syndicats de la FEN et ses dirigeants ont évité de s'engager dans ses querelles. Depuis deux ans, cependant, une opposition plus traditionnaliste et plus particulariste, inquiète des sympathies de certains dirigeants pour la tendance Unité et Action (proche des communistes) de la FEN, s'est manifestée, notamment dans les académies d'Orléans, Tours, Paris et Rennes. Cette année, elle n'a pas présenté de liste concurrente et s'est montrée moins active qu'au cours du congrès 1974.

Sur le plan pédagogique, le congrès a poursuivi l'effort fait par le syndicat depuis 1973 pour définir une doctrine pour la réforme de l'enseignement, afin de mieux « *apprécier* » les projets du ministre de l'éducation. Les réflexions du congrès, en particulier sur des réponses à un questionnaire adressé aux trois mille cinq cents adhérents du syndicat, ont largement porté sur le primaire et le technique (le congrès 1974 avait déjà fixé certains principes pour le second degré). Elles ne sont pas pour autant plus favorables aux projets de M. Haby.

Contre la scolarité « ralentie »

Le syndicat a pris position en faveur d'un développement des classes maternelles et d'une réforme de l'enseignement primaire. Celle-ci implique la réduction des effectifs des classes et une amélioration de la formation pédagogique des maîtres. Le S.N.P.D.E.S. est hostile à la possibilité d'une entrée plus précoce à l'école primaire et à celle d'une scolarité « *ralentie* ». Pour faciliter le passage à l'enseignement secondaire, d'autre part, le S.N.P.D.E.S. souhaite que deux maîtres et non un seul puissent enseigner dès la dernière année de l'école primaire.

Si sur ce point la position des chefs d'établissement et des censeurs rejoint celle du Syndicat national de l'enseignement secondaire, elle s'en écarte sur deux autres au moins aussi importants. Le S.N.P.D.E.S. est favorable à une redéfinition du service des professeurs comportant des heures de « *coordination pédagogique* » et « *d'animation éducative* ». Il veut aussi conserver aux collèges d'enseignement technique leur rôle traditionnel. La majorité des syndiqués ont estimé que les élèves devaient pouvoir quitter le collège d'enseignement secondaire dès la fin de la classe de cinquième pour préparer un certificat d'aptitude professionnelle en trois ans. Ce système doit être maintenu même dans le cas d'une refonte du premier cycle.

Ce point a donné lieu à un vif débat : les dirigeants du syndicat, en particulier, étaient favorables « *à long terme* » à un report de la formation professionnelle après le premier cycle, celui-ci devant comporter « *une initiation technologique sérieuse* ».

Sur les répercussions de l'abaissement de l'âge de la majorité sur la vie scolaire, les congressistes, peu satisfaits de l'attitude du ministère, ont cependant hésité à faire des propositions précises, tant que tous les textes d'application de la loi n'ont pas été publiés.

Un « contrat » avec les lycéens majeurs ?

La majorité des chefs d'établissement souhaitent qeu ce soit l'occasion de modifier la représentation des parents et des élèves aux différents conseils : les élèves seuls participeraient aux conseils de classe. Mais le congrès s'est contenté de fixer quelques principes pour l'étude d'un statut du « *lycéen majeur* ». Celui-ci devrait tenir compte des droits civiques nouveaux acquis par les élèves majeurs, de leurs responsabilités civiles (ce qui doit alléger d'autant celles du chef d'établissement), et des exigences de la vie en communauté. Il doit tendre vers un « *contrat* », puisque les élèves de plus de dix-huit ans ne sont plus obligés d'aller au lycée. En tout état de cause, les chefs d'établissement appliqueront la loi : « *Il n'est pas question*, a déclaré un proviseur, *de reprendre par des voies détournées ce qui a été accordé par le législateur.* »

GUY HERZLICH.

A GRENOBLE

Les « pionniers » des cellules d'information et d'orientation des universités ont dressé un premier bilan

De notre correspondant

Grenoble. — Les représentants des « *cellules d'information et d'orientation* » de cinquante-deux universités se sont réunis à Grenoble pour confronter leurs expériences et étudier les possibilités de leur développement. La création de postes de personnel — soixante-dix documentalistes et autant de secrétaires sont demandés au budget de 1976 — préoccupe en premier chef les « pionniers » des cellules. Vingt-cinq d'entre elles ont été ouvertes à la rentrée de 1973 et cinquante-trois universités ont actuellement passé une convention avec l'État. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur (votée en 1968) faisait de l'orientation des étudiants, pendant et à l'issue de leurs études, une obligation pour les universités.

Que l'on donne aux cellules les moyens de mener à bien leur mission, c'est évidemment la préoccupation majeure de leurs responsables. La création de postes de fonctionnaires offrirait l'avantage de restituer aux crédits affectés à chaque université — et sur lesquels sont prélevés pour l'instant les traitements des permanents — leur destination réelle : le financement d'actions spécifiques.

Le principe de la nécessité de ces cellules n'a donc pas été remis en cause, bien au contraire. Mais à la lumière des expériences — courtes, il est vrai — il est apparu que de nombreux aménagements devaient être apportés pour qu'elles puissent assurer de manière satisfaisante leur mission « *à l'intérieur comme à l'extérieur* » des universités.

L'information des lycéens dans les classes terminales répond à la seconde de ces préoccupations : une commission de travail a essayé de définir quelques critères. Paradoxalement, la participation directe des élèves aux réunions d'information n'est pas présentée comme une nécessité par certains animateurs de cellules, qui ont constaté que « *les questions qu'ils posent sont souvent trop personnelles ou trop farfelues* ». En fait, il semble qu'on se heurte surtout à des difficultés pratiques. Comment, en effet, toucher les lycéens d'une académie comprenant plusieurs dizaines d'établissement répartis sur plusieurs départements ? Il a été suggéré d'organiser des réunions regroupant les chefs d'établissement, les conseillers d'orientation et les professeurs délégués de classe; certains ont proposé d'y adjoindre des représentants des lycéens et des parents d'élèves. Les participants seraient invités à répercuter l'information auprès de l'ensemble des élèves.

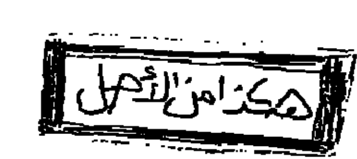
Rencontres étudiants-professionnels

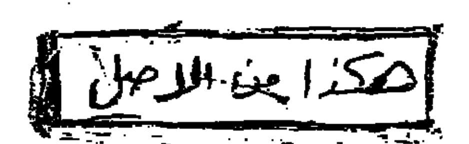
Lorsque plusieurs universités sont « *en concurrence* » dans une même académie il est nécessaire de réaliser « *une présentation simultanée des informations* », ce qui implique une « *coordination entre les cellules* ». La participation d'un enseignant par unité d'enseignement et de recherche a été jugée indispensable pour permettre de proposer des réponses à toutes les questions posées. A défaut d'obtenir cette palette d'enseignements, la cellule pourrait, devant des questions restées sans réponse, en dresser la liste et s'engager à les donner ultérieurement.

Quels moyens peuvent être utilisés pour diffuser une « image de marque » des universités ? Au magnétoscope, bien souvent absent du matériel pédagogique des lycées (et d'un coût d'exploitation estimé élevé), les responsables des cellules préfèrent généralement les projections de diapositives ou de films. Rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que ces documents soient réalisés par des étudiants des universités.

S'il paraît indispensable que l'université « *sorte* » pour se faire connaître, doit-elle également « *s'ouvrir* » ? Les opérations portes ouvertes, à l'image de celles qui ont été organisées dans des casernes ou des usines, les grands « shows », les participations à des foires et expositions ont été jugés par beaucoup comme des actions « *superficielles* » n'atteignant pas les buts recherchés. En revanche les rencontres étudiants-professionnels sont généralement considérées comme « *positives* », à condition cependant qu'elles répondent à une demande d'un groupe déterminé.

B. E.





JUSTICE

LES RESPONSABILITÉS DANS L'ACCIDENT DU TÉLÉPHÉRIQUE DU 26 OCTOBRE 1972

L'obsession du profit a-t-elle fait oublier les notions de sécurité aux Deux-Alpes ?

Grenoble. — « Impensable ». Le mot est revenu à plusieurs reprises dans la bouche de l'un des trois inculpés, M. Jacques Chenais, au cours de la longue audience que le tribunal de grande instance de Grenoble a consacrée, lundi 27 janvier, à l'examen du dossier de la catastrophe du téléphérique du Jandri, survenue dans la station de sports d'hiver des Deux-Alpes (Isère) il y a un peu plus de deux ans. Pourtant, ce qui paraissait « impensable » dans l'esprit de ceux qui avaient la responsabilité de concevoir et de réaliser ce nouveau système de remontée mécanique, commandé par la Société d'exploitation des Deux-Alpes, la SEDA, s'est produit le 26 octobre 1972, provoquant la mort de neuf personnes — des ouvriers et des techniciens appartenant à la société Neyrpic ou à des entreprises sous-traitantes.

De notre correspondant

Y avait-il, à l'origine de ce drame de chantier, une défaillance humaine ? Les circonstances de l'accident permettaient d'en retenir l'hypothèse. En effet, le système de téléphérique proposé par les Etablissements Neyrpic — et dont la construction a été totalement abandonnée depuis la catastrophe — était d'une conception différente de celle qui est habituellement utilisée. Les cabines, munies de leurs propres organes de traction, avaient la possibilité de circuler librement sur un câble porteur unique. Le principe même impliquait donc un risque évident de collision. Ce risque, les responsables du département « téléphérique » de la société avaient cru l'éliminer en reliant les cabines entre elles par la radio et en édictant des consignes d'exploitation. Le choc des deux cabines circulant en sens inverse sur le câble paraissait, dans ces conditions, relever *a priori* d'un non-respect des consignes — dont le caractère exclusivement verbal limitait cependant la portée.

Mais l'information ouverte au cabinet de M. Jean Thierry, doyen des juges d'instruction de Grenoble, aboutit à la découverte de lacunes techniques. Ainsi fut-il établi que des mécanismes de freinage qui auraient dû normalement être en place sur les cabines avaient été débranchés ou démontés. Ces faits parurent suffisamment graves au magistrat instructeur pour inciter celui-ci à inculper, aux termes de l'article 319 du code pénal, le patron de l'ex-département « téléphérique », M. Chenais, aujourd'hui directeur adjoint de la division « industrie » d'Alsthom-Neyrpic, et deux ingénieurs, MM. René Villard et Gérard Ricard, respectivement chargés de la conception et de la réalisation de l'automoteur du Jandri. C'est donc prévenus d'« *homicide involontaire par imprudence et inobservation des règlements* » que comparaissaient, lundi, ces trois cadres de la société.

Les débats ne sont à peu près pas sortis du domaine technique. Ils ont tourné autour d'une question essentielle : si les mécanismes de sécurité n'avaient pas été rendus inutilisables, la catastrophe n'aurait-elle pas eu lieu ? Dans des conditions normales d'exploitation, le conducteur d'une cabine avait deux moyens d'immobiliser son véhicule : la transmission hydraulique et les freins à disque bloquant les galets de roulement.

L'enquête a prouvé que le conducteur de la cabine partie de la gare supérieure avait actionné ces deux dispositifs. Les galets ont laissé des copeaux de caoutchouc sur une longueur de câble de 45 mètres environ. L'autre cabine, elle, celle qui montait, était arrêtée au moment de la collision.

Le frein du dernier secours

Si les galets d'adhérence avaient été en position, la benne qui descendait se serait-elle arrêtée sur une distance inférieure ? « *Oui, de l'ordre de 12 mètres* », dira l'un des experts. Malheureusement, les galets en question ne relevaient pas, sur les deux cabines en service, d'un automatisme, prévu seulement sur un troisième véhicule, en construction à cette époque. Si le conducteur de la cabine descendante eut l'intention de mettre en action ces galets, ce fut au tout dernier moment, et non dès le départ comme le prévoyaient les consignes.

Que pouvait-on également attendre du frein sur câble — le « frein du dernier secours », selon l'expression du président Jacob — s'il n'avait pas *été démonté* quelques semaines auparavant pour être renvoyé au fabricant ? Ces mâchoires, destinées à agripper le câble en cas de défaillance de tous les mécanismes précédents, auraient joué avec une telle brutalité qu'elles auraient provoqué le décrochage de la cabine, voire des deux. « *Possible, mais pas certain* », répondra l'un des experts, M. Demange.

Enfin, dans quelle mesure, le détecteur de survitesse — qui avait été débranché — aurait-il suppléé la défaillance humaine ? Cet autre dispositif qui déclenche automatiquement d'abord les freins à disque, puis le frein sur câble dès que la vitesse de la cabine est supérieure de 10 % à la normale, aurait permis, préciseront encore les experts, d'empêcher « de justesse » les cabines de se heurter.

Pour le procureur de la République, M. Ripert, il y a, au niveau de l'exécution des travaux, des « fautes graves » qui impliquent, de la part de l'ingénieur chargé de la surveillance du chantier, M. Ricard, et de l'ingénieur principal, responsable de l'ensemble du projet, une responsabilité plus grande que celle supportée en définitive par les « exécutants » disparus dans l'accident. Il y a eu faute également, pour le ministère public, au niveau de la conception même du système confiée à M. Villard. « *La technique, même si elle est de pointe, omet souvent de rechercher les conséquences plus ou moins prévisibles résultant d'une défaillance humaine. Il vous appartenait de les rechercher. Je vous reproche de ne pas avoir suffisamment réfléchi* », dira M. Ripert à l'intention de cet inculpé.

Interrogé par le président Jacob sur ce même point — la réalisation d'un automatisme interdisant que deux cabines puissent partir à la rencontre l'une de l'autre sur le câble. — M. Jacques Chenais aura une réponse pour le moins maladroite : « *Vous auriez voulu qu'on imagine à l'avance un système pour une éventualité farfelue.* » Farfelue, la mort de neuf personnes ? Installer une signalisation avec des feux supposait, d'après cet inculpé, « *une liaison absolument fiable* ». Etait-ce aussi difficile à réaliser, en 1972, que M. Chesnais a bien voulu le faire croire ?

Imprudences coupables ?

S'il y a eu de coupables imprudences — ce que les défenseurs des prévenus contesteront formellement, allant jusqu'à dépouiller de toutes leurs qualités les systèmes de freinage prévus cependant par leurs clients et renvoyant la totale responsabilité de la catastrophe sur les lampistes disparus, — quelles ont été, éventuellement, les raisons de ce comportement ?

Faut-il supposer que si les responsables de la société n'ont pas fait interdire l'usage des deux cabines pendant une période déterminée, comme le leur reprochera le procureur, c'est parce que des pressions économiques — l'obsession du profit en l'occurrence, — émanant notamment de leur client désireux de mettre en activité le téléphérique pour les vacances de Noël — soit quelques semaines plus tard, — leur ont fait oublier toutes les notions de sécurité ? N'est-ce pas plutôt, comme le déclarera à la barre le secrétaire du comité d'entreprise, parce que la réorganisation du service téléphérique, décidée par la direction générale, ne donnait pas suffisamment de garanties, non pas au niveau des capacités des ingénieurs, mais au niveau de l'expérience que les inculpés n'avaient pas ?

Prenant acte des réquisitions du procureur de la République, qui leur a demandé d'« *appliquer la loi* » (1), et des arguments de la défense qui a plaidé la relaxe des trois inculpés, les magistrats se sont accordé jusqu'au 3 mars pour rendre leur jugement. Ils devront dire aussi si les parties civiles sont recevables et si leur constitution ouvre droit aux dommages et intérêts qu'elles ont sollicités.

BERNARD ELIE.

(1) L'article 319 du code pénal prévoit une peine d'emprisonnement de trois mois à deux ans et une amende de 1 000 F à 20 000 F.

Accusé d'avoir enfreint l'obligation de réserve

M. Oswald Baudot comparaît devant la commission de discipline du parquet

Accusé d'une série d'infractions au statut de la magistrature, et particulièrement de manquement à l'obligation de réserve, M. Oswald Baudot, substitut du procureur de la République à Marseille, devait comparaître, ce mardi matin 28 janvier, devant la commission de discipline du parquet. Cette commission, que préside M. Adolphe Touffait, procureur général de la Cour de cassation, est composée de MM. Jean Chazal de Mauriac, conseiller à la Cour de cassation ; Jacques Lesselin et Fernand Davenas, avocats généraux à la Cour de cassation ; Gérald Marnet, Mme Marie-Françoise Robin et M. Jean Cavallino, tous trois substituts, respectivement à Marseille, Béthune et Valenciennes.

M. Baudot est défendu par Me Arnaud Lyon-Caen, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et par M. Jean-Pierre Michel, ancien secrétaire général du Syndicat de la magistrature, dont est membre M. Baudot. Ce mouvement a adressé, le 23 janvier, une longue lettre au garde des sceaux pour demander que soient abandonnées les poursuites contre M. Baudot.

D'autre part, la section de Marseille de l'Union syndicale des magistrats (U.S.M.), mouvement que préside M. André Braunschweig, a publié, le 21 janvier, un communiqué indiquant notamment que l'U.S.M. « *s'inquiète qu'en une période de crise de civilisation et de mutation, il soit porté atteinte aux droits et aux devoirs de concertation, de réflexion et d'expression internes* (des magistrats). *Elle déplore que malgré les engagements pris par le garde des sceaux, sur l'initiative et les travaux préalables de l'U.S.M., l'obligation de réserve n'ait pas été définie ; elle estime qu'en aucun cas cette obligation ne saurait être de nature à limiter l'indépendance des magistrats, fondement de toute justice et garantie de toute liberté* ».

● *L'extradition de deux ressortissants américains.* — Le gouvernement des Etats-Unis est invité à fournir des renseignements complémentaires à la justice française pour la demande d'extradition de M. Willie-Roger Holder et de Mlle Catherine Kerkow (*le Monde* du 28 janvier) ; c'est ce qu'a décidé la chambre d'accusation de Paris en renvoyant la suite de l'examen de l'affaire au 17 février.

● *Deux ressortissants français* à Madagascar ont fait l'objet d'un décret d'expulsion : MM. Alain Issanchou, vingt-cinq ans, agent de société, et Fernand Roques, quarante-six ans. Selon le journal officiel, ces expulsions auraient été décidées pour « *attitudes et agissements de nature à compromettre l'ordre public* ». — (A.F.P.)

Au tribunal de Paris

UNE DOUZAINE DE FONCTIONNAIRES DE POLICE ONT COMPARU POUR VOLS

Une douzaine de préposés de la préfecture de police, affectés à la garde des voitures conduites en fourrière, prévenus de vol, ont comparu lundi 27 janvier devant la 14e chambre correctionnelle de Paris, en compagnie de cinq receleurs. Simples chapardages à l'origine, sur des véhicules destinés à la casse, ces vols étaient devenus systématiques ; les chef de fourrière les toléraient, les organisaient et en profitaient au même titre que leurs employés. Le montant de ces vols n'a atteint cependant que 1 500 F au total pour ce qui concerne la fourrière du boulevard Macdonald et celle de la Plaine-Saint-Denis. Le tribunal rendra son jugement le 3 février prochain.

D'autre part, ce mardi 28 janvier, comparaissent devant le tribunal de Paris une vingtaine de gardiens de la paix grutiers et un officier, auxquels on reproche d'avoir dérobé de nombreux objets dans les voitures enlevées sur la voie publique à Paris pour stationnement gênant.

A Paris

DEUX DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉS DE TRAVAIL INTÉRIMAIRE SONT ÉCROUÉS POUR FRAUDE FISCALE

M. Louis Gondre, premier juge d'instruction à Paris, vient de faire écrouer, pour fraude fiscale, MM. Joseph Added, trente-huit ans, et Robert Sfez, vingt-neuf ans, accusés par le ministère des finances d'avoir « éludé » des impôts pour un montant global approximatif de 1 million de francs, selon les premières estimations.

Ces dissimulations qui portent sur trois années ont été réalisées à l'occasion des bénéfices des sociétés de travail intérimaire que M. Added et Sfez avaient créées 26, rue Léopold-Bellan, à Paris-2e.

La première de ces firmes, fondée il y a cinq ans, avait pris le nom de National Assistance-Service-Association, afin de pouvoir arborer le sigle NASA. Elle devint ensuite l'Office intérimaire parisien, et quelques organismes annexes lui furent adjoints. Les déclarations fiscales auraient été minorées grâce à des augmentations injustifiées des charges.

A Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS DÉBAT DE L'INDÉPENDANCE DES BARREAUX

Tunis (A.F.P.). — Le congrès de l'Union internationale des avocats (U.I.A.) s'est ouvert dimanche 26 janvier à Tunis avec la participation de délégués de dix-huit pays d'Amérique, d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Les travaux portent essentiellement sur l'indépendance des avocats. Les participants ont débattu des conséquences que pourrait avoir, sur cette question, l'expérience entreprise en Suède et visant à instituer une catégorie d'avocats fonctionnaires payés par l'Etat.

Tout en insistant sur la nécessité de sauvegarder la liberté d'action des avocats, les orateurs qui sont intervenus ont souligné les côtés positifs d'une telle expérience dans la mesure où elle aurait pour résultat d'assurer gratuitement la défense de tous les justiciables.

Le congrès doit s'achever le 30 janvier.

Les régions

D'une province à l'autre

Corse

DANS LE CADRE FRANÇAIS

DANS le dernier numéro d'*Arriti*, l'Action pour la renaissance de la Corse (ARC) précise sa conception de l'autonomie et de l'indépendance :

« On a tort de les confondre. L'indépendance suppose la souveraineté que nous ne réclamons pas. L'action autonomiste s'inscrit sans conteste dans le cadre français, il s'agit simplement que cette appartenance ne s'accompagne plus de la catastrophe économique et humaine comme c'est le cas actuellement. La Corse autonome est une Corse gérée par ses habitants et donc au service de ceux-ci. Elle n'en reste pas moins dans le cadre de la République française. Ceux qui font mine de confondre les deux termes d'autonomie et d'indépendance le font très souvent dans le cadre d'une stratégie de bas étage, par souci de nuire à peu de frais.

» Les inscriptions anti-françaises portent tort à nos idées. Elles donnent à notre combat un visage exclusivement négatif, alors qu'il est en réalité profondément humain et progressiste. »

Haute-Normandie

ROUEN : 15 000 VOITURES DÉTOURNÉES

ROUEN, déjà « première ville piétonne de France », élargit son réseau de voies réservées aux promeneurs : 700 mètres de nouvelles rues piétonnes viendront s'ajouter d'ici quelques jours aux 1 800 mètres déjà existants. Sont concernées : les rues de l'Hôpital, Beauvoisine et Ganterie. Situées au nord des voies piétonnes actuelles et notamment de la rue du Gros-Horloge, elles leur seront reliées par un passage piéton sous le palais de justice et par un cheminement sous arcades rue des Carmes. Une circulation automobile de 15 000 véhicules par jour devra être détournée.

Rouen est ainsi la seule ville française, à l'instar de Munich, à avoir détourné un trafic important pour permettre la création de voies piétonnes.

Lorraine

LA CRISE PRÉTEXTE

« DES plans impressionnants ont été échafaudés pour industrialiser des zones proches de la métropole lorraine, des terrains ont été achetés ou sont en voie de l'être. Et puis, à la faveur de la crise, on ne parle plus d'industrialisation, donc de création d'emplois. Personne ne dit à l'opinion publique si les plans prévus au niveau des infrastructures seront réalisés, ralentis ou purement et simplement abandonnés. Personne ne veut expliquer, ou ne sait de quoi demain sera fait en Lorraine.

Dans une zone à industrialiser comme celle de Toul, on annonçait en 1971 que cinq mille emplois pouvaient être créés. A peine deux mille ont été mis à la disposition des travailleurs et on annonce maintenant des réductions d'activité, voire des licenciements... La crise présente permet de tout expliquer trop facilement. »

JEAN FEIDT,
membre de la commission exécutive du parti socialiste de Meurthe-et-Moselle.

Pays de la Loire

VUE SUR LA MER

« DES problèmes identiques à ceux de La Baule (*le Monde* du 12-13 janvier) se posent en de nombreux points du littoral de la région du Pays de la Loire, et plus particulièrement le long des côtes de Vendée, où l'urbanisation des fronts de mer atteint maintenant une ampleur sans précédent. On aurait pu légitimement penser qu'à l'occasion de l'élaboration des nouveaux plans d'urbanisme (Fos) l'administration aurait eu à cœur de mener enfin une politique globale de protection du littoral, zone particulièrement fragile.

Il semble, malheureusement, que les préoccupations de l'administration soient ailleurs. Ainsi, l'Office national des forêts (O.N.F.) cède 135 ha de terrains littoraux dans la région de Saint-Jean-de-Monts à des promoteurs immobiliers. De la même façon, la zone littorale de La Tresson (communes de Barbâtre et de La Guérinière, île de Noirmoutier), classée zone inconstructible et protégée, va pouvoir, après intervention des promoteurs lors de l'élaboration du POS, accueillir près de 1 800 logements : cette opération constituera une des plus importantes jamais réalisées en Vendée. »

JEAN-PAUL GRANIER,
président de l'Association pour la protection de la nature et de la commune de Barbâtre (Vendée).

Provence - Côte d'Azur

TROIS RISQUES POUR MARSEILLE

CINQ ans après l'approbation du schéma d'aménagement de la métropole marseillaise, l'Organisme d'études d'aménagement de l'aire métropolitaine (OREAM) souligne dans un rapport les risques que court l'agglomération.

● *Risque d'une « banalisation de l'espace » qui, si elle permet d'accroître l'interdépendance économique, tend en revanche à diluer les villes. Seule une politique favorisant un contrôle strict des droits des sols et un développement considérable des transports collectifs pourra réduire ce risque ;*

● *Risque de « mitage » de l'espace, notamment le long de certains axes de communication, et donc disparition progressive des coupures vertes ;*

● *Risque de voir la ville de Marseille ne pas pouvoir jouer entièrement son rôle de métropole et de capitale régionale si un important réseau de transports collectifs interurbain n'est pas créé.*

Rhône - Alpes

LYON : UN CHOIX CONTRE LA VILLE

« ANNEE 1900. — A l'époque, les belles promenades de la ville de Lyon étaient les quais du Rhône et de la Saône, la place Bellecour et la Croix-Rousse.

1975. — Aujourd'hui, les belles promenades sont à la campagne.

Les plus beaux ports de la Saône sont démolis : ainsi les péniches peuvent passer. La perspective des ponts sur le Rhône est détruite : les voitures iront plus vite sur le nouvel autopont, véritable arc-de-triomphe de béton.

La colline de la Croix-Rousse est rongée à sa base, c'est ici que l'autopont débouche sur une autoroute. La place Bellecour n'est que catacombes : du haut de sa statue, Louis XIV se drape dans sa dignité et dédaigne pelleteuses et poutrelles d'acier ; ici, le métro s'installe. Le cours de Verdun..., la place Carnot..., la Part-Dieu.

Dans le paysage politique, rien n'est plus facile pour un décret que de succéder à un autre décret : un simple paraphe suffira. Dans le paysage réel, rien ne succédera à une construction nouvelle avant un siècle, ou tout au moins un demi-siècle.

A Lyon, tout paraît actuellement converger vers une vocation dominante d'abord et bientôt unique : celle d'un axe de circulation urbain, routier et autoroutier. Tout est organisé pour cette cause et par cette cause. *Un choix a été fait, mais* au détriment de la vertu principale de la ville : être un lieu d'habitation, de détente et de loisirs. »

NICOLAS SCHEIBLI
(Lyon).

UN NOUVEAU CHAMP DE TIR DANS L'ISÈRE

LES HABITANTS DE CLAIX montent la garde par peur des coups de canon

« ON sait bien qu'on ne pourra pas toujours leur interdire de passer, mais ce n'est pas pour autant qu'ils feront leurs essais. » Ils sont quatre, quatre hommes qui montent la garde autour d'un feu sur la route *étroite qui depuis Claix, une* commune de cinq mille habitants située près de Grenoble, conduit au plateau du Peuil, accroché à mille mètres d'altitude aux contreforts du Vercors. La seconde voie qui, par Jayères, mène à ce balcon naturel, est gardée à la même heure, par une mère de famille et un employé municipal.

Leur objectif : empêcher l'armée et les responsables de l'équipement *de procéder à des essais de* tir et, éventuellement, d'installer un champ de tir permanent. Le prolongement de l'autoroute B48 contraint en effet à déplacer celui dont les troupes de Grenoble disposent aux portes de l'agglomération. Une douzaine de sites proches des nouvelles casernes en cours de construction à Varces — au sud de Grenoble — ont été étudiés et proposés aux autorités militaires depuis deux ans.

Deux d'entre eux ont retenu l'attention : Saint-Georges-de-Commiers et Saint-Paul-de-Varces. Des tirs destinés à mesurer le bruit y ont été faits. Aussitôt les habitants et les élus se sont organisés en comité de défense. On s'est donc rabattu sur Claix. Mais, à leur tour, une bonne partie des habitants de cette commune se sont mobilisés lorsqu'ils ont appris que l'armée convoitait le plateau du Peuil. Ils ont alerté aussitôt députés, ministre de la qualité de la vie, médiateur, associations de protection de la nature.

La surveillance des routes dure depuis plus d'un mois. Les consignes sont claires : retarder « pacifiquement » la marche des convois militaires et alerter la population en sonnant le tocsin. Ce système de guet a déjà fonctionné à deux reprises. Quelques véhicules placés au travers de la chaussée et l'air *décidé* des opposants ont chaque fois obligé militaires et fonctionnaires à renoncer. En « représailles », une dizaine d'automobilistes ont été *sanctionnés par un retrait de trois* jours de leur permis de conduire.

Depuis les gardes ont été renforcées. Les vigiles prennent leur faction dès quatre heures du matin et la prolongent jusqu'à l'après-midi. Malgré les intempéries — et la fatigue — la surveillance quotidienne ne s'est pas relâchée un seul instant depuis sept semaines. Ceux qui veillent à *tour de rôle sont des hommes,* des femmes, des retraités, des étudiants, des ouvriers, des enseignants, tous solidaires.

« Nous ne sommes pas antimilitaristes »

« Nous ne sommes pas antimilitaristes », précise le président du comité de défense, M. André Teppe, exploitant agricole. Effectivement, les Claixois ont toujours accepté que les militaires traversent leurs terres et se livrent à des exercices. Mais ils refusent que cette présence devienne quasi permanente. Ils redoutent la pollution des sources alimentant Claix et les communes voisines, la circulation de camions militaires, l'amputation de terrains à vocation agricole ou forestière, et le départ des touristes qui fréquentent le sentier de grande randonnée passant sur le futur champ de tir en bordure du parc naturel du Vercors.

Il y a plus de six mois que le conseil municipal de Claix a officiellement manifesté qu'il était « farouchement opposé à la création d'un champ de tir et par là même aux essais projetés ». L'administration déplore que les essais qui permettraient « de clore le dossier » ne puissent avoir lieu. Le comité rétorque : « Il n'y a pas à clore un dossier qui n'aurait jamais dû être ouvert » M. Teppe rappelle, en effet, que le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération grenobloise (S.D.A.U.), approuvé en 1973, classe le plateau du Peuil en « zone verte non constructible d'agriculture intensive ».

M. René Jannin, préfet de l'Isère, qui a trouvé ce dossier délicat à son arrivée en juillet 1974, va devoir trancher entre les différents sites possibles : « Sinon, dit-il, les crédits inscrits pour la construction de l'autoroute B48 risquent de riper ailleurs au préjudice du développement économique de l'axe Genève-Grenoble-Valence. »

BERNARD ELIE.

DES POMPES QUI COMPTENT

Pour lutter contre la « dévitalisation des campagnes », le ministère de l'intérieur a adressé récemment aux préfets une circulaire leur demandant de limiter les fermetures des stations d'essence en zone rurale.

Désormais, la suppression dans une commune du dernier point de vente de carburant ne donnera pas lieu à compensation pour la création d'un nouveau point de vente. Depuis, un contingent spécial de points de vente attribué chaque année aux sociétés pétrolières leur permettra de créer des stations dans les communes qui en sont totalement dépourvues. Enfin, des dispositions faciliteront l'installation, hors contingent, de stations d'essence éloignées du réseau existant.

La France en chantiers

LE bâtiment et les travaux publics s'essoufflent en raison de la mauvaise conjoncture économique. Pour venir en aide à ce secteur, M. Robert Galley, ministre de l'équipement, a souhaité que les crédits de l'État en faveur des régions les plus défavorisées seraient plus vite accordés.

Quelles sont les régions qui engagent le plus grand nombre de travaux ? Quelle est la nature des travaux engagés ? La Fédération nationale des travaux publics vient de publier à cet égard des chiffres pour l'année 1973.

LES ROUTES D'ABORD...

Routes et aérodromes (1)	10 122
Hygiène publique	8 293
Réseaux et centrales électriques	5 887
Ouv. d'art et constructions industr.	5 821
Terrassements génér.	3 686
Trav. marit. et fluv.	1 922
Fondations spéciales, sondages, forages	975
Travaux souterrains	893
Voies ferrées	768
Constructions métal. pour T.P.	355
Oléoducs, gazoducs	298
Total	36 165

(1) En millions de francs.

...PARIS EN TÊTE

Région paris. (1)	8 656
Rhône-Alpes	4 846
Provence, C. d'Azur. Corse	3 934
Nord, Pas-de-Calais	2 506
Lorraine	1 751
Aquitaine	1 524
Pays de la Loire	1 486
Haute-Normandie	1 297
Centre	1 279
Bretagne	1 230
Midi-Pyrénées	1 196
Languedoc	1 070
Alsace	955
Bourgogne	871
Picardie	847
Champagne	840
Auvergne	608
Basse-Normandie	583
Poitou-Charentes	550
Franche-Comté	411
Limousin	326
FRANCE ENTIÈRE	36 165

(1) En millions de francs.

Le temps des « comitards »

« IL ne faut pas institutionnaliser les associations », a déclaré M. Robert Galley, ministre de l'équipement (« le Monde » du 11 janvier). La Confédération nationale Civilisation et Environnement, la plate-forme des Comités parisiens de participation à l'urbanisme et à la vie de la cité et le Comité de la charte de la nature, viennent de faire connaître leur réponse à ces propos.

Entre les associations et les pouvoirs publics, le désaccord paraît total. Que dit en substance M. Galley ? Les élus représentent le pouvoir légitime. Eux seuls doivent avoir le dernier mot. On doit prêter attention aux groupes de citoyens « *qui crient* » et « *qui braillent* », mais il ne faut pas « figer » la représentation des associations au sein des commissions. Pas question de donner au représentant d'un groupement « *une signature qui aurait le poids de celle d'un maire, élu responsable, qui a parfois autour de lui plus de responsables de la ville que l'association n'a recueilli de signatures.* »

Le ministre estime aussi que derrière les grands intérêts généraux que prétendent défendre les comités se cachent souvent des intérêts particuliers Pourquoi enfin accréditer une association plutôt qu'une autre ? Les officialiser « *au risque de les récupérer comme disent les gauchistes* » ?

A ces arguments, la Confédération Civilisation et Environnement réplique « *Nous n'avons jamais réclamé un pouvoir de décision, mais seulement une information et une consultation préalable* » La plate-forme des Comités parisiens ajoute : « *L'expérience prouve que nos comités ont toujours agi dans le domaine de leurs propres compétences et qu'ils ont toujours su demeurer indépendants à l'égard des partis politiques, comme des groupes de pression économique* »

Le Comité de la charte de la nature précise . « *Il serait profondément anti-démocratique de tenir à l'écart de la nouvelle politique d'urbanisme les défenseurs de l'environnement.* »

Le rôle des associations ne peut, en effet, être négligé. Les combats qu'elles ont menés ont souvent évité que l'on commette l'irréparable Qu'il s'agisse à Paris de la voie express rive gauche, de l'aménagement des Halles ou de la Cité fleurie ; ou en province des marinas de la Côte d'Azur Dans des conditions difficiles, en butte à l'hostilité de l'administration ou des élus, aux prises avec les tribunaux, les « comitards » ont pu modifier des décisions ou empêcher que l'on renouvelle des erreurs.

Le président lui-même

M. Valéry Giscard d'Estaing a lui-même pris à son compte plusieurs idées défendues par les associations dans le domaine de l'urbanisme, comme l'atteste le programme qu'il a présenté au cours de la campagne de l'élection présidentielle Dans ce programme, il s'engageait notamment à « *assurer la participation démocratique des citoyens et des associations de sauvegarde à la gestion de l'environnement (...), notamment en rendant obligatoire la participation des associations de sauvegarde de l'environnement aux commissions chargées d'élaborer les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et les plans d'occupation des sols, et aux commissions des sites* ». Le ministre de l'équipement, lui aussi, dans le projet de réforme foncière qu'il vient de présenter, souhaite donner aux associations le droit de se porter partie civile.

Sans doute serait-il plus clair et plus conforme à la démocratie que les élus soient les seuls maîtres à bord D'autant plus que, contrairement à ce que les comités affirment, ils sont parfois tentés de jouer le jeu de certains partis politiques ou de certains groupes de pression. Comment peut-il en être autrement ? Mais, de leur côté, les responsables des collectivités locales n'échappent, ni à l'esprit de clocher, ni aux intérêts particuliers, ni à une certaine sclérose. Dans ces conditions, les groupements d'habitants peuvent être des « aiguillons », des précurseurs, des chercheurs d'idées nouvelles. Les associations qui se créent en grand nombre, et qui représentent les points de vue les plus variés, permettent d'écarter le danger de la « récupération ». Une nouvelle association aura vite fait de remplacer celle jugée insuffisamment combative ou représentative.

En définitive, on peut se demander si la prise de position « gauchiste » de M. Galley n'est pas surtout l'expression d'un réflexe conservateur devant l'écho de plus en plus favorable que rencontrent auprès de l'opinion les associations. Aux États-Unis, ou en Grande-Bretagne, ou dans les pays scandinaves, elles ont droit de cité depuis longtemps. En France, on pratique encore à leur égard la politique du bâton et de la carotte.

ÉTIENNE MALLET.

TRANSPORTS

La crise de l'énergie relance la querelle rail-route

La crise de l'énergie fait rebondir la vieille querelle entre le rail et la route. L'État se tient à l'écart de ces polémiques. M. Cavaillé le confirme : « La politique du gouvernement demeure fondée sur le libre choix de l'usager. » Que le meilleur gagne. Les pouvoirs publics se contentent d'harmoniser les conditions de la concurrence entre les différents moyens de transport et de sanctionner les manquements graves à la règle du jeu.

La hausse du coût du carburant ? Ce n'est pas une raison, aux yeux de l'État, pour changer d'attitude et imposer une répartition plus ou moins autoritaire du trafic. « L'augmentation du prix des transports devrait suffire à orienter le choix des usagers. »

En revanche, la S.N.C.F. exploite à fond la situation. « Le train est très économe en fuel, donc en énergie chère : l'intérêt national devrait commander de réorienter le trafic en sa faveur... » Dans ces conditions, on sollicite l'État d'intervenir sans toutefois attendre de lui qu'il recourt « à des mesures strictement dirigistes ».

La S.N.C.F. est-elle prête à traiter davantage de voyageurs et de marchandises ? « Nous travaillons à la limite de nos capacités », déclarait-elle récemment. Elle affirme aujourd'hui : « Nous pouvons, par nos propres moyens et à court terme, accroître d'au moins 15 à 20 % notre potentiel de transport. »

« Il est exclu que la S.N.C.F. puisse, à court terme, absorber un trafic très supérieur à 5 % », répondent les routiers. Ils suspectent le libéralisme des pouvoirs publics qui, selon eux, favorisent le chemin de fer au point de lui avoir versé, en 1974, plus de 7 milliards de francs.

Qu'à la faveur de la crise de l'énergie la S.N.C.F. élève le ton, inquiète les routiers. « Nous ne saurions admettre l'abandon d'une politique basée sur le libre choix de l'usager », précisent-ils, à l'intention de leur partenaire dont les prises de position ont, à leur avis, un « relent de dirigisme ».

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État aux transports, M. Paul Gentil, directeur général de la S.N.C.F., et M. Hubert Ghigonis, délégué général de la Fédération nationale des transports routiers, évoquent ci-dessous la concurrence entre le rail et la route pour le transport des marchandises. Secteur d'activité où le train et le camion s'affrontent le plus vivement et dont la S.N.C.F. tire les deux tiers de ses recettes.

JACQUES DE BARRIN.

M. Gentil : l'État peut encourager un report sur la S.N.C.F.

Le rail est très économe en fuel, donc en énergie chère. En conséquence, l'intérêt national devrait commander de réorienter le trafic en sa faveur, du moins chaque fois qu'il est substituable à un autre moyen de transport. En toute hypothèse, les atouts du train augmentent par rapport à ceux de la route au fur et à mesure que la distance s'allonge.

Le chemin de fer a, en outre, un rendement croissant. Il supporte bien l'augmentation du trafic et mal son ralentissement. Il réalise et exploite, en effet, lui-même, toutes ses infrastructures à la différence des compagnies aériennes et des transporteurs routiers. Les dépenses correspondantes, pour une large part indépendantes du trafic, sont amorties d'autant plus facilement que le volume de celui-ci est important.

Pour encourager les reports de trafic sur le rail, il ne s'agit pas de « casser » l'activité de tel ou tel mode de transport. La guerre entre transporteurs n'est pas une bonne solution. Nous sommes complémentaires les uns des autres et devons le devenir davantage encore. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas, même hors d'une période de crise aiguë, modifier les courants de trafic, en tenant compte notamment de la consommation d'énergie des divers modes de transport.

Nous nous plaçons dans une hypothèse où l'économie progresse normalement mais dans un contexte d'énergie chère. La S.N.C.F. serait alors capable de traiter beaucoup plus de voyageurs et de marchandises que ne l'envisagent les prévisions actuelles. l'État pouvant encourager un tel report sans pour autant recourir aux mesures strictement dirigistes que nécessiterait une situation de crise.

Compter sur l'évolution du coût du carburant pour entraîner des reports de trafic significatifs, ne semble pas suffisant puisque l'effet de la hausse du prix du pétrole brut n'est que partiellement répercuté. Sans doute, l'enchérissement du coût du kérosène, dont l'incidence sur les prix de revient aériens et, par voie de conséquence, sur les tarifs, est très forte, a-t-il un effet dissuasif sur les passagers. En revanche, l'effet des augmentations actuelles des prix de l'essence et du gas-oil ne permet pas de modifier, de façon très sensible, la répartition du trafic entre le rail et la route.

Jouer sur les prix

Nous pouvons, par nos propres moyens et à court terme, accroître d'au moins 15 à 20 % le tonnage transporté. Pour cela, il faudrait notamment jouer sur la charge des convois, modifier les règles en vigueur pour l'acheminement du trafic entre les gares de triage, augmenter le rendement de ces gares, spécialement en supprimant tout ou partie des périodes chômées. Nous suivons, en effet, le rythme de travail des industriels, c'est-à-dire que les triages ne fonctionnent pas pendant une certaine période en fin de semaine. Une de nos actions prioritaires doit être, en toute hypothèse, de parfaire la qualité du service offert à nos clients, en particulier de veiller à la régularité des acheminements.

User de notre liberté tarifaire pour mieux nous placer sur le marché est tout à fait concevable. Lors de la dernière augmentation des tarifs de marchandises, au mois d'avril 1974, nous avons modulé cette hausse selon les produits. Nous n'envisageons pas, dans l'immédiat, de nouveaux « nuancements ».

Nous pouvons, en règle générale et sans être obligés de les publier, offrir des prix inférieurs de 23 % au maximum à ceux des barèmes officiels, étant entendu que la convention qui nous lie à l'État nous interdit, à juste titre, d'abuser d'une éventuelle position dominante et de vendre en dessous du prix de revient. Même si nous le souhaitions — ce qui n'est pas le cas, — nous ne pourrions donc pas envisager de « casser » les tarifs, ce que peuvent être tentés de faire certains de nos concurrents en période de difficultés économiques.

Les entreprises près des voies ferrées

A court terme, nous souhaitons que les pouvoirs publics, dans le cadre de la crise énergétique, facilitent une conversion vers le fer, notamment en donnant des avantages aux systèmes de transport qui augmentent la compétitivité du rail vis-à-vis de la route, en éliminant ou en réduisant les ruptures de charge d'un point à un autre.

Nous voudrions donc que l'État facilite, par des mesures appropriées, la multiplication des embranchements particuliers — neuf mille cent vingt-neuf au 1er juillet 1974, — qu'il incite les entreprises à s'installer près des voies ferrées et qu'il veille à la localisation des zones industrielles si possible à proximité des lignes de chemin de fer.

Il convient, en outre, de développer les techniques mixtes fer-route : celle du « kangourou » (avec roues) et celle du transconteneur (sans roues). Il faudrait, enfin, accélérer les échanges internationaux tant sur le plan des acheminements ferroviaires que sur celui des passages en douane.

Semaine de quarante-huit heures pour les poids lourds

Pour donner leur pleine efficacité à cet ensemble de mesures, il est indispensable que soient mieux harmonisées les conditions de la concurrence entre le rail et la route. Une commission a procédé au calcul de l' « actualisation » de la taxe à l'essieu que versent les transporteurs routiers à titre de participation aux charges d'infrastructures. Il faut que la conclusion de ses travaux puisse être tirée le plus rapidement possible.

Il faut aussi, bien entendu, que les transporteurs routiers respectent scrupuleusement la réglementation européenne de Bruxelles sur les temps de conduite des chauffeurs de poids lourds, qui fixe l'horaire hebdomadaire à quarante-huit heures. La S.N.C.F. applique, depuis le 1er juillet dernier, la semaine de quarante heures.

On sait aussi que les normes autorisées pour le chargement des camions ne sont pas toujours respectées. Le jeu normal de la concurrence se trouve ainsi faussé, sans préjudice des entorses ainsi faites à la sécurité.

Il faut enfin, à notre avis, dans les circonstances actuelles, pour le moins cesser d'augmenter le nombre des contingents de zone longue — au-delà de 150 kilomètres — accordés aux transporteurs routiers. Il n'est pas souhaitable, en effet, d'accroître les possibilités de pénétration du camion dans un domaine où le train se place particulièrement bien, en permettant de réaliser le maximum d'économies d'énergie. C'est dans ce sens que s'est prononcé le secrétaire d'État aux transports au cours des dernières discussions budgétaires.

M. Cavaillé : à l'usager de choisir

La hausse du coût du carburant n'est pas, en elle-même, une raison suffisante pour mieux répartir le trafic entre les divers modes de transport.

Dans le système économique qui est le nôtre, la traduction de cette hausse dans les prix de transport devrait suffire à orienter le choix des usagers. Ce sont les conséquences de cette hausse sur la balance des paiements de la France qui pourraient conduire le gouvernement à prendre des mesures d'économies dans le secteur des transports, au cas où le volume de la consommation de carburants se situerait à un niveau trop élevé.

La politique des transports du gouvernement demeure fondée sur le libre choix de l'usager avec, cenpendant, quelques touches plus volontaristes ou incitatrices.

La structure de l'économie française est devenue très complexe. Les opérations de transport ne sont qu'un élément d'un processus couvrant un ensemble d'activités : approvisionnement, stockage, fabrication, distribution. C'est dans ce contexte que les chefs d'entreprises prennent, en général, leur décision quant au choix du mode de transport, en tenant compte des niveaux de prix, bien sûr, mais aussi d'éléments plus qualitatifs : rapidité, disponibilité, régularité, etc. Intervenir autoritairement dans le choix de l'usager est susceptible d'entraîner des effets secondaires difficilement prévisibles. C'est la raison pour laquelle la prudence est particulièrement nécessaire en cette matière.

La voie ferrée a des réserves

Les éventuels transferts de trafic doivent se faire au bénéfice des techniques de transport économes en énergie : ils peuvent bénéficier au fer et à la voie d'eau par rapport à la route, mais aussi aux canalisations par rapport au fer ou à la voie d'eau. Cela dit, il est bien évident que l'essentiel concerne les transferts de la route vers le rail, quelquefois la voie d'eau.

Le transport de marchandises — ceci doit être souligné — consomme trois fois moins de carburant que le transport de personnes. Il est peu réaliste de prétendre agir sur les transports à courte distance, le chemin de fer n'étant pas adapté, sauf exceptions.

Pour les transports à grande distance, en revanche, le gouvernement entend faciliter certains transferts, en favorisant les transport combinés par semi-remorques rail-route ou grands conteneurs, en développant les embranchements ferroviaires particuliers, ou en améliorant la qualité de service du fer sur le plan de la régularité et de la rapidité.

Pas de camions surchargés

Dans l'immédiat, la S.N.C.F. n'a pas de réelles insuffisances de capacité. Mais, pour faire face à la croissance attendue de son trafic, le gouvernement l'a autorisée à développer son infrastructure sur l'axe le plus proche de la saturation (électrification de la ligne de la rive droite du Rhône, construction de la ligne à grande vitesse Paris-Sud-Est) et à procéder à d'importantes commandes de matériel roulant.

L'harmonisation des conditions de concurrence est un élément fondamental de la politique de coordination des transports suivie depuis dix ans. Le gouvernement entend la continuer et la mener à bien. Son action porte, en priorité, sur le respect des charges des véhicules et sur celui des temps de conduite et de travail.

Pour arriver à des résultats concrets, à la mesure des moyens mis en œuvre, il est nécessaire de se fixer des objectifs clairs et acceptés par les organisations professionnelles, afin d'éviter la dispersion de l'action de contrôle.

Je mets, en particulier, beaucoup d'espoir dans l'utilisation intelligente du tachygraphe, qui mesure les vitesses et les temps de conduite. Plutôt qu'un moyen de répression pour l'administration, il devrait être un moyen d'auto-contrôle pour les entreprises leur permettant d'organiser leur gestion en fonction des normes admissibles de durée de conduite et de travail.

Pour ce qui concerne le contingent de zone longue, qui ne relève pas de l'harmonisation des conditions de concurrence, j'estime qu'il ne serait pas raisonnable de l'augmenter dans la conjoncture actuelle. Je l'ai d'ailleurs indiqué au cours des récents débats budgétaires à l'Assemblée nationale comme au Sénat, et cette attitude n'a pas provoqué de critiques de la part des parlementaires.

M. Ghigonis : les routiers offrent des prestations irremplaçables

Notre profession comme les représentants des usagers ne pourraient admettre l'abandon d'une politique des transports basée sur le libre choix de l'usager. Les prises de position de la S.N.C.F. en faveur de mesures « incitatrices » ont un relent de dirigisme. Elles prouvent bien que la crise de l'énergie seule ne saurait remettre en cause la technique inégalable qu'est la route.

Les évaluations faites par la S.N.C.F. tendent à prouver que, dans la plupart des cas, la consommation à la tonne kilométrique de la route est supérieure à celle du fer. Elles ne tiennent pas compte du fait que, pour une même relation, les distances par route sont toujours inférieures aux distances par fer, ni du fait que la plupart des transports ferroviaires restent dépendants de la technique routière pour les parcours d'approche et les parcours terminaux, ni encore de la consommation dans les gares de triage et du chauffage des installations et bâtiments administratifs.

Une aide de 7 milliards

C'est la route qui souffre le plus d'un abandon de la politique de vérité des prix. D'une part, les augmentations de tarifs routiers autorisées sont insuffisantes, ce qui réduit les possibilités d'investissements des entreprises. D'autre part, le maintien de bas prix ferroviaires tend, à la limite, à une situation de dumping.

Nous n'apprécierons pas le bien-fondé de l'ensemble des contributions et interventions de l'État au profit du rail, qui ont dépassé en 1974 7 milliards de francs. Nous ne mettrons l'accent que sur les subventions forfaitaires d'exploitation versées aux chemins de fer en compensation des refus de hausses tarifaires qui leur sont opposés par les pouvoirs publics : 805 millions de francs pour 1974. Combien pour 1975... ?

Le « fer » est saturé

Il est clair que le transfert sur rail est impossible pour un très grand nombre de trafics : transports de distribution à courte et moyenne distance, transports à longue distance de denrées périssables, de produits fragiles et de masses indivisibles, desserte de certaines régions industrielles ou agricoles éloignées des voies ferrées.

Il est exclu que la S.N.C.F. puisse, à court terme, absorber un trafic supplémentaire très supérieur à 5 %. En effet, le réseau est largement saturé. C'est donc seulement au prix d'investissements considérables, dont la rentabilité serait incertaine pour la collectivité nationale, qu'à long terme une augmentation du trafic pourrait intervenir.

Quant à un meilleur chargement des wagons, à un meilleur rendement des gares de triage, à une bonne utilisation du personnel, on ne peut pas croire que la S.N.C.F. n'ait pas déjà tenté un effort dans ce sens. Que la société nationale envisage de supprimer, ou de réduire les ruptures de charge par le développement des embranchements particuliers ou celui des techniques rail-route, c'est là, en quelque sorte, un hommage rendu au principal avantage de la technique routière.

Souplesse et rapidité

D'une manière générale, les chargeurs ne trouveraient que des inconvénients au changement de technique. Il leur ferait perdre les qualités intrinsèques à la route, telles que la souplesse et la rapidité, et provoquerait des augmentations de coûts, plus particulièrement préjudiciables pour les produits à l'exportation.

On ignore trop que le transport routier est un puissant agent du commerce extérieur français, puisqu'il procure un solde positif annuel de près de 1 milliard de francs à notre balance des comptes. En réponse aux critiques qui nous sont faites de provoquer des sorties de devises, il y a lieu de mettre en parallèle ce solde positif avec les 800 millions de francs de devises que représentent les 2 millions de tonnes de gas-oil, c'est-à-dire les 2 % de produits pétroliers consommés par le transport routier, tant national qu'international, sur des parcours supérieurs à 150 km.

Les entreprises routières peuvent, sans aucun doute, améliorer le taux de remplissage des camions, déjà supérieur à celui des wagons. D'autre part, un meilleur choix des véhicules, et notamment le recours à des véhicules de plus fort tonnage, à une conduite plus souple, sont susceptibles d'entraîner des économies d'énergie.

Consciente des impératifs de sécurité routière, notre profession est tout à fait d'accord pour le respect de la règle des quarante-huit heures de conduite par semaine. Mais elle considère que la réglementation concernant les horaires journaliers doit être souple pour tenir compte des aléas des chargements, de la circulation, des conditions atmosphériques...

Pour ce qui concerne les charges d'infrastructure, nous nous bornerons à rappeler que le transport routier, par les taxes sur les carburants, la taxe à l'essieu et la vignette, verse chaque année 5,2 milliards, soit 20 % des taxes perçues sur la circulation routière. Il couvre ainsi près de la moitié des dépenses consacrées par l'État aux routes.

Il a toujours été admis que les taux de la taxe à l'essieu ne devaient pas être révisés avant la fin du VIe Plan. De plus, puisque son produit n'a pas été intégralement affecté au renforcement des chaussées et qu'un retard de près de 40 % est intervenu dans la réalisation des travaux prévus pour le réseau national et les voiries des collectivités, il ne saurait être question de demander aux usagers que sont les transporteurs un effort supplémentaire.

La S.N.C.F., quant à elle, reçoit de l'État chaque année des compensations importantes pour son infrastructure : 1,4 milliard en 1974 et 1,7 milliard en 1975.

Quant au volume de la capacité routière en zone longue — au-delà de 150 kilomètres, — il doit être fondé sur la conjoncture. Les pouvoirs publics ont, à la demande de la S.N.C.F., bloqué, depuis 1965, les contingents routiers. Si, comme on le prévoit, la production intérieure brute croît de 4 % en 1975, il y aura lieu alors d'adapter les contingents de zone longue à cette évolution. Evidemment, il faudra faciliter les investissements en véhicules utilitaires par des incitations fiscales.

Circulation

- UN CONSEIL DE LA CONDUITE AUTOMOBILE. — Un décret, publié au *Journal officiel* du 25 janvier, crée un conseil supérieur de l'enseignement de la conduite automobile et de l'organisation de la profession. Ce conseil, composé de représentants désignés par l'administration et de membres élus par les professions, à un rôle consultatif. M. Roger Coquand, vice-président du conseil général des ponts et chaussées, a été nommé président.

Faits et projets

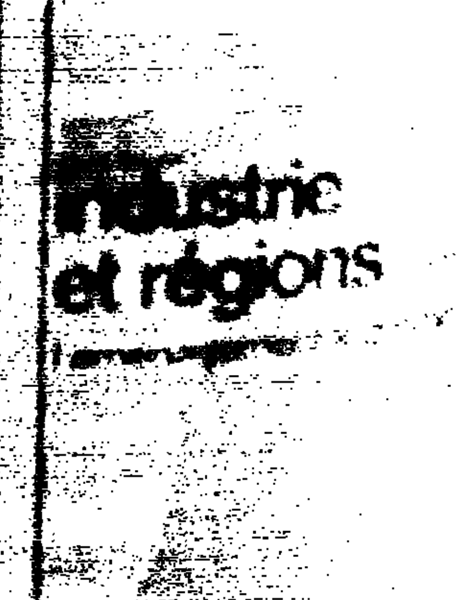
TARIFS AÉRIENS : + 10 % SUR L'ATLANTIQUE NORD

Les trente compagnies régulières membres de l'Association du transport aérien international (IATA) qui exploitent le réseau de l'Atlantique nord viennent de se mettre d'accord sur une augmentation de 10 % en moyenne des tarifs, à compter du 1er avril prochain. Le dernier relèvement des barèmes — + 5 % — date du 1er août 1974.

Les trois compagnies européennes — Lufthansa, Sabena, S.A.S. — qui refusaient la création d'un tarif, dit APEX, avec réservation et paiement à l'avance, se sont finalement ralliées à la position des autres membres de l'IATA. Ceux-ci espèrent, grâce au tarif APEX, qui représente environ la moitié du prix d'un billet normal sur le trajet transatlantique, pouvoir résister efficacement à la concurrence des transporteurs à la demande (charters). —

- POUR UN VOL LYON-GENEVE. — M. Pierre Doueil, préfet de la région Rhône-Alpes, qui participait à un débat organisé par la jeune chambre économique d'Annemasse (Haute-Savoie) s'est déclaré favorable à la création d'une ligne aérienne Lyon-Genève que réclame la compagnie Swissair et à laquelle s'oppose Air France, qui craint une évasion de trafic vers la Suisse. « *Je suis étonné qu'il n'y ait pas une liaison aérienne quotidienne entre Genève et Lyon. Bien que je ne rencontre pas un enthousiasme délirant, je combattrai pour la créer* », a affirmé M. Doueil.

- SUPPRESSION DU T.E.E. GOETHE. — La S.N.C.F. et les chemins de fer allemands sont convenus de supprimer, à compter du 1er juin prochain, le T.E.E. Goethe, qui assurait une liaison quotidienne aller-retour entre Paris et Francfort. La fréquentation insuffisante de ce train d'affaires explique cette décision.



LA VIE DE L'INDUSTRIE

La qualité de la vie

LES industriels ont longtemps boudé l'environnement. S'équiper de dispositifs anti-nuisances n'est évidemment pas gratuit. Celui qui y consent alourdit ses coûts de production et peut souffrir de la concurrence. Ces raisons étaient déjà avancées au temps où les affaires marchaient bien. Aujourd'hui, les difficultés économiques sont un nouvel argument pour ralentir les investissements « non rentables ». Et on l'appuie éventuellement du chantage au chômage.

Les services de l'environnement vont-ils renoncer à leurs exigences ? M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, ne paraît pas disposé à baisser pavillon, et il explique pourquoi.

Quant aux industriels, certains apportent la preuve que la protection de l'environnement n'implique pas des charges insupportables. Les patrons qui — il y a quelques années déjà — ont osé construire des usines propres sont à la tête d'entreprises parfaitement rentables. Quelques exemples recueillis dans plusieurs régions le montrent : se retrancher derrière la crise pour continuer à polluer apparaît plus que jamais comme un mauvais prétexte.

MARC AMBROISE-RENDU.

MALGRÉ LA « CRISE », LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT CONSERVE SA PLACE, *nous déclare M. André Jarrot* (*)

« VOUS vous êtes prononcé contre l'installation d'une usine à Marckolsheim (Bas-Rhin). Elle promettait d'employer deux cent cinquante personnes. A Calais, une fabrique de bioxyde de titane renonce à s'agrandir à cause des exigences de l'environnement : on en attendait cent cinquante emplois nouveaux. Des mesures de fermeture ont récemment frappé plusieurs entreprises pour cause de nuisance. L'une d'elles, une cimenterie du Pas-de-Calais, affirme que l'arrêt de l'un de ses fours menace de chômage deux cent quarante-trois ouvriers.

» Au nom de l'environnement va-t-on accroître les difficultés du marché de l'emploi?

— N'importe quelle activité, n'importe où, n'importe comment, ce n'est pas, je crois, le développement que nous devons souhaiter. Le développement doit et peut être compatible avec une protection et une amélioration du cadre de vie. C'est le choix que je fais : la politique de mon ministère vis-à-vis des industries est de faire en sorte que leurs activités et leur développement s'insèrent correctement dans l'environnement. Ce n'est pas toujours facile à réaliser. Quelquefois, très rarement, cela se traduit par un refus ou une fermeture. Cela se traduit toujours par un faisceau de problèmes scientifiques, techniques et économiques qu'étudient précisément mes services. A terme, ce serait l'absence de tout souci d'environnement qui menacerait l'emploi : qui accepterait, de nos jours déjà et plus encore dans l'avenir, un développement sauvage sans respect de l'environnement ?

200 000 établissements classés

— D'autres mesures sont-elles en préparation, pénalisant des firmes polluantes ?

— Cela dépend des industriels eux-mêmes. Les services locaux ont en main des dossiers d'usines sales et récalcitrantes. Si l'industriel en cause entend raison, il n'y a pas de pénalité. S'il n'entend pas raison, il risque d'être pénalisé. Mais la pénalité ne survient qu'exceptionnellement après une série de démarches qui laissent à l'industriel le temps de s'adapter, d'exposer ses difficultés et finalement de prendre les mesures nécessaires.

» Chaque année, nous sommes contraints de fermer provisoirement environ quinze à vingt ateliers. C'est peu si l'on compare aux deux cent mille établissements classés que nous surveillons. Ceci prouve que la concertation entre l'industrie et l'administration marche bien et que, à défaut, la seule menace de fermeture a de très bons résultats.

» Je vous rappelle que la loi de 1917 sur les établissements classés permet au préfet d'obliger l'industriel à continuer à payer son personnel pendant toute la durée de la fermeture nécessitée par la réalisation des travaux antipollution. Je veille à ce que chaque fois, il en soit bien ainsi.

— Les industriels affirment souvent que l'application des règlements antinuisances les mettent en difficulté. Qu'en pensez-vous ?

— Nous examinons dans chaque cas l'incidence économique des mesures que nous édictons. Et nous en traduisons les résultats dans notre politique. Un exemple : c'est avec les cimentiers eux-mêmes qu'en 1971 les services de l'environnement ont fixé les normes de rejets de poussière. C'est avec eux également qu'a été établi un échéancier de rattrapage pour les usines anciennes. Cet échéancier est le plus raisonnable, et c'est lui que les services des établissements classés font appliquer localement. Au demeurant, nous serions tout prêts à conclure un contrat antipollution en bonne et due forme avec les cimentiers. Pour certains contrats de branche, nous assortissons l'échéancier de rattrapage d'une aide financière. Au reste l'abstention de mes services ne constituerait-elle pas une prime à la négligence et ne pourrait-elle être considérée comme une atteinte à la règle de l'égalité de tous devant la loi ?

La concurrence internationale

— Quand vous imposez des mesures antipollution à une usine, ne modifiez-vous pas les conditions de la concurrence internationale ?

— Sûrement pas. D'abord, il est des fabrications polluantes comme le ciment qui ne donnent pas ou très exceptionnellement lieu à des échanges internationaux. Ensuite et surtout, dans la plupart des cas, la réduction des pollutions non seulement ne coûte pas cher, mais encore elle contraint l'industriel à plus de vigilance, plus de sérieux, plus d'économie. Tout compte fait, le bilan peut être favorable.

» Pour les industries avec lesquelles j'ai signé des contrats de branche, c'est-à-dire les fabriques de pâte à papier, les sucreries, les levureries, les féculeries et les distilleries, et peut-être pour quelques autres, il en va différemment. Car, dans le cas où nos prescriptions sont particulièrement sévères et susceptibles de handicaper un produit sur le marché international, nous mettons en place le système d'aide que je viens d'esquisser.

» N'oubliez pas enfin que les communautés européennes veillent attentivement sur ces problèmes. Leur programme de travail prévoit une harmonisation des règles à l'échelle européenne. Pendant une période transitoire la commission a prévu la possibilité, pour les différents pays membres, d'aider dans certaines limites, leurs industries à financer leurs équipements antipollution.

— La loi sur le ramassage et la récupération des déchets, actuellement en préparation, prévoit une taxe prélevée sur les industriels. Ne va-t-elle pas accroître leurs charges ?

— Il pourra y avoir une redevance et, éventuellement, des taxes. La redevance sur les déchets sera analogue à celle perçue par les agences de bassin sur les déversements d'effluents. D'autre part, et en tant que de besoin, une taxe pourra être perçue sur quelques produits qui deviennent déchets après usage et qui sont coûteux ou difficiles à éliminer. L'incidence sur les prix de ces taxes et redevances restera très faible, et, à bien y réfléchir, elles n'auront pour but que de rétablir la vérité des prix sans créer, pour la collectivité nationale, des charges supplémentaires. Le résultat de ces taxes et redevances sera considérable, car leur produit permettra enfin de réaliser les opérations de collecte, d'élimination et de recyclage des déchets que la situation actuelle rend indispensables. Ces opérations mettent en jeu un grand nombre d'« acteurs » qui, encore maintenant, se connaissent mal et agissent en ordre dispersé. L'agence pour les déchets sera le lieu de rencontre et d'action concertée de tous ces acteurs pour un meilleur environnement et pour l'antigaspillage.

— La crise reste menaçante, la situation de l'emploi préoccupante. Que va donc devenir la défense de notre environnement dans ce contexte ?

— Elle conservera sa place. Les difficultés conjoncturelles n'altèrent pas les convictions profondes. Les Français veulent que leurs enfants sachent ce qu'est une eau claire. Personne n'acceptera plus aujourd'hui de sacrifier un cours d'eau ou de voir nos rivages pollués pour créer une unité industrielle dont on sait qu'elle sera gravement polluante.

» Lutter contre la pollution, c'est découvrir de nouvelles techniques. C'est lutter contre le gaspillage, objectif prioritaire du gouvernement, c'est créer des emplois dans l'industrie de l'antipollution, dans le secteur de la réparation, si l'on s'oriente vers la production de biens plus durables. C'est préserver surtout les ressources naturelles, patrimoine essentiel pour le développement futur. Ainsi les industriels perçoivent de plus en plus la nécessité d'améliorer eux-mêmes, aujourd'hui, la qualité des eaux dont ils auront besoin demain pour leurs activités nouvelles.

» Lutter contre la pollution consiste finalement à combattre les mauvaises habitudes, et les périodes de crise sont propices aux saines remises en cause. »

(*) Ministre de la qualité de la vie.

PLUS D'USINE GHETTO

S'adressant aux industriels réunis à Paris le 23 janvier pour un colloque sur l'environnement, organisé par les chambres de commerce et d'industrie, M. André Jarrot a dit :

« L'outil administratif existe pour éviter que les lieux de travail et leur voisinage soient trop pollués. Ce n'est pas suffisant. Il faut absolument éviter que les travailleurs des grandes agglomérations ne soient enfermés dans trois enceintes successives peu accueillantes : l'usine, les moyens de transport, la cité dortoir. C'est cela améliorer la qualité de la vie. Il vous appartient, messieurs, de faire en sorte que les usines ne méritent plus le sombre qualificatif de ghetto qui leur est encore donné. »

PROVENCE — Les raffinements d'une raffinerie

RIEN n'est plus décevant qu'une raffinerie. Sur des centaines d'hectares, voici des troupeaux de citernes, des écheveaux de tuyauteries, des jungles de tours et de cheminées. Là-dedans se cuisinent des millions de tonnes de pétrole, et vous n'en apercevez pas une goutte.

A Fos — morne plaine souffletée par le mistral, — l'usine d'Esso ne fait pas exception à la règle. Pour y renifler l'odeur de l'or noir, il faut aller se pencher sur les eaux grasses de l'entreprise. C'est-à-dire sur les bassins de décantation où l'on débarrasse l'eau de ses hydrocarbures. Ces installations ne sont point reléguées dans un recoin honteux, bien au contraire. D'abord, parce qu'elles couvrent 7 à 8 hectares ; ensuite, parce que la firme est fière de les montrer. Les raffineurs de Fos se targuent d'être les moins polluants de l'Hexagone. Ce faisant, ils plaident pour leur marque, servent de référence à l'administration, et entretiennent la mauvaise conscience de leurs collègues.

Mais commençons par le commencement. Il était une fois la Crau, vers les années 60. Dans les marais, en bordure du golfe de Fos, paissaient « toros » noirs et chevaux blancs. Vinrent les raffineurs d'Esso tout de même un peu honteux de plaquer leurs réservoirs et leurs cheminées sur un tel horizon.

Pour casser la ligne abrupte de leurs ferrailles, ils les firent peinturlurer par un « coloriste » : l'esthétique industrielle fait ses brouillons où elle peut.

Puisqu'on avait le souci de l'environnement, on songea à corriger d'autres nuisances plus sérieuses encore. Surtout lorsque, en 1968, la raffinerie envisagea de tripler sa production alors qu'autour d'elle naissait le vaste projet de la zone industrielle de Fos. Le gouvernement voulait y prouver que le mariage entre les usines et la nature n'est pas un mythe. Esso sentait aussi venir le temps de la sévérité pour les pollueurs. Il fallait prendre les devants et bien faire les choses.

L'administration n'avait même pas songé à fixer des normes de bruit : la raffinerie s'est imposée de ne pas infliger plus de 40 décibels aux plus proches habitants du village de Fos. Une firme spécialisée a donc insonorisé tout ce qui faisait du tapage. Bien qu'il n'y ait eu aucune plainte du voisinage, on va, sonomètre en main, vérifier que les seuils ne sont pas dépassés.

Pour les odeurs c'est autre chose: les commerçants de Fos ronchonnent. Aussi traque-t-on les mercaptans et les hydrogènes sulfurés qui filtrent ici et là des conduites. Puis on les brûle.

Au chapitre des gaz, il y a plus dangereux. Une raffinerie brûle des quantités de gaz et un peu de fuel pour assurer la marche de ses installations. Le gaz contient du soufre qui se dégage alors dans l'atmosphère donnant ce redoutable décapant bronchique qu'est l'oxyde de soufre, SO_2. Sur ce point, l'administration est intervenue. Pour une capacité de raffinage de 9 millions de tonnes par an, Esso n'a le droit de lâcher que 24 tonnes de SO_2 par jour.

« *En réalité*, affirme son directeur, M. Jean Soubiran, *comme nous ne marchons qu'à un peu plus de la moitié de notre capacité, nous ne libérons qu'une quinzaine de tonnes par jour* »

Les gaz de chauffe sont donc désulfurés et la raffinerie récupère ainsi 40 tonnes par jour de concrétions, d'un jaune éclatant ; du soufre, qu'elle vend à un industriel local.

Reste l'eau. Une raffinerie en utilise des millions de litres pour produire de la vapeur et refroidir ses installations. Pour l'économiser, à Fos, on a généralisé le refroidissement par soufflage d'air et le recyclage. Mais on se trouve encore à la tête de 800 000 litres par heure, chargés d'hydrocarbures et de produits soufrés. Il ne faut pas moins de huit bassins pour les traiter. Ici, on écrème le pétrole qui surnage (on en récupère plusieurs dizaines de tonnes par jour), là, on le fait floculer, plus loin, des bactéries digèrent ce qui a échappé aux filtres précédents. Un incinérateur brûle les boues qui restent, et l'eau finalement rejetée se réoxygène dans un étang (où vivent des poissons), avant de filer, limpide, dans le canal d'Arles à Fos. On a même prévu le traitement des eaux de pluie qui, en lessivant le sol de l'usine, se chargent de saletés.

Sur un investissement de 350 millions de francs, la raffinerie de Fos a consacré 50 millions aux dispositifs anti-nuisances, soit 14 %. Leur entretien coûte plus d'un million et demi par an. Est-ce une charge insupportable ? Le directeur de la raffinerie ne le prétend pas. Il affirme même qu'il va encore améliorer la collecte des eaux de ruissellement pour qu'elles n'aillent pas, en s'infiltrant, salir la nappe souterraine. Ses installations, fréquemment visitées, servent de modèle aux autres raffineurs français. Ceux de Marseille-Fos, en particulier, poussés par les pouvoirs publics, ont tous de gros programmes d'assainissement pour les années à venir.

Le seul échec de M. Soubiran, c'est l'environnement immédiat de son usine. Les peupliers qu'il avait fait planter n'ont pas résisté au climat de la Crau. Il a renoncé. Sa raffinerie restera une cité de métal sur un désert de cailloux. Décidément, les industriels n'ont pas la « main verte ».



(Dessin de CHENEZ.)

LORRAINE — L'aciérie sauvera la rivière

L'ACIER a failli tuer la rivière, l'acier a décidé de la sauver. Il était temps. L'Orne, modeste affluent de la Moselle, figure en rouge sur les cartes de pollution. Né au pied des champs de bataille de Verdun, ce cours d'eau lorrain coule, tranquille, vers l'est sur une quarantaine de kilomètres. Puis, brusquement, dans les vingt derniers kilomètres, c'est la descente aux enfers.

Voici sur ses rives un chapelet de communes ouvrières où se pressent 140 000 habitants. Sur dix-huit municipalités, deux seulement pouvaient se flatter, il y a un an, de traiter leurs eaux sales. On voit le tableau. Il faut y ajouter les ordures qu'on jetait à la rivière par pleins camions. D'évidence, personne ne prenait plus l'Orne pour autre chose qu'un égout. Car il y a aussi et surtout les usines.

Non loin des mines de fer se sont édifiées des cokeries, des hauts fourneaux, des aciéries, des laminoirs. C'est ici l'empire de Sacilor, du groupe Wendel et Sidelor. Sur les rives de l'Orne se coulent et se laminent chaque année 6 millions de tonnes de rails, de poutrelles, de tôles, de fer à béton. Même nos boîtes de conserve viennent de ce coin de Lorraine.

Tout ce beau métal laisse des monceaux d'impuretés. Pour s'en débarrasser il y a l'Orne, bonne fille. La rivière reçoit ainsi chaque jour 28 tonnes de boues diverses, 17 tonnes d'hydrocarbures et de goudrons, 4 tonnes d'ammoniaque, 1,5 tonne de cyanures. Ajoutez-y des phénols et produits divers ; chauffez le tout (il faut bien refroidir les machines) et vous obtiendrez le bouillon qui se jette finalement dans la Moselle.

Les hydrobiologistes ne se sont pas contentés de ces mensurations somme toute grossières. Ils sont allés prélever au fond de la rivière les larves et les algues témoins qui sont le critère de la santé d'un cours d'eau, plus que toutes les analyses. Diagnostic : la vie a pratiquement disparu sur des kilomètres. Et la Moselle déjà dans un état critique n'a nul besoin d'égouts en guise d'affluents. Le nord de la Lorraine n'est pas loin de manquer d'eau. Si celle de la Moselle venait à lui faire défaut ce serait grave : pour les villes comme pour les industries. Comme toujours le péril a fait réagir ceux-là mêmes qui l'avaient fait naître.

L'agence de bassin Rhin-Meuse s'est tournée vers les communes. Briey, Homécourt, Richemont, et neuf autres villes qui totalisent plus de quatre-vingt mille habitants construisent leurs stations d'épuration. Mais autour de Conflans quatre autres se chamaillent, bien qu'elles aient 15 400 citoyens-pollueurs, et retardent ainsi le sauvetage.

Un plan, des crédits

On a regardé ensuite vers les industriels. Ceux-ci, la main sur le cœur, annoncèrent que dès 1945 ils avaient créé une commission « *pour limiter la pollution de l'Orne* » On leur objecta qu'en un quart de siècle elle n'avait guère fait la preuve de son efficacité et qu'il fallait en venir aux choses sérieuses. Le nouveau patron de Sacilor, M. Jean Gandois, admit que l'on ne pouvait plus se payer de mots et prit l'affaire en main.

Quatre grosses unités sidérurgiques, ça ne s'équipe pas en un tournemain. Il faut un objectif, *un plan, des techniciens, des crédits*, un échéancier. L'objectif c'est de diviser la pollution par huit. Les usines polluaient autant que 310 000 habitants. En 1980 — ont-elles promis — leurs rejets équivaudront à ceux de 40 000 personnes.

Le plan d'équipement a démarré. Dépenses : près de 10 millions au cours des trois premières années. Et dans les six ans à venir on va consacrer 52 autres millions aux dispositifs d'épuration. Question posée publiquement, et devant le préfet, à un représentant de la firme : « *Si les affaires demain vont moins bien qu'aujourd'hui, tiendrez-vous votre calendrier ?* » Réponse : « *Nous tiendrons nos engagements même si la situation est médiocre.* » Commentaire d'un fonctionnaire, en aparté : « *Nous y croyons. Les grosses boîtes sont aussi difficiles à remuer qu'à stopper dans leur élan...* »

Les pêcheurs, toujours méfiants, se sont donné rendez-vous sur les bords de l'Orne en 1980. Ce seront les meilleurs juges.

ualité de la

A DÉFENSE DE L'ENVIRONN

nous déclare M. André J

figure à leur bilan

LANGUEDOC : Une cimenterie sans poussière

QUAND on arrive à Port-la-Nouvelle, dans l'Aude, la première chose que l'on aperçoit, sur le bleu du ciel, c'est une cheminée. Une sorte de girafe dont le col strié de rouge et de blanc se hisse à 160 mètres de haut. Mais l'édifice ne semble plus être qu'un symbole industriel : il n'en sort pas le moindre panache de fumée ou de poussière. Telle est la surprise initiale que réserve la cimenterie de Port-la-Nouvelle. Elle en offre bien d'autres.

Ses formes, par exemple. Elles sont d'un volume considérable, puisque l'un des ateliers atteint 65 mètres de haut (comme un immeuble de vingt étages) et qu'un viaduc à cinq arches enjambe le paysage à 35 mètres en l'air. Cependant, cylindres, coupoles et cubes s'équilibrent. Tout est gris, uniforme, cimenté, mais clos, compact et propre. A la porte de l'usine des vignerons taillent leurs ceps tandis que, sur l'autre face, à 100 mètres, les femmes de pêcheurs étendent leur linge. A l'intérieur même de l'entreprise de jeunes pins ont la tête verte et le lavandin se porte bien.

Cette cimenterie, inaugurée il y a quatre ans, est la dernière-née des Lafarge. Oui, Lafarge, deuxième producteur mondial de ciment, cinquante usines dans dix-sept pays, vingt-cinq mille employés et 4 milliards de chiffre d'affaires.

Il y a une douzaine d'années, M. Marcel Demonque, le grand patron de l'époque, devina que le lancement touristique du Languedoc-Roussillon allait dévorer du béton. Il réserva à l'entrée de Port-la-Nouvelle, petite ville déjà accoutumée aux manutentions portuaires et aux industries, 500 hectares de colline pour extraire le calcaire et 10 hectares de marais pour planter l'usine.

Pièges à farine

Il est rare qu'une cimenterie s'installe aussi près d'une agglomération qui, au surplus, reçoit chaque été, sur sa plage, des estivants en nombre croissant. Pour se faire accepter, il fallait soigner sa mise. Par ailleurs, une cimenterie moderne marche avec soixante personnes, une calculatrice et beaucoup d'automatisme. Or, l'électronique déteste la poussière. Enfin, toute la poussière qui, par dizaines de milliers de tonnes, s'échappe des vieilles usines est du bon ciment à 115 francs la tonne. Pour toutes ces raisons, et quelques autres qui tiennent à la fierté d'innover et à l'espoir de vendre son savoir-faire, Marcel Demonque décida de construire une cimenterie parfaitement propre et aussi « élégante » que possible.

Le pari a été tenu. D'abord, en asseyant autour de la même table, dès l'avant-projet, architecte, ingénieur et futur directeur de l'usine. Alors, pour l'agrément du regard, on déplace tel bâtiment pour équilibrer tel autre, on cache la concasseuse dans la carrière (un entonnoir invisible, dans la colline), on dessine un hall en forme de bateau renversé. Pour combattre le bruit on capote les mécaniques tapageuses, on coince les vibrations sous du béton, on raye l'odieuse sirène des accessoires. L'eau ? On prévoit de la recycler intégralement. La poussière ? A chaque phase de l'extraction du calcaire, du transport des matérieux et de la fabrication du ciment on va la traquer. Au concassage, on l'abat avec des jets d'eau . pendant son transport, (800 mètres jusqu'à l'usine), on l'empêche de s'envoler au vent en couvrant la bande convoyeuse. Puis, chaque fois qu'on entasse, qu'on reprend, qu'on cuit, qu'on broie, qu'on met en sac, on piège la « farine » — comme disent les professionnels — avec tous les types de filtres (électrostatiques, à manche, à gravier) que l'imagination des ingénieurs a pu enfanter. La réglementation autoriserait l'usine à cracher par sa cheminée 150 milligrammes de « poussière » par mètre cube d'air. En réalité, elle n'en rejette que 20 milligrammes : un record.

Le paradoxe, c'est que finalement, dans cette entreprise qui produit chaque année près de 500 000 tonnes de cette impalpable poussière que l'on nomme ciment, il soit presque impossible d'en attraper une poignée. La « farine » ne circule que dans des tuyauteries. Tout est télécommandé d'une timonerie centrale où, la nuit, alors que l'usine tourne à plein, il ne reste que trois veilleurs. Comme dans un navire, ils sentent sous leurs pieds haleter les fours et les broyeurs ; mais ici, il n'y a dans les « soutes » que l'œil des caméras de télévision.

Le jour venu, inutile de chercher dans les ateliers déserts une pelle ou un balai. Seules circulent les rondes d'entretien avec leurs trousses à outil et les équipes de nettoyage armées d'aspirateurs. Car la lutte contre la poussière ne doit jamais s'interrompre.

Les cimentiers de Port-la-Nouvelle reçurent, en 1972, des mains de M. Robert Poujade, alors ministre de l'environnement, le premier prix de l'environnement. Ils en sont très fiers. Mais, comme dit M. René Naudy, cinquante-sept ans, le directeur de l'usine : « Il ne suffit pas de concevoir et de construire une cimenterie propre, il faut la garder propre. Ça veut dire colmater chaque fissure, être perpétuellement en alerte et recommencer le ménage jour après jour. Les femmes me comprendront. » *Sans doute, mais ce qui les étonnera davantage, c'est d'apprendre que, justement, le personnel de l'usine ne compte que des hommes.*

Le meilleur rendement

Ils savent compter. Ils ont calculé que les dispositifs antinuisances avaient coûté 10 % des investissements ; que leur entretien (et l'énergie qu'ils consomment) représente 4 % du budget d'exploitation. Ils le disent bien haut, comme pour prouver que l'environnement coûte cher. Ils devraient ajouter que le ciment récupéré jusqu'à la moindre particule (80 tonnes par jour qui, dans les usines sales, s'en vont par la cheminée), les circuits de commande qui ne tombent pas en panne parce qu'ils restent propres, la publicité considérable que vaut à Lafarge son usine modèle, cela se pèse aussi en millions de francs. La cimenterie de Port-la-Nouvelle est, parmi les vingt entreprises françaises du groupe, celle qui a le meilleur rendement financier. Une usine propre peut être aussi une affaire prospère. Pour devenir vraiment séduisante, il ne lui reste qu'à parer ses abords des rangées d'arbres et des espaces verts qu'avait prévus l'architecte M. René Naudy, le directeur, ne ferait d'ailleurs qu'appliquer à la lettre cette jolie sentence relevée dans l'une des plus récentes publications de Lafarge : « La beauté des arbres est le complément indispensable d'une construction fonctionnelle. »

PRÈS DE 170 MILLIONS EN QUATRE ANS

Pour équiper leurs soixante-quatre usines de dispositifs antipollution, les cimentiers français ont dépensé 169 millions au cours des quatre dernières années. Le montant des investissements de dépoussiérage s'est élevé en 1971 à 42,53 millions de francs, en 1972 à 26,58 millions, en 1973 à 49,49 millions et en 1974 à 50,39 millions.

La profession annonce qu'elle s'efforcera « dans la mesure où les circonstances économiques le lui permettront » de ramener, en 1980, toutes ses usines anciennes au-dessous du seuil de pollution fixé par la circulaire du 25 août 1971, c'est-à-dire 150 milligrammes de poussière par mètre cube d'air rejeté.

● ETATS-UNIS : L'ACIERIE POLLUANTE FERME. — Condamnée à verser une amende de 2 300 dollars par jour pour pollution, une aciérie de l'Indiana a annoncé qu'elle préférait cesser ses activités. C'est un échec pour la nouvelle politique de l'Agence pour la protection de l'environnement, qui, plutôt que de faire fermer les usines polluantes et de provoquer du chômage, les contraint désormais à payer de lourdes amendes.

● U.R.S.S. : 9 MILLIARDS POUR LA NATURE. — Les sommes destinées à l'exécution du programme de protection de l'environnement en U.R.S.S se monteront à 1,8 milliard de roubles (9 milliards de francs) en 1975. C'est ce qu'a annoncé M. Nicolaï Baibakov, vice-président du conseil des ministres à la session du Soviet suprême.

L'Europe des femmes

II. — DANEMARK : les sages et les bas rouges.

De notre correspondante CAMILLE OLSEN

1975 sera l'année internationale de la femme. Nous avons demandé à nos correspondants des pays de l'Europe des Neuf et de la Suède quel est le « poids » des femmes dans la vie sociale, économique et politique.

Dans un premier chapitre consacré à la Grande-Bretagne Jean Wetz concluait que la société britannique n'était pas prête à démanteler du jour au lendemain les forteresses occupées depuis des siècles par les « chauvinistes mâles » (« le Monde » du 28 janvier). Où en est-on au Danemark ?

Copenhague. — Le féminisme danois a ses lettres de noblesse. Il a été l'un des premiers à s'organiser et à lutter avec efficacité pour une série d'objectifs précis Dès 1871, l'Union nationale des femmes (K.S.) s'attaquait à la conquête de l'égalité juridique et au droit de vote. Ses membres entreprirent très tôt une série de démarches et de manifestations, moins violentes et spectaculaires sans doute que celles des suffragettes d'outre-Manche et d'outre-Atlantique, mais tout aussi obstinées.

Ces efforts appuyés par une poignée de sympathisants de l'autre sexe étaient, en dépit des résistances, assez rapidement couronnés de succès. En 1875, les femmes danoises sont admises à l'Université. En 1889, elles sont émancipées civilement. En 1905, elles obtiennent le droit de vote aux conseils paroissiaux. En 1908, elles sont autorisées à participer aux élections municipales. En 1915, enfin, l'entrée du Parlement leur est ouverte. Elles seront quarante et une à se présenter aux élections générales de 1918 ; douze seront élues (huit à la Chambre haute et quatre à la Chambre basse).

Flatteries

Un demi-siècle plus tard, bien des questions restent posées. Au fil des six décennies, les Danoises ont marché dans la foulée de leurs aînées, mais à un rythme beaucoup plus lent qui prend parfois l'allure d'un piétinement. S'imposer dans les places emportées de haut vol se révélera souvent pour elles plus compliqué que de percer les brèches dans les plus inexpugnables bastilles. Si, en 1924, Mme Nina Bang (sociale-démocrate) est non seulement la première Danoise mais aussi la première femme à recevoir un ministère (l'éducation nationale), il faudra attendre 1947 pour voir de nouveau une femme au gouvernement. Au Parlement et dans les conseils municipaux, le pourcentage des femmes plafonnera longtemps selon les scrutins aux alentours de 5 % à 6 %. Dès 1920, il n'y avait plus que trois femmes sur cent quarante-neuf à la Chambre basse ; à partir de 1930, la représentation féminine au Rigsdag ira même en diminuant : la relève des pionnières n'est plus que très imparfaitement assurée.

Lentement la campagne d'agitation de l'Union nationale des femmes a porté ses fruits. Sous son influence, tous les partis ont pris soin de chercher auprès de la masse des électrices de la nation un soutien plus large. Multipliant les promesses à leur égard, ils ont rivalisé pour recruter des figures de proue féminines : actrices, journalistes, épouses ou filles de personnalités en vue, etc. Depuis 1950, aucun président du conseil n'osera plus former une équipe exclusivement masculine. En 1973, le cabinet minoritaire social-démocrate au pouvoir comprendra même trois femmes (une au Trésor) durant ses dernières semaines d'existence. Le gouvernement actuel (minoritaire libéral) n'en compte plus que deux, mais l'une d'elles a deux portefeuilles (justice et culture).

Dans les conseils municipaux et départementaux comme au Folketing (Parlement), le mouvement a commencé à une date plus récente. Aux élections communales, la représentation féminine est passée de 9 % en 1966 à 10 % en 1970 et 12 % en mars 1974. Dans les conseils départementaux (créés en 1969) elle était de 7,5 % en 1970 pour atteindre 8,5 % en 1974 (vingt-huit femmes et trois cent soixante-six hommes). La majorité des municipalités de la capitale et de sa banlieue comptent plus de 20 % de femmes.

A la chambre unique on a assisté en septembre 1971 à une véritable percée féminine : le nombre de femmes députés passe alors à trente contre vingt en 1968 et dix-sept en 1966. En décembre 1973 ce chiffre se maintiendra à deux unités près.

Enfin, depuis une vingtaine d'années, les femmes danoises ont accédé en nombre parfois assez élevé aux leviers de commande d'une série d'organismes servant de courroie de transmission entre le pouvoir et les citoyens (office de la santé, conseil des consommateurs, etc.) ou occupent des postes importants au sein de plusieurs instances internationales.

Des courants contraires

L'Union nationale des femmes danoises juge cependant ces progrès insuffisants. Ses responsables ont pour objectif une représentation vraiment paritaire dans la plupart des secteurs-clés du pays. Mais sont-elles en mesure de l'atteindre dans la mesure où l'association elle-même est en perte de vitesse ? En quelques années, ses troupes ont fondu de quatorze mille à trois mille cinq cents. Différents facteurs peuvent expliquer ce recul.

1. — L'Union, toujours neutre sur le plan politique, a refusé de prendre parti en 1971-1972 pour ou contre l'adhésion du royaume au traité de Rome, ce qui lui a valu les foudres et la démission de beaucoup de militantes dont un noyau important estimaient que l'élargissement européen constituait *« une menace pour le statut et l'avenir de la femme danoise »*.

2. — L'Union s'est, après de longues tergiversations, prononcée en faveur de la liberté totale de l'avortement (votée en mai 1973) ce qui lui a aliéné bien des fidèles.

L'Union nationale a de plus en plus de mal à naviguer au milieu des courants contraires qui la divisent. Pour ne parler que des « extrêmes », on trouve d'un côté les irréductibles qui pensent qu'actuellement les femmes les plus en vue n'ont en fait aucune influence réelle en haut lieu et ne servent que d'ornement, de paravent ou d'alibi aux partis et mouvements mixtes dont elles se réclament. C'est à ce groupe des « bas rouges » qu'appartient Mme Eva Hemmer-Hansen, ancienne présidente de l'Union nationale de 1968 à 1971. Il y a quelques années, elle s'est fait exclure à grand fracas du parti social-démocrate où elle était inscrite depuis sa tendre jeunesse, pour avoir révélé publiquement qu'à l'occasion de plusieurs scrutins elle avait donné sa voix à d'autres partis, le sien ne lui offrant pas dans sa circonscription la possibilité de voter pour une femme. Mme Hemmer-Hansen verrait volontiers la constitution d'un parti féminin auquel un certain nombre de places pourraient être réservées d'office dans les différentes assemblées représentatives.

A l'autre bout de l'échelle se placent toutes celles qui estiment que les associations purement féminines n'ont plus de raison d'être et ne servent plus qu'à entretenir artificiellement une guerre des sexes qui complique les problèmes au lieu d'aider à les résoudre. Ce qui compte désormais, disent-elles, n'est pas qu'il y ait à un poste défini un homme ou une femme, mais un « être de valeur » apte à remplir au mieux les tâches qui lui sont confiées. Ces « sages » prennent leurs distances par rapport aux « bas rouges », sans toutefois les désavouer franchement. La plupart des femmes députés, ministres ou anciens ministres, se rattachent plutôt à cette dernière catégorie. N'est-il pas caractéristique que malgré les suggestions qui leur ont été faites maintes fois, celles qui siègent au Folketing n'ont jamais éprouvé le besoin de se retrouver entre elles de temps à autre, même de façon informelle, pour étudier leurs problèmes spécifiques ?

Prochain article :

ALLEMAGNE : A L'OMBRE DES TROIS « K »

UNE SUÉDOISE = UN SUÉDOIS

En Suède, c'est l'arrivée au pouvoir des sociaux-démocrates, en 1932, qui a donné l'impulsion nécessaire à la conquête de leurs droits par les femmes. La législation protégeant les femmes célibataires, par exemple, fut la plus avancée du monde. Aujourd'hui, une multitude de lois font des femmes les égales des hommes, en droit, sinon en fait. La dernière en date leur donne la libre disposition de leur corps, en les laissant seules juges, jusqu'à la douzième semaine, de mener à son terme leur grossesse ou de l'interrompre. Autre loi récemment votée, celle qui a remplacé l'allocation maternité par une allocation parentale, versée pendant une période de sept mois se situant avant et après l'accouchement à celui des parents qui désire rester à la maison pour s'occuper de l'enfant. *Ainsi le père peut-il prendre un* « congé de paternité » *pendant, par exemple, deux mois après la naissance de son enfant. On peut, en effet, très bien imaginer que la mère ait un travail important à terminer. L'allocation parentale représente 90 % du salaire.*

L'égalité s'apprend dès les bancs de l'école maternelle, où l'on s'efforce de recruter des moniteurs pour compenser l'écrasante majorité de monitrices. On y apprend aux garçons à tricoter et aux filles à travailler le bois. Toutes les écoles sont mixtes depuis longtemps. Dans les manuels, on fait la chasse aux préjugés et aux tabous sur les « rôles exclusivement féminins et masculins ». *Quant à l'* « éducation sexuelle et de la vie à deux », *elle commence dès la première année (sept ans), pour se poursuivre jusqu'à la fin de l'école de base (seize ans)* (le Monde du 19 décembre 1973).

Entrée dans la vie professionnelle, la femme dispose de son salaire et fait sa propre déclaration de revenus. La discrimination est interdite dans les annonces, mais elle existe toujours, en fait, lorsqu'il s'agit de pourvoir un poste. Pour lutter contre cette discrimination sournoise, qui empêche beaucoup de femmes de faire carrière, le gouvernement de M. Palme a mis en place une « délégation pour l'égalité entre hommes et femmes », *chargée de combattre les préjugés sur les métiers* « typiquement masculins ». *Ainsi, les employeurs qui acceptent de placer des femmes à des postes jusqu'alors « réservés » à des hommes, parce que pénibles, reçoivent des subventions. Des essais concluants ont été réalisés dans la métallurgie lourde.*

En attendant une reine

Malgré une législation à l'avant-garde et une évolution rapide des esprits au cours de ces dernières années, il reste beaucoup à faire. L'égalité « idéale » *ne se trouve ni au Riksdag, où il n'y a que soixante-quatorze femmes sur trois cent cinquante députés, ni au gouvernement, où il n'y a que trois femmes (aide au développement, vice-ministre et secrétaire d'Etat à la condition féminine) sur dix-neuf, ni* « au sommet », *puisque la nouvelle Constitution, entrée en vigueur le 1er janvier, ne permet qu'aux héritiers mâles de monter sur le trône en Suède. Interrogé, il y a deux ans, sur cette contradiction avec sa politique d'égalité maintes fois proclamée, M. Palme avait répondu :* « Lorsque le dernier employeur aura cessé toute discrimination dans son entreprise et que le dernier mari aura accepté de partager toutes les tâches avec sa femme, alors nous pourrons envisager, *« pour couronner notre ouvrage »*, de faire accéder les femmes au trône de Suède. »

CARNET

Naissances

— François et Madeleine Chavandret ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fille
Camille.
178, rue Grande,
77300 Fontainebleau.

— Yves et Monika Sanson ont la joie d'annoncer la naissance de
Thomas,
le 23 janvier 1975.
15, avenue des Courses,
78110 Le Vésinet.

Décès

— Mme Omer Basin, son épouse,
Le docteur et Mme René Gourgon,
M. et Mme Georges Mathieu de Heaume,
M. et Mme Marc Basin,
M. Philippe Basin, ses enfants, ses petits-enfants et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Omer BASIN,
rappelé à Dieu le 19 janvier 1975.
La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 21 janvier 1975, en l'église de Montesquieu (47130).
« Le Capiteau »,
47130 Montesquieu.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Me Edmond BLOCH,
avocat à la cour d'appel de Paris,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaillé militaire,
croix de guerre 1914-1918,
ordre de l'Ouissam Alaouite,
ordre du Nichan Iftikar,
ordre de Léopold Ier de Belgique,
ordre de Léopold II de Belgique,
ordre de Saint-Sava,
survenu pieusement le 25 janvier, dans sa quatre-vingt-onzième année, à Paris.
De la part de
Mme Edmond Bloch, son épouse,
Mme Lucien Bloch, sa belle-sœur,
M. Bertrand Bloch,
Mme Pierre Roulleau,
Mme Anne-Marie Poitevin,
Ses neveux et nièces,
Le docteur et Mme Armand Roulleau,
M. François Tcherkessoff,
M. Olivier Tcherkessoff,
Ses petits-neveux et petites-nièces,
Mme Marie Le Guilloux,
Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Louis-en-l'Ile, 19 bis, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris-4e, le jeudi 30 janvier.
On se réunira à l'église à 11 heures précises.
Cet avis tient lieu de faire-part.
28, quai d'Orléans,
75004 Paris.

— Vous êtes priés d'assister aux funérailles de
M. Maurice DUHAMEL,
ancien directeur commercial,
chevalier de la Légion d'honneur,
veuf de Dame Renée Vandenostende,
pieusement décédé à Lille, le 26 janvier, dans sa quatre-vingt-septième année, lesquelles auront lieu le jeudi 30 janvier à 10 heures, en l'église Saint-Martin-d'Esquermes, suivies de l'inhumation au cimetière de l'Est dans le caveau de famille.
Assemblée à l'église à 10 heures.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.
De la part de
M. et Mme Louis J. Dubois-Duhamel, ses enfants,
MM. Bruni, Thierry, Louis-Olivier Dubois,
M. et Mme Dominique Frappe-Dubois,
Ses petits-enfants et toute la famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
140, boulevard Montebello,
59000 Lille.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 25 janvier 1975 à Addis-Abeba, de
Mme Jean KUOSTOFF,
née comtesse Nathalie Tatischeff.
De la part de ses enfants, de ses petits-enfants et des familles Kuostoff, Tatischeff, Turceninoff, Lombardi, Gandon.

— M. et Mme Philippe Lachartre et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Lachartre et leurs enfants,
Mlle Nicole Lachartre,
Mme Georges Peron,
M. Henri Lachartre,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice LACHARTRE,
docteur en pharmacie,
fondateur
et ancien président-directeur général des Laboratoires
Lachartre S.A. MILA,
chevalier de la Légion d'honneur,
leur père, grand-père, arrière-grand-père, frère et parent, survenu le 27 janvier 1975 au Vésinet (78), à l'âge de quatre-vingts ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 29 janvier à 15 h. 45, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (10, rue de l'Annonciation, Paris-16e), sa paroisse, où l'on se réunira.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
47, rue des Vignes,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Joseph LAVIT,
survenu subitement le 21 janvier en son domicile, 27, rue Cardinet, Paris (17e).
L'inhumation a eu lieu le 24 janvier au cimetière Montparnasse.
De la part de
Mme Joseph Lavit, de ses enfants,
M. et Mme Francis Van Kote,
Le docteur Gilbert Van Kote,
Et toute la famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le président,
Le conseil d'administration
Et le personnel
de l'Association des Foyers de la région parisienne,
ont le regret de faire part du décès de
M. Vincent MARCO,
médaille militaire,
chevalier de la Légion d'honneur,
directeur du Foyer de Sartrouville,
rue du Val-Notre-Dame,
survenu le 24 janvier.
Les obsèques ont eu lieu le mardi 28 janvier à 9 h. 30, en la chapelle du Val-Notre-Dame, rue Paul-Vaillant-Couturier à Sartrouville.
L'inhumation aura lieu à Plomeur (Finistère).

— M. et Mme Jacques Marx,
M. et Mme Louis Marx,
Et leurs enfants,
ont la douleur d'annoncer le départ de
Bruno MARX,
leur petit-fils, fils et frère,
mort accidentellement le 16 janvier 1975, à l'âge de vingt-quatre ans.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la plus grande intimité.
3, boulevard de Louvain,
13000 Marseille.
10, rue Cimarosa,
75116 Paris.

— M. Jacques de Pressac,
M. et Mme Paul Filhol,
Ses enfants,
Mme Roger Deveau,
Sa nièce,
Mme Maurice Deleage,
Sa belle-sœur,
Mmes Susini et Tourneur,
Ses amies,
ont la douleur de faire part de la mort de
Mme Adrien-Louis MULLER,
née Jeanne-Madeleine Deleage,
décédée dans sa quatre-vingt-onzième année à son domicile de Cannes, munie des sacrements de l'Eglise, le 25 janvier 1975.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Priez pour elle.

— Mme Jean Quénu,
M. le docteur et Mme Louis Quénu,
Nicolas, Fabienne,
Mlle Jeanne Quénu,
M. et Mme Luc Plateaux,
Elisabeth, Etienne, Véronique, Martin,
M. et Mme Desmond A. Mills,
Bernard, Colin,
Les enfants de Jean-Baptiste Quénu,
Son épouse, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Louis Contamin, leurs enfants et petits-enfants,
Les enfants et petits-enfants du professeur et de Mme Pierre Mocquot,
font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne du
docteur Jean QUÉNU,
professeur honoraire
de la faculté de médecine de Paris,
membre de l'Académie de médecine
et de l'Académie de chirurgie,
chirurgien chef de service
à l'hôpital N.-D.-de-Bon-Secours
(1925-1942)
et à l'hôpital Cochin (1942-1960),
rappelé à Dieu le samedi 18 janvier 1975, dans sa quatre-vingt-sixième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Marquise (Pas-de-Calais), le 23 janvier.
Une messe de requiem sera célébrée le vendredi 7 février à 15 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris (7e), sa paroisse.

Remerciements

— La famille du
général d'armée Paul ELY,
profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion du décès du général, remercie très vivement tous ceux qui se sont associés à son deuil.

— Les familles Leray, Amsallem et Laurent remercient tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de
Simone Robert LERAY.

Avis de messe

— Les Scouts de France et le Pèlerinage du Rosaire feront célébrer une messe à la mémoire de
Marie-Jacqueline DE COOLS,
ancienne commissaire nationale du louvetisme, le mercredi 29 janvier 1975 à 19 heures, au couvent des Dominicains, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré à Paris (église au premier étage). Ils y invitent les anciens et leurs amis.

Manifestations diverses

— Le professeur Robert Debré, président d'honneur du Club européen de la santé, 41, boulevard de Latour-Maubourg, Paris 75007, dédicacera son ouvrage « l'Honneur de vivre », le 29 janvier à 17 heures, au siège de l'association. Le professeur Debré prononcera une courte allocution.

— Les clubs Eurafrique 2 000 recevront jeudi 30 janvier, à 20 h. 30, au Cercle suédois, 242, rue de Rivoli, au cours d'un dîner-débat, M. Alain de Sérigny, ancien directeur de l'Echo d'Alger, qui traitera du problème algérien. Les inscriptions sont reçues par M. Jacques Roseau, 21, rue d'Auteuil, Paris (XVIe), téléphone 520-54-61.

Communications diverses

— A l'occasion de la journée d'étude sur « le Phénomène associatif et la Société française », organisée par le Grand Orient de France le samedi 1er février, la Librairie EDIMAF a décidé d'organiser, le même jour, de 14 heures à 17 heures, 16 bis, rue Cadet, Paris (9e), une signature de livres avec tous les principaux auteurs contemporains ayant traité de la Franc-Maçonnerie.

A L'HOTEL DROUOT

Mardi

VENTES

S. 2 - Tableaux, bijoux ornés de diamants, argent, meubles de style. Me Lemée.
S. 14 - Ameublem. Mes Boisgirard.

LETTRES

UN LIVRE

Le passé présent ou le socialisme oriental face au monde moderne, d'Antonin Liehm

Antonin Liehm fut un des intellectuels tchécoslovaques qui, en 1967, critiquèrent le régime néo-stalinien représenté par M. Novotny. Pour avoir dit sans ambages ce que pensaient nombre de ses collègues, il fut exclu du parti communiste. Six mois plus tard éclatait le « *printemps de Prague* ». Il fut naturellement « *réhabilité* ». Il reprit son poste à l'hebdomadaire de l'Union des écrivains et mit en chantier un quotidien puis dut s'exiler avant d'avoir réalisé son projet. Le socialisme tel qu'il le voulait fut écrasé par les armées du pacte de Varsovie. Depuis lors, Liehm s'est fixé aux Etats-Unis, où il enseigne l'histoire de la littérature et du cinéma européens. Il n'a pas tracé un trait sur ce qui fut son espoir. Dans *le Passé présent*, qu'il vient de publier à Paris, il étudie « *le socialisme oriental face au monde moderne* » (1).

Livre de souvenirs ? Oui en ce sens que l'auteur évoque presque à chaque page ce qu'il a connu et vécu en Tchécoslovaquie pendant un quart de siècle : mais à partir de cette expérience il propose une réflexion beaucoup plus générale sur les avatars du communisme à l'Ouest comme à l'Est. D'une constatation devenue banale — le socialisme s'est incarné pour la première fois dans un des pays les moins préparés pour le recevoir, — il tire une série de conclusions sur les vices du système, et sur ce que devrait être une société plus proche du modèle envisagé par Marx

Un gigantesque parapluie

En réalité, écrit Liehm, Staline a, « *sur les prémisses théoriques du socialisme occidental* », restauré « *les anciennes structures de la Russie dont le poids écrasait inexorablement ces prémisses* ». On a beaucoup cité la fameuse formule de Lénine : « *Le communisme, ce sont les Soviets plus l'électrification.* » Il y a eu, il y a toujours, l'électrification, mais les Soviets ont disparu, note l'auteur Avec Staline, les dirigeants de l'U.R.S.S. ont imposé leurs conceptions aux révolutionnaires qui se proclamaient communistes. La plupart des pays européens où le marxisme a triomphé après la guerre étaient eux-mêmes à un stade de développement comparable à celui de la Russie tsariste. Tel n'était pas le cas de la Tchécoslovaquie qui se trouvait à peu près au même niveau que les Etats industrialisés d'Occident et où l'instauration du socialisme à la soviétique a provoqué en maints domaines une régression.

Le parti communiste y était puissant. N'avait-il pas recueilli lors des dernières élections libres, près de 40 % des voix ? Il s'affaiblit en devenant le parti unique. Toute la société a été reconstruite sur le modèle de sa propre « pyramide ». Les associations culturelles, sportives, sont organisées comme le parti. Mais que représentait encore le parti ? « *Une sorte de gigantesque parapluie sous lequel tout trouve place, une organisation protectrice de tous les intérêts et de toutes les tendances existant dans la société... Ce n'était pas un parti au sens classique du terme, mais, comme on disait alors à Prague, une sorte de congrès national indien.* » C'est de l'intérieur de cette organisation « *devenue un obstacle pour elle-même* » que devait surgir la contestation la plus radicale. De l'intérieur, mais aussi de ces « *structures parallèles* » étroitement contrôlées par la direction du parti. 1968 marque la maturité de ces réalités parallèles qui établissent spontanément entre elles des liaisons horizontales, alors que jusqu'à cette époque le P.C. ne tolérait que des liaisons verticales.

1968 marque aussi la prise de conscience de la note à payer par le régime. Il fallait acquitter les traites tirées sur le dos des nationalités, réparer les crimes, restaurer les droits des citoyens, faire restituer les biens accaparés par l'Etat. Liehm reconnaît que les orthodoxes n'avaient pas tort d'affirmer que les hommes du printemps de Prague proposaient un programme de « *révolution bourgeoise* » quand ils demandaient la liberté de pensée et d'expression, la garantie de la liberté de l'individu. Ce n'était pas un programme de révolution socialiste. Ce n'était pas non plus une revendication contre-révolutionnaire.

C'est le fond du débat entre les communistes qui ont approuvé l'intervention du pacte de Varsovie ou s'y sont résignés et ceux qui tel Liehm ne lui trouvent pas la moindre justification. Les premiers affirment que là où le socialisme est instauré il est réactionnaire de revendiquer les libertés bourgeoises. Les seconds rejettent, au nom de Marx, cette affirmation : l'ordre nouveau ne vient pas au monde tant que l'ordre ancien n'a pas épuisé ses forces et qu'en son sein n'a pas mûri l'ébauche des structures nouvelles. Les partis communistes, estime encore Liehm ont subi un « *calvaire* » parce qu'à la suite de l'U.R.S.S. ils ont dû brûler les étapes.

L'expropriation de l'Etat

L'auteur du *Passé présent* ne se contente pourtant pas d'une restauration des libertés apportées par les révolutions bourgeoises. Particulièrement significatif est ce qu'il dit de l'« *expropriation de l'Etat* ». Les socialistes veulent l'appropriation collective des grands biens de production. Dans la plupart des pays de l'Est cette appropriation est synonyme d'étatisation. Les premiers mois de 1968 « *ont été marqués par la renaissance des structures libérales... sans qu'une seule fois au cours de cette période on ait entendu exprimer le souhait d'une reprivatisation des moyens de production* ». Restait à faire une véritable révolution avec l'expropriation de l'Etat et « *l'instauration d'un système de propriété pluraliste, une propriété de groupe qui sera le garant du caractère démocratique de la société* ». Le quatorzième congrès aurait dû consacrer cette politique. L'occupation n'a pas permis qu'il en fût ainsi.

Ce qui fut pendant quelques mois l'ébauche de la réalité est redevenu l'utopie. Antonin Liehm ne perd pas son temps à ressasser l'amertume ni à rêver. Il vit dans un monde qu'il ne prétend sauver ni racheter. Selon lui un socialiste doit surtout mieux connaître ce monde et « *le transformer en fonction de cette connaissance* ». Après tant d'espérances et de désillusions, il pourrait afficher un scepticisme absolu. Les événements qui ont marqué sa vie et frappé son pays l'ont incité, non pas à brûler tout ce qu'il avait adoré, mais à regarder avec lucidité ce qui a été fait au nom du socialisme et qui souvent devrait être refait.

BERNARD FÉRON.

(1) Antonin Liehm. *Le Passé présent.* Le socialisme oriental face au monde moderne. Ed. J.-C. Lattès, Paris. 312 pages, 45 F.

PRESSE

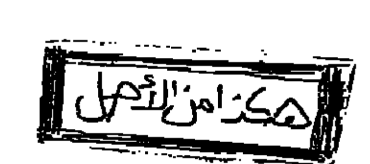
« KLAPPERSTEI 68 » RENONCE A PARAITRE

Le bimensuel *Klapperstei 68*, journal gauchiste alsacien, édité à Mulhouse depuis mai 1972, ne paraîtra pas en février prochain : son directeur, M. Jean-Pierre Salent, doit renoncer. « *Epuisé par les procès, la caisse vide mais sans aucune dette* », écrit-il, le journal n'a pas les « *1 500 000 anciens francs nécessaires pour continuer à exister* ».

Klapperstei 68, qui tirait à trente mille exemplaires, avait vu de nombreux procès engagés contre lui à la suite de certaines informations, notamment par MM. Michel Debré et Raymond Marcellin, lorsqu'ils étaient au gouvernement, par des industriels locaux, par le ministère de l'éducation nationale.

● RECTIFICATIF. — M. Roger Guibert qui a été élu membre du nouveau bureau de l'AJIS, Association des journalistes de l'information sociale, n'est pas journaliste à *la Voix ouvrière*, comme *le Monde* du 28 janvier l'a indiqué à la suite d'une coquille, mais à *la Vie ouvrière*, hebdomadaire de la C.G.T.

● *Un monument Leclerc à Marseille.* — Financé par souscription publique organisée par les Anciens de la 2e D.B., un monument à la gloire du maréchal Leclerc de Hauteclocque se dressera, au mois de mai, sur un terrain offert par la ville de Marseille, à proximité de l'autoroute Nord.



Le Monde
DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Du singe à l'homme

M. Maurice Taïeb (du C.N.R.S.), le docteur D. Carl Johanson (du Museum d'histoire naturelle de Cleveland, Etats-Unis) et M. Yves Coppens (sous-directeur au Musée de l'homme) ont présenté, il y a quelques jours, la moisson exceptionnelle d'ossements fossiles mis au jour dans l'Afar (Ethiopie) à la fin de 1974 (le Monde du 24 janvier). Le plus souvent, avons-nous dit à propos de l'Afar, les paléontologistes ne trouvent que des restes isolés et fragmentaires. Il ne faut pas oublier, en effet, que la fossilisation des êtres morts est un phénomène exceptionnel : il faut des conditions très particulières pour que se produisent les réactions chimiques qui assurent la conservation des parties dures (os et dents). Le mode de dépôt des couches sédimentaires fossilifères conditionne l'état ultérieur des fossiles. Si les couches sédimentaires sont faites d'alluvions torrentielles, les os ou les dents entraînés par ce ruissellement seront retrouvés dispersés et cassés : c'est le cas des gisements de l'Omo, rivière du sud de l'Ethiopie qui se jette dans le lac Rodolphe (nord du Kenya). Si elles se sont formées dans les eaux calmes d'un lac, les os provenant d'un même squelette auront beaucoup plus de chances d'être encore groupés lorsqu'on les découvrira. En outre, l'existence d'une réserve d'eau a amené immanquablement la concentration, sur les rives de l'ancien lac, de très nombreuses espèces animales et de nombreux hominiens : c'est le cas des gisements de l'Afar et du lac Rodolphe.

L'ÉVOLUTION A COMMENCÉ PAR LES PIEDS

UNE dent, un demi-mandibule, un fragment de pariétal : cela paraît être, aux yeux du profane, des trouvailles trop modestes pour que l'on puisse en tirer quoi que ce soit. Et pourtant, les spécialistes peuvent souvent y déceler des caractéristiques qui leur permettent de resituer le propriétaire de cette dent ou de ce bout d'os dans la lente évolution des hominiens vers l'homme actuel.

Les paléontologistes sont, bien évidemment, guidés par l'anatomie comparée : pour les primates (l'ordre des mammifères qui regroupe les lémuriens, les singes et les hommes), on regarde d'abord le squelette de l'homme actuel pour voir ce qui le différencie de ceux des autres primates actuels, puis on confronte les primates actuels avec les primates anciens, identifiés et datés, de façon à retrouver les étapes passées de l'évolution. Les études d'anatomie comparée peuvent aller jusqu'à l'examen microscopique des tissus : l'organisation des cellules osseuses de dinosaure, par exemple, est voisine de celle des reptiles actuels, ce qui est la preuve évidente que les uns et les autres appartiennent bien à la même classe de vertébrés.

Les spécialistes s'appuient aussi sur les principes de l'évolution des primates qui ont présidé aux processus d'hominisation. La lignée humaine a développé des caractères qui l'ont d'abord différenciée de celle des pongidés (1) et qui se sont peu à peu accusés pour donner l'homme actuel : station debout, cerveau volumineux, bras relativement courts, pied non préhensile, mandibule moins longue, incisives moins larges, canines très réduites, saillie des os du nez, etc.

Chez les hominiens, comme chez tous les organismes vivants, l'évolution de chaque organe a suivi des rythmes différents. Comme l'a écrit plaisamment le professeur André Leroi-Gourhan : « *Il faut nous résigner à avoir commencé par les pieds.* » La station debout a été le premier caractère particulier à différencier l'ancêtre de l'hominien primitif du « cousin » resté dans la lignée simiesque. Déjà l'Oréopithèque, un petit primate du groupe des hominidés, qui vivait au Miocène supérieur (moins 12 millions d'années), pouvait se déplacer sur ses deux pattes arrière, même si la bipédie n'était pas son mode de locomotion exclusif (l'animal était aussi un brachiateur, comme en témoignent ses bras démesurés). Plus près de nous, les hominiens — Australopithèques ou *Homo habilis*, — qui vivaient il y a trois millions d'années et peut-être même plus, avaient le haut du dos encore relativement voûté. Mais ils étaient dotés d'une bonne station debout et d'une bipédie certaine : leur astragale, cet os tarsien qui supporte tout le poids du corps, est presque semblable au nôtre.

Bien entendu, l'acquisition de la station debout se traduit par des modifications successives des différentes parties des membres inférieurs. Le fémur a évolué plus vite que le tibia : les hominiens de l'Afar qui vivaient il y a environ trois millions d'années ont ainsi un tibia ressemblant encore un peu à celui d'un chimpanzé actuel alors que leur fémur est déjà presque « humain ».

Ensuite est venue l'évolution des dents, qui a entraîné l'évolution de toute la face et celle du crâne. La denture des pongidés fossiles et actuels est caractérisée par d'énormes molaires et prémolaires, des canines développées en crocs, et de très larges incisives séparées des canines par un espace vide (le diastème). Incisives et canines sont « proclives », c'est-à-dire qu'elles sont implantées obliquement de façon à faire saillie vers l'avant du museau, dont elles continuent l'allongement. La première prémolaire inférieure est conique, ce qui lui donne, en moins développé, une forme très comparable à celle de la canine sa voisine. Les trois molaires sont très larges (la taille allant croissant de la première à la troisième) de façon que l'animal puisse broyer les végétaux dont il se nourrit exclusivement.

Chez les Australopithèques, les canines-crocs et les diastèmes ont disparu, comme a disparu le bourrelet d'émail (le cingulum) qui entoure la couronne des molaires et des prémolaires des singes. Les incisives ont sensiblement diminué de taille ; la première prémolaire inférieure a deux bosses (les cuspides), ce qui la fait ressembler à la deuxième prémolaire. Incisives et canines sont implantées selon un plan vertical : la face, encore très prognathe par rapport à la nôtre, est tout de même beaucoup moins allongée vers l'avant que celle des singes.

La denture de l'homme actuel (*Homo sapiens*) est très différente. Les molaires sont beaucoup plus petites, surtout la troisième — la dent de sagesse — qui, souvent absente, est manifestement en voie de disparition. Les prémolaires sont, elles aussi, sensiblement moins grosses. Les canines ont légèrement diminué de taille. En revanche, les incisives ont peu changé, sauf la deuxième incisive supérieure (2), ce qui en fait des dents relativement grosses par rapport aux molaires qui ont, elles, beaucoup rapetissé.

Dès son apparition, le genre *Homo* se différencie nettement des Australopithèques par sa denture. Les molaires et les prémolaires d'*Homo habilis* accusent une forte réduction de taille. La troisième molaire est, certes, sensiblement plus grosse que ses deux congénères, mais ceci peut être attribué au fait que ce très lointain représentant du genre *Homo* est d'un type archaïque. Chez *Homo erectus* (aussi appelé Pithécanthrope), qui a vécu entre moins deux millions d'années à presque moins deux cent mille ans et qui est considéré comme le type intermédiaire entre *Homo habilis* et *Homo sapiens*, la troisième molaire est déjà plus petite que ses deux voisines et la courbe des surfaces des dents suit assez fidèlement celle d'*Homo sapiens*.

Les dents étant les restes les plus souvent retrouvés, elles sont les seules pièces fossiles à être assez nombreuses pour servir de base à des études de statistique paléontologique. On comprend donc que même des dents isolées puissent être significatives pour les spécialistes : il suffit de les replacer selon leur mâchoire d'origine, sur le graphique ci-joint ou sur un graphique analogue établi pour les dents de la mâchoire supérieure.

Bien entendu, l'évolution générale de la denture a été progressive, et chaque individu fossile ou actuel peut présenter des variations personnelles assez sensibles par rapport aux moyennes qui ont servi à établir le schéma. Les particularités individuelles sont d'ailleurs toujours sources de difficultés pour les paléontologistes qui travaillent sur des individus. Un seul exemple : nous avons vu en 1971, dans une petite ville du centre de l'Afghanistan, un gamin d'une douzaine d'années à la denture extraordinaire. Sa mâchoire supérieure était dépourvue d'incisives (était-ce accidentel ou congénital, nous ne pouvons le dire, l'espace vide était en tout cas trop étroit pour loger quatre incisives de taille normale). En revanche, elle était dotée de deux canines gigantesques qui lui auraient permis de jouer, sans prothèse, le rôle de Dracula enfant ! Et pourtant, cet enfant ne pouvait être qu'un *Homo sapiens*.

YVONNE REBEYROL.

(1) Les pongidés, également appelés singes supérieurs ou anthropoïdes, comprennent les gorilles, les orangs-outans, les chimpanzés et, un peu à part, les gibbons.

(2) La deuxième incisive supérieure est, elle aussi, en voie de disparition. Souvent très petite, elle peut même être absente, en particulier chez les individus dépourvus d'une ou plusieurs dents.

Des dents par milliers

Les dents constituent la moisson la plus habituellement recueillie par les paléontologistes. Tous les restes fossiles ne se conservent pas, en effet, de la même façon. Les parties qui sont le plus souvent trouvées sont celles qui ont la plus grande résistance mécanique.

Après les dents, que l'on ramasse par milliers, la pièce du squelette le plus fréquemment mise au jour est sans conteste la mandibule, agrémentée ou non de ses dents : la branche horizontale, épaisse et massive, est, en effet, difficile à casser. Après, viennent des morceaux de crâne (de pariétal en particulier, mais aussi de frontal et de temporal) et, quelquefois, la partie antérieure des maxillaires (celle qui porte les incisives).

Les os longs, surtout ceux des bras, sont plus rares et ils sont souvent réduits à leurs extrémités (les épiphyses), plus massives que le milieu de ces os. Vertèbres, côtes et phalanges sont peu fréquentes, bassins et omoplates, trop minces, le sont plus encore. Des os du pied, on retrouve surtout l'astragale, presque cubique et très solide puisqu'il supporte tout le poids du corps en position verticale, et plus rarement le calcanéum.

Le décompte des pièces retrouvées effectivement sur les sites paléontologiques illustre parfaitement l'inégalité des chances des os des très vieux hominiens :

■ A l'Omo, en six campagnes de fouilles, on a trouvé 111 dents inférieures, 80 dents supérieures, 7 mandibules, 2 maxillaires, 5 fragments de crâne et 4 bouts d'os longs (jambes ou bras).

■ Sur la rive orientale du lac Rodolphe, favorisée par une sédimentation lacustre, on a mis au jour, en cinq campagnes, 33 fragments de crâne ou mandibules, 27 bouts de membres inférieurs, 8 morceaux de membres supérieurs, 6 crânes presque complets et divers os provenant d'un même squelette.

AUX ÉTATS-UNIS

Le chauffage et la climatisation solaires pourraient être installés dans 10 % des habitations en l'an 2000

Le soleil pourrait fournir l'énergie nécessaire au chauffage et à la climatisation d'environ 10 % des habitations en l'an 2 000, aux Etats-Unis. Telle est la conclusion à laquelle ont conduit trois études industrielles préliminaires, sous la direction de la National Science Foundation (N.S.F.), l'équivalent du Centre national de la recherche scientifique en France. Une quatrième étude, menée par la société Arthur D. Little pour le compte de quatre-vingt-huit clients dans le monde entier, est un peu plus optimiste. La N.S.F. s'est engagée, maintenant, dans une seconde phase de travaux, pendant laquelle seront réalisées plusieurs maisons expérimentales faisant appel à l'énergie solaire.

AUCUN expert sérieux n'a jamais pensé que le soleil pourrait remplacer le pétrole d'ici à l'an 2000 pour la production d'électricité. Au contraire. Toutes les études relatives à l'énergie solaire montrent que son emploi sera progressif et que, même d'ici vingt-cinq ans, il restera encore très limitée. Cependant, l'attitude des experts américains diffère de manière profonde de celle des experts français. L'Electricité de France, les spécialistes du ministère de l'industrie comme ceux du Commissariat au Plan estiment en France que le rôle que pourront jouer l'énergie solaire et l'énergie géothermique d'ici à l'an 2000 est si marginal qu'il ne vaut pas la peine qu'on leur consacre un effort important de recherches.

Aux Etats-Unis, en revanche, le désir du gouvernement fédéral et des agences s'occupant d'énergie est de commencer par évaluer précisément quelle part du marché peuvent satisfaire ces sources et de les développer au maximum, même si elles restent marginales, pourvu qu'elles deviennent concurrentielles. Les premières études remises à la N.S.F. montrent d'ailleurs que l'énergie solaire deviendra d'autant plus rapidement concurrentielle que l'Etat fédéral l'y aidera. La part du marché du chauffage et de la climatisation qu'elle occupera en l'an 2000 pourra varier du simple au double, de 10 % à 20 %, selon les hypothèses de départ.

Un marché de 1 à 5 milliards de francs

Les deux sociétés T.R.W. et Westinghouse, qui ont fait les rapports les plus détaillés dont dispose aujourd'hui la N.S.F., ont abouti à des conclusions assez semblables, mais à une évaluation du marché un peu différente. Pour T.R.W., le marché du chauffage et de la climatisation solaire sera d'environ 1 milliard de dollars (environ 5 milliards de francs) en l'an 2000 ; pour Westinghouse, ce chiffre sera atteint plus tôt, vers 1990.

Selon Westinghouse, environ 25 % de l'énergie totale consommée chaque année aux Etats-Unis est utilisée pour le chauffage, la climatisation des maisons et le chauffage de l'eau sanitaire. T.R.W. et Westinghouse sont, en outre, d'accord sur les points suivants :

● Le premier secteur où l'énergie solaire deviendra compétitive, dès 1980-1985, selon les régions, sera le chauffage de l'eau sanitaire, car la consommation est à peu près stable tout au long de l'année ;

● L'énergie solaire deviendra ensuite compétitive pour le chauffage des maisons vers 1985-1990, mais pour la climatisation sa compétitivité restera douteuse jusque vers l'an 2000, quelle que soit la région considérée ;

● Les immeubles collectifs représentent un marché plus rapidement intéressant pour l'énergie solaire que les maisons individuelles, car le coût de l'investissement par mètre carré habitable est moindre et les pertes thermiques plus réduites ;

● Les écoles représentent un marché presque aussi intéressant que les immeubles d'habitation, mais les magasins et les bureaux sont en revanche assez peu concernés par l'énergie solaire, car leurs besoins de chauffage sont restreints ;

● L'équipement des anciens logements se fera beaucoup plus lentement que l'équipement des logements neufs, et leur part du marché ne sera que de 25 % à 35 % en l'an 2000 ;

● La part de l'énergie solaire, en l'an 2000, dépendra largement de la diminution du coût des dispositifs collecteurs d'énergie et de l'aide de l'Etat ;

● Le public est très favorablement disposé à l'égard de l'énergie solaire et semble prêt à payer un supplément pour une installation solaire d'au moins 5 000 F, car le coût de fonctionnement sera moindre ;

● L'introduction des systèmes de chauffage et de climatisation se fera naturellement d'abord dans les régions ensoleillées, Californie, Floride, puis gagnera les régions plus froides ;

● Les systèmes solaires des habitations auront besoin d'une source d'énergie d'appoint (en général, l'électricité aux Etats-Unis) d'environ 20 à 50 %, et une installation solaire serait efficacement complétée par une pompe à chaleur, surtout pour la climatisation.

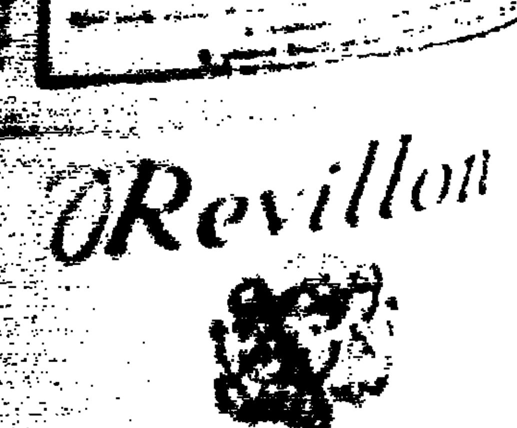
L'aide de l'Etat

Ces conclusions, valables pour les Etats-Unis, ne sont pas directement transposables en Europe, où le climat est différent et où les structures de prix dans les divers domaines énergétiques sont différentes. Aux Etats-Unis, les particuliers bénéficient d'un tarif pour l'électricité très bas, et l'énergie solaire doit devenir compétitive avec ces tarifs. Pourtant, le rapport de T.R.W. montre l'impact qu'aurait, sur l'utilisation de l'énergie solaire, la possibilité pour les Américains de déduire du montant de leur revenu soumis à l'impôt une partie des dépenses engagées pour un appartement ou une maison solaire et la possibilité d'obtenir un taux d'intérêt préférentiel en cas d'emprunt, ou encore la suppression des tarifs préférentiels d'électricité.

L'Etat peut aussi aider à promouvoir l'énergie solaire en lançant un programme de recherches, pour mieux intégrer les collecteurs d'énergie solaire dans la construction de la maison, et aussi pour accélérer la baisse de leur coût. Westinghouse estime que ce prix tombera de 275 francs le mètre carré de collecteur entre 1975 et 1980 à 150 francs entre 1980 à 1985 et à 100 francs entre 1985 et l'an 2000.

En Europe, Arthur D. Little estime que le chauffage solaire sera rapidement compétitif avec les combustibles conventionnels car le coût de ces derniers varie de 23 à 130 francs par million de kilocalories. Selon Arthur D. Little, le coût de l'énergie solaire varie de 39 francs par million de kilocalories à Lisbonne à 42 francs à Nice et 53 francs à Munich.

D. V.



CHEZ LES ÊTRES ÉVOLUÉS

L'A.D.N. est enroulé de nombreuses fois sur lui-même

L'information génétique est stockée dans l'acide désoxyribonucléique (A.D.N.). Cette macro-molécule est formee par la mise bout à bout d'un grand nombre de nucléotides de quatre types seulement : Adénine (A), Thymine (T), Guanine (G), et Cytosine (C). Et c'est l'ordre dans lequel se succèdent ces nucléotides qui permet de coder le message genétique. Chez les organismes supérieurs, dont les cellules possèdent un noyau, l'A.D.N fait partie d'une unité complexe, le chromosome. Cette dernière comprend, en plus de l'A.D.N. proprement dit, plusieurs protéines basiques, les histones, qui lui sont attachées. Un chercheur americain du C.N.R.S. travaillant à l'Institut Pasteur à Paris, M. Stanley Bram, fait ici le point sur les données les plus récentes concernant la structure des chromosomes des êtres evolués.

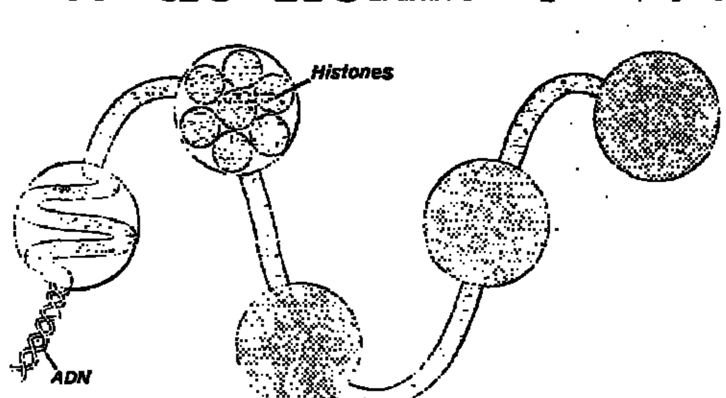
COMME l'ont montré, il y a vingt-deux ans, Watson et Crick, l'A.D.N. possède une structure en double hélice Il y a deux brins complémentaires d'A.D.N. reliés entre eux par des ponts entre les nucléotides : Adénine avec Thymine et Guanine avec Cytosine. Cette structure hélicoïdale se présente comme *un double escalier en spirale* de 20 angströms de diamètre (un angström vaut un dix milliardième de mètre). Les rampes de ce double escalier sont des liaisons entre des phosphates. Chaque atome de phosphore de cette liaison phosphate est attaché à quatre atomes d'oxygène. Deux de ces atomes sont liés (par l'intermédiaire d'une molécule de sucre) à un des nucléotides alors que les deux autres groupes oxygène sont relativement libres. Ils portent une charge négative.

L'escalier tourne sur lui-même et un tour entier est accompli toutes les dix marches. La hauteur d'un étage de dix marches (ou pas de l'hélice) est de 34 angströms.

A l'époque de la decouverte de cette structure par Watson et Crick on pensait que la forme de la molécule ne dépendait pas de la composition de l'A.D.N en nucléotides. Des travaux plus récents aux rayons X ont montré que la structure locale est en réalité un peu différente selon que les ponts sont des paires AT ou GC. Ce qui permettrait à certaines molécules de les reconnaître.

La molécule d'A.D.N. est très fine mais aussi très longue. Chaque cellule humaine en contient environ 2 mètres. Cette grande longueur est regroupée en paquets dans un noyau qui n'a que quelques microns de diamètre. L'A.D.N. doit donc y être replié sur lui-même, et cet article tente d'expliquer comment on arrive à le ramener à une taille des mil*liers de fois plus petite que sa* propre longueur.

Plier l'A.D.N. n'est pas si facile. C'est une molécule très rigide, car les charges négatives des atomes d'oxygène des ponts phosphate tendent à se repousser les unes des autres. Courber la molécule oblige à rapprocher des charges négatives qui en réaction tendent à se repousser. La nature a trouvé *une solution à ce problème en utilisant* des protéines chargées positivement : les histones. Leurs charges positives neutralisent les charges négatives des liaisons phosphate L'A.D.N. peut alors être courbé et même enroulé On connait cinq types différents d'histones pouvant se combiner avec l'A.D.N. L'ensemble complexe des histones et de l'A.D.N. complété par une quantité variable d'autres protéines est appelé la chromatine.



Sur cette figure, on voit, à gauche, la double hélice classique d'A.D.N., telle qu'elle a été décrite par Watson et Crick. Cette double hélice s'enroule sur elle-même une première fois pour donner une « perle » d'un diamètre d'environ 100 angströms. L'A.D.N. y est combiné à de protéines dénommées histones (représentées par des cercles). On obtient ainsi un « collier » qui est lui-même enroulé en héliceè Le pas de cette hélice est de 500 angströms.

Hélice et super-hélice

Des expériences physico-chimiques, comme la diffraction des rayons X, montrent que lorsque les histones sont liées à l'A.D.N., ce dernier est enroulé plus serré que lorsqu'il est libre. C'est-à-dire que l'angle entre les marches de l'escalier augmente et qu'en conséquence la hauteur d'un étage (le pas), c'est-à-dire la hauteur sur laquelle l'A.D.N. fait un tour sur lui-même, diminue. En conséquence, il peut se produire un enroulement de l'escalier sur lui-même. Cela entraine la formation d'une superhélice dont le brin est la double hélice de Watson et Crick. Ce phénomène n'a rien d'étonnant. Chacun peut constater un phénomène analogue Prenons un morceau d'élastique et tournons-le sur lui-même longitudinalement, il apparait spontanément une super-hélice, c'est-à-dire une spirale qui s'enroule dans la direction opposée. Cette forme permet de réduire et de distribuer uniformément la tension En faisant tourner sur lui-même plus qu'il n'est normal le double escalier de Watson et Crick, les histones provoqueraient un super-enroulement qui aurait pour conséquence de diminuer la longueur apparente de la molécule.

Les observations au microscope électronique et des expériences de diffraction des rayons X ont montré, en effet, il y a plusieurs années, que la chromatine est organisée en fibres de 100 angströms de diamètre où l'A.D.N. est enroulé sur lui-même de manière à diminuer sa longueur dans un rapport trois. Grossièrement, le pas de cette super-hélice, c'est-à-dire la distance nécessaire pour faire un tour sur elle-même, est de 45 angströms.

Cet enroulement supplémentaire ne sert pas qu'à diminuer la longueur de l'A.D.N. Il peut jouer un rôle physiologique important, dénommé répression de l'A.D.N Dans un *noyau*, seule une petite partie de l'A.D.N. est utilisée par la cellule. La proportion de l'A.D.N. utilisable ne dépasse jamais 10 %, et il est généralement bien *moindre*. Certaines cellules, par exemple, ne synthétisent qu'une seule protéine, l'hémoglobine. Pour cela, elles utilisent moins d'un millionième de leur A.D.N. total. Pour que l'information codée *dans l'A D N soit exprimée, des* protéines spécifiques doivent reconnaitre et se lier à la séquence adéquate d'A.D.N. L'enroulement compact de la super-hélice les empêche d'y avoir accès : un enroulement d'un pas de 45 angströms d'une fibre d'A.D.N-histone de 25 angströms de diamètre ne laisse qu'un espace de 15 angströms entre *deux tours d'hélice* Aussi, les protéines spécifiques qui ont un diamètre supérieur ou égal à 30 angströms ne peuvent y pénétrer Pour que l'A.D.N soit accessible, il faut donc qu'à certains endroits la super-hélice n'apparaisse pas. Au microscope électronique, on peut observer certaines régions non enroulées. Elles pourraient servir de sites de reconnaissance et de déroulement pour l'activation de certaines portions d'A.D.N.

Bien que ce domaine soit un des plus actifs de la biologie moléculaire, le mécanisme exact de ces opérations est encore mal connu. *Mais* ce qui est certain, c'est que les histones suppriment l'activité de l'A.D.N.

Comme un collier de perles

L'année dernière, des biologistes moléculaires ont découvert *que la chromatine est formée* de sous-unités. La chromatine se présente comme une sorte de collier de perles. Chacune de ces perles a un diamètre de 100 angströms. Elles sont formées d'environ 500 angströms d'A.D.N fortement replié sur lui-même, parce qu'il est combiné à quatre des cinq histones existant dans les chromosomes, et formant donc de petites boules de super-hélice d'A.D.N. Chacune de ces perles est reliée à la suivante par un fil d'environ 150 angströms de longueur d'A.D.N. plus étendu. On ne sait pas, à l'heure actuelle, si les histones s'enroulent sur l'A.D.N. ou si c'est l'A.D.N. qui s'enroule sur les histones

La chromatine semble donc être un autre exemple du principe *que les assemblées de macromo*lécules sont construites à partir d'un grand nombre de sous-unités identiques. Ce principe, qui a été également découvert par Crick et Watson, démontre que les sous-unités sont ordonnées de telle façon que chaque unité occupe une position équivalente, permettant donc à chaque unité d'avoir le même environnement. La seule structure très étirée conformément aux positions des sous-unités identiques est l'hélice.

Bien que nous ne soyons pas encore certains que les sous-unités de la chromatine soient identiques, une organisation hélicoïdale est fortement pressentie.

La super-hélice des « perles » du collier n'est pas le dernier stade de l'enroulement de l'A.D.N. sur lui-même. Des expériences de diffraction de neutrons faites à l'Institut Laue-Langevin de Grenoble sont compatibles avec l'existence d'une super-super-hélice. La diffraction des neutrons par la chromatique montre plusieurs pics qui correspondent à une régularité structurale de 500 angströms (1). Les résultats expérimentaux sont en accord avec une structure en hélice d'un pas de 500 angströms et d'un diamètre de 250 angströms. Si les « perles » du collier qui s'enroulent sur elles-mêmes sont très serrées, il pourrait y avoir jusqu'à huit perles par tour d'hélice, mais les données expérimentales suggèrent trois à quatre perles par tour. Cette nouvelle super-super-hélice réduit la longueur apparente de l'A.D.N. dans un rapport deux, de telle sorte que *combiné* aux autres arrangements hélicoïdaux, on parvient à un rapport d'environ six.

Dans le noyau, la chromatine apparait sous la forme de fibres très repliées de 250 à 300 angströms de diamètre qui semblent être formées de deux fibres de 100 angströms enroulées l'une autour de l'autre. La fibre de 100 angströms est obtenue quand la *chromatine est isolée du* noyau et que les ions calcium ont été éliminés. Si on ajoute à la fibre de 100 angströms des ions calcium, la fibre de 250 angströms réapparait. On peut en conclure que cet ion joue un rôle important dans le repliement des fibres de 100 angströms. Nous savons à part cela, fort peu de chose de ces fibres de 250 Angströms, sauf que l'ADN y est compacté au moins douze fois, et que ces fibres de 250 angströms sont réunies entre elles pour faire des ensembles plus grands de chromatine dans le noyau.

Chromatine diffuse et condensée

A un niveau de structure plus élevé, on ne peut plus suivre directement l'enroulement de l'A D N. Les microscopistes distinguent la chromatine diffuse et la chromatine condensée. La chromatine diffuse est couramment trouvée près du centre du noyau et elle contient les régions de l'A.D.N. qui sont utilisées pour la transcription du message qu'il contient. La chromatine condensée ou hétérochromatine est, le plus souvent, trouvée dans les régions périphériques, et elle est inactive.

Les chromosomes eux-mêmes sont des entités distinctes de la chromatine. Ils ne sont visibles que pendant de courtes périodes de la vie de la cellule, essentiellement au cours de la division cellulaire. A une de ces périodes, la métaphase (2), ils sont formés de deux parties identiques : les chromatides. Une chromatide a la forme d'un bâtonnet qui, chez l'homme, peut atteindre une longueur de 10 microns (10 millionièmes de mètre) et une largeur d'un demi-micron. La longueur de l'A.D.N. qui y est inclus peut dépasser 7 centimètres. *L'A.D.N.* y est donc compacté sept mille fois.

La structure la plus condensée de l'A.D.N., des chromosomes à la métaphase est faite de fibres de 250 angströms de diamètre qui s'enroulent sur elles-mêmes d'une manière inconnue pour faire une fibre *de* 1 500 angströms de diamètre Cette fibre de 1 500 angströms s'enroule encore en hélice sur elle-même avec un pas compris entre 5 000 et 10 000 angströms et un diamètre de 4 000 angströms (environ un demi-micron). Les paramètres précis de cette hélice et le type d'enroulement sont caractéristiques de chaque chromosome.

Le chromosome est donc construit avec un minimum de cinq ordres d'hélices et faisceaux et il est formé d'une longue et fine molécule d'A.D.N. liée avec des protéines. Nous sommes encore loin de comprendre les détails de ces structures et leur signification.

STANLEY BRAM.

(1) S. Bram, P. Baudy, G. Butler-Browne et K. Ibel, *Biochimie*, décembre 1974 et Proc. Nat. Acad. Sci. U.S.A., sous presse, mars 1975.

(2) On trouve normalement chez l'homme quarante-six chromosomes à la métaphase. Et on considère généralement que chaque chromosome est formé d'une paire de molécules d'A.D.N. Cependant, on peut constater que la quantité d'A.D.N. dans une cellule de mammifère est constante alors que le nombre de chromosomes peut varier dans de grandes proportions (dans un rapport *dix*) même entre des espèces très voisines. Par ailleurs, la taille du plus grand morceau d'A.D.N. que l'on puisse isoler des cellules de différentes espèces de drosophiles peut varier dans un facteur deux. Enfin, des liens ont été observés au microscope électronique entre les chromosomes à la métaphase. Toutes ces constatations ont conduit quelques cytologistes à supputer que les chromosomes de la métaphase pourraient n'être que des morceaux *ou des enroulements denses* d'une seule molécule circulaire d'A.D.N. de 2 mètres de long.

LIVRES

■ **ELEMENTS D'ASTRONOMIE DE POSITION, par Maurice Danloup-Dumesnil, chez A. Blanchard. 280 pages, 40 F.**

Il est bien connu que les extrêmes se touchent. On n'attend cependant pas un livre d'astronomie d'un ingénieur des mines. On a tort. Car ce livre, écrit par un amateur et destiné aux amateurs, est une réussite. Contrairement à bien d'autres, il ne suppose pas connu le jargon des astronomes, prend la peine d'expliquer pourquoi on mesure certains angles en unité de temps (l'un de ces angles est d'ailleurs appelé temps sidéral), de définir précisément les divers « temps » utilisés par les astronomes, de dire ce qu'est cette « année tropique pour 1900, janvier zéro à 12 heures » qui définit la seconde.

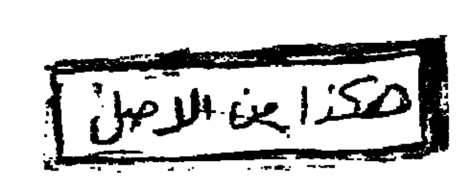
Citant François de Salles, l'auteur estime que la meilleure façon d'apprendre, c'est d'enseigner. Son livre pourrait être une démonstration de l'aphorisme inverse : on enseigne bien ce que l'on est en train d'apprendre.

■ **L'INTERPRETATION DE LA MUSIQUE FRANÇAISE AUX XVII° ET XVIII° SIECLES, aux éditions du C.N.R.S., 272 pages, 150 F.**

Un intéressant colloque sur la musicologie. L'ouvrage contient, dans une pochette, trois disques 45 tours d'exemples musicaux. L'un d'eux est remarquable : il s'agit des premières mesures d'un concerto pour orgue de Haendel, enregistré sur cylindre il y a deux siècles et restitué par un orgue à manivelle. Ce n'est pas de la haute fidélité, mais c'est un témoignage rare sur la façon dont on interprétait autrefois la musique.

■ **LA PHYSIQUE DES MATERIAUX, par Pierre Péguin, aux P.U.F. (coll. « Que sais-je? » 126 pages, 5 F).**

Le pot de terre comme le pot de fer sont formés d'atomes, liés entre eux par des échanges d'électrons. Il en est de même de toute matière. D'infimes différences entre les liaisons atomiques sont à l'origine d'une immense variété dans les propriétés physiques. De façon toujours simple, ce livre explique, dans la mesure où on le sait, comment cela est possible.



LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE EN NORVÈGE

L'acide venu du ciel

LA pollution ne connaît pas de frontières. Quand des substances polluantes sont rejetées en un point, il est bien rare qu'elles restent sur place. Elles sont généralement entraînées par les cours d'eau et par les vents, bien loin de leur origine. Quand il s'agit de pollution atmosphérique, les trajets suivis sont imprévisibles, les distances parcourues peuvent être grandes, et des retombées de polluants peuvent se produire là où nul ne les attendait. Bien évidemment, aucune frontière n'arrête les substances polluantes, et toute politique purement nationale de prévention et de lutte contre la pollution de l'atmosphère est vouée à l'échec.

Depuis 1972, et sous l'égide de l'O.C.D.E., dix pays ont participé à un programme d'études intitulé « Transport à longue distance des polluants atmosphériques ». Des mesures sont faites dans chaque Etat par des organismes nationaux — il s'agit en France du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) pour le prélèvement des échantillons, et de l'Institut national de recherches chimiques appliquées (IRCHA) pour les analyses — et les résultats sont regroupés à l'Institut norvégien de recherches sur l'atmosphère qui est chargé d'exploiter l'ensemble et de répercuter ses conclusions aux organismes participants.

Ce programme s'achève en mars prochain. Mais on se préoccupe de lui donner un successeur. Une conférence d'experts s'est réunie à Oslo, du 3 au 5 décembre ; elle a adopté des recommandations adressées à chacun des dix-sept pays participants qui définissent quels éléments sont nécessaires à l'établissement d'un nouveau projet international de mesure et de contrôle de la pollution atmosphérique. Ce projet aurait une ampleur très supérieure à celle du programme O.C.D.E. D'une part, des pays de l'Europe de l'Est y participeraient : deux d'entre eux, la Hongrie et la Pologne, ont envoyé des délégués à Oslo, et d'autres pays se sont déclarés intéressés. D'autre part, il ne s'agirait plus seulement d'étudier scientifiquement le transport de produits polluants par l'atmosphère, mais aussi de déterminer quelles mesures doivent être prises pour lutter contre cette pollution. Dans un premier temps, le programme serait centré sur la pollution par l'oxyde de soufre.

Poissons, arbres et caténaires

Il est assez naturel de voir la Norvège prendre l'initiative dans ce domaine : son territoire est l'un des plus directement concernés. Aux latitudes de la Norvège, la plupart des terres émergées sont presque désertes et leur climat est extrêmement rigoureux. Si le climat de la Norvège reste tempéré, cela tient au courant d'eau chaude qui baigne ses côtes et au fait que les vents dominants sont de secteur sud. Mais ces vents ont préalablement soufflé sur les concentrations industrielles de l'Europe du Nord et s'y sont chargés en poussières et en polluants divers.

Pour les Norvégiens, le polluant le plus gênant est l'oxyde de soufre. Il est produit en abondance par la combustion de charbons ou d'hydrocarbures contenant du soufre (la teneur en soufre peut monter jusqu'à 12 % pour certains charbons polonais). Au contact de l'air, l'oxyde de soufre se transforme en quelques heures en acide sulfurique qui, après un trajet plus ou moins long, retombe au sol avec les précipitations.

Ici intervient un second phénomène, d'ordre géologique. Le sol norvégien est dépourvu du calcaire qui, dans d'autres régions d'Europe, neutralise l'acide sulfurique apporté par la pluie et le rend à peu près inoffensif. En Norvège, et plus généralement en Scandinavie, cette neutralisation ne se produit pas. Le sol s'acidifie de plus en plus, l'acide se retrouve dans les cours d'eau et s'accumule dans les lacs. Ce qui a toutes sortes d'effets dommageables sur la forêt norvégienne et sur les poissons.

L'acidité des eaux ne tue pas les poissons adultes, sauf à des niveaux extrêmes : mais elle les empêche de se reproduire. Un « pH » de 4,2 (1) suffit pour que les alevins ne se développent pas. Or cette valeur est facilement atteinte dans les lacs de petites dimensions. Il y a en Norvège plus de deux mille lacs, certains d'une superficie dépassant vingt kilomètres carrés, où le poisson a complètement disparu. Et l'on découvre constamment de nouveaux lacs « morts ». Les Norvégiens ont mené toute une série d'études pour s'assurer que c'était bien l'acidité des eaux, elle-même due à l'acide sulfurique apporté par la pluie, qui est à l'origine de la disparition du poisson. Des résultats concordants ont été obtenus par les Suédois.

En ce qui concerne la forêt, c'est l'acidité des sols qui est en cause. Le phénomène est moins net que pour le poisson, mais il semble bien que l'acide, en s'enfonçant dans le sol, entraîne avec lui certaines substances dont les arbres se nourrissent. De plus, une trop forte acidité interdit les processus bactériologiques qui transforment en nitrates l'azote atmosphérique.

Enfin l'acidité des pluies, quand elle dépasse une certaine valeur, produit une corrosion rapide de certains métaux, comme le zinc ou l'aluminium. Ce qui a de sérieuses conséquences sur les lignes à haute tension et sur les caténaires des chemins de fer et des tramways.

Dans les fumées britanniques, hollandaises et allemandes

Le problème des précipitations acides est considéré comme suffisamment sérieux pour que le gouvernement norvégien ait consacré, de 1972 à 1975, 12 millions de francs à l'étude de ses effets. Ceux-ci paraissent maintenant bien établis, même si des recherches sont encore nécessaires pour les préciser et pour déterminer l'efficacité d'éventuelles contre-mesures locales — par exemple, déverser de la chaux dans les rivières quand on décèle une pointe d'acidité.

Ce qui est moins certain, c'est l'origine de cette acidité. On sait depuis longtemps que l'oxyde de soufre atmosphérique n'est pas d'origine naturelle, qu'il résulte presque entièrement de l'utilisation de combustibles fossiles. Mais sur quelle distance cet oxyde de soufre, et l'acide sulfurique qu'il engendre, peuvent-ils se déplacer avant d'être ramenés au sol par les précipitations ? Au travers du programme O.C.D.E., les Norvégiens ont pu démontrer dans quelques cas précis que des pluies acides trouvaient leur origine dans des fumées britanniques, hollandaises, allemandes ou polonaises — et si la France ne paraît pas en cause, ce n'est pas que nos usines et nos foyers domestiques polluent moins l'atmosphère, c'est simplement que la distance est trop grande.

Mais ce résultat est-il général ? La majeure partie de l'acide sulfurique présent dans l'air est-elle vraiment importée ? Les Norvégiens le pensent, mais tous les spécialistes ne sont pas convaincus. Des études faites à l'IRCHA semblent montrer que plus de la moitié de l'oxyde de soufre émis par une grande concentration industrielle retombe à moins de 100 kilomètres de celle-ci. Dans ces conditions, les cas relevés par les chercheurs norvégiens ne sont-ils pas exceptionnels ? La question reste posée.

Quoi qu'il en soit de son origine, l'acidité des pluies est certaine, et elle augmente régulièrement. Les mesures qu'a pu prendre la Grande-Bretagne et qui lui ont permis de lutter contre le fameux *fog* londonien sont largement compensées, aux yeux des Norvégiens, par l'industrialisation croissante de l'Est européen. D'autant plus que certaines de ces mesures ont consisté en une surélévation des cheminées, avec, comme conséquence, une augmentation des distances parcourues par les polluants.

Il est, d'autre part, évident que cette acidité n'est pas un phénomène spécifiquement scandinave, même si, à cause de la nature de leur sol, et sans doute aussi d'une « conscience environnementaliste » plus poussée, Norvégiens et Suédois y sont plus sensibles que les autres Européens. On peut discuter de l'urgence qu'il y a à prendre des contre-mesures, mais celles-ci seront tôt ou tard nécessaires. Les remèdes ne sont pas simples. La désulfuration des charbons et des hydrocarbures est techniquement faisable, mais économiquement très onéreuse. Il est peut-être plus raisonnable de songer à utiliser systématiquement des combustibles pauvres en soufre. Par exemple... le pétrole norvégien de la mer du Nord.

MAURICE ARVONNY.

(1) L'acidité d'un liquide se mesure conventionnellement par un nombre, qui est relié à la proportion d'ions hydrogène, et que l'on appelle de ce fait le *pH*. L'eau pure a un *pH* égal à 7. Chaque fois qu'on multiplie par dix le nombre des ions hydrogène, le *pH* diminue d'une unité. L'eau de pluie est naturellement acidifiée par le gaz carbonique de l'air, et a normalement un *pH* de 5,6. Dans quelques cas, les Norvégiens ont observé des précipitations très acides de *pH* 2,7.

Des algues géantes ont-elles été introduites clandestinement sur les côtes bretonnes ?

Depuis quelques mois, des bruits inquiétants circulent : en dépit de l'avis unanime de tous les spécialistes français et européens, on aurait introduit clandestinement, sur les côtes sud du Finistère ou celles du Morbihan des algues géantes (« Macrocystis pyrifera ») originaires des côtes chiliennes ou californiennes (1). Si cela est exact, on risque de voir proliférer de 0 à 20 mètres de profondeur, sur les côtes rocheuses ou caillouteuses du Vieux Monde, depuis la Mauritanie jusqu'à la Norvège, ces plantes redoutables.

MACROCYSTIS PYRIFERA est, en effet, composée de lanières gigantesques qui peuvent mesurer 50 mètres de longueur (la croissance quotidienne atteint parfois 30 centimètres) et peser plusieurs dizaines de kilos. Elle est, en outre, extrêmement prolifique (chaque plante peut engendrer plusieurs millions de nouvelles plantes chaque année) et s'accommode d'eau de températures très variées : de 2 ou 4 °C à 20 ou 23 °C (*le Monde* du 24 juillet 1974).

Si des gens, méconnaissant totalement la biologie et l'écologie marines, ont vraiment introduit *Macrocystis pyrifera* sur les côtes bretonnes, les rivages européens risquent d'être rapidement infestés. Cette « peste » marine pourra interdire la navigation légère de plaisance, gêner l'accès des ports, obliger à nettoyer les plages où s'échoueront ces rubans géants. En outre, la prolifération de *Macrocystis pyrifera* risque de bouleverser le milieu naturel au point de perturber l'économie basée sur l'exploitation des ressources côtières.

Le danger est si réel que M. Claude Delamare-Deboutteville, professeur au Muséum national d'histoire naturelle (chaire d'écologie générale) et M. René Delépine, maître-assistant à l'université de Paris-VI et spécialiste des algues, ont lancé un cri d'alarme. Ils ont rappelé quelques principes fondamentaux de biologie et d'écologie :

— La frange littorale est un milieu très fragile car elle est la résultante d'une très longue histoire biologique. Elle est de dimension réduite (4 kilomètres de large au maximum) mais elle est essentielle à la survie des espèces côtières et pélagiques (vivant en pleine mer) qui y trouvent les « niches » écologiques indispensables à leur reproduction ;

— Beaucoup d'espèces végétales — les algues en particulier — connaissent un développement explosif lorsqu'elles réussissent à s'implanter dans un milieu nouveau. On peut rappeler, à ce propos, la catastrophe que représente pour les cours d'eau de l'Afrique tropicale la prolifération de la jacinthe d'eau originaire d'Amazonie. Plus près de nous, on peut aussi signaler qu'en 1974, les Britanniques ont essayé, en vain, d'éliminer de leurs côtes une algue japonaise, *Sargassum muticum*, connue pour avoir déjà envahi les côtes pacifiques du Canada et des Etats-Unis ;

— Le milieu marin est impossible à contrôler. Nul ne peut prétendre y arrêter la prolifération d'une espèce nouvelle.

MM. Delamare-Deboutteville et Delépine ont également rappelé qu'il est illusoire de vouloir développer l'industrie française des alginates (2) à partir des *Macrocystis*. Des études canadiennes ont prouvé, en effet, que le rendement des *Macrocystis* n'est pas supérieur à celui des laminaires (les algues autochtones exploitées en France pour les alginates).

Les spécialistes français ne sont pas les seuls à redouter l'invasion de *Macrocystis pyrifera* : en octobre dernier, lors de sa soixante-deuxième réunion tenue à Copenhague, le Conseil international pour l'exploration de la mer (regroupant seize pays européens et les Etats-Unis) s'est formellement prononcé contre toute introduction, même expérimentale, de ces algues géantes sur les côtes européennes.

La crainte suscitée par *Macrocystis pyrifera* ne doit pas, cependant, interdire toute idée d'implantation d'espèces marines nouvelles que l'on pourrait exploiter. Mais chaque introduction doit être impérativement précédée de recherches très poussées sur l'espèce dans son milieu d'origine et sur le milieu récepteur. — Y. R.

(1) On trouve aussi des *Macrocystis* autour des îles Falkland (ou Malouines) et des îles Kerguelen.

(2) Extraits des parois cellulaires des algues brunes, les alginates ont de multiples utilisations (vernis, huiles, isolants électriques, empreintes dentaires...).

EN TOUTE LOGIQUE

Problèmes familiaux

On ignore généralement un point d'histoire littéraire curieux sur le plan de la logique familiale : Ernest Legouvé et Eugène Sue avaient tous les deux une même sœur, sans être aucunement parent.

Comment cela se peut-il ?

(Solution ci-dessous à l'envers.)

Au départ, un certain M. Sue se marie avec une demoiselle Sauvan. Ils ont une fille : Flore Sue. Ils divorcent. M. Sue se remarie et a, de ce second mariage, un fils qu'il prénomme Eugène : le romancier.

De son côté, Mlle Sauvan se remarie avec M. Legouvé. Ils ont un fils : Ernest Legouvé.

Ernest et Eugène n'ont en commun ni père ni mère, mais ils ont la même sœur.

PROBLEME N° 36

Il est possible que deux hommes soient à la fois l'oncle et le neveu l'un de l'autre. Cette relation se produit dans au moins trois situations différentes. L'une de ces situations implique même, en utilisant les mots dans leurs sens extrêmes, qu'un homme soit son propre grand-père.

Comment ?

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et des techniques ».)

CORRESPONDANCE

Le « téléphone mains libres » bientôt sur le marché ?

L'article du Monde des sciences *du 15 janvier sur « Le téléphone mains libres » a amené deux constructeurs de matériels à nous signaler qu'ils avaient fabriqué ou qu'ils allaient commercialiser ce type d'appareil. C'est ainsi que M. Jacques Lory, président-directeur général de la compagnie Néophone, écrit :*

Vous terminez votre article en affirmant qu'il reste, maintenant, à commercialiser le ou les appareils qui pourraient fonctionner d'une façon correcte. Nous avons étudié la réalisation de ce matériel, et nous avons abouti, dès 1951, à mettre sur le marché un appareil dénommé « TAP 905 », agréé, à partir de cette époque, par l'administration des P.T.T.

Et puis, la technicité nous a permis, au fur et à mesure des années, d'améliorer notre matériel, dont le dernier en date fut agréé par l'administration des P.T.T. et le C.N.E.T. en 1966.

Enfin, nous avons, en cours d'agrément, une nouvelle version simplifiée qui bénéficie de toute la technique de pointe actuelle (circuits intégrés, etc.).

Une variante de ces amplificateurs est utilisée, depuis de nombreuses années, par les stations de radio et de télévision, françaises et étrangères, et nous nous félicitons d'avoir pu fournir à l'O.R.T.F., Europe 1, Radio-Luxembourg, Radio-Monte-Carlo, les amplificateurs leur permettant de réaliser leurs duplex.

En ce qui concerne la dernière version, datant de 1966, du « TAP 905 », celle-ci a été fabriquée à quinze mille exemplaires qui sont en service à la satisfaction de la plupart de nos clients clients directs ou indirects. (...)

Je crois, d'ailleurs, que notre « TAP 905 » est le seul matériel agréé par l'administration des P.T.T. pour obtenir réellement un téléphone « mains libres ».

D'autre part, la société Peritel nous signale qu'elle a déposé pour homologation le « Peritel ML-200 », accessoire de poste téléphonique « mains libres ». Cette appareil se branche sur tout poste téléphonique standard et il devrait être commercialisé à un prix inférieur à 2 000 francs (H.T.).

* * *

Les problèmes de fonctionnement des centraux téléphoniques, abordés dans le Monde *du 11 décembre 1974, nous ont valu les remarques suivantes d'un lecteur bruxellois, M. René Schurmans.*

Sous le sous-titre « Du monologue au dialogue », vous faites très justement remarquer que la version ancienne conduit à une occupation inutile de circuits qui pourraient servir à transmettre d'autres communications. Dans cette perspective, il serait très important, à mon avis, d'examiner une autre catégorie d' « occupations inutiles » de circuits. (...) Que se passe-t-il si un abonné appelle une importante société disposant d'un grand nombre de lignes ? Si l'une quelconque de ces lignes est libre, l'appelant est en communication avec le ou la standardiste, qui, dans le meilleur des cas, connaît le numéro d' « extension » recherché par l'appelant extérieur. Ce numéro d' « extension » est libre... ou ne l'est pas, et, s'il est libre, la personne recherchée n'est peut-être pas dans les parages, et, très aimablement, la standardiste dit à l'appelant de patienter et recherche par haut-parleur la personne recherchée.

En Allemagne fédérale, les sociétés importantes indiquent dans leurs lettres non seulement le numéro d' « extension » du service compétent pour l'affaire traitée, mais également comment l'appelant peut, d'une venue, former le numéro de l'abonné et le numéro d' « extension ». L'appelant est donc mis en contact — sans aucune intervention de la standardiste — avec la personne qu'il cherche à atteindre. Ai-je besoin de vous dire l'économie énorme d'occupation de lignes qui en résulte : j'en suis d'autant plus conscient qu'il me suffit de comparer de pays à pays les temps perdus pour chaque communication. Surpris de constater que la régie des T.T. de Belgique n'ait pas encore adopté ce système, je lui ai posé la question, et j'ai reçu comme réponse que le problème (désigné dans le jargon technique par le vocable anglais « Indialling ») était à l'étude depuis plusieurs années. Or, pour instaurer ce système, il faut disposer d'un appareil s'adaptant aux standards téléphoniques, appareil vendu par des maisons comme Siemens. N'est-on pas en droit de se demander pourquoi les services de télécommunications non allemandes doivent se livrer à des études, alors qu'il suffirait de demander aux producteurs de ces appareils spéciaux une documentation technique ?

[En France tout au moins, le problème ne se réduit pas à l'obtention d'une documentation technique. Avec les postes téléphoniques à cadran, le numéro composé par le demandeur est transformé en une séquence d'impulsions électriques (brèves ouvertures du circuit électrique reliant le demandeur à son central). Une fois ce numéro enregistré par le central, toute ouverture du circuit est considérée comme une fin de communication (le demandeur « raccroche »). On ne peut donc pas transmettre de chiffres supplémentaires.

Avec les futurs postes à claviers, le numéro sera envoyé au central de façon différente, par l'intermédiaire d'un courant alternatif de fréquence bien définie. Il sera alors possible de transmettre un nombre variable de chiffres et donc d'utiliser un système identique ou analogue à celui dont parle notre correspondant.]

ESTHÉTIQUE ET HAUTE TENSION

L'ACCROISSEMENT continuel de la production d'électricité va de pair avec la construction d'un nombre toujours plus grand de lignes à haute tension dont les pylônes, souvent visibles à plusieurs kilomètres, n'embellissent pas les régions traversées. Pour combattre cette « pollution esthétique », une compagnie néerlandaise d'électricité vient de mettre en service une ligne d'un genre nouveau. Les pylônes sont remplacés par des mâts verticaux de tôle pliée. Plus rapprochés que les pylônes classiques, les mâts sont de hauteur plus faible, et l'absence de toute traverse horizontale les rend bien moins visibles. Même en hiver, ils disparaissent derrière un simple rideau d'arbres.

Des techniques semblables ont déjà été utilisées aux Etats-Unis, mais la ligne néerlandaise est une première en Europe. Les pylônes ont été en partie fournis par une société française qui équipe actuellement une ligne analogue au Zaïre.

MÉDECINE

Recherche et rentabilité

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) avait choisi de clôturer la série d'exposés scientifiques marquant son dixième anniversaire, par un débat sur la « Biologie du développement », qui fit l'objet, au cours du VIe Plan, d'une « absolue priorité » et de multiples actions dites « complementaires coordonnées », ou « thématiques programmées ».

Exemple intéressant entre tous d'une recherche conduisant à un bénéfice humain, social et financier évident et dont le « rendement » est donc entièrement positif, non seulement sous l'angle de la connaissance et du bien-être social, mais sous celui, plus prosaïque, de l'économie. Les financiers déplorent souvent que les investissements consentis pour la recherche biomédicale échappent à tous les critères classiques du raisonnement économique. Ils seraient « non rentables » et source de dépenses nouvelles, écrasantes pour la collectivité.

Il en est ainsi, disent-ils, des progrès ayant conduit à l'élaboration du rein artificiel, des entreprises de greffes cardiaques, ou de certaines acrobaties chirurgicales concernant les cirrhotiques.

On perçoit mieux, en un temps où l'accent, même chez les économistes, commence enfin à se placer sur la « qualité de la vie », la faille et la faiblesse de tels raisonnements.

Il se trouve que l'action concertée sur la biologie du développement leur apporte pour sa part un *éclatant démenti.*

Les recherches conduites en ce domaine durant ces dix dernières années sont, pour une part majeure, responsables d'une chute importante de la mortalité infantile (de 28 pour 1 000 en 1968 à 20 pour 1 000 en 1972) et des anomalies dues pour *l'essentiel à des accidents périnataux* et qui *font* de l'enfant un infirme à vie, à la charge de la société.

Les 2,5 % du budget de l'INSERM qui ont été consacrés à cet objectif, représentent donc pour la communauté un bénéfice sans commune mesure avec l'investissement consenti.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

Biologie du développement et programmation du destin

LA majorité des dizaines de milliers d'enfants qui souffrent d'une anomalie physique ou mentale irréversible, et dont la société s'efforce à prix d'or d'atténuer la détresse, *doivent* leur infirmité à un incident survenu au cours du développement. Les phénomènes qui, de la fécondation de l'œuf à la pleine maturité de l'adulte, ordonnent la formation humaine, se déroulent selon des programmes immuables, mathématiquement déterminés dans le temps et dans l'espace, et dont les recherches menées depuis dix ans permettent d'entrevoir à la fois la portée à long terme, la précision et la fragilité. Le fait qu'une conception sur deux conduise à un œuf anormal qui, dans 99 % des cas, fait l'objet d'un avortement spontané, donne une idée de cette fragilité. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'erreurs dans la répartition des chromosomes mâles ou femelles *survenues soit au cours des* divisions des cellules germinales elles-mêmes, soit au cours de la fécondation.

Les graves infirmités qu'entraînent chez l'enfant de telles anomalies ne sont que rarement observées puisque 1 % seulement d'entre eux arrivent jusqu'à terme, à la suite vraisemblablement d'une défaillance du processus naturel de régulation sélective par lequel s'éliminent précocement les enfants anormaux. Des anomalies *non de répartition mais* de structure des chromosomes, présentes soit dans les spermatozoïdes soit dans les ovules féminins, peuvent également motiver l'avortement précoce d'embryons mal formés.

Ces découvertes, dans lesquelles les docteurs A. *et* J. *Boué ont* joué un rôle essentiel, ont des conséquences cliniques directes : devant une menace d'avortement, et sachant le risque important que des anomalies du fœtus en soient responsables, le médecin s'abstient désormais de toute la panoplie thérapeutique plus ou moins efficace, allant du repos aux hormones, à laquelle il soumettait la femme jusqu'alors. Il importe, en effet, de laisser, sauf cas exceptionnel, se dérouler un processus naturel visant à l'élimination des malformés congénitaux.

> ● **L'objectif « Périnatalogie et développement » représente globalement 6,1 millions de francs (soit 2,5 % environ du budget INSERM). Il compte 21 chercheurs INSERM : 13 sont répartis dans les unités et groupes, 8 sont isolés.**

D'autres malformations sont, elles aussi, évitables : il s'agit des accidents dus à des lenteurs ou à des maladresses au cours de la délivrance ou des jours suivants. Les souffrances que peut *subir le cerveau de l'enfant* à ce stade risquent d'avoir des conséquences définitives. Et il semble que la majorité des grandes infirmités motrices et cérébrales leur soient dues. C'est dire l'intérêt que revêtent les travaux en plein essor concernant la prévention de ces accidents, tant par l'identification des femmes qui en sont menacées que par la définition des conditions dans lesquelles doit se dérouler l'accouchement et des moyens permettant de dépister ces troubles et d'y porter remède. *Les substances dont on dispose* à présent (prostaglandines notamment) permettent d'envisager des accouchements déclenchés sans risque à un moment déterminé.

Les possibilités actuelles de surveillance du fœtus durant le travail recourant, grâce à l'électronique et à l'informatique, à de multiples méthodes d'enregistrement, couplées aux techniques nouvelles de maîtrise de l'accouchement, ont d'ores et déjà, en France, conduit à un abaissement *important de la mortalité du* nouveau-né et à une diminution de moitié du taux d'accouchements prématurés — et, par conséquent, de la fréquence des anomalies définitives qui entachent bien souvent l'avenir de tels enfants. La rentabilité de ces efforts scientifiques est donc évidente. Encore faut-il, comme l'a montré le professeur Sureau, qu'elle s'accompagne d'une politique sanitaire pré et périnatale.

Ces progrès concernent non seulement les femmes mais les *enfants* qu'elles portent, et dont l'on commence à connaître de mieux en mieux la vulnérabilité, les caractères spécifiques lors du développement normal et pathologique et le mode d'adaptation à un environnement qui les prive brutalement de la *protection* maternelle. Les travaux menés notamment à Port-Royal, sous la direction du docteur Saint-Anne-Dargassies, ont permis de préciser les besoins métaboliques du prématuré et de l'enfant à terme, conduisant à de profondes modifications des traitements que peut nécessiter notamment le degré de développement de leur système nerveux central. Le préjugé conduisant à faire jeûner les nouveau-nés pendant vingt-quatre heures semble devoir être remis en question. Les besoins du cerveau en sucre et en protéines sont importants durant les premiers jours de la vie, en particulier chez les enfants de faible poids, et, loin de les soumettre à un régime concentrationnaire, il *faudrait veiller à les alimenter* sans retard, et cela d'autant plus que certaines des étapes primordiales de la maturation intellectuelle et physiologique se déroulent durant ce temps.

Les entraves apportées au déroulement de ces processus risquent d'avoir des conséquences à long terme. Il en est ainsi pour la maturation sexuelle, déterminée par une suite d'événements que contrôlent le cerveau, l'hypophyse et le système hormonal périphérique.

Dès les premiers jours de la vie et durant trois mois environ, on observe chez les nourrissons masculins la présence dans le sang circulant de quantités importantes d'hormone mâle (testostérone) comparables à celles que l'on *constate lors* de la puberté. Or il est démontré, comme l'ont précisé le professeur Bertrand, de Lyon, et son équipe, que cette testostérone secrétée à la naissance joue un rôle capital dans la programmation de ce que seront à l'âge adulte *le fonctionnement du* système génital et le comportement sexuel.

Des expériences menées chez l'animal (rat et singe) indiquent que des perturbations hormonales artificiellement provoquées dans les jours qui suivent la naissance entraînent des altérations définitives du comportement.

On peut trouver dans cette action hormonale déterminant quinze ans à l'avance un comportement cellulaire, l'un des exemples le plus intéressants de cette programmation à long terme qui définit tout le processus biologique du développement et qui offre des perspectives remarquables pour la compréhension du déterminisme et des parts respectives incombant à l'inné et à l'acquis. A la biologie classique tridimensionnelle, *s'ajoute donc ici* une quatrième dimension : le temps, appelant des méthodes expérimentales et une attitude d'esprit nouvelle. Elles concernent cette véritable « *programmation du destin* » dont on commence à peine à dénouer les mécanismes moléculaires. — Dr E. L.

Hormones : à la molécule près

OBJECTIF privilégié de l'INSERM dès ses débuts, l'endocrinologie a donné lieu à l'*implantation* en France d'une dizaine d'unités de recherches de *classe internationale*, le subventionnement de travaux importants dans plus de cinquante équipes et la formation de très nombreux médecins et chercheurs. Le bilan de cet effort est largement positif.

Au cours de ces dix dernières années, s'est développée l'analyse chimique des *hormones* protéiques (hypophysaires, pancréatiques, gastro-intestinales, parathyroïdiennes), ainsi que la synthèse de substances analogues et l'obtention de certains anticorps. C'est aussi récemment que furent montrées les connections entre les systèmes nerveux et hormonal, et que fut souligné le rôle très particulier de l'hypothalamus secrétant des neurohormones polypeptidiques.

Parallèlement, de nouvelles *méthodes de mesure, dites de* radiocompétition, ont autorisé avec une sensibilité et une spécificité sans précédent la recherche de traces hormonales dans le sang ou les tissus, presque à la molécule près. Par ces nouveaux moyens on peut aujourd'hui suivre les niveaux hormonaux aussi bien à l'échelon d'un individu, d'un organe, que d'un système cellulaire ou subcellulaire isolé. Leur application au diagnostic de maladies endocriniennes ne s'est pas fait attendre, mais leurs possibilités vont bien au-delà. On peut attendre, grâce à la radio-immunologie, le défrichement prochain des composantes hormonales du développement de la puberté et du vieillissement. On peut aussi espérer connaître le retentissement des habitudes alimentaires normales et pathologiques et entamer l'étude endocrinienne des comportements psychologiques et psychiatriques.

La recherche fondamentale s'intéresse maintenant avant tout à l'immense *champ* des *récepteurs*, c'est-à-dire aux circonstances chimiques et moléculaires qui font qu'une cellule, un tissu, et seulement celui-là, répondent à l'action d'une hormone.

> ● **L'objectif « Endocrinologie » represente globalement 18,5 millions de francs (soit 7,8 % environ du budget de l'INSERM). Il comprend 82 chercheurs INSERM: 49 sont répartis dans les unités et groupes, 33 sont isolés.**

La découverte de l'A.M.P. cyclique, qui valut en 1971 le prix Nobel de médecine à Earl Sutherland, devait établir le concept du deuxième « *messager hormonal* », sorte de molécule-relais universelle qui, une fois la membrane de la cellule cible « *informée* » par l'hormone-premier messager, déclenche les mécanismes *intimes de* la cellule.

On attend beaucoup en thérapeutique de l'étude de ces récepteurs dans les tissus humains accessibles, car ils permettent d'envisager une intervention spécifique au niveau des cibles sans perturber l'ensemble du comportement hormonal. Certaines leucémies, certains cancers du sein et de l'utérus pourraient être traités en conséquence, tandis que la recherche d'anti-hormones semble à la base de progrès importants en thérapeutique *hormonale et ouvre* un nouveau champ d'application dans le domaine de la contraception.

L'ensemble de ces progrès très remarquables a aussi permis certaines retombées et autorisé certains espoirs en pathologie de la thyroïde et du pancréas notamment. Ainsi, comme l'a montré le professeur Freychet, la méthode radio-immunologique et l'étude directe des récepteurs de l'insuline et du glucagon ont modifié concepts et traitements du diabète, *tandis que des recherches* en cours permettent d'entrevoir dans des délais raisonnables, sinon déterminés, la mise au point d'un pancréas artificiel ou la greffe d'îlots pancréatiques. Ce sont sans doute ces deux moyens qui permettront de réguler *en permanence* le taux d'insuline et qui permettront d'éviter les accidents et les aléas d'un traitement qui, ces dix dernières années, a déjà connu une amélioration considérable.

M. A.-R.

RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

JEUNES TRAVAILLEURS ET « JEUNES LOUPS »

L'idée n'était pas mauvaise au départ ; aérer les face-à-face ; sortir de la « maison ronde » ; opposer ceux qui font l'actualité et ceux qui la vivent ; permettre aux élus de rencontrer sur nos écrans l'homme de la rue ; les inciter à suivre l'exemple de l'Elysée en venant « chez vous ce soir ». Et à l'arrivée, cela donne quoi ? Un foyer de jeunes travailleurs du 13e arrondissement fébrilement transformé lundi par les équipes de TF 1 en studio de télévision. Derrière une table en fer à cheval, deux députés, deux maires, MM. Jean-Pierre Cot (P.S.) et Aymeric Simon-Lorière (U.D.R.), un meneur de jeu, Jean-Pierre Farkas, et trois ou quatre faire-valoir désignés par leur prénom, Jacques, Jean-Michel ou Jean-Pierre, manœuvre, coursier, laveur de carreaux, en attendant mieux.

Il ne suffit pas de changer de cadre pour changer de style, hélas ! La force de l'establishment est telle, le culte de la vedette si bien ancré, que la confrontation a immédiatement tourné au numéro de cabaret. On s'est d'abord empressé de remettre ces jeunes à leur place. Ne pas oublier que ceux qui éliront ou rééliront le prochain président de la République ont onze ans aujourd'hui. Alors à dix-huit ou vingt ans, jeune, n'est-ce pas, on ne l'est plus. Tandis qu'à trente et trente-sept ans, on mérite encore — ah oui, on en rougit de modeste confusion ! — le qualificatif, apparemment flatteur, de « jeune loup de la politique ».

Pardon de vous interrompre, mais vous savez, en France, un jeune travailleur sur quatre est un migrant, une personne déplacée, à la recherche d'un emploi. On est cinquante mille dans ce cas à Paris, et ce foyer-relais unique en son genre ne compte que dix-huit lits. Qu'est-ce que vous comptez faire pour remédier à... Plus tard, plus tard, nous verrons, cela dépendra. Dites-nous plutôt, M. Simon-Lorière, qui vous êtes ? Quelle est votre formation ? Quelles ont été les étapes de votre fulgurante carrière ? A quoi occupez-vous vos week-ends ? Eh bien, voilà : « J'ai fait Sciences-Po. Je me suis présenté à l'ENA... »

Visiblement mal à l'aise, M. Jean-Pierre Cot, soyons juste, se montre plus réservé, moins satisfait que son intarissable collègue. Ses rares interventions ont pourtant suffi à le situer du même côté de la barrière, au premier rang de cette classe dirigeante, issue à 90 % de la bourgeoisie, à laquelle jamais — ils l'ont timidement fait remarquer — ses interlocuteurs n'auront accès. Tout les éloignait. Tout soulignait la différence de langage, de préoccupation, de sensibilité, d'intérêt. Deux mondes. Séparés par des millions d'années-lumière.

Quand, sur le coup de 21 h. 10 — on était là depuis quarante minutes, — Jean-Michel, Jacques et Jean-Pierre ont pu enfin, sinon poser du moins ébaucher les vraies questions — le chômage, la formation professionnelle, les débouchés, le logement, le service militaire aussi, — nos ténors se sont empressés de reprendre et de se disputer la balle, au nom de leurs partis respectifs.

Comment s'étonner après cela que sur deux millions cinq cent mille jeunes en âge de voter, huit cent mille seulement se soient inscrits sur les listes électorales ? Moi, ce qui me surprend, c'est qu'il y en ait tant. Et ce n'est pas cette émission — si tant est qu'ils l'aient regardée — qui leur donnera envie de participer plus activement à la vie politique du pays.

CLAUDE SARRAUTE.

LES PROGRAMMES

> « Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

MARDI 28 JANVIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Filopat et Patafil.
18 h. 50 Pour les jeunes : Huckleberry Finn.
19 h. 15 Les Shadoks.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 50 Feuilleton : Chéri-Bibi.
20 h. 35 Les animaux du monde, de F. de la Grange. Les animaux en péril : l'Afrique.
21 h. Jeu. Le Blanc et le Noir, prod. P. Sabbagh, prés. J. Rouland.
21 h. 45 Magazine littéraire : Pleine page, prod. A. Bourin et P. Sipriot.
Un reportage réalisé au lycée Lamartine sur les Enfants majuscules, *de Jeanne Delais. La présence de René Huygues, un ouvrage sur l'occupation. Et le troisième tome de* l'Histoire de l'épuration, *de Robert Aron.*

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Une femme seule.
20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. Film : « Accusé, levez-vous », de B. Dearden (1963), avec M. Craig, P. McGoohan.
Un ingénieur anglais appartenant à une secte religieuse refuse une transfusion sanguine pour sa fillette blessée. Elle meurt. Le médecin, qui n'a pu la sauver, intente un procès au père. Un débat honnête.
Débat : « Dieu, le médecin et une vie d'enfant. »
Avec la participation du docteur Wisner, du docteur Jacques Moulin, du Père Linpans, de M. Goudet, magistrat, de M. Augendre, pasteur de l'Eglise adventiste du septième jour, président de la ligue Vie et Santé, de Mme Van Gerdinge, de l'Eglise chrétienne universelle.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : l'Ile aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre. Avec René Rémond.
20 h. Connaissance : « la Vie sauvage », d'Yvan Tors (2e partie).
Les alligators
20 h. 35 Feuilleton : « l'Enéide », d'après Virgile. Réalisation Franco Rossi. Avec G. Brogi, O. Karla Tos.
Ascagne, le jeune fils d'Enée, reçoit une révélation du Destin. Didon se suicide lorsque Enée reprend son voyage.
21 h. 25 Magazine : Mise au point. Problèmes des travailleurs immigrés dans le sud de la France. Réal. D. Lecomte.
Les familles maghrébines qui vivent dans le midi de la France.
22 h. 15 Débat avec MM. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à l'immigration, Mario Benard, député U.D.R. du Var, Domenech, rédacteur en chef du « Méridional ».

● FRANCE-CULTURE

20 h., *Dialogues*, de R. Pillaudin : *Le progrès*, avec Robert Debré et Claude Aveline ; 21 h. 20, *Atelier et création radiophonique : Mohamed el Mouhalir*, par D. Caux et A. Orr ; 23 h. 20, *Courant alternatif.*

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct de l'auditorium 104, France-Musique reçoit. Centenaire de Maurice Ravel. Avec le concours de *J. Février, E. Krivine, B. Kruysen, N. Lee, F. Lodeon*, Ensemble vocal S. Caillat ; 23 h. (S.), Double audition ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

MERCREDI 29 JANVIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : « Filopat et Patafil ».
18 h. 50 Pour les jeunes : « Huckleberry Finn ».
19 h. 15 Les Shadoks.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 50 Feuilleton : « Chéri-Bibi ».
20 h. 35 Dramatique : « Hugues le loup », d'après Erckman-Chatrian, adaptation et réal. M. Subiela, avec J.-L. Dauphin, C. Titre, P. Callas, A. Valtier.
Un conte étrangement semblable à un loup. Les approches d'un mal inconnu. Un animal gigantesque aux pieds de femme : par le réalisateur des « classiques de l'étrange », quatre-vingt-dix minutes d'angoisse garantie.
22 h. 5 Des faits et des hommes : « Divorce à la française », par J.-O. Chattard et F. Moreuil, réal. J.-G. Cornu.
Un dossier passionnant et complet sur la procédure, les aménagements, les défauts et les conséquences du « divorce-sanction » tel que l'a pratiqué, pendant la seule année écoulée, un couple sur huit. Un reportage « à chaud », à quelques semaines du dépôt de la nouvelle loi par le garde des sceaux.
22 h. 20 Sports : Championnat d'Europe de patinage artistique.
Libre couples.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Une femme seule.
20 h. 35 Série. Kojak : « la Rivière solitaire ».
21 h. 30 Magazine d'actualités : Le point sur l'A 2.
Avec M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : L'Ile aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre : Avec l'U.D.R.
20 h. 35 Les classiques français : « Le jour se lève », de M. Carné (1939), avec J. Gabin, J. Berry, Arletty, J. Laurent.
L'histoire d'un fait divers — un crime passionnel — dans une banlieue ouvrière recréée par le réalisme poétique de Marcel Carné. Gabin, assassin barricadé dans sa chambre, revoit son passé. Ajustement parfait du scénario, des dialogues, de la mise en scène et de l'interprétation. Le grand « classique » d'un certain cinéma français à son apogée.

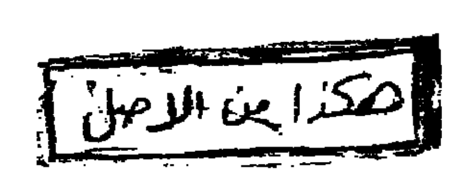
● FRANCE-CULTURE

20 h., Musique de chambre : « *Métamorphoses, opus 24* » (Thill), par le compositeur ; « *Quatuor à cordes, opus 19* » (Koering) ; 21 h., *Dits et écrits sur la musique : Les quatuors de Beethoven*, de J. de Kerman ; 21 h. 20, La science en marche ; 21 h. 50, Musique de notre temps : Journées de musique polonaise à Reims ; 23 h., Aux quatre vents ; 23 h. 24, Jeunes auteurs : Louise Maheux-Forcier, par G. Archambault (production de radio Canada).

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct du Théâtre des Champs-Elysées, Orchestre national de France. Dir. J. Martinon, avec R. Serkin, pianiste : « Shéhérazade », ouverture (Ravel), « Symphonie en fa majeur » (Saint-Saëns), « Concerto n° 3 pour piano et orchestre en ut mineur » (Beethoven), par R. Serkin ; 24 h., Musique et poésie, par A. Almuro : Couperin, Liszt, B. Schulé, S. Reich ; 1 h. 30, Nocturnales.





RADIO-TÉLÉVISION

LE BLANC ET LE NOIR

Pierre Sabbagh en trois actes

Depuis six ans, il était aux commandes ; le voici rentré dans le rang. Mais il reçoit toujours en grand seigneur, aimable, empressé, disponible, apparemment satisfait de son sort et prêt à ouvrir pour tous le dossier de son passé, ancien et récent. Ses « frousses » de reporter de guerre, agrippé à un char crachant le napalm. Ses impatiences d'« homme de l'image » face au micro. Ses bonnes farces (*Guerre et Paix*, de Bondartchouk, découpé en feuilleton), ses meilleures recettes (celle des *Rois fainéants*, reprise pour les « Rois z'Henri »), et, tout récemment, cette *Chérie noire*, dont la rediffusion pour « Au théâtre ce soir », a « *fait rigoler toute la France. Pas seulement des ouvriers, qu'est-ce que vous croyez ! des intellectuels, des P.-D.G...* ».

Des programmes, il en a fabriqué des tonnes, pour la première puis pour la seconde chaîne. Des idées, il n'en a jamais manqué (« *Et ce n'est pas fini !* », dit-il). Mais sur la télévision en tant qu'instrument, il n'a jamais varié. Il la définit toujours d'un mot : « le spectacle ». C'est peut-être pour cela qu'il soigne sa propre mise en scène.

Prologue : « *Entrez. Vous avez vu les lieux ?* » (Coup d'œil circulaire sur les murs grisâtres et les chaises poussiéreuses de son nouveau bureau, perdu au septième étage de la Maison de la radio.) « *Il paraît que c'est trop grand pour moi, qu'on va y loger quelqu'un d'autre.* »

Acte I : « *La télévision, c'est une maladie de jeunesse, un virus dont je n'arrive pas à me débarrasser. Du moment que j'en fais, ça va.* »

Acte II : « *Il n'y a pas de petite ni de grande télévision. Il n'y a que celle que l'on fabrique le mieux possible. Avec « Au théâtre ce soir », « Blanc et Noir » et les retransmissions sportives, sur T.F. 1, pour l'instant, ça me suffit. Je suis content. J'ai à nouveau le droit de toucher aux boutons. Ça commençait à me manquer !* »

*

Arrive enfin l'acte III, celui des confidences : « *Une bonne émission, à quoi ça sert, si on ne sait où la caser ? Ce qui compte, c'est l'accrochage des émissions entre elles, c'est l'enchaînement des jours et des semaines, c'est l'esprit de la composition d'ensemble, c'est de pouvoir dire, comme je l'ai fait pour* le Pain noir : *Ce sera pour Noël 74. Dans ce but, j'avais tenté de jouer les fourmis qui amassent. Je m'étais fixé l'objectif d'une année de programmes d'avance. Et j'y étais presque parvenu, à trois mois près. Ça m'ennuie d'avoir tout laissé.*

» *Notez bien que je ne pleure pas, loin de là. Tout le monde puise maintenant dans mon stock, et je trouve ça très bien. Je m'amuse même quand, par hasard, trois de mes émissions passent simultanément sur TF 1, Antenne 2 et FR 3. Simplement, il arrive que je m'inquiète.*

» *Car il est plus important de remplir son escarcelle que de combler cinquante minutes d'antenne. Moi, j'avais deux marottes : mes dossiers et mes comptes. Je disposais de 300 millions, et je n'ai jamais dépassé mon budget d'un franc. J'avais ma manière de faire des économies : par un système de rotation dans un seul studio, je tournais en un jour et demi les programmes d'une semaine. Alors que maintenant on mobilise un studio, on s'installe tranquillement, on invite les copains, on choisit les émissions pour leur contenu sans se soucier de leur prix. Tout cela coûte cher. Sans compter que le personnel n'aime pas taper la belote en attendant que ça vienne.*

» *J'ai l'air de faire du marketing mais, qu'est-ce que vous voulez, l'improvisation, je n'y crois pas. Je ne crois pas non plus que la télévision changera parce qu'on y montrera des types sans cravate. La télévision, c'est de la lumière, un angle de vision, une certaine qualité du son, c'est ce qui émane des visages en dehors des mots, c'est toute une série de bazars invisibles : des projecteurs, des câbles. Ce sera bientôt le disque à laser, la vidéo-cassette. Un domaine à creuser, la vidéo-cassette.*

» *Si je m'y intéresse ? Peut-être. Disons que je m'accorde actuellement une période de réflexion.* »

ANNE REY.

D'une chaîne à l'autre

M. BERNARD BECK PRÉSIDERA LA COMMISSION DE RÉPARTITION DE LA REDEVANCE

● M. Bernard Beck, conseiller maître à la Cour des comptes, a été nommé président de la commission de répartition de la redevance de radio et de télévision. Selon le système mis en place par la loi du 7 août 1974, le produit de la redevance doit dorénavant être réparti entre cinq des sept sociétés qui ont succédé à l'Office : la Société de radiodiffusion, les trois sociétés de télévision et l'Etablissement public de diffusion. L'Etablissement public de diffusion recevra les dotations lui permettant d'assurer le financement des investissements. Pour les quatre sociétés de programme (une radio et trois télévisions), les dotations seront modulées selon deux critères : qualité et valeur culturelle des émissions et volume d'écoute obtenu par chaque société.

[Né en 1914 à Gavray (Manche), licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique, M. Bernard Beck entre au ministère des finances en 1937 ; il est conseiller référendaire à la Cour des comptes en 1948, directeur adjoint au cabinet de M. Robert Schuman (ministère des finances, 1947 ; présidence du conseil 1947-1948 ; affaires étrangères, 1948-1953), directeur de cabinet de M. Jean Chastellain (ministère des travaux publics, 1953-1954), conseiller technique au cabinet de M. Robert Schuman (garde des sceaux, 1955), directeur du cabinet de M. A. Poher (secrétaire d'Etat à la marine, 1957-1958), secrétaire général adjoint (1958) puis secrétaire général de la présidence de la République (intérim de M. Poher, 1969) et conseiller-maître à la Cour des comptes depuis 1965.]

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 28 JANVIER

— *M. François Mitterrand* est l'invité des « Dossiers » de France-Culture, à 15 h.

— *M. Jacques Attali*, conseiller économique du parti socialiste, et *M. Lionel Stoleru, conseiller économique à la présidence de la République*, débattent de « La crise et la relance » sur Radio-Monte-Carlo, à 19 h.

— *M. Jean-Jacques Servan-Schreiber*, président du parti radical, répond aux questions d'Etienne Mougeotte sur Europe-I, à 19 h. 20.

— *M. René Rémond*, président de l'université Paris-X - Nanterre, parle en « tribune libre » sur FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Jean-Marie Daillet*, vice-président du Centre démocrate, est l'invité de TF 1, à 20 h.

— *Un débat sur la situation des travailleurs immigrés dans le Sud de la France*, après le magazine « Mise au point » consacré au même sujet, rassemble MM. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à l'immigration, Mario Bénard, député U.D.R. du Var, et Domenech, rédacteur en chef du *Méridional*, sur FR 3 à 22 h. 15.

MERCREDI 29 JANVIER

— *Mme Françoise Giroud* est l'invitée de France-Culture à 16 heures.

— *M. Albin Chalandon*, secrétaire général adjoint de l'U.D.R., est interviewé par Georges Suffert, en « tribune libre », sur FR 3, à 19 h. 40.

— *M. François Mitterrand* répond aux questions des journalistes invités par le magazine « le Point sur la 2 » à 21 h. 30.

ARTS ET SPECTACLES

Culture

Débats sur l'art et la politique à Aix-en-Provence

● La culture peut-elle être engagée ? Doit-elle l'être ? Comment ? Le Centre national de recherche, d'animation et de création pour les arts plastiques (CRACAP) vient d'organiser, pendant deux jours, une rencontre sur l'animation des arts plastiques en France. Elle tentait de réunir — selon les vœux exprimés par de nombreux artistes et animateurs — ces mêmes artistes et animateurs avec le grand public. Rencontre difficile, comme le fit remarquer Pierre Gaudibert, dans la mesure où toutes les tentatives culturelles n'atteignent qu'un public d'initiés, de spécialistes ou de futurs spécialistes. « Parler de démocratisation de la culture dans les structures sociales existantes, dit l'ancien directeur de l'ARC, c'est peut-être tout simplement de la démagogie, car, enfin, tout prouve que le public culturel est toujours faiblement composé d'ouvriers. »

**

● Cette première vérité, qui remettait en question la possibilité de l'action culturelle dans les structures d'aujourd'hui, et d'une manière plus générale les rapports entre l'art et la politique, devait déclencher des débats passionnés. *De quoi* parlait-on exactement ? De l'« image politique » (on évoqua aussitôt l'aspect restrictif du courant « réaliste socialiste ») ou du choix politique de l'artiste ? Ernest Pignon-Ernest, qui poursuit depuis de nombreuses années des recherches sur l'art d'agitation — on se souvient de ses affiches, des « gisants », collées par milliers le jour anniversaire de la Commune dans Paris, de l'« homme éclaté » du Havre, etc. (« le Monde » du 21 décembre 1973 et du 27 juin 1974), — expliqua que son travail ne pouvait et ne devait pas se confondre avec un tract ou une affiche de propagande de parti : « Après tout, dit-il, l'homme contraint de vendre sa force de travail est un sujet qui peut tout autant susciter l'imagination esthétique qu'un coucher de soleil sur une quelconque cathédrale. Il s'agit simplement d'un choix. Et ceux qui peignent des pommes ou des paysages ne sortent pas de ce choix. »

Les rapports de l'art avec la technologie, autrement dit avec le mécénat industriel, firent l'objet d'une autre discussion. Ces rapports sont le plus souvent très ambigus — l'insertion sociale de l'artiste le place devant de grandes contradictions, — il ne peut pas prétendre à la neutralité face aux luttes engagées à l'intérieur de l'entreprise. Le travail des plasticiens travaillant chez Renault fut cité en exemple. Le débat n'est pas près d'être clos.

Cinéma

« LES MONGOLS » de Parviz Kimiavi

C'est le premier film d'un réalisateur de la télévision iranienne (trente-cinq ans) qui a fait ses études à Paris (école de Vaugirard et I.D.H.E.C.) et qui a été quelque temps assistant à l'O.R.T.F. Et c'est l'histoire d'un réalisateur de télévision — Parviz Kimiavi tient lui-même ce rôle — qui s'apprête à tourner son premier film « de cinéma ». Alors on voit Kimiavi engager dix Turcomans pour jouer des personnages mongols dans ce film. Et puis on le voit à la télévision pendant l'enregistrement vidéo d'une émission sur les techniques du cinéma.

Mais la télévision va l'envoyer pour un an diriger une station dans le désert. Et chez lui, sa femme lui fait une scène. Elle prépare une thèse de doctorat sur les invasions mongoles et n'a pas envie de partir. Lui non plus. Pendant que la jeune femme tape à la machine son texte enregistré au magnétophone, le réalisateur pense à son film en feuilletant un livre d'histoire du cinéma. Les Mongols — les siens et ceux de sa femme — s'animent dans le praxinoscope d'Emile Reynaud. Tout se mêle dans la tête du réalisateur et sur l'écran.

Les Turcomans se promènent, répétant consciencieusement qu'ils sont des Mongols. Ils sèment la panique dans un village où la télévision vole ses spectateurs au derviche.

Obsédé donc par la télévision qui envahit tout — les antennes poussent jusque dans le sable — Parviz Kimiavi pose une question plus que jamais fondamentale : *Qu'est-ce que le cinéma ?* Et il la pose à travers les structures mêmes de son film, où s'entrecroisent et se superposent les techniques et l'érudition, la réalité et l'illusion, la couleur locale iranienne et les artifices du spectacle historique. La question du réalisateur finit par atteindre ses personnages. Les Turcomans, faux Mongols devenus trop vrais, s'en vont sonner à la grille de Jean-Luc Godard — une grille élevée dans le vide du désert — pour lui demander la réponse. Mais le grand absent du cinéma moderne ne répond pas. On entend simplement la chanson de Karina et Belmondo dans *Pierrot le Fou*.

Ce film, visuellement très beau, est teinté d'humour et empreint d'une inquiétude concernant la création cinématographique face à la télévision-cancer qui devrait trouver des échos chez nous. Mais ce n'est pas parce que Kimiavi cite Godard qu'il est le « Godard iranien ». Il est un auteur très original et très intéressant, ce que confirme son court métrage *P comme pélican* d'une inspiration très différente, qui est présenté en première partie du programme. Un auteur qu'on ne peut pas négliger.

JACQUES SICLIER.

★ Git-le-Cœur (v.o.).

Petites nouvelles

■ Les films du groupe Dziga Vertov (Jean-Luc Godard, Jean-Pierre Gorin...) sont présentés à la faculté des lettres de Rouen par l'Atelier-Cinéma : « Vent d'est » et « Pravda » le 28 janvier, « Luttes en Italie » et « Tout va bien » le 11 février, « Un film comme les autres » et « British Sounds » le 18 février.

■ « *Le Journal intime de David Holzman* », de Jim McBride, est présenté en avant-première ce mardi 28 janvier, à 21 heures, au Ciné-Halles. Débat avec le réalisateur.

■ Les représentations de « la Célestine », prévues les 27 et 28 janvier, ont été annulées en raison d'un légère indisposition de Denise Gence. La Comédie-Française donnera cependant sa répétition générale le 29.

■ Dans la série des Mardis classiques du Théâtre Paris-Nord, Régis et Bruno Pasquier, Patrice Mondon, Roland Pidoux et Jacques Di Donato interpréteront, le 28 janvier à 20 h. 45, le « Quatuor n° 1 de Schubert » et le « Quintette avec clarinette K 581 » de Mozart.

■ Les représentations que la chorégraphe Carolyn Carlson devait donner jusqu'au 1er février à la *Maison des arts et de la culture de Créteil* ont été annulées pour des raisons techniques.

■ Gilberto Gil et Jorge Ben donneront deux concerts au Théâtre des Champs-Elysées, les 30 et 31 janvier, à 21 heures.

■ Le groupe CAN donnera un second concert à Paris, au Bataclan, le 29 janvier, à 19 heures.

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

« La Folle de Chaillot »

A la terrasse de « Francis », place de l'Alma, des affairistes cherchent le nom d'une société fictive qu'ils sont sur le point de lancer en Bourse.

Un client, deux tables plus loin, leur propose un titre : Union bancaire du sous-sol parisien.

Il y a du pétrole sous la place de l'Alma, affirme-t-il. La preuve est faite depuis longtemps. Un ingénieur du ministère refuse les permis de prospecter sous Paris. Dans quelques minutes, cet ennui cessera : un jeune homme va faire sauter la maison de l'ingénieur, juste là, au coin du quai.

Le jeune homme, pris de panique, ne jette pas la bombe, et veut se noyer dans la Seine. Un sauveteur l'assomme avant qu'il saute du pont, et vient le déposer, évanoui, aux pieds d'une vieille dame fantasque, Aurélie, qui passe chaque jour, chez Francis, quêter des abats de poulet pour les chats des squares du quartier.

Aurélie, la folle de Chaillot, redonnera l'envie de vivre au suicidaire, et fera disparaître dans une oubliette de la rue de Chaillot tous les vilains messieurs de la finance (administrateurs délégués, secrétaires généraux des syndicats de l'entreprise, députés des Alpes-Maritimes affectés au budget du Maroc, etc.)

Cette allégorie satirique est une machine animée, un grand jouet à plusieurs poupées, qui permet à Jean Giraudoux de « filer » ici et là des envolées de prose brillante sur l'amour, la jeunesse et aussi l'injustice sociale, l'égoïsme des privilégiés.

Les bonnes pages de *la Folle de Chaillot* sont connues : Aurélie décrit ses matinées au jeune candidat au suicide ; la servante, Irma, explique : *« J'adore la vie, j'adore la mort »* ; le chiffonnier, avocat du diable, démontre l'innocence des grands de ce monde.

Ce qui manque surtout à Giraudoux, c'est, contrairement à l'opinion admise, la légèreté. Même dans ses moments de bonheur — lesdites envolées chatoyantes, — il est trop appliqué, trop systématique. Sa prose ne lui échappe jamais. Elle ne passe pas dans l'âme d'autrui. Elle reste un exploit mental, une parade spirituelle. Ecrit par Ionesco, par exemple, le monologue d'Irma eût été plus naturel, plus simple, plus grand.

A plus forte raison, la lourdeur de Giraudoux nuit-elle à ce qui n'est pas son domaine d'action : l'agencement d'une intrigue. Son canevas pétrolifère ne tient pas debout. Il y ajoute des pierres d'appui, des ornements de détail, qui le font plus gauche encore. Gêné par la fausseté de l'argument, mais emporté par le goût des anicroches plaisantes, Giraudoux s'empêtre, ne parvient pas à marier la réalité et la fable. Sa fiction boite. Sa critique sociale est comme honteuse. S'il était moins brillant causeur, ce serait de la bouillie pour les chats.

Dans le livre qu'il a écrit sur son père, Louis Racine évoque quelque part « les secours des premières représentations qui font, pour un temps, la fortune des pièces médiocres ».

Les pièces de Giraudoux ne sont pas médiocres, mais elles sont moins fortes que les « secours des premières représentations » ne l'ont fait croire d'abord. Jouvet, Bérard, une pléiade d'acteurs excellents, donnaient à ces œuvres la légèreté qui leur manquait, la chaleur aussi.

Gérard Vergez a conçu aujourd'hui une mise en scène de *la Folle de Chaillot* très linéaire, lisible. Il isole chaque accident, met chaque réplique bien en vue. Les personnages sont un peu comme des silhouettes détourées et collées sur un fond uni. Plusieurs théâtres de Moscou sont coutumiers de cette technique, qui n'est pas indéfendable, qui donne au public un certain plaisir. Ce n'était pas contre-indiqué pour Giraudoux, en tout cas celui de *la Folle de Chaillot*, dont l'action est fictive, et dont les protagonistes sont des figurines plates, sauf la folle. Mais c'est un peu sec, et le gazouillis cérébral de Giraudoux n'y acquiert pas de poésie.

Catherine Hubeau est une Irma assez inspirée. Maurice Chevit un chiffonnier qui manque de feu intérieur. L'ensemble des comédiens (presque une foule) est honnête.

Du rôle célèbre, et en fait difficile parce que surestimé, de la folle, Edwige Feuillère fait quelque chose de bien. Elle ne s'élance pas derrière des merveilles absentes. Dans les bonnes pages, elle est bonne. Dans les situations tirées par les cheveux et les répliques maniérées, elle n'est jamais agaçante. Elle a une classe évidente. Elle ne transmet pas cette classe à la pièce elle-même, mais elle en marque intelligemment la physionomie de la soirée.

MICHEL COURNOT.

★ Athénée, 21 heures.

« ŒDIPE-ROI » A NICE

(Suite de la première page.)

Lorsqu'elle éclate, la vérité que les spectateurs connaissaient, comme le devin Tirésias, « muré » dans son secret, lorsque le roi parricide et incestueux, naguère si violent envers son oncle-beau-frère, réapparaît les yeux crevés, couvert de sang, l'horreur sacrée est à son comble et la salle la partage. Elle oublie que cette histoire de criminel malgré lui heurte son sens de la justice, ou alors elle l'accepte comme elle accepte les terribles symboles kafkaïens qui condamnent sans appel — image de la condition humaine — des accusés présumés innocents. Parce qu'elle comprend, ou sent, un nouveau défi de l'homme au destin.

On s'excuse de ce dithyrambe. Il faut bien se rendre à l'évidence, et la disposition d'un théâtre en rond, ou en fer à cheval, permet de suivre l'action et sur le plateau et sur les traits des spectateurs, forcés de devenir des participants. C'est visible à l'œil nu, la partie est gagnée. Par les mouvements de foule savamment réglés, par le jeu des acteurs : un Œdipe un peu jeune (Pierre Maxence), tour à tour autoritaire, injurieux et résigné, qui s'affermit jusqu'au désespoir final ; une Jocaste (Muriel Chaney) pathétique et humaine, récusant le despotisme divin : « La religion s'en va ! », déplore le chœur ; un Créon (Gabriel Monnet) ferme et magnanime, qui n'est pas encore l'ennemi d'Antigone, sont au centre d'une distribution qui s'en tire fort bien, en dépit de dix-neuf jours de répétitions. Mais elles se sont déroulées sans tiédeur.

Le vrai mircale, c'est au texte français qu'il est imputable. La traduction n'a pas été improvisée. Professeur à l'université de Nice, Jean Lamirol l'a établie avec ses étudiants. Ce travail collectif, ce travail patient, a duré plus de deux ans, et il a tenu compte des remarques et des exigences du metteur en scène. On a comparé les diverses versions, on a rejeté le style littéraire, aussi faux que possible. Tous les mots, les plus simples qui soient, limpides, proches du langage parlé, portent, passent la rampe. Sans s'écarter pour autant de l'original : il est facile de le vérifier.

⁂

On a jugé sur pièce (s). On a assisté aux réactions d'un public jeune, très jeune, dense, enthousiaste, dont les marques d'intérêt n'ont pas fléchi. Car Gabriel Monnet quitte le Centre dramatique national Nice-Côte d'Azur en plein essor. Le bilan qu'il dépose est largement positif. Depuis 1969, Nice lui est redevable de dix-huit créations, parmi lesquelles le répertoire le moins discutable occupe une large place, à moins qu'Aristophane, Shakespeare, Molière, Voltaire, Goethe, Tchkhov, ne soient des auteurs pas encore reconnus. On y trouve aussi, il faut le dire, Ionesco, Apollinaire, Brecht et consorts.

Le Théâtre de Nice a, d'autre part, accueilli plus de cinquante spectacles de l'extérieur (les meilleurs de Paris et de la province), tandis que la troupe de Gabriel Monnet partait en tournée au Festival du Marais et au Festival Sigma, en Suisse, en République fédérale d'Allemagne, à Tunis, en Espagne, en Italie, au Portugal.

Nice n'est pas seulement une « ville construite sur un village ». Elle a son université, avec douze mille étudiants, une école d'arts décoratifs. Un activité artistique et intellectuelle réelle, à en juger par le nombre et la diversité des organisations politiques, syndicales et culturelles qui ont signé une pétition pour la défense et la promotion du Théâtre de Nice menacé de démantèlement. Parce que, paraît-il, lorsqu'il ne fait pas du rase-mottes, le théâtre inquiète. Dès qu'il prend de l'ampleur, par sa vertu propre, qu'il s'agisse de Brecht ou de Claudel, de Racine ou de Sophocle, il est gênant, il suscite des relations sociales nouvelles. Ce « danger » de la liberté de création n'est sûrement pas particulier à la ville de Nice. Mais l'émotion provoquée sur le plan local par le départ d'un animateur qui, depuis Annecy et Bourges, a fait ses preuves, laisse supposer, si l'on en croit les termes du communiqué évoqué plus haut, que cette décision provient du « désaccord profond » de la municipalité « avec les options » de l'équipe du Théâtre de Nice. « Œdipe-Roi », pourtant, n'était pas un si mauvais choix.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Théâtre de Nice, jusqu'au 2 février. *Œdipe-Roi*, dans la traduction de Jean Lamiral, est édité par le Centre du vingtième siècle, U.E.R. Civilisations, 117, rue de France, Nice. Prix : 7 F.

Mardi 28 janvier

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : les Contes d'Hoffmann.
Comédie-Française, 20 h. 30 : la Célestine.
Odéon, 20 h. 30 : En r'venant de l'expo.
Chaillot, 14 h. 30 et 20 h. 30 : les Caprices de Marianne.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Henri Tachan ; 20 h. 30 : la Création du monde et autres bisness.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous. — Petit TEP, 20 h. 30 : la Petite Cuiller ; C'est pas mon frère.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 20 h. 30 : Un tramway nommé Désir.
Athénée, 21 h. : la Folle de Chaillot.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Macbeth ; 21 h. 30 : les Chaises (études pour marionnettes).
Bouffes du Nord, 20 h. 30 : les Iks.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : Tu ne voleras point.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Colombe.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Soldats ; 22 h. 30 : V comme Vian.
Daunou, 20 h. 45 : Les portes claquent.
Deux-Portes, 20 h. 30 : Lo Teatre de la Carriera.
Ecole normale supérieure, 21 h. : le Triomphe de l'amour.
Edouard-VII, 21 h. : la Mamma.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gymnase, 20 h. 30 : Cher menteur.
Hébertot, 21 h. : Raymond Devos.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Buffet-Bontems ; 22 h. : les Larbins ; 24 h. : Plaisir des dieux.
Mathurins, 21 h. : le Péril bleu ou Méfiez-vous des autobus.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : les Diablogues.
Moderne, 21 h. : le Pique-Nique de Claretta.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Mouffetard, 20 h. 30 : Macloma, clowns ; 22 h. : Soirée Saravah.
Nouveautés, 21 h. : la Libellule.
Nouvelle Comédie, 21 h. : le Prince travesti.
Œuvre, 21 h. : la Bande à glouton.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 30 : Vie et mort d'une concierge.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Good bye, Mr. Freud.
Renaissance : voir Chaillot (salles subventionnées).
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Studio-Théâtre 14, 21 h. : les Ventres brûlés ou la Vie sereine.
Tertre, 20 h. 30 : la Chose blanche.
Théâtre d'Art, 21 h. 15 : le Dernier Empereur.
Théâtre de la Cité internationale, la Galerie, 21 h. : Couples. — Le Jardin, 21 h. : Nuits sans nuit. — La Resserre, 21 h. : Comédie imaginaire ; Chansons vécues.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Victor ou les Enfants au pouvoir. — Salle II, 22 h. 30 : Voyage autour de ma marmite.
Théâtre Oblique, petite salle, 20 h. : Grimm, contes. — Grande salle, 21 h. : le Golem.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petit Orsay, 20 h. 30 : les Emigrés.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : les Voraces ou Tragédie à l'Elysée
Théâtre 347, 21 h. : le Fétichiste.
Troglodyte, 22 h. : l'Inconfortable.
Variétés, 20 h. 45 : l'Alboum de Zouc.

Les théâtres de banlieue

Créteil, Maison de la culture, 18 h. : S. Gazeau, M. Bailly, J.-C. Pennetier (Trio pour violon, violoncelle et piano, de Ravel) ; 21 h. : Sablier-Prison, ballet.
Gennevilliers, salle des Grésillons, 20 h. 45 : le Précepteur.
Ivry, Studio, 21 h : Dommage qu'elle soit une putain.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Cora Vaucaire et Mouloudji.
Suresnes, Théâtre Jean-Vilar, 21 h. : Hot 1 Baltimore.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : Tête de méduse.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Hamlet.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 18 h. 30 : Chair pour Narcissusplash ; 20 h. 45 : Dormir debout ; 21 h. 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 23 h. : Baby Sitter.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 15 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h. 15 : Ph. Val et P. Font.
Bar du Marais, 22 h. : Tu ne veux rien de bien méchant.
Café d'Edgar, 20 h. 45 : Chorus débile ; 22 h. 30 : Pierre Pechin.
Café-Théâtre des Amandiers, 21 h : Un et nu.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : la Collection ; 21 h : Huis clos ; 22 h. 30 : Femmes parallèles ; 23 h. 30 : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque.
Le Fanal, 21 h : Mr. Barnett ; 22 h. 45 : Délire à deux.
Le Jour-de-Fête, 22 h. : P. Aledo ; 23 h. : Eux aussi sont sots ; 24 h. : Autant en emporte le vit.
Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h. 45 : l'Affaire du slip de la reine d'Angleterre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Evariste ; 22 h. 30 : Henri Gougaud.
Le Splendid, 21 h. 30 : Comme un vieux moteur dans un arbre à viande.

Les comédies musicales

Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vienne.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h : De toute façon, il nous reste le cheval.
Dix-Heures, 22 h. : Persifl[...].

Le music-hall

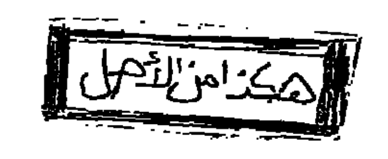
Alcazar : Paris-Broadway.
Bobino, 20 h. 30 : Barbara.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 15 : D[...] croquettes.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Kiss me, 22 h. 30 : Bons baisers d[e] Paris.
Lido, 22 h. et 0 h. 45 : Grand je[u]
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : [...] nu.
Olympia, 21 h. 15 : Michel Sardou.
Palais des congrès, 21 h. : Ser[ge] Lama.

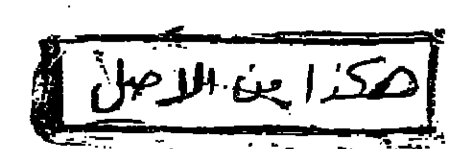
La danse

Nouveau Carré, 20 h. 30 : [...] Théâtre Joseph Russillo.
Palais des sports, 21 h. : Be[...] l'Opéra.
Créteil (voir théâtres de ban[lieue]).

Les concerts

Jardin d'acclimatation, 17 [h.] : Trio Haudebourg (musi[que fran]çaise des dix-septième [et dix-]huitième siècles).
Palais des congrès, 18 h. 30 : [...] et musiciens (Rossini, Brahms).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : P. Ca[...] violon (Vivaldi).
Théâtre 13, 20 h. 45 : E. Thib[...] P. Craple (Berkeley, Casella/[...]ten, Ravel).
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 45 : [Musi]que de chambre (Schubert[, Mo]zart).
Créteil (voir théâtres de ban[lieue]).





SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : les Rapaces, d'E. von Stroheim ; 18 h. 30 : Loulou, de G. W. Pabst ; 20 h. 30 : Des insectes et des hommes, de W. Green ; 22 h. 30 : J'irai comme un cheval fou, de F. Arrabal.

Les exclusivités

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) (**) Quintette 5e (033-35-40)
APPORTEZ-MOI LA TETE D'ALFREDO GARCIA (A., v.f.) (**) Capri, 2e (508-11-69)
AU LONG DE LA RIVIERE FANGO (Fr.) La Clef, 5e (337-90-90) ; Bilboquet, 6e (222-87-23). U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). Studio Raspail, 14e (326-38-98)
LE CHAUD LAPIN (Fr.) Montparnasse 83, 6e (544-14-27). Dominique, 7e (551-04-55)
CHINATOWN (A., v.o.) (*). Colisée, 8e (359-29-46). Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. Français, 9e (770-33-88). Caravelle, 18e (387-50-72) ; Montparnasse-Pathé 14e (326-65-13). Gaumont-Convention 15e (828-42-27). Les Nations 12e (343-04-67). Fauvette 13e (331-60-74)
LA CITE DU SOLEIL (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86) de 15 h. 30 à 20 h. 40 compris
LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82)
LES DIEUX ET LES MORTS (Brés., v.o.) Ciné-Halles-Positif, 1er (236-71-72)
DIS-MOI QUE TU M'AIMES (Fr.) : Maxéville 9e (770-72-87). Ermitage, 8e (359-15-71) ; Univers, 14e (331-74-13)
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71)
DODES' CADEN (Jap., v.o.) Quintette, 5e (033-35-40)
EMMANUELLE (Fr.) (**). Rio-Opéra, 9e (742-82-54) ; Triomphe, 8e (225-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17). Méry, 18e (522-59-64) ; Ornano, 18e (607-07-02). Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
FENDER L'INDIEN (A., v.o.) Action-Christine 6e (325-85-78)
LES FILLES DE KA-MA-RE (Jap., v.o.) (**) Studio Galande, 5e (033-72-71)
LA GIFLE (Fr.) Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13). Diderot, 12e (343-19-29). Gaumont-Sud, 14e (331-51-16). Hautefeuille, 6e (633-79-38). Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43). Maxéville 9e (770-72-87). France-Elysées, 8e (225-19-73). Concorde 8e (359-92-84)
LE GRAND OCEAN (Fr.) Publicis-Défense (La Défense-Puteaux) (788-29-34). Paramount-Gaîté 14e (326-99-34)
HARRY AND TONTO (A., v.o.) Boul'Mich, 5e (033-48-29). Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). Arlequin, 6e (548-62-25). Plaza 8e (073-74-55)
L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A., v.o.) Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80). Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23). v.f. Paramount-Opéra 9e (073-34-37). Max-Linder 9e (770-40-04). Lux-Bastille, 12e (343-79-17). Paramount-Montparnasse 14e (326-22-17) ; Paramount-Gobelins 13e (707-12-28). Grand-Pavois, 15e (531-44-58). Paramount-Maillot, 17e (758-24-24). Paramount-Orléans 14e (580-03-75). Moulin-Rouge 18e (606-63-26)
L'HOMME DU CLAN (A., v.o.) : Ermitage, (8e) (359-15-71). v.f. : Rex, 2e (236-83-93). Miramar, 14e (326-41-02). Mistral, 14e (734-20-70) ; Telstar, 13e (331-06-19). Murat, 16e (288-99-75). Clichy-Palace, 17e (387-77-29) ; Paramount-Maillot 17e (758-24-24)
L'HOMME DU FLEUVE (Fr.) Le Seine, 5e (325-92-46)
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12). Normandie, 8e (359-41-18). v.f. Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo 9e (770-20-89)
IL ETAIT UNE FOIS UN MERLE CHANTEUR (Sov., v.o.) Studio Logos, 5e (033-26-42). Pagode, 7e (551-12-15)
IMPOSSIBLE PAS FRANÇAIS (Fr.) George-V 8e (225-41-46). Capri, 2e (508-11-69)
LA JEUNE FILLE ASSASSINEE (Fr.) (**) UGC-Odéon 6e (325-71-08). UGC-Marbeuf, 8e (225-47-19). Liberté 12e (333-01-59)
LE LOUP DES STEPPES (Fr.-Suis.-All., v. angl.) UGC-Odéon, 6e (325-71-08) ; La Clef 5e (337-90-90)
MAI 68 (Fr.) Dragon, 6e (548-54-74)
MARIAGE (Fr.) Biarritz, 8e (359-42-33) ; Marivaux, 2e (742-83-90) Bonaparte, 6e (326-12-12). UGC-Odéon, 6e (325-71-08) ; Passy, 16e (288-62-34). Paramount Maillot 17e (758-24-24)
MECANICA NATIONAL (Mex., v.o.) Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)
LE MILIEU DU MONDE (Suis.) Quintette, 5e (033-35-40)
LES MONGOLS (Ira., v.o.) Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25)
ON N'ENGRAISSE PAS LES COCHONS A L'EAU CLAIRE (Can.) Le Marais, 4e (278-47-86)
PAOLO IL CALDO (It., v.o.) Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36)
PARADE (Fr.) Hautefeuille, 6e (633-79-38)
MES PETITES AMOUREUSES (Fr.) Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13)
PINK NARCISSUS (A., v.o.) (**) Ciné Halles, 3e (236-71-72). Jean-Renoir 9e (874-40-75)
LE RETOUR DU GRAND BLOND (Fr.) Paris 8e (359-53-99) Wepler, 18e (387-50-70). Berlitz, 2e (742-60-33). Cluny-Palace, 5e (033-07-76). Montparnasse Pathé, 14e (326-65-13)
ROBIN DES BOIS (A., v.f.) Rex, 2e (236-83-93). Terminal-Foch, 16e (704-49-53). Le Royale, 8e (265-82-66)
747 EN PERIL (A., v.o.) Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). v.f. Rex, 2e (236-83-93). Helder, 9e (770-11-24). Rotonde, 6e (633-08-22). Murat 16e (288-99-75)
SERIEUX COMME LE PLAISIR (Fr.) Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14). Madeleine 8e (073-56-03). Montparnasse-83, 6e (544-14-27). Saint-Germain Village, 5e (633-87-59). Gaumont-Convention 15e (828-42-27)
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14). Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59). P.L.M. Saint-Jacques 14e (589-68-42)
LA SOLITUDE DU CHANTEUR DE FOND et SI J'AVAIS QUATRE DROMADAIRES (Fr.) Studio des Ursulines, 5e (033-39-19)
SWEET LOVE (A., v.o.) (**) Hautefeuille 6e (633-79-38). v.f. Gramont, 2e (742-95-82). Scala 10e (770-40-00)
LA TARTE VOLANTE (It., v.o.) Saint-André-des-Arts 6e (326-48-18)
TERREUR SUR LE BRITANNIC (A., v.o.) Ermitage 8e (359-15-71) Saint-Michel 5e (326-79-17). v.f. Rex, 2e (236-83-93). Miramar 14e (326-41-02). Mistral, 14e (734-20-70). Napoléon 17e (380-41-46). Magic-Convention 15e (828-20-32)
TEX AVERY FOLLIES SUPER SHOW (A., v.o.) Cinoche-Saint-Germain 6e (633-10-82)
UNE PARTIE DE PLAISIR (Fr.) Normandie 8e (359-41-18). U.G.C.-Marbeuf 8e (225-47-19). Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90). Studio-Médicis, 5e (633-25-97) Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Cambronne, 15e (734-42-96). Murat, 16e (288-99-75). Liberté 12e (343-01-59)
UN VRAI CRIME D'AMOUR (It., v.o.) Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; (v.f.) Omnia, 2e (231-39-36)
VINCENT, FRANÇOIS, PAUL ET LES AUTRES (Fr.) Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43). Templiers, 3e (272-94-56) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Marignan, 8e (359-92-82)
LE VOYAGE D'AMELIE (Fr.) Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; 14-Juillet 11e (700-51-13)
ZIG ZIG (Fr.) Mercury 8e (225-75-90). ABC, 2e (236-55-54). Montparnasse 83, 6e (544-14-27). Quintette 5e (033-35-40). Gaumont-Convention, 15e (828-42-27). Fauvette, 13e (331-56-86). Victor-Hugo, 16e (727-49-75). Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)

Les grandes reprises

ANIMAL CRACKERS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) avec : l'Abominable Dr Phibes (A., v.o.).
BANANA SPLIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
LA CROISIERE JAUNE (Fr.) : Jean-Cocteau, 5e (033-47-62)
EN QUATRIEME VITESSE (A., v.o.) : Olympic, 13e (783-67-42).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04) V., S. et Dimanche.
LES LOIS DE L'HOSPITALITE (A., v.o.). Panthéon, 5e (033-15-04), Saint-Séverin, 5e (033-50-91). Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
LA MAISON DES SEPT PECHES (A., v.o.) Marc-Mahon, 17e (380-24-81).

Les films nouveaux

SCENES DE LA VIE CONJUGALE, film suédois d'I. Bergman — V.o. Biarritz, 8e (359-42-33). Vendôme 2e (073-97-52). La Clef 5e (337-90-90). U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). v.f. U.G.C.-Marbeuf 8e (225-47-19). Gaumont-Madeleine 8e (073-56-03). Clichy-Pathé 18e (522-37-41). Magic-Convention, 15e (828-20-32). Les Nations, 12e (343-04-67). Bienvenue-Montparnasse 15e (544-25-02)
C'EST PAS PARCE QU'ON A RIEN A DIRE QU'IL FAUT FERMER SA GUEULE, film français de J. Besnard, avec B. Blier — Paramount-Opéra, 9e (073-34-37). Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Orléans, 14e (508-03-75), Galaxie 13e (331-76-86), Capri, 2e (508-11-69), Maine Rive-Gauche 14e (567-08-96). Les Images, 18e (522-47-94). Publicis Sofitel, 15e (842-04-68)
FRIC-FRAC RUE DES DIAMS, film américain d'A. Avakian, avec C. Grodin, C. Bergen et Trevor Howard — V.o. Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). Paramount-Odéon 6e (325-59-83). v.f. Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Paramount-Opéra 9e (073-34-37). Paramount-Montmartre, 18e (606-34-35)
LA SOUPE FROIDE, film français de Robert Pouret, avec Christine Laurent, Sylvie Milhaud et Julian Negulesco — Elysées-Lincoln 8e (359-36-14). Quintette, 5e (033-35-40). Gaumont-Sud 14e (331-51-16). Gaumont Opéra 9e (073-95-48). Cambronne 15e (734-42-96). Clichy-Pathé 18e (522-37-41). Gaumont-Gambetta 20e (797-02-74)
LE GHETTO EXPERIMENTAL, film français de J.-M. Carré et A. Schmedes — Le Marais 4e (278-47-86)
DOSSIER ODESSA, film anglo-allemand de R. Neame, avec Maximilian Schell — V.o. Gaumont-Ambassade 8e (359-19-08). Danton, 6e (326-08-18) ; v.f. Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Montparnasse-83 6e (544-14-27). Gaumont-Sud 14e (331-51-16) à partir du 29. Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11). Gaumont-Gambetta, 20e (797-95-02)
DU SANG POUR DRACULA, film américain d'Andy Warhol — V.o. Concorde 8e (359-92-84). St-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. Gaumont-Lumière 9e (770-84-64). Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Cambronne, 15e (734-42-96). Gaumont-Sud 14e (331-51-16). Les Nations 12e (343-04-67)
LA GENESE, dessin animé — Convention Gaumont, 15e (828-42-27). Saint-Lazare-Pasquier 8e (387-35-43)

PIERROT LE FOU (Fr.). Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
PICKPOCKET (Fr.) La Pagode, 7e (551-12-15)
UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.) Grands-Augustins, 6e (633-22-13).

Les festivals

H. BOGART — V.o., Action Lafayette 9e (878-80-50) le Grand Sommeil
OTTO PREMINGER — V.o., Action Lafayette, 9e (878-80-50) : le Cardinal
PAGNOL — André Bazin 13e (337-74-39) la Fille du puisatier
DE GODARD A GARREL. Olympic 1 14e (783-67-42) les Yeux fermés
M. MONROE — V.o., Ranelagh, 16e (224-14-08), 20 h. : Les hommes préfèrent les blondes ; 22 h. : Bus stop
ROBERT WISE — V.o., Boîte à films 17e (754-51-50) ; 14 h. Le jour où la Terre s'arrêta ; 16 h. Je veux vivre ; 18 h. le Coup de l'escalier ; 20 h. la Maison du diable ; 22 h. Marqué par la haine
ECRAN FANTASTIQUE. — V.o., New-Yorker, 9e (770-63-40), 20 h. : Abattoirs ; la Nuit des mille chats.
ACTION MUSIC FESTIVAL. — V.o., Action-République, 10e (805-51-33) : les Folles Années du rock
POP AND ROCK STORY — V.o., Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15) : Joe Cocker

Les séances spéciales

LANCELOT DU LAC (Fr.) Le Seine, 5e (325-92-46) à 14 h. 15, 16 h. 15 et 18 h. 15
LES HAUTES SOLITUDES (Fr.). Marais, 4e (278-47-86) à 14 h. et 22 h. 30
LA NUIT DU FANTASTIQUE (v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40), ven. à 24 h. le Survivant ; les Monstres de l'espace ; les Damnés ; Les soucoupes volantes attaquent.





SPECTACLES POUR ENFANTS

Semaine du 29 janvier au 4 février

A.C.T.-Alliance française (346-03-18) (S., D.), 14 h. 30 : les Fourberies de Scapin ; dim., 10 h. : le Roman de Renart.
Café d'Edgar (326-13-68), mer., 15 h. : Alice s'émerveille.
Centre américain (033-99-92) Me., 16 h. Hootnany
Gaîté-Montparnasse (633-16-22), mer. et sam. à 15 h. les Lettres de mon moulin (marionnettes)
Jardin d'acclimatation (624-10-80) théâtre, mer., à 15 h. : la Goutte de miel.
Jardin du Luxembourg (326-46-47), mer., sam. et dim., à 14 h. 30 et 15 h. 30 : Un voyage au pôle Nord
Jardin des Tuileries (076-05-19) mer., sam. et dim., toutes les demi-heures, à partir de 15 h. Marionnettes
Mouffetard (336-02-87), mer. et sam. 14 h. 30 Place des Fêtes
Nouveau Carré (277-88-40) Me., Sa. et Di. à 14 h. 30 Cirque Gruss ; mer., à 14 h. 30 (salle Papin) Mercredis verts (les métiers de la nature)
Théâtre de la Cité internationale (589-38-69) mer., 15 h. Chantefleurs et chantefables
Théâtre des Deux-Portes (797-24-51), le 29, à 16 h. 30, et le 1er, à 15 h. : le Conte de l'ogre.
Théâtre du Petit-Monde (227-88-73), mer., 15 h. Le petit Chaperon rouge sauvé par les trois petits cochons ; dim., 15 h. : les Malheurs de Sophie
Théâtre de la Plaine, mer., 15 h. : Bonjour clown.
Théâtre 13 (273-34-37), Me. 15 h. : Au clair de la lune (marionnettes)
Cirque d'Hiver (700-12-25), mer., à 14 h.
Galaxy (205-28-06), mer. et sam., à 14 h. 30 ; dim., à 14 h. 30 et 17 h. 30 : Princesse Csardas.
Montrouge, mairie (253-23-24), le 29, à 14 h. 30 : Marionnettes à fils.
Versailles, Théâtre Montansier (950-71-18), le 30, à 17 h. 30 : Orchestre des cadets de la Schola Cantorum ; le 31, à 14 h. 15 : les Femmes savantes

L'ÉVÉNEMENT

LE CINÉMA FRANÇAIS

Le cinéma a quatre-vingts ans. En 1895, dans le salon indien du Grand Café, les frères Lumière projetaient les premiers films jamais réalisés : « Bébé mange sa soupe », « L'Arroseur arrosé »... A peine un siècle d'existence, pour un art, c'est une vie encore brève. Mais depuis dix ans on répète inlassablement que le cinéma est malade. Le public déserte les salles, la production diminue, la télévision le concurrence et les pouvoirs publics l'abandonnent. Depuis dix ans on parle de la « crise du cinéma français ». Récemment, des comédiens ont protesté contre l'abus des films à la télévision. En une soirée, la fréquentation des cinémas avait diminué de 40 %.

Le 22 janvier dernier, le secrétaire d'Etat à la culture, M. Michel Guy, exposait à la presse sa politique cinématographique. Elle pourrait se résumer ainsi : la période de crise est presque terminée ; il faut miser sur une expansion du cinéma français ; voici quelques remèdes d'urgence, d'autres suivront pour une réforme à long terme (« le Monde » du 23 et du 24 janvier). A ces propos optimistes s'opposent quelques analyses, dont celle du rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, M. Jack Ralite (com.), qui en octobre dernier a protesté contre l'insuffisance du budget du cinéma : « Depuis 1964 tous les rapports parlementaires sur le cinéma ont, à des degrés divers, noté la crise et revendiqué des mesures d'aide. Malheureusement, à chaque fois, malgré la vigueur des remarques, la majorité de l'Assemblée nationale a voté des crédits du cinéma toujours dérisoires, laissant ainsi la situation se dégrader. On peut s'expliquer un vote en faveur du budget du cinéma, une année, deux années même. Mais la constance de la politique gouvernementale d'abandon n'autorise pas à refaire dix fois le même geste de ratification du plus petit des budgets du mini-budget de la culture. Celui de 1975 représente les 40/10 000 du budget de l'Etat. »

M. Michel Guy, pour agir, compte notamment sur l'augmentation de 25 % du fonds de soutien au cinéma, sur un allègement de la T.V.A. modulé selon les secteurs, sur une réorganisation des organismes de crédit et sur une plus grande concertation des professionnels.

Est-ce suffisant pour que le cinéma français entre dans une nouvelle ère d'expansion ? L'étude ci-dessous est orientée sur les secteurs touchés par ces réformes. Les chiffres, lorsqu'il n'est pas fait mention de leur source, proviennent du Centre national de la cinématographie (C.N.C.).

LOUIS DANDREL.

UN ART ET UNE INDUSTRIE

L'ANALYSE de la situation du cinéma français est compliquée par la division des secteurs : production, distribution, exploitation. Le cinéma n'est pas seulement un art. Un film, par son coût de production, met en jeu des mécanismes économiques identiques à ceux de n'importe quelle industrie. Le profil général du cinéma français peut se présenter ainsi :

— Son chiffre d'affaires global en 1973 s'est élevé à 1,37 milliard de francs *(à titre de comparaison : 16 milliards environ, hors taxe, pour la régie Renault). Il se divise schématiquement en 1,15 milliard de recettes intérieures (pour la France), 102 millions de recettes pour l'exportation*, et près de 66 millions pour le fonds de soutien.

L'industrie cinématographique emploie 24 000 personnes environ *(chiffre de 1974) : près de 3 000 dans la production, 2 700 dans les entreprises à façon, laboratoires, etc., 1 800 dans les entreprises de distribution et plus de 16 000 dans les salles de cinéma. La régie* Renault emploie 96 000 salariés, *l'industrie de l'ameublement, 100 000.*

Le cinéma est donc un secteur d'activité d'une faible importance dans l'économie française. Au début de la crise, il y a dix ans, la direction générale des finances a publié une enquête dont la conclusion ne laissait guère de doute sur l'opinion des pouvoirs publics : « Pour faire vivre le spectacle cinématographique dans un pays donné, deux formules sont possibles : ou bien se borner à maintenir l'infrastructure (salles d'exploitation) et importer la production étrangère ; ou bien *réaliser à l'échelon national l'ensemble du cycle qu'implique* ce spectacle : production, distribution, exploitation. (...) La seconde formule exige des capitaux importants et ne les rémunère que de *façon aléatoire (...). Il ne faut pas se cacher que le maintien d'une* production française constitue une forme de luxe. »

Le budget du cinéma, inscrit dans le budget général du secrétariat d'Etat à la culture, pour 1975, s'élève à 10 513 500 F. Ces crédits sont insuffisants, estiment les professionnels, qui s'élèvent d'autre part contre le régime fiscal auquel ils sont assujettis. La TVA pour le cinéma est fixée au taux de 17,6 %, alors que le taux réduit (7,5 %) est appliqué aux autres secteurs culturels (livres, théâtres, concerts, spectacles de variétés...). Selon le rapport de la commission des affaires culturelles à l'Assemblée nationale, les recettes procurées à l'Etat par la perception de la T.V.A. sur l'industrie cinématographique seront cette année de l'ordre de 200 millions de francs (elles étaient de 162,5 millions en 1972). Le secrétaire d'Etat à la culture a annoncé qu'il allait négocier avec le ministère des finances l'allégement de la fiscalité dans certains secteurs, et tout d'abord celui de l'exploitation dans les circuits « art et essai ».

LA PRODUCTION : ralentissement des investissements

Les chiffres de la production du cinéma français indiquent une hausse régulière au cours des dernières années : 236 films en 1974, 200 films en 1973, 169 en 1972. A titre de comparaison, la production en 1956 était de 129 films ; dans les années 60, la moyenne s'établissait autour de 145 films.

La production des onze premiers mois de 1974 se répartit ainsi :

Films 100 % français : 141 (97 en 1973)
Coproduction à majorité française : 48 (56 en 1973)
Coproduction à majorité étrangère : 47 (47 en 1973)

A cette augmentation quantitative de la production répond une diminution des investissements. Sur les 141 films français, 76 ont un budget de moins d'un million de francs ; 19 dépassent 3 millions de francs. Or les films à faible budget, réalisés le plus souvent par de jeunes cinéastes, sont d'une rentabilité aléatoire, compte tenu du marché favorable aux productions coûteuses qui réunissent des vedettes. Seuls les films pornographiques, qui ne nécessitent que très peu de moyens, sont rapidement amortis. La situation financière des jeunes cinéastes est en général précaire et l'endettement chronique est une constante de la profession.

Les films à budget élevé — ceux qui font les meilleures recettes — sont de plus en plus coproduits. Sur les 48 films à majorité française, 26 ont un budget supérieur à 3 millions de francs (et 24 sur les 47 à majorité étrangère). Cette tendance au ralentissement des investissements français est très sensible au cours des dix dernières années. Entre 64 et 73, le coût moyen du film français est passé de 2,08 millions de F à à 1,56 million (en francs constants). Celui des coproductions, en revanche, s'est élevé de 3,53 millions de F à 4,44 millions de F.

ÉVOLUTION DU COUT MOYEN DES FILMS FRANÇAIS EN DIX ANS

ANNÉES	Coût moyen des films purement français		Coût moyen des films de coproduction		Coût moyen total	
	en millions de francs courants	en millions de francs constants 1973	en millions de francs courants	en millions de francs constants 1973	en millions de francs courants	en millions de francs constants 1973
1963	1,08	1,68	2,53	3,85	2,17	3,39
1964	1,36	2,08	2,31	3,53	2,02	3,09
1965	1,42	2,12	2,33	3,47	2,12	3,16
1966	1,99	2,89	3,48	5,05	2,97	4,31
1967	1,40	2,02	3,77	5,43	2,84	4,09
1968	1,43	1,99	3,93	5,46	2,88	4,00
1969	1,60	2,08	3,40	4,42	2,58	3,35
1970	1,45	1,75	4,38	5,299	2,85	3,45
1971	1,48	1,72	4,80	5,57	3,05	3,54
1972	1,53	1,68	4,71	5,18	3,37	3,71
1973	1,56	1,56	4,44	4,44	3,08	3,08

LA DISTRIBUTION : dix-sept sociétés font la majorité des recettes

Au 31 décembre 1972, on recensait 170 entreprises de distribution autorisées, dont 124 travaillaient effectivement. Ces chiffres n'ont presque pas changé. Les 124 distributeurs réalisent une recette de 432 millions de francs environ qui se décomposent ainsi :

— Distributeurs diffusant en majorité des films américains, soit 7 sociétés : 184 millions de francs ;

— Distributeurs français (2 sociétés à rayonnement national et 8 groupes à vocation régionale) : 158 millions de francs ;

— Salles Art et essai, 30 distributeurs : 16 millions de francs environ ;

— 57 indépendants : 74 millions de francs.

La distribution est donc elle aussi relativement concentrée, 17 sociétés ou groupements de sociétés réalisant 80 % de la recette globale.

Les circuits de distribution se sont sensiblement modifiés depuis les décisions réglementaires du 10 juillet 1964 relatives à l'exercice de la profession. Le nombre des entreprises spécialisées dans les secteurs dits « Art et essai » et « non commercial » a augmenté. En 1972, on comptait 41 distributeurs Art et essai contre 18 en 1964 et 13 dans le domaine non commercial contre 8. La distribution joue un rôle déterminant sur la carrière des films. Si 32 metteurs en scène ont pu en 1972 réaliser leur premier film, 18 seulement de ces films ont pu sortir. Les autres n'ont pas trouvé de distributeur.

LE FONDS DE SOUTIEN

LORSQU'UN spectateur achète un billet au guichet d'une salle de cinéma, il acquitte, outre le droit d'entrée, une taxe additionnelle. Celle-ci alimente un fonds de soutien au cinéma ; elle est perçue par le ministère des finances. Le produit global de cette taxe était, en 1974, de l'ordre de 152 millions de francs. Il devrait augmenter cette année de 25 %, compte tenu notamment de la hausse des versements effectués par les chaînes de télévision (de 5 millions, ils passent à 11 millions en 1975 pour atteindre 20 millions en trois ans). C'est sur cette augmentation que compte le secrétaire d'Etat à la culture pour appliquer les diverses mesures qu'il vient d'annoncer.

Le soutien financier au cinéma est divisé en quatre secteurs :

1) Subventions à la production de films de long métrage. Cette aide est versée automatiquement. Elle est calculée en fonction des recettes des films et doit être employée pour financer un nouveau film ou éteindre les dettes d'un film précédent.

2) Subventions à l'exploitation, également automatiques, destinées à financer les travaux d'équipement et la création de salles.

3) Subventions à divers secteurs et institutions : Festival de Cannes, Institut des hautes études cinématographiques, Unifrance-film ; producteurs de courts métrages ; studios, laboratoires, auditoriums ; éditeurs de journaux filmés ; garanties de prêts bancaires.

4) Avances sur recettes. Elles sont accordées aux producteurs d'œuvres sélectionnées par une commission. Les crédits dont elle dispose seront augmentés.

1974/Salles françaises selon le nombre de places*

	NOMBRE TOTAL DE SALLES : 4185 — 1.867.810 FAUTEUILS		SALLES EN %	TOTAL DES FAUTEUILS EN %
MOINS DE 300 PLACES	1254	257.763 FAUTEUILS	29,86 (+ 12,48 %)	13,80
300 à 399 PLACES	884	300.191 FAUTEUILS	21,05 (— 1,89 %)	16,07
400 à 499 PLACES	676	297.249 FAUTEUILS	16,10 (— 2,31 %)	15,91
500 à 699 PLACES	770	442.980 FAUTEUILS	18,34 (— 3,02 %)	23,69
700 à 999 PLACES	441	360.528 FAUTEUILS	10,50 (— 7,35 %)	19,30
1000 PLACES et PLUS (1)	174	208.701 FAUTEUILS	4,15 (— 14,85 %)	11,23
			= 100 %	= 100 %

*Recensement au 1er Janvier 1974
(1) Dont 5 salles de plus de 2000 places (2 à Paris, 1 en banlieue, 2 à Lille)
C.N.C. G. 372

L'EXPLOITATION : la baisse des entrées se stabilise

● **Les salles**

L'un des signes les plus nets de la crise du cinéma français a été la fermeture d'un millier de salles en quinze ans. On comptait très exactement 5 723 salles en 1957 (exerçant au format standard 35 mm), soit 2 760 000 fauteuils. En 1973, il n'en restait que 4 213, soit 1 870 000 fauteuils ; en 1974, 4 199, soit 1 867 810 fauteuils. Par le jeu conjoint des fermetures et des ouvertures, ces chiffres globaux ne traduisent pas exactement la réalité. En fait, on a recensé durant cette période plus de 3 000 fermetures ; 1 600 salles se sont ouvertes, mais ce chiffre inclut les morcellements des anciennes salles en multisalles.

Devant le marasme de l'exploitation, les grandes entreprises, telles que l'Union générale de la cinématographie (U.G.C.), ou Gaumont-Pathé, se sont orientées vers la construction de complexes comportant plusieurs salles réunies. En 1974, deux cent cinquante-cinq complexes ont ainsi été aménagés, représentant un parc total de sept cent vingt-deux salles. La répartition de ces complexes sur le territoire français est représentative de la situation du marché du cinéma, concentré sur les agglomérations importantes :

Paris	61 complexes,	soit	167	salles
Banlieue	35	»	113	»
Grande région parisienne ..	33	»	85	»
Région de Bordeaux	19	»	57	»
Région de Lille	10	»	27	»
Région de Lyon	29	»	81	»
Région de Marseille	55	»	154	»
Région de Strasbourg	9	»	28	»
Région de Nancy	4	»	10	»

L'exploitation a évolué vers une concentration : trois sociétés dominent le marché : l'U.G.C., Pathé-Gaumont et Parafrance (à capitaux américains). Une telle situation a des répercussions importantes sur la production des films dont la carrière dépend en dernier ressort des circuits d'exploitation. Les servitudes de l'amortissement des films opèrent des sélections qualitatives que dénoncent un grand nombre de cinéastes. Il est certain cependant que la construction des multisalles a permis d'enrayer la baisse de fréquentation enregistrée au cours des dernières années. En revanche, cette politique a entraîné un émiettement de la production cinématographique et favorisé l'assimilation du film aux produits commerciaux. D'une part, la consommation a augmenté, mais, d'autre part, la carrière des films a été raccourcie.

● **La fréquentation**

Entre 1957 et 1969, le nombre des spectateurs de cinéma n'a cessé de décroître. Il est passé de quatre cents millions à cent quatre-vingts millions environ. Mais, depuis quatre ans, il s'est stabilisé autour de ce chiffre. Pour 1974, le volume des entrées s'est élevé à 175 millions environ. Il ne devrait plus guère varier dans les prochaines années. Le secrétariat d'Etat à la culture estime cependant qu'il existe un public potentiel de cinquante millions de spectateurs et veut mettre en place un schéma directeur de l'exploitation régionale.

En effet la composition sociologique du public de cinéma a très sensiblement évolué. Le cinéma est actuellement un loisir urbain. La population cinéphile de 1974 se caractérise notamment par sa jeunesse (75 % des spectateurs ont moins de trente-quatre ans et plus de la moitié entre quinze et vingt-quatre ans), par sa localisation dans les villes et avant tout à Paris, et par son niveau d'éducation en général supérieur au primaire. A l'intérieur de cette population, ce sont les cadres supérieurs, les cadres moyens et les ouvriers qui ont le niveau de fréquentation le plus élevé. Dans une enquête récente du Centre national de la cinématographie, il apparaissait, dans les causes de la baisse du public, divers éléments, et notamment :

— Le prix des places : le cinéma est une distraction coûteuse (58 % des réponses), très coûteuse (15 %) ;

— Le niveau d'études : 29 % des spectateurs réguliers ont le certificat d'études primaires, 50 % ont fait des études secondaires et 54 % des études supérieures

— L'insuffisance des salles. L[...] campagnes sont sous-équipées

ÉQUIPEMENT DANS LES COMMUNES RURALES (1) (en % par rapport au total France)

ANNÉES	POPULATION totale	POPULATION cinématographique (2)	SALLES	FAU[...]
1963	33,5	3,8	16,8	[illegible]
1964	33,5	3,9	16,8	[illegible]
1965	33,5	3,8	16,6	[illegible]
1966	33,5	3,6	16,1	[illegible]
1967	33,5	3,5	16,3	[illegible]
1968	33,5	3,3	15,6	[illegible]
1969	33,5	3,1	15,1	[illegible]
1970	30,1	2,4	13,2	[illegible]
1971	30,1	2,3	12,5	[illegible]
1972	30,1	2,1	11,6	[illegible]
1973	30,1	2,0	10,7	[illegible]

(1) Est dite commune rurale, selon la définition adoptée par l'[...] toute commune de moins de 2 000 habitants non rattachée à un[...] urbaine.

(2) Population des communes rurales équipées en salles de [...] standard et exprimée en pourcentage par rapport à l'ensemble de la [...]lation cinématographique (population des communes équipées en s[...] format standard).

Les spectateurs ruraux représentaient 9 % de la population cinématographique en 1967. En 1974 elle ne compte plus que pour 3,9 %. Les analyses régionales détaillées éclairent encore plus nettement l'évolution de la fréquentation des salles de cinéma. En 1971, 57,31 % des spectateurs habitent dans des villes de plus de 60 000 habitants, 6,74 % dans les communes de 2 000 à 5 000 habitants, 4,42 % dans les communes de 5 000 à 8 000 habitants. Certaines régions accusent de fortes baisses de fréquentation, tel l'est de la France :

— 4,66 % dans la région de Strasbourg,

— 3,58 % dans la région de Nancy (pour l'année 1972).

A Paris, les salles d'exclusivité drainent la majorité des spectateurs (52 % en 1972) ; les [...] de quartier perdent peu [...] leur public (42,6 % en [...] 30,4 % en 1972).

● **L'exportation**

Depuis quinze ans, l'évol[...] des recettes d'exportation [...] figurée par un graphique en [...] de scie. La décroissance [...] régulière à partir de 196[...] chiffre de 1972, 71 millio[...] francs, est nettement inféri[...] celui de 1957 (87 millio[...] francs constants). L'anné[...] marque une rupture, avec 11[...] lions de francs. Les résultats [...] l'année 1974, encore provis[...] semblent confirmer ceux de l'an[...]née précédente. Il semble que la reprise de l'exportation est en train de se consolider après une longue période de régression.

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68



emplois internationaux

EXPANSIAL

Recherche pour Sociétés Nationales en Algérie.

ingénieurs

Industrie Sidérurgique

Directeur technique - Unité d'électrolyse de zinc — Réf. 641

Mécanicien - Profilés à froid, coordination des études, méthodes et atelier central — Réf. 640

Mécanicien - Contrôle de production, usine de tuberie et profilés à froid — Réf. 651

Electromécanicien - Usine de profilés à froid — Réf. 652

Responsable de bureau technique d'entretien — Réf. 642

Organisation - Mise en place des procédures et liaison avec le service informatique - Expérience en métallurgie, réseau de distribution, commerce international, gestion commerciale — Réf. 653

Distribution produits sidérurgiques, transport, manutention, stockage et gestion des stocks — Réf. 654

Pour tous ces postes, il est exigé une solide formation et une expérience confirmée dans des postes similaires.

Salaire selon compétence - Nombreux avantages sociaux.

Téléphoner pour rendez-vous et adresser c.v. détaillé sous référence correspondante :
EXPANSIAL 6, rue Halévy 75009 Paris 742.31.20 - 266.12.25

HAVAS CONTACT

Villages Vacances Maroc rech. pr saison été 1975

1) ADJOINTE DE DIRECTION
responsable des services réception Club enfants.
Profil : sens développé accueil, anglais ou allemand apprécié.

2) CHEF ANIMATEUR
responsable vie du village, coordinateur activités, loisirs expérience animation indispensable.

3) CHEF DE CUISINE
(500 couverts environ)
Sens du commandement, expér. collectivités indisp. Références exigées.

4) INFIRMIERE DIPLOMEE

Ecr. av. C.V. + photo (ret.) à nº 9141 PUBLIPRESS
31, bd Bonne-Nouvelle, 75082 Paris Cedex 02.

Association Internationale de formation de cadres cherche pour travail en Afrique

FORMATEURS

ET

CHERCHEURS

si possible africains, ayant tenu responsabilités dans le développement rural en Afrique. Ecrire nº 7.786, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

Schlumberger

offre des situations vivantes bien rémunérées et comportant de nombreux avantages à des

INGENIEURS

débutants (ou presque), électriciens, électroniciens ou mécaniciens. Ils participeront à l'expansion des activités de recherche pétrolière en Europe, Afrique, Moyen et Extrême Orient. Une formation rémunérée, préparatoire à l'activité proposée, est assurée sur les lieux mêmes d'exploitation et, selon ceux-ci, le salaire débute entre 4.600 et 7.650 francs par mois. Outre un diplôme d'ingénieur, il est demandé aux candidats de posséder de bonnes notions d'Anglais, d'être célibataires et de le rester pendant 15 mois. Envoyer C.V. + photo à S.T. Schlumberger, Personnel Dept., 42 rue Saint Dominique, 75007 Paris. Merci.

SCOR

Le premier réassureur français recherche pour lui confier la responsabilité de son département

Extrême-Orient

Un Ingénieur

Basé à Paris pendant environ 2 ans, le candidat retenu sera formé aux techniques de la réassurance et en particulier à l'analyse et à l'évaluation de risques de nature technique que la SCOR couvre dans le monde entier.

Détaché à Hong-Kong il devra, en un deuxième temps, prendre la responsabilité de l'activité et des relations extérieures de la Société en Extrême Orient.

Le candidat retenu sera un ingénieur, diplômé d'une grande école, ayant exercé avec succès une activité de nature technique et commerciale et parlant parfaitement anglais.

Réponse et discrétion assurées à tte lettre man.+CV +photo+rém.adressée ss réf.B/3667 à Mme Butterlin

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly membre de l'ANCERP

FRAMATOME

crée sa filiale pour l'Engineering et la réalisation de Centrales Nucléaires à l'exportation.

UN INGENIEUR GENIE CIVIL POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DE CENTRALES NUCLEAIRES

Un homme de terrain, sur le site, qui sera responsable de la partie Aménagement Général (ouvrages, bâtiments et équipements annexes) des premières centrales d'un programme d'ensemble à l'étranger, en premier lieu au Moyen Orient.

Coordinateur des entreprises, sa mission s'étend des travaux préliminaires à la réception finale. Organisateur et gestionnaire d'un chantier de plus de cinq ans, c'est aussi l'agent de liaison, avec le siège, avec les autorités et organismes locaux.

C'est un Ingénieur Génie Civil qui aura assumé des responsabilités globales de grands chantiers hors d'Europe. Parlant au moins couramment l'Anglais. Réf. M9

FRAMATOME
Tour FIAT 10 Service Emploi/Orientation
2, av. Gal Leclerc - Paris-Défense Cedex 16

C&C

Nous sommes un important laboratoire pharmaceutique français.

L'expansion de notre implantation internationale nous amène à recruter un :

SUPERVISEUR pour l'AMERIQUE CENTRALE

- Si vous avez l'expérience de l'industrie pharmaceutique,
- Si vous êtes d'ascendance latino-américaine et parlez couramment l'espagnol,
- Si vous êtes disposé à résider à Panama et à vous déplacer dans les 6 pays d'Amérique Centrale,
- Si vous êtes un homme d'action et un animateur (responsabilité de 9 visiteurs médicaux),

Votre candidature nous intéresse.

Envoyez votre CV détaillé, photo et prétentions sous référence 1352 à :
s.n.p.m — 186, av. Charles de Gaulle 92522 NEUILLY S/SEINE

TRES IMPORTANT GROUPE MINIER
recherche
POUR SON EXPLOITATION
SENEGAL
comprenant mine à ciel ouvert, usine de traitement et atelier de séchage.

UN JEUNE INGENIEUR

GRANDE ECOLE
(Mines - Centrale)
de préférence débutant ou ayant 1 ou 2 années expérience secteur minier ou carrière, qui sera plus spécialement chargé de la planification à court terme des travaux miniers.

Rémunération intéressante.
Possibilité promotion compte tenu perspectives exploitation.
Congés annuels 5 jours par mois de présence au Sénégal.
Logement familial meublé et climatisé assuré dans cité moderne près bord de mer.
Facilités pour instruction des enfants.
Avantages sociaux.

Envoyer lettre manuscrite et CV à nº 1165
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



emplois régionaux

ARCT

Premier Constructeur Mondial dans sa branche, recherche dans le cadre du développement de son Département des Etudes

ingénieurs d'études

Ces jeunes ingénieurs se verront confier des recherches, des études ou des essais pour des éléments de machines ou d'installations.

- Ils doivent avoir une formation d'ingénieur mécanicien.
- Ils pourront évoluer vers des postes de responsabilité dans l'entreprise après 2 ou 3 années d'expérience.

Adresser lettre manuscrite avec c.v. détaillé et photo à Direction du Personnel ARCT Rue Cuvier 42300 Roanne.

HAVAS CONTACT

IMPORTANTE FIRME INDUSTRIELLE FRANÇAISE BRANCHE MÉCANIQUE GRANDE VILLE RÉGION RHONE-ALPES
recherche
POUR DIRIGER, GÉRER ET DÉVELOPPER UN IMPORTANT DÉPARTEMENT DE PRODUITS INDUSTRIELS DE LARGE DIFFUSION (MARQUE CONNUE)

DIRECTEUR

Ce poste de cadre supérieur implique la responsabilité de la gestion d'un centre de profit (60 millions de C.A. - effectif 450 personnes), comprenant :
- marketing, commercialisation France et étranger ;
- étude, développement de produit ;
- production (2 usines).

UNE FORMATION SUPÉRIEURE ET 10 ANS ENVIRON D'EXPÉRIENCE COMMERCIALE ET GESTION DANS BRANCHE PRODUITS INDUSTRIELS EST NÉCESSAIRE.
Connaissance langue anglaise.
SITUATION IMPORTANTE DANS FIRME DYNAMIQUE ET EN EXPANSION.
RÉMUNÉRATION PAS INFÉRIEURE A

150 000 F

Ecrire sous référence OH 352 A
4, rue Massenet - 75016 PARIS
DISCRETION ABSOLUE

etap

---

ingénieur T.P.

Nous sommes un organisme professionnel des Travaux Publics; nous formons dans nos Écoles d'Apprentissage des spécialistes qualifiés : Conducteurs d'engins, Mécaniciens de chantier, Coffreurs pour Béton Armé. Nous recherchons notre responsable de l'enseignement et des chantiers.

Il sera chargé auprès du Directeur de l'École de la coordination des chantiers et du contenu des divers enseignements technologiques. Il travaillera en collaboration avec le responsable pédagogique.

Le poste est à pourvoir immédiatement. Lieu de travail : Centre de la France. Logement assuré.

Agé de 30 ans au moins, si vous avez une réelle expérience de chantiers et si vous éprouvez de l'intérêt pour les méthodes pédagogiques actives, écrivez sous réf. 10/122/M à EUREQUIP que nous avons chargé de l'examen des candidatures.

EUREQUIP
19, rue Yves du Manoir - B.P. 30
92420 Vaucresson

JALLATTE S.A.
LEADER EUROPEEN CHAUSSURES SECURITE
exporte % élevé de sa production et veut en accroître le volume.
Embauche pour contribuer à son développement

diplômé d'études supérieures commerciales

adjoint directeur exportation

Exigences :
- Expérience exportation 3 à 5 ans.
- Homme de terrain.
- Bne connaissance des aspects administratifs (Douanes, transports, paiements).
- Anglais courant indispensable.
- 2e langue appréciée.
- Déplacements fréquents et lointains.

Mission :
Participer :
- A l'exploration de marchés étrangers.
- A la définition des spécificités de la demande.
- A l'animation du réseau existant et à son développement.

RESIDENCE : Languedoc : Nîmes ou Montpellier.

Adresser C.V. détaillé photo et prétentions à Michel Deshons, JALLATE S.A.
30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT.
Discrétion assurée.

RA.SVP

Importante Société 2.600 personnes leader national dans sa spécialité recherche pour la plus importante de ses usines

RESPONSABLE GESTION PRODUCTION

FONCTIONS :
— ordonnancement, lancement ;
— gestion des commandes ;
— gestion des stocks ;
— gestion des magasins ;
— passage en informatique.

Expérience confirmée de la fonction Ingénieur ou équivalent. Sens aigu du délai et des contacts humains.

LIEU DE TRAVAIL :
Ville universitaire 150 km de Paris.

C.V. détaillé, photo et prétentions à adresser : Mme GORDON - A.T.S. - Boîte Postale nº 11 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, qui transmettra.

DATA 100 S.A.
Leader du Terminal Lourd
recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

Lieu de travail : SUD-EST

- Expérience de démarrage de Systèmes Informatiques (HARDWARE - SOFTWARE).
- Connaissances OS souhaitées.
- Bonnes connaissances en Téléinformatique.
- 1 à 2 ans d'expérience commerciale ou technico-commerciale.
- Bon contact humain.
- Qualités pédagogiques.

Ses fonctions :
- Responsable commercial de la clientèle ;
- Assistance technique auprès des clients.
- Prospection commerciale.

Envoyer C.V. à DATA 100 S.A.
La Boursidière, R.N. 186
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

SOCIETE MATERIEL D'ECLAIRAGE DE GRANDE CONSOMMATION
(300 personnes - CA 50 millions)
filiale d'un groupe important et décentralisée Sud-Orléans
recherche
un

Responsable Marketing

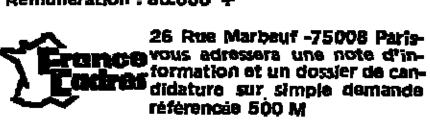
Il sera chargé en priorité
- des études de marché
- de la définition ou de l'amélioration des produits en fonction des besoins du marché
- de la recherche de nouveaux canaux de distribution.
Ce poste demande une formation supérieure
HEC - ESSEC - SUP. de CO
et une expérience de quelques années en tant que Chef de Produit ou Consultant dans un Cabinet de Conseil en Marketing.
Les dossiers de candidatures seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
membre de l'ANCERP, service M. 957
10 rue de la Paix, 75002 Paris

INGENIEUR

Un constructeur de véhicules industriels de la région lyonnaise, recherche son Responsable de Production.
Immédiatement rattaché au Directeur de la Société, il devra coordonner les secteurs de production et préparer les investissements.
Le poste convient à un Ingénieur possédant une solide expérience de direction d'ateliers et des connaissances en soudure.
Rémunération : 80.000 +





26 Rue Marbeuf - 75008 Paris - vous adressera une note d'information et un dossier de candidature sur simple demande référencée 500 M

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi

ŒNOLOGUE

PARIS

ayant une bonne expérience des

TECHNIQUES MODERNES DE VINIFICATION

Désireux de valoriser cet acquis dans un poste alliant Recherche appliquée et réalisations concrètes de grande envergure.
Peut se voir confier un poste de responsabilités au sein du département

TECHNIQUES NOUVELLES D'ALFA-LAVAL FRANCE

INTERET : • pouvoir mettre ses idées à l'épreuve des réalités.
• disposer de moyens techniques et technologiques importants.

Une bonne connaissance de l'Anglais sera utile pour la phase de mise au courant des techniques ALFA-LAVAL dans la maison mère en Suède.

Si vous désirez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT demandez une documentation sous référence 2.561 M, à J.-C. BLANCHARD.

DELTA CONSEIL
34, rue de miromesnil 75008 paris

IMPTE SOCIÉTÉ CHIMIQUE

recherche pour son
Département Ingénierie

● **UN RESPONSABLE DES RÉALISATIONS A L'ÉTRANGER**

Il devra diriger et coordonner l'activité des ingénieurs de contrat ou de projet directement chargés de la réalisation des affaires à l'étranger. Les contrats actuellement en cours représentent un montant de 250 millions de francs et concernent la construction d'usines de type chimique.

● **INGÉNIEURS DE CONTRAT**

Ils seront chargés, sous l'autorité du responsable des réalisations à l'étranger, de la gestion de contrats ou groupe de contrats d'un montant de 50 à 150 millions de francs concernant la réalisation d'usines de type chimique.
A CE TITRE :
— ils seront responsables de l'exécution du contrat en ce qui concerne les résultats financiers, les délais d'exécution et les garanties ;
— avec l'assistance des services fonctionnels et de l'ingénieur de projet responsable sur le plan technique, ils assureront les relations avec le client, négocieront les avenants éventuels et coordonneront les diverses activités qui concourent à la réalisation du contrat.
Les candidats aux deux types de poste ci-dessus devront posséder au minimum 5 années d'expérience dans le domaine de la gestion de contrats concernant la réalisation d'installations clé en main ; une très bonne connaissance de l'anglais lu et parlé est indispensable.

Adresser C.V. avec photo et prétentions à n° 90.092, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

SVP.11.11 TELEPHONEZ A INFORMATION CARRIERE SVP.11.11 TELEPHONEZ A INFORMATION CARRIERE SVP.11.11 TELEPHONEZ A INFORM

technip

ENGINEERING PETROLIER ET PETROCHIMIQUE

ingénieurs expérimentés

production chimique

Basés à Paris, ils seront envoyés en mission à l'étranger pour participer au démarrage et à la mise en exploitation des installations nouvelles.
Ces postes conviennent à des ingénieurs diplômés, ayant plusieurs années d'expérience en exploitation et disponibles pour des missions extérieures de 3 à 24 mois.
Situation stable et évolutive.

Réf. 478

M. JOUFFRIEAU

CONSTRUCTION METALLIQUE
(près TROYES).

jeune gestionnaire

+ 70 000 F/An.

HEC, ESSEC, SUP de CO ou équivalent, il sera chargé du contrôle budgétaire, de l'analyse du compte d'exploitation et de l'organisation des systèmes de gestion dans notre société en très forte expansion. Une expérience de quelques années dans une fonction similaire est souhaitable.

Réf. 483



DIVISION ELECTRONIQUE MEDICALE

ingénieur de vente

études scientifiques supérieures

PROVINCE Ouest Bretagne en priorité

Basé à Rennes après période de formation, il sera chargé des relations avec les hôpitaux et les milieux médicaux spécialisés.

Réf. 494



Pour participer à des contrats importants d'ENGINEERING et CONSTRUCTIONS OFF SHORE

ingénieurs expérimentés

Anglais indispensable
● Electro-mécanique ● Pétrole
● Construction métallique
● Machines tournantes ● Béton précontraint
Ils assureront dans leur domaine de spécialité un rôle de coordination au niveau du projet

Réf. 485

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE (4500 personnes)

jeune responsable des ressources humaines

PARIS

Ce poste conviendrait à un diplômé de l'Enseignement Supérieur ayant quelques années d'expérience dans le domaine du recrutement et de l'évaluation des cadres.

Réf. 496

COFLEXIP

crée dans son usine en très rapide expansion le poste de

ingénieur chef du service ordonnancement

32 ans minimum — Région ROUEN

Il animera une équipe de 10 personnes et aura la responsabilité des achats et approvisionnements, du planning, du lancement, du magasin et du transport et plus généralement de la gestion de production.

Réf. 489

IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE CIMENTERIE ET METALLURGIE

jeunes ingénieurs de projet

Paris-déplacements — Allemand parlé

Diplômés d'une grande école à orientation mécanique et ayant 2 ans d'expérience dans l'industrie lourde. Ils seront chargés de coordonner les études des nouveaux projets et de les défendre techniquement devant les clients.

Réf. 491

DELATTRE LEVIVIER

PARIS
Département Sidérurgie

ingénieur chef de bureau d'études générales

Formation AM, CENTRALE ou équivalent.

Il animera et coordonnera l'activité d'un B.E. de 40 personnes, chargé de la définition d'ensemble des projets.

Réf. 501



SVP.11.11 TELEPHONEZ
Information Carrière
SVP.11.11

pour informations en toute discrétion sur ces postes et rendez-vous éventuel, téléphonez à Information Carrière SVP. 11.11, en précisant la référence

37 rue du Général Foy 75008 Paris.

emplois régionaux

LABO PHARMACEUTIQUE

FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE MULTINATIONAL
recherche

pour assurer la direction d'une petite unité de fabrication chimique (effectif 30 personnes) situé à 100 km au NORD DE PARIS

INGÉNIEUR - CHIMISTE CONFIRMÉ

Le poste conviendrait à un candidat âgé d'au moins 35 ans, possédant une solide expérience de la SYNTHESE ORGANIQUE et le goût des responsabilités (conduite du personnel, gestion technique, etc.).

Les lettres de candidatures détaillant les références professionnelles et indiquant la rémunération souhaitée seront à adresser à n° 90.440, CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), qui transm.

GRENOBLE

Entreprise Chimique en expansion, fabriquant des spécialités utilisées dans les industries :
— Textile, Cuirs et Peaux
— Peintures, Vernis et Encres d'imprimerie
— Produits d'entretien - Savonnerie
— Hygiène Industrielle
— Produits Agricoles et Vétérinaires
— Papeterie
— Blanchisserie-Teinture-Dégraissage
recherche

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

de formation chimie, possédant quelques années d'expérience dans la vente et l'assistance technique de produits industriels.
Déplacements fréquents.

Adress. C.V. manuscrit, photo et prétentions à : HAVAS GRENOBLE No 11576

BERTIN et CIE

recherche pour son centre automatique et informatique industrielle AIX-LÈS-MILLES (13)

UN INGÉNIEUR ÉLECTROTECHNICIEN DE HAUT NIVEAU

(minim. 5 a. expér.) pr la conception et la réalisation de machines et systèmes électrotechniques. Ex : (machinerie électrotechnique spéciale...) couplée à une éolienne, alternateur haute vitesse...

Env. C.V., rémunérat. souhait. à C. LEMAIGNAN BERTIN et Cie, B.P. n° 3, 78370 PLAISIR.

Importante Société de Tuyauteries Industrielles spécialisée dans les installations chimiques, sidérurgiques et de raffineries, recherche pour son service montage :

UN INGÉNIEUR SOUDEUR ESSA

Un an expérience industrielle minimum.
Point d'attache LYON, déplacements de courte durée en métropole et à l'étranger.
Ecrire avec curriculum vitae et prétentions à Publicité CHATELAIN, 63, rue de la République, 69288 LYON CEDEX 1, sous n° 285, qui transm.

USINE INDUSTRIE ALIMENTAIRE

près de NOYON (Oise), 350 personnes
recherche pour quelques jours par semaine

MÉDECIN DU TRAVAIL AVEC CAP

Adr. curriculum vitae sous n° 89.181, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), qui tr.

Entreprise 90 personnes
Normandie recherche

CADRE ADMINISTRATIF

pr seconder directeur exigeant. Fonctions comportent direction personnel, supervision calcul payes et étude textes relatifs, supervision entretien. Expérience industrie nécessaire même brève si intense. Diplômes non indispensables. Salaire modeste durant premiers mois jusqu'à preuve de réelle capacité et intégration.
Ecr. n° 7.837, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

IMPORTANTE SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION DU BETAIL
région rouennaise recherche

INGENIEUR DE PROJETS

(Centrale, Arts et Métiers ou équivalent). Anglais indispens. Quelques années d'expérience dans un bureau d'engineering.
Env. C.V. et photo ss n° 686.564, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q.t.

Négoce Matériaux PERPIGNAN

CADRE DIRECTION COMMERCIALE

Négoce matérx, gamme étendue, clientèle artisan., C.A. 20 M, 3 dépôts, 50 pers., crée le poste de responsable ccial pr : ● diriger et anim. la force de vente : 4 représentants, 5 vendeurs magasin ; ● administrer les ventes ; ● gérer les achats ; ● prendre en main les affaires import. ; ● analyser les résultats et participer à la politiq. commerciale.

Un cadre ayt si poss. une bonne format., une expér. simil. ds un négoce et une connaiss. des produits sera apprécié. Mais il s'agit avant tout d'un poste ccial et il faut du dynamisme. Bonne situat. ds P.M.E. avec évolution possible vers direction cciale.

Pr informat. détaill. env. C.V. et photo sous réf. 450/M à M.L.M. CONSEIL, 36, allées J.-Jaurès, 31000 Toulouse. Tél. (61) 62-73-64.

IMPORTANTE SOCIETE
en pleine expansion
recherche pour
EST de la France

ANIMATEUR

d'une EQUIPE DE VENTE
Connaissant Mines, Carrières et T.P.

Le poste conviendrait à un ingénieur 35 ans minimum justifiant d'une expérience et d'une réussite dans une branche similaire.

Envoyer C.V., photo et prétent. nº 90.479, CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Entreprise à Nice
recherche à temps complet
JEUNE

ARCHITECTE D'OPERATION

capable de réaliser des plans d'exécution pour stands, magasins d'exposition, etc., de surveiller et coordonner des travx de construction et d'agencement. Ouverture d'esprit, dynamisme et sens des responsabilités indispensables.
Ecrire avec C.V., références professionnelles et prétentions à M. TRIQUET, 203 bis, rue Ordener, 75018 PARIS, qui tr.

Usine MARSEILLE recherche

CHEF DE FABRICATION

Homme 35 ans min., plusieurs années expérience fabrication matières premières industrie chimique ou alimentaire, ingénieur ou technicien de très bonne formation.
Profil souhaité : homme de terrain, mais connaissant la gestion quotidienne d'une unité de production.
— Excellente connaissance des hommes et de l'organisation du travail ;
— Bonnes connaissances pratiques de l'appareillage général de l'industrie chimique et/ou alimentaire.
Env. C.V. man. détaillé, photo, prétentions à SUD MARKETING, n° 11.223, 3, pl. F.-Baret, 13006 Marseille.

ADREX

Filiale groupe multinational recherche pour sa nouvelle usine d'Orléans - La Source, 500 pers., C.A. 50.000.000 de F

CHEF DU PERSONNEL

Sous l'autorité directe du directeur de l'usine il sera responsable :
— De la gestion du personnel ;
— De la paye ;
— De la politique d'embauche ;
— De la formation ;
— Des relations sociales.
Formation supérieure et quelques années d'expérience dans poste équivalent seront exigées.

CHEF D'EXPLOITATION

d'une unité d'ordinateurs industriels (G.E. 118, I.B.M. 7).
Expérience de quelques années dans poste similaire nécessaire.
Bonne connaissance en programmation désirée.
Devra être capable de gérer une production.

Envoyer C.V. et prétentions à
ADREX
8, av. de Buffon, 45100 Orléans.

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
recherche pour son usine 150 km. SUD DE PARIS

UN PHARMACIEN

ASSISTANT DE PRODUCTION
pour problèmes conditionnement
40 h. - Avantages sociaux.
Ecrire avec C.V. n° 90.640, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

STE D'INSTALLATION TELEPHONIQUE ET COURANT FAIBLE

recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL

région RHONE-ALPES

— Age minimum 35 ans ;
— Esprit dynamique ;
— Expérience de la profession + de 8 ans ;
— Poste stable.

IL EST OFFERT
— Des stages de perfectionnement ;
— Position cadre ;
— Intéressement.

Envoyer C.V. manuscrit détaillé, photo et prétentions à I.T.E.C., 5, avenue Victor-Hugo, 38130 ECHIROLLES.

IMPORTANTE SOCIETE D'ELECTRONIQUE

recherche :

un ingénieur informaticien

ayant la pratique des mini-ordinateurs et des systèmes temps réel. Anglais lu courant.
Lieu de travail : PARIS-SUD.
Ecrire avec C.V., photo et prétentions sous n° 90332 CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra, Paris 1er, qui transmettra
Discrétion et réponse assurées.

Filiale Française des Groupes LINDE et MESSER GRIESHEIM

AIRGAZ

Spécialisée dans les Gaz Industriels
recherche

CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX

pour prendre la responsabilité du développement et de la promotion d'Applications Nouvelles
Les candidats devront avoir :
— une expérience industrielle similaire ;
— une formation technique supérieure ;
— si possible des notions d'allemand.
Ecrire avec C.V., photo et prétentions à :
Direction Commerciale AIRGAZ
Paris-Nord - B.P. 234
93153 LE BLANC-MESNIL

POUR POSTE DE RESPONSABILITES RECHERCHES EN CHIMIE-ORGANIQUE

INGÉNIEUR CHIMISTE

EPCI ou ENSCP

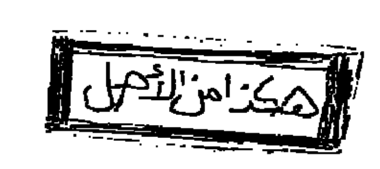
— 30 ans minimum ;
— ayant quelques années expérience en recherc...
— parlant anglais ;
— débutants s'abstenir.

Ecrire avec C.V. et prétentions.

ROUSSELOT S.A.
3, avenue du 11-Novembre
92190 MEUDON BELLEVUE

:Créer un poste, à Paris,
gestion du personnel et relations humaines,
c'est ce que propose le Directeur Général de l'un des PREMIERS FABRICANTS FRANÇAIS D'ÉQUIPEMENTS MÉTALLIQUES (400 personnes - 2 usines), leader dans sa spécialité, à un cadre ayant déjà exercé des fonctions similaires et capable, par son adaptabilité, d'être le moteur social de l'entreprise.
Il fait partie du comité de direction.
Ecrire à Mme M.-C. TESSIER, ss réf. 2565 M.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
membre de l'ANCERP



	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi

CIT-ALCATEL

Département TRANSMISSION recherche :

UN INGENIEUR EN ORGANISATION

Age minimum souhaité 32 ans :

possédant :
- une parfaite connaissance des problèmes de gestion (administrative, comptable, fabrication);
- une bonne expérience en informatique - conception et lancement de projets, expérience temps réel appréciée;
- le sens des contacts humains.

Adjoint au responsable de l'organisation, il assurera la mise en place et le suivi de programmes informatiques : définition des applications en liaison avec les services, analyse des processus actuels.

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions au Service Relations Humaines - CIT-ALCATEL, 33, rue Emeriau - 75015 PARIS.

CABINET INTERNATIONAL D'AUDIT recherche, pour son bureau à PARIS, un

PERSONNEL MANAGER

dont la tâche principale consistera à participer au développement d'une politique de formation et de recrutement, à recruter du personnel pour l'Audit dans les universités et les grandes écoles, et à assurer la planification des carrières du personnel.

Il est essentiel que le candidat ait une bonne expérience dans la fonction personnel, une formation universitaire ou de grandes écoles orientée vers les relations humaines et qu'il ait acquis une expérience dans une entreprise ou une société de services internationale.

Une préférence sera donnée à un français connaissant bien la langue anglaise. Basé à Paris, il représentera la France au comité international du personnel et devra donc, occasionnellement, voyager dans d'autres pays d'Europe.

Une bonne rémunération et de belles perspectives d'avenir sont offertes à un homme de valeur pour cette situation « clé » au sein de notre cabinet.

Les candidats intéressés doivent envoyer curriculum vitae détaillé, lettre manuscrite, photo et rémunération souhaitée sous référence M.B.S. 1 à :

Coopers & Lybrand
42, rue La Boétie - Boîte Postale 451-08
75366 Paris Cedex 08

GOLDSCHMIDT FRANCE

FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE ALLEMAND DE PRODUITS CHIMIQUES EN PLEINE EXPANSION recherche

TECHNICO COMMERCIAL

basé au Chesnay, mais nombreux déplacements de courte durée en France. Expérience dans la vente et notions d'Allemand appréciées. Voiture de société.

Adresser c.v. photo et prétentions annuelles à :
GOLDSCHMIDT FRANCE S.A.
avenue Charles de Gaulle - 78150 LE CHESNAY.
Téléphone 954.90.50

Pierre Lichau s.a.

JEUNE SOCIETE DE CONTROLE INTERNE ET CONSEIL TRAVAILLANT AU SEIN D'UN IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS EN DEVELOPPEMENT recherche

AUDITEUR CONFIRMÉ

— Formation supérieure et niveau expertise comptable ;
— Expérience 3 à 5 ans ;
— Tact et diplomatie ;
— A moyen terme : débouchés possibles au sein du groupe.

Envoyer C.V. et prétentions à Monsieur DRUAUD, 39, bd Malesherbes, 75008 PARIS.

SCOR

Le premier réassureur français développe son département Risques Industriels et recherche

Deux Ingénieurs

- engineering nucléaire réf.B.3065
- travaux publics et géologie réf.B.3666

Basés à Paris, ces postes, à caractère international, impliquent de courts déplacements à l'étranger pour analyser et évaluer les risques de nature technique que la SCOR couvre dans le monde entier.

Ils conviennent à de jeunes ingénieurs souhaitant utiliser dans une perspective commerciale les connaissances et l'expérience techniques de 4 à 5 ans acquises dans l'un des deux domaines ci-dessus.

La formation à la réassurance sera effectuée par la Société. Anglais indispensable.

Réponse et discrétion assurées à tte lettre man. + CV + photo + rém. adressée ss réf. corresp. à Mme Butterlin

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly membre de l'ANCERP

CABINET PARISIEN cherche

CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Ce poste concerne un professionnel confirmé, de très bon contact, capable d'animer une équipe de collaborateurs, de développer les relations avec la clientèle et d'assumer des responsabilités de gérance du cabinet.

Faire offre manuscrite à n° 44.668.
HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann 75008 PARIS qui transmettra.
Discrétion totale assurée.

Société internationale banlieue Ouest recherche

CHEF COMPTABLE EXPERIMENTE

Connaiss. informatique, anglais, système américain. Ecr. avec C.V., prétentions, sous n° 13.082 B, à BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes, q.t.

BANQUE PRIVEE rech.

CADRE COMPTABLE

Homme ou Femme
- Niveau certificats supérieurs de révision comptable ;
- Titulaire du certificat supérieur du traitement des données ;
- Ayant une bonne pratique de la révision.

Env. CV s/réf. 1.799, à P. Lichau S.A., 10, r. Louvois, 75063 Paris Cédex 02, qui transmettra.

Directeur financier controller

F 90 000 PARIS

Une Société Américaine multinationale, dont la filiale française est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits de grande consommation, recherche un « Directeur Financier » ou « Controller ».
Le candidat dépendra directement du Directeur Général. Il sera en relations avec le Controller du Groupe et supervisera une équipe de dix personnes environ.
Il sera entièrement responsable de la gestion comptable, financière et administrative de la Société. Il préparera les états financiers mensuels et assurera l'efficacité du contrôle interne.
Le candidat sera âgé de 30 ans minimum, et aura une formation supérieure en gestion (Ecole de Commerce de préférence). Il aura de très bonnes connaissances dans le domaine comptable et fiscal ainsi que dans celui de la législation sociale. Une expérience de 3 à 5 ans dans une Société commerciale ou industrielle internationale où il aura acquis la pratique de la comptabilité américaine est nécessaire.
La connaissance de l'anglais écrit et parlé est impérieuse.
Réf. F 1201.

Directeur financier et administratif

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

F 120 000 + voiture PARIS

A la suite d'une promotion interne, un Groupe européen figurant parmi les premiers en matière de produits pharmaceutiques (C.A. consolidé FF. 4 milliards - 20 000 personnes) recherche pour sa filiale française un Directeur Financier et Administratif.
Membre du Comité de Direction, il dépendra directement du Directeur Général et fonctionnellement du Controller du Groupe.
Il supervisera dix personnes environ et sera chargé, dans un premier temps, de l'ensemble des opérations financières, comptables et administratives de la Société. (Préparation des états financiers mensuels selon les normes anglo-saxonnes et selon les normes françaises, contrôle budgétaire, supervision de la comptabilité, contrôle de la trésorerie, relations avec les banques, comptabilité analytique).
Dans un second temps, et selon l'expansion anticipée de la Société, il sera amené à mettre en place un système de contrôle de production pour l'usine et participera activement à des opérations d'acquisitions.
Ce poste très attirant sera occupé par un candidat ayant 35 ans minimum et diplômé de l'enseignement supérieur. Il aura une formation comptable et financière complète et pourra justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans un poste où il aura exercé de réelles responsabilités comptables et financières, dans une société internationale.
Une bonne connaissance de l'Anglais est nécessaire. La croissance et le dynamisme de la société offrent de réelles possibilités de développement personnel.
Réf. F 1.282.

Adresser C.V. détaillé, en spécifiant la référence, à G.-C. FULCONIS, Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15.
Discrétion absolue.

HAVAS CONTACT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'UNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE FABRIQUANT DES VANNES POUR LES CIRCUITS PÉTROLIERS (CA 18 MF EN 1975) CHERCHE POUR SON USINE DE ROGNAC (BOUCHES-DU-RHÔNE) (70 collaborateurs, ouvriers professionnels et agents de maîtrise),

un jeune ingénieur, chef de fabrication réf. 288 M

Il assure la direction des fabrications dans les meilleures conditions de productivité (séries de 100 en moyenne). Ses responsabilités s'étendent à l'ordonnancement, aux ateliers de fabrication et de montage, au contrôle de la sous-traitance, au choix des machines à commande numérique (50 ouvriers).
C'est un ingénieur ECL, AM de 30 ans minimum. Il a, bien sûr, l'expérience de la conduite d'atelier.

le chef du service gestion finances réf. 285 M

Il prend en charge : la comptabilité, le contrôle budgétaire, la trésorerie et le financement à terme, le secrétariat général (services communs, personnel, contentieux...).
C'est évidemment un bon technicien et un organisateur expérimenté. Il est diplômé de l'enseignement supérieur (ESC gestion finances...).
Le logement à Aix-en-Provence est chose facile. Ecrire à Mme G. DILL.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE DE LA REPUBLIQUE - 69001 LYON
membre de l'ANCERP



THOMSON-CSF

DIVISION TÉLÉCOMMUNICATIONS
GENNEVILLIERS, recherche

INGÉNIEURS DÉBUTANTS

diplômés de Grandes Écoles à vocation électronique (ENST - ESE - ISEP - ISEN...) ou ayant suivi l'option électronique de leur école (ENSA - A. et M...)

INGÉNIEURS EXPÉRIMENTÉS

DE MÊME FORMATION
pour renforcer son potentiel d'études de conception de matériels et de systèmes en radiocommunications.

Ecrire curriculum vitae joint à Mlle TRUCHET, 16, rue du Fossé-Blanc, 92230 GENNEVILLIERS ou tél. : 790-64-00, poste 37-36.

Logistique Transport Manutention Consultants, recherche un

chef de projet

(appelé à diriger des Etudes Economiques importantes éventuellement à l'étranger), pour un bureau d'Etudes spécialisé économie des transports et logistique industrielle (92).
Le candidat :
diplômé grande école ou universitaire, anglais courant, expérience confirmée.
Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo et prétentions sous référence 176/M, à :

L.T.M. Consultants
Tour Horizon - 52 quai National 92806 Puteaux

VOUS ETES Diplômé d'Ecoles de Commerce, de l'I.E.P., licencié en Sciences Economiques ou Ingénieurs Grandes Ecoles.
ET VOUS SOUHAITEZ faire une carrière dans la commercialisation des matériels informatiques (ordinateurs universels, matériels de saisie de données).

La Division ordinateurs de

PHILIPS Data Systems



recrute des

ingénieurs commerciaux DEBUTANTS

La formation technique et commerciale sera assurée par nos soins.

NOUS DEMANDONS :
— Que les candidats soient dégagés des obligations militaires ;
— Qu'ils aient 25 ans minimum ;
— Qu'ils aient bonne connaissance de l'anglais ;
— Et, surtout, qu'ils possèdent suffisamment de dynamisme et d'ambition pour saisir les possibilités intéressantes de carrière qui leur sont offertes au sein d'une grande Société.

Envoyer curriculum vitae détaillé et photo à PHILIPS Data Systems, Direction du Personnel, 5, square Max-Hymans, 75741 PARIS CEDEX 15.

IL SERA REPONDU A TOUTES LES CANDIDATURES.
PHILIPS ASSOCIE DANS UNIDATA.

C&C

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE TRANSFORMATION
SURVILLIERS - Banlieue Nord de Paris
15 minutes autoroute A 3 - B 3 directe

recherche

RESPONSABLE SERVICES COMMANDES-FACTURATION

Nécessité sens de l'organisation et esprit de méthode connaissance pratique de l'informatique souhaitée.

SERVICE RELATIONS CLIENTS

COLLABORATRICES

méthodiques et dynamiques pour divers postes dans services administratifs du commercial. Avoir le sens des relations téléphoniques avec la clientèle Sténo-dactylo souhaitée.

DIRECTION COMMERCIALE

COLLABORATEURS (TRICES)

pouvant seconder efficacement le Directeur Commercial dans les divers aspects de la fonction.

Avantages sociaux, restaurant d'entreprise.

C.V. photo et prétentions sous n° 13690
BLEU PUBLICITE 17, rue Lebel (94300) VINCENNES — qui transmettra

---

MARTINI

POUR SES SERVICES CENTRAUX, situés à SAINT-OUEN (93), recherche:

chef de service «promotion» (Réf. : 7501)

Rattaché à la Direction Commerciale, il devra établir le plan et le budget annuel de promotion, donner des instructions au réseau commercial. Il sera encore jeune, diplômé d'une école de commerce.

assistant/chef de publicité (Réf. : 7502)

Rattaché au Département Publicité, il s'occupera davantage des problèmes Média. Il sera jeune, aura une formation publicitaire ; une expérience dans une agence ou chez un annonceur serait appréciée.

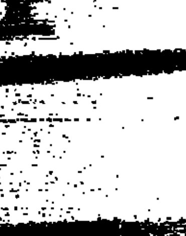
assistant/formation-recrutement (Réf. : 7503)

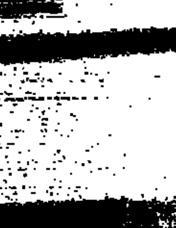
Dépendant de la Direction du Personnel, il sera chargé de la politique de formation (définition des besoins, élaboration des plans de formation et suivi, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, gestion du budget) et du recrutement du personnel non-cadre (participation au recrutement du personnel cadre, définition de fonctions et pré-sélection). Il sera jeune, de formation supérieure, et aura l'expérience des contacts humains.

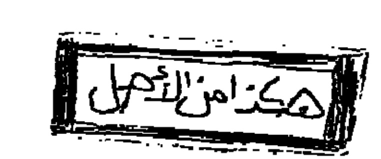
Ecrire en joignant votre C.V. (en précisant la référence du poste choisi) à Jean LESELLIER
Direction du Personnel - MARTINI et ROSSI
19, Avenue Michelet - 93104 SAINT-OUEN.



C&C







	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi

ETPM
ENTREPOSE-GTM
POUR LES TRAVAUX PETROLIERS MARITIMES
Leader Européen de l'Offshore Pétrolier, *recherche*

Un INGENIEUR de PROJET

IL FAUT :
- une formation de base Centrale/Ponts/AM/TP ou similaire.
- Quelques années d'expérience dans les installations de production pétrolière (tuyauterie, électricité, instrumentation)
- la pratique courante de la langue anglaise.

IL DEVRA :
Sous l'autorité du Chef de Service Tuyauterie suivre les études et commandes de matériel, et, en liaison avec les chantiers, s'assurer de la bonne exécution des travaux d'équipement des ponts de production sur des plateformes en mer.

Envoyez CV + prétentions sous réf. 13.267 à
s.n.p.m petites annonces 100, av. Ch. de Gaulle 92522 NEUILLY

Une importante Société fabriquant et distribuant des matériaux de second œuvre pour le bâtiment recherche pour son siège situé à PARIS et pour l'un de ses 4 départements

DIRECTEUR DES VENTES

afin de lui confier la responsabilité de la direction, de l'animation et de la gestion d'une équipe de délégués commerciaux implantés sur l'ensemble du territoire.

En position de Manager de sa gamme de produits, il devra définir les objectifs de vente à partir d'une analyse détaillée des résultats et du marché, objectifs qu'il négociera avec sa Direction Générale. Il sera capable par ailleurs d'élaborer et de présenter un plan de Marketing complet, en étroite relation avec les services Publicité et Marketing du Groupe à l'échelon Européen.

Le candidat retenu sera âgé au minimum de 30 ans, de formation supérieure (ESSEC, E.D.H.E.C., E.S.C.) et devra posséder si possible quelques années d'expérience du marché de l'isolation ou du chauffage ou de l'air conditionné ou du froid.

Connaissance de l'anglais absolument indispensable.

Cabinet J.-C. MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
42, rue Legendre - 75017 PARIS

---

steria

Pour la conception et l'animation de **stages de formation** recherche des

INGENIEURS

- ayant au moins 2 ans d'expérience de conception et de réalisation en informatique, connaissant notamment la méthode Warnier.
- attirés par des méthodes actives de formation et le perfectionnement d'informaticiens sur le tas.

Certains de ces postes pouvant comporter des interventions à l'étranger, des connaissances linguistiques, en particulier une bonne pratique de l'Anglais, seront appréciées.

Prière d'adresser C.V. et prétentions à
steria 3, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 78150 LE CHESNAY.

ATTACHÉ COMMERCIAL

E.S.C. ou ÉQUIVALENT

NATIONAL MATSUSHITA (National - Panasonic - Technics) recherche dans le cadre de l'expansion de son département : Electroménager, Ro - TV - HiFi un Jeune Cadre capable de prendre en main une gamme de produits et de développer les ventes par des actions d'animation, et de promotion auprès des revendeurs de la Région Parisienne. En raison de l'évolution rapide du poste, une formation Ecole de Commerce est indispensable, ainsi qu'une expérience de 2 ans dans la vente. Env. C.V., photo réc. et rémunération actuelle sous réf. 2.146/M à :

BERNARD KRIEF SELECTION
1 Rue Danton, Paris 6e *(membre de l'ANCERP)*

Important Groupe de Presse Industrielle recherche pour un hebdomadaire d'Electronique

UN JEUNE INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

pour rubrique télécommunications et aéronautique/espace

— 2 à 3 ans d'expérience dans l'un ou l'autre secteur. Libre rapidement.

Envoyer C.V. manuscrit, photo (retournée), prétentions. C.P.E. Service du Personnel, 40, rue du Colisée, Paris(8e).

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE TRANSFORMATION DU PAPIER
recherche
pour son Usine de Production Banlieue Est de PARIS :

INGÉNIEUR DE FABRICATION

spécialisé dans la **PAPETERIE ET L'ENDUCTION.**

Agé de 30 ans au moins, ayant une forte personnalité et une expérience industrielle de plusieurs années, le candidat retenu aura la responsabilité de plusieurs ateliers d'enduction.

— Emploi stable et d'avenir.
— Logement assuré.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 89.912, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

INGÉNIEURS CHIMISTES

POUR LA VENTE DES PIGMENTS POUR MATIÈRES PLASTIQUES

Vous avez 2 à 3 années d'expérience en laboratoire ou en fabrication dans les thermo-plastiques ou les encres...
NOTRE CLIENTELE ?
Les plus grosses entreprises industrielles.
Elles nous connaissent.
Nous y sommes bien introduits, car, dans le domaine des pigments, nous figurons dans le peloton de tête.

VOTRE CHAMP D'ACTION ?
1) LA REGION PARISIENNE.
2) LA REGION LYONNAISE.

Vous devrez adapter nos produits et nos méthodes aux problèmes particuliers de chaque entreprise.

Afin de prendre rapidement rendez-vous, envoyez votre demande de candidature détaillée ainsi que vos prétentions à n° 89.775, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

SOCIETE SPECIALISEE
Biens d'Equipements
Miniers et Métallurgiques
recherche :

INGENIEUR A. et M.

OU EQUIVALENT

FONCTIONS PREVUES :
- lancement, suivi et contrôle de nos fabrications en ateliers sous-traitants (fonderies, ateliers mécaniques, assemblage),
- déplacements en France et à l'étranger,
- Garantir qualité des équipements réalisés.

APTITUDES REQUISES :
- pratique de quelques années en usine,
- sens de l'organisation,
- ténacité et disponibilité,
- connaissance de l'anglais,
- contact facile.

NOTRE SOCIETE :
- filiale du groupe Penarroya/Le Nickel,
- licenciée de la firme américaine Allis-ChalmersMfg Co,
- grands développements à l'exportation.

Env. C.V. manusc. et photo à : E M M I S A
37, bd Malesherbes, 75008 Paris.

La Société hôtelière et de restauration recherche
2 INSPECTEURS COMMERCX l'un basé à Paris, l'autre dans le Sud-Est. Ces postes exigent une bonne pratique de la vente de service, une aptitude aux contacts à haut niveau. Ces postes peuvent déboucher sur une Direction régionale. Adr. C.V. + photo à S.H.R., 343, b. Romain-Rolland, MARSEILLE (9e).

1er VENDEUR JOAILLERIE
Tr. exp. min. 30 a., angl. cour., dynam., responsab. - 266-55-18.

SEERI recherche d'urgence
EXCELL ELECTRONICIEN A.T. 3
Bonnes connaissances techniques générales. Indispensable parfait bilingue anglais technique pour maintenance et technico - ccial Spectrophotomètres. - Adr. C.V. manuscrit et prétentions à : SEERI, 154, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75012 P A R I S. Tél. : 343-07-18

UN GROUPE INDUSTRIEL FRANÇ. DE PREMIER PLAN (10.000 PERSONNES C.A. > à 1 milliard de francs) CHERCHE POUR PARIS

LE RESPONSABLE DU RECRUTEMENT DES CADRES

La rémunération n'est pas inférieure à 120.000 F/an.
Ec. Mme Tessier ss/réf. 2.821 M
ALEXANDRE TIC S.A.
10, rue Royale, 75008 PARIS.

CONSTRUCT. FRANÇAIS MACHINES-OUTILS recherche
UN CHEF
pour bureau commercial PARIS profils souhaités, bon technicien, très administratif et si possible notions ANGLAIS.
Ecrire avec C.V. sous n° 7.187. PRO MULTIS, 47, rue des Tournelles (3e), qui transmettra.

URGENT recherchons
REDACTEURS TECHNIQUES
NIVEAU INGENIEURS et A.T. ELECTRONICIENS
Se présenter E.R.I., 4, rue Alfred - de - Musset Malakoff.

Sté de Conseil en Informatique recherche
ANALYSTES PROGRAMMEURS
IUT, 1 à 2 ans expér. FORTRAN Connaissance conversationnel time sharing apprécié. Ecrire avec C.V., photo et prétentions à SWERTS BP/269, 75424 PARIS. CEDEX 09, sous réf. n° 1.342.

Offre à personne sérieuse de HAUT STANDING 25 a. min. pour collabor. Bourse M. P. Très bel. situation. Formation assurée. Tél. : 236-85-98.

COMPTABILITÉ

Nous sommes une Société Européenne de location de voitures.
NOUS RECHERCHONS :

UN CHEF COMPTABLE

Le candidat doit avoir une formation DECS ou équivalent et posséder une solide expérience de la comptabilité statistique et analytique sur système informatique. Une bonne connaissance de l'allemand est souhaitée.

Ecrire avec C.V. à :
interRent
42-52, rue de l'Aqueduc
75010 - PARIS.

iR interRent

Importante société recherche
HOMME JEUNE
Bne formation, aimant contacts téléphoniques pour situation d'avenir négoce international corps gras. Ecr. à 9.026 PUBLICITES REUNIES, 112, boulevard Voltaire, 75011 PARIS.

Sté de conseils en informatique recrute
INGENIEURS
GRANDES ECOLES
4 à 5 ans d'expér. en informatique de gestion pour direction projets. Ecr. av. C.V., photo et prét. à SWEERTS, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09 s/réf. 1.340.

INGENIEUR E.F.P.
DEBUTANT
INGENIEUR
expérim. cellulose - papier, pr bur. d'études banl. Paris et voyag. France - étranger. Ecr. ou tél. : CHLEQ-FROTE. 65, rue de l'Industrie, 92600 Courbevoie. — 788-21-30, P. 96.

Société ayt importante activité OUTRE-MER recherche pour son siège social Paris (15e)
ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER
Connaissance comptabilité générale analytique droit fiscal et des sociétés. Niveau minimum : D.E.C.S. Expérience confirmée dans poste similaire.
Envoyer C.V. à n° 90062 CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

EUROLINGUA
N° 1 de la traduction de qualité rech. traducteurs techn. expér., angl., allem., ital., néerl., dan. Vers. et thème. Tx suivis. Adr. uniq. C.V. EUROLINGUA, 12, rue Chabanais, 75002 PARIS.

Société d'Edition Revues Prof. ch. A.T.C. ou spéc. distr./com. pour respons. compl. rédact. publicat. mens. Tél. : 227-48-76.

SOCIETE EXPORTATION Paris cherche CADRE COMMERCIAL. Le candidat, acheteur confirmé, devra avoir une expérience de l'exportation, une connaissance de l'acier et des métaux, un esprit d'initiative et d'équipe est nécessaire. Anglais indispensable. Adresser C.V. détaillé au n° 64.341 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Rech. couple, stylé, avec réf. Femme cuisinière et mari valet de chambre. Logés, nourris, bons gages. Tél. pour rendez-vous : 203-71-48.

— Vous êtes diplômés grandes écoles (H.E.C., ESSEC, ESC...)
— Vous possédez une certaine expérience dans la vente de produits informatiques
— Vous êtes ambitieux

S O P R A
Conseil et Assistance en Informatique recherche des
INGENIEURS COMMERCIAUX
Ecrivez ou téléphonez à : J. ANDREAN
90, rue de Flandre, 75019 PARIS
TEL. : 203-23-92
Toutes propositions seront étudiées
Discrétion totale assurée

Important Groupe (16e) recherche
ANALYSTES
TELEPROCESSING
Matériel IBM 370/145
Formation supérieure exigée. Expérience pratique souhaitable. Adresser lettre manuscrite avec C.V. et photo à : n° 89.800 CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES ACTIFS

STE d'IMPORTATION FILIALE d'UN GROUPE IMPORTANT rech. pr région parisienne

INGÉNIEUR COMMERCIAL

INDISPENSABLE :
- — INGENIEUR ELECTRONICIEN ou niveau
- — CONNAISSANCE DU MARCHE DES SEMI-CONDUCTEURS
- — BIEN INTRODUIT AUPRES DE LA CLIENTELE

DISCRETION ABSOLUE
Lettre man., C.V. dét., salaire et photo (ref.) sous réf. 1.116, à
SC sélection conseil 6, PLACE PEREIRE - PARIS 17e

STE SERVICES INFORMATIQ. en pleine expansion
INGENIEURS COMMERCIAUX
Si vous êtes Enthousiastes, Ambitieux, Accrocheurs, Passionnés par la vente écr. M. C. ISMAEL, 77, r. Lourmel, 75015 Paris, qui transmettra.

Impte société industrielle rech.
JEUNE INGENIEUR
BILINGUE FRANÇ./ANGLAIS pr promouvoir vente de matériel de transport et de manutention. Bonne rémunération. Fréquents déplacements à l'étranger. Résid. région parisienne. — Adresser C.V. n° 92.672 Publ. Roger Bley, 101, r. Réaumur, 75002 Paris q.t.

Urgent. Cours secondaire privé, rech. pour remplacem. profess. anglais ttes classes. 23 h. sem. Envoyer C.V. et photo cours Jailliard, 27, avenue Trudaine-9e.

STE FILIALE IMPORT. GROUPE IMMOBILIER
recherche
NEGOCIATEUR
pour locaux commerciaux et industriels.
Adr. C.V., photo, prét. ss réf. 55754 HAVAS CONTACT, 136, bd Haussmann, 75008, PARIS.

CENTRE INFORMAT'QUE INTERCOMMUNAL
rech. H. system. sur MAT. IRIS 45 sous SIRIS 2-3 connais. SOCRAT souhait. libre rapide. Ecr. M. PRESIDENT, mairie de MONTREUIL, 93100. T. 287-92-95.

ENTREPRISE DE DISTRIBUTION
C.A. 1,3 Milliard de F.
3.000 personnes - 30 établissements
crée trois nouveaux postes

AUDIT INTERNE

ESCAE *option Finances - Comptabilité*
ou
DECS *complet*
même débutants.

Ecrire n° 4310 - LION PUBLICITE - 16, Av. de Wagram - 75008 PARIS qui transmettra.

BANQUE PRIVÉE RÉGIONALE SUD-EST
recherche
pour son implantation à PARIS

UN CADRE SUPÉRIEUR

de niveau élevé

ayant une solide expérience tant en ce qui concerne les problèmes bancaires que la gestion de patrimoines.
Le candidat, qui aura au moins 35 ans, devra assumer la responsabilité du développement de cette implantation ainsi que le contact avec les clients de la banque, dont le siège social ou la résidence se trouve dans la région parisienne.
C.V. man. et photo à HAVAS, 30.868, MARSEILLE.

Recherchons pour LABORATOIRES D'ETUDE ANTENNES, CIRCUITS, ASSERVISSEMENTS BANLIEUE SUD
JEUNE INGENIEUR
E.S.E. Radio ou équivalent, ayant goût ou recherche appliquée. Connaissance anglais nécessaire, notions d'informatique souhaitables. Ecrire avec curriculum vitae au n° 90.618 CONTESSE PUBLIC., 20, av. Opéra, PARIS-1er, q. tr.

WALRAND SARL
recherche
ACHETEUR
Age souhaité 30 ans minimum, expérience professionnelle : achats dans le domaine des produits chimiques.
Formation chimiste. Langue anglaise ou allemande souh. Fonction : sous la responsabilité du Directeur des achats, il assurera plus particulièrement ceux des matières premières nécessaires aux fabrications de feuilles et enductions plastiques. Il aura à rechercher les sources d'approvisionnement, à discuter des prix et des coûts access. d'achat, à passer commande et à en assurer le suivi.
POSITION CADRE.
Lieu de travail : MALAKOFF.
Adresser C. V. manuscrit et photographie à :
M. le Chef du Personnel,
STE WALRAND SARL
53, boulevard de Stalingrad, 92240 MALAKOFF.

Banque internationale recrute d'urgence
EMPLOYE (E) ou GRADE (E)
Connaiss. approfondie opérations moyen terme exportation. - Bonne rémunération et poste d'avenir.
Téléphone : 260-37-90.

Recherchons
TRADUCTEUR
anglais, français, allemand.
Spécialisé dans
— le domaine de la construction navale (moteurs et turbines).
— le domaine de l'énergie nucléaire (technologie des réacteurs).
Tél. pour rendez-vous : 265-32-77 265-38-53.

---

1 Poste d'
ASSISTANT GESTION
est créé par société industrielle (C. A. 60.000.000 F)
- — Position maîtrise.
- — Lieu de trav. Etampes (91).
- — Formation supérieure.
- — Diplôme : I.U.T. ou équival.
- — Age minimum : 23 ans.

Ce poste, appelé à évoluer vers le contrôle de gestion, ne nécessite pas d'expérience professionnelle particulière mais d'une bonne formation aux techniques de gestion.
Adress. votre candidature avec C.V., M. Delaunay (service du personnel) MAPAC. B. P. 29, 91150 Etampes.

Société d'expertise comptable-8e, recherche
COLLABORATEURS
DIPLOMES
de l'enseignement supérieur (grandes écoles scientifiques ou commerciales, université) et ayant 2 à 3 ans de pratique du contrôle comptable et de la révision. Adresser C.V. ss/réf. 7.532 P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 Paris cédex 02.

MARCHAL
BEAUCHAMP (95)
30 minutes gare du Nord.
recherche
PROGRAMMEUR
Cobol série 100 bull E.D.O.S.-A.P.S., 2 ans expérience. 5X8, restaurant, autocar. Téléphone : 803-54-60, poste 236, pour rendez-vous.

IMPORTANTE ENTREPRISE COMMERCIALE
banlieue sud de Paris
recherche

JEUNE COLLABORATEUR COMMERCIAL

Le candidat retenu sera directement rattaché à la Direction Commerciale.

Il se verra confier plus particulièrement les études de marché et participera à l'élaboration de la politique commerciale du groupe.

Le poste est susceptible d'évoluer vers un poste à responsabilités importantes.

Il peut convenir à jeune diplômé E.S.C. ou équivalent ayant une expérience de 2 ans minimum.

Connaiss. de la langue allemande indispensable.

Adresser candidature, no 19601, P.A. S.V.P., 37, rue du Général-Foy - 75008 PARIS.

---

spécialiste en planification de projets

90.000 F +

La société française d'un groupe multinational recherche un ingénieur Grande Ecole spécialiste de la Planification par le système P.E.R.T. pour développer et améliorer la gestion des projets et affaires d'ensemble.

Rattaché à la Direction de l'entreprise, ce spécialiste devra déterminer les besoins de la société en matière de gestion de projets sur les plans délais et coûts, promouvoir les méthodes appropriées auprès des différentes unités et en surveiller l'exécution.

Ce poste ouvre un avenir intéressant à un ingénieur ayant 5 ans d'expérience de la gestion économique des affaires impliquant une excellente pratique des techniques de planification et simulation du type P.E.R.T.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous référence 112/M.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton, 75006 Paris *(Membre de l'ANCERP)*

ENTREPRISE FRANÇAISE
occupant une place de premier plan en EUROPE dans un secteur d'activité en pleine expansion impliquant la réalisation de contrats de grande exportation « clés en main »

recherche pour renforcer le SERVICE FINANCIER de son Siège Social à PARIS

UN CADRE FINANCIER EXPORTATION

Plusieurs années d'expérience des problèmes de financement des marchés à l'exportation dans une banque ou dans une grande entreprise indispensables.

Pratique courante de l'anglais nécessaire. Allemand ou espagnol apprécié.

Adresser curriculum vitae détaillé à n° 89.982, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

---

chargé d'études

Nous cherchons, pour une de nos filiales spécialisée dans l'aménagement de complexes commerciaux et de loisirs, un Jeune Diplômé de l'Enseignement Supérieur (H.E.C., E.S.S.E.C., SCIENCES PO).

Une expérience de 3 ans dans un poste d'études de marchés liées à des réalisations immobilières ou commerciales, lui permet d'être opérationnel pour des interventions immédiates au sein d'une équipe de 5 personnes dont la fonction est de réaliser les études préalables à la création de centres commerciaux ou de zones d'aménagement concerté.

Adresser votre candidature sous réf. 398/M, au Service Recrutement, 25 av. Kléber 75116 Paris.

compagnie bancaire

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
Banlieue SUD-EST, recherche

UN INGÉNIEUR

A et M. ou I.C.A.M.
2 ou 3 ans d'expérience pour service méthodes

DES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

GRANDES ÉCOLES
E.S.E., CENTRALE, I.S.E.P., I.S.E.N.)

Débutants ou 2 ou 3 années d'expérience industrielle pour secteur études développement et industrialisation.

Forte personnalité
Sens de l'organisation et de la coordination
Esprit industriel

Adresser C.V. et prétentions à n° 90.364, CONTESSE Pub., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

emplois féminins

LA MADELEINE
SOCIETE DE SERVICES
à la pointe de son marché
recherche

SECRETAIRE ASSISTANTE DE DIRECTION

très compétente
et parfaitement TRILINGUE
(anglais, allemand).

Elle pourra développer sa personnalité dans un rôle actif comportant des responsabilités.

Adresser lettre de candidature manuscr., C.V. détaillé et photo sous référence 13.315, à S. N. P. M., Petites Annonces, 100, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY, qui transm.

STE COMMERCIALE Paris 16e rech. pour SERV. PERSONNEL

SECTION VOYAGES

J. F.
— 25 ans minimum ;
— Formation de secrétaire ;
— Bonne présentation.

La candidate devra être dynamique et organisée, posséder des qualités d'initiative et le sens des contacts humains.

Situation stable. Hor. flexible. Base 40 h. semaine. Restaurant d'entreprise. Adr. C.V. et prét. nº 89.835, CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

8e ARRONDISSEMENT
recherche
CUISINIERE
BONNE PRESENTATION
pour s'occuper service table + repassage, parlant français, aidée par femme ménage, nour., chambre indép., réf. exig., très bon sal. — Tél. matin 203-71-48.

Pour son Secrétariat à Paris, Direction générale recherche

ASSISTANTE DE DIRECTION

Formation B.T.S. licence ou équivalent. Expérience exigée. Sér. aptitudes à rédiger et pratique de la dactylographie indispens., sténotypie appréc. Nombrx avantag. socx, 40 h. sem. Adr. C.V. et prét. à nº 90.094, CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

CENTRE FORMATION PROFESSION. PR ADULTES recherche

MONITR. STENO ANGLAISE
Prévost - Delaunay

Ecr. avec C.V., prét. et photo, à LABEAU, 130, av. Victor-Hugo, 75116 PARIS.

Sté de Conseil en marques rech. Jeune Femme connaissant bien PROCEDURES, DEPOT, MARQUES, formation juridique et not. anglais appréciées, pour poste Assistante Direction Juridique dans pet. Société de Services, Paris (10e). EXPERIENCE INDISPENSAB., rémunération et condit. de trav. intéressantes. — Ecr. av. C.V. nº T 64283 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e)

représent. offre

Usine aciers spéciaux rech. Agent représentation région parisienne. Ecrire avec C.V. nº 44.785 HAVAS ST-ETIENNE

demandes d'emploi

ALGÉRIE

Français, 35 ans, résidant ALGER

PROPOSE :

à société française ou européenne d'être son correspondant permanent à ALGER.

ASSURERAIT TOUS CONTACTS AVEC :
- sociétés nationales,
- clientèle privée,
- administrations,
- banques (mise au point accréditifs et cautions).
- surveillance livraisons, expéditions, règlement litiges.

Ecrire nº 7.838, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

INGÉNIEUR-CONSEIL

32 ans

6 ans d'expérience industrielle dans domaine ORGANISATION - GESTION

recherche

DIRECTION P.M.E.

PARIS ou RÉGION PARISIENNE

Ecrire nº 90.337, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

DESSINATEUR CONCEPTEUR RÉALISATEUR AUDIOVISUEL

Programmes de formation et d'information dans l'Entreprise - Conception et suivi de Publicités - Ciné - Télévision - Dessins animés - Techniques et publicitaires
Jeune Homme, 27 ans, cherche emploi
PARIS ou Région RHONE-ALPES

Ecr. nº 91922 Régie-Presse, 85 bis r. Réaumur, Paris-2e

JEUNE HOMME 21 ANS

3 ans dans milieu publicitaire, dont un an et demi en studio créations graphiques, ayant très bonne connaissance P.A., cherche situation dans agence de publicité ou annonceur.

LIBRE DE SUITE

Ecrire nº 6.621, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transmettra.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI
Vous propose une sélection de collaborateurs dans les catégories suivantes :

— INGENIEURS TOUTES CATEGORIES
— CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
— JOURNALISTES (presse écrite et parlée).

CADRE FEMININ, GESTION PERSONNEL. — 40 ans. Paye, déclarations et lois sociales.
RECHERCHE : Poste à responsabilités dans un service de personnel.
CADRE. — 27 ans. Maîtrise CELSA (options publicité, marketing, relations publiques). Expérience assistant chef de publicité.
RECHERCHE : Poste similaire ou promotion des ventes.
COLLABORATRICE DE DIRECTION. — Bilingue anglais, not. allemand (en cours ét.). Expér. : collaboration haut niveau, EXPORT-IMPORT (secteurs divers).
RECHERCHE : Poste d'Attachée de Direction haut niveau ou responsabilité de service commercial, export-import. Paris ou région parisienne.
CADRE ADMINISTRATION DES VENTES. — 36 ans. Expérience : organisation administrative, animation et contrôle des ventes.
RECHERCHE : Situation similaire, Paris ou Province. Disponible et opérationnel immédiatement.

AGENCE SPECIALISEE DES INGENIEURS ET CADRES
12, rue Blanche - 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 280-61-46 (POSTE 71)

CADRE 31 ans

Disposant 6 ans expérience gestion, marketing, animation commerciale, vente.
Anglais parlé et écrit, excellentes références auprès société internationale de premier plan
recherche : MISSION TEMPORAIRE (3 à 6 mois) dans entreprise distribution produits alimentaires sur région parisienne :
contrôle gestion, études de marché, promotion des ventes, contacts clientèle, prospection.
Etudierait toutes propositions. - Libre 1er mars.

Ecrire nº 2.333 « le Monde » Publicité, 5, rues des Italiens - 75427 Paris (9e).

DIRECTEUR COMMERCIAL

Organisateur - Vendeur chevronné

15 ans expérience dans distribution directe à l'utilisateur, références à l'appui.

Recherche : Direction d'un service à créer, développer ou parfaire — ou exclusivité de vente.

Accepte : Collaboration sous une forme indépendante ou à l'intérieur du contexte général de l'entreprise.

Ecrire no 2320, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS.

J.F. 26 ans, rech. collaboration secrétariat commercial import-export (Anglais Allemand). Disponib. 10-3-75 IS MOTTE 26, rue Spontini, Paris-16e.

J.F. 30 ans, possédant 11 ans expérience de la fonct. Personnel actuellement ASSISTANTE à Directeur du Personnel Société industrielle (2.000 pers.) Parf. maîtrise des problèmes GESTION PREVISIONNELLE et tous problèmes sociaux, rech. situation similaire dans entreprise Paris ou proche banl. Possib. de se libérer rapidement. Ecr. nº 90.728 CONTESSE Pub. 20, av. Opéra Paris-1er, qui fr.

Homme de lettres et historien ne disposant d'aucun capitaux recherche gérance de librairie, poste de bibliothécaire ou responsable dans la Presse ou dans l'Edition les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ecrire SILVE DE VENTAVON, 190, av. Aristide-Briand, 92160 ANTONY.

Jeune ingénieur informaticien université + C.A.P. comptabilité 1 an ½ expér. informat. administ. et compt. Etud. tte offre. Tél. : 776-07-85, de 9 h. à 12 h.

Agent commercial bon niv. intellect. Bonne connaiss. gestion sal. 2.700 × 13. Tél. : 535-06-54.

Analyste programmeur, 30 ans, 7 a. exp. conn. IBM 360, IBM 3 et ayt effect. plus. démarrages rech. emploi outre mer respons. de serv. ou équiv. Ecr. nº 90.532 Cont. P. 20, av. Opéra, Paris-1er.

Jeune homme parl. et écrivant arabe, égyptien, cherche place d'interprète pour une société française. — Téléph. : 407-01-40.

CADRE PERSONNEL H. 40 a., expér. gest. moderne. Rech. poste simil. T.P. métall. pétrole région Paris. Ecrire : M. Piere LACOUR, 1, rue Sente-de-Chatou, 78800 Houilles, ou : Téléphone : 758-13-13, poste 463.

J.H. 27 a., E.S.C. + I.A.E., lib. O.M., introduit indust. espagnols, angl.-esp., ch. poste resp. entrep. Ecr. nº 2.331 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Urgt animateur 28 a., en form. CAPASE, exp. ch. emploi. Odienne 13, r. Franck G. Mare Rouen.

CADRE acheteur, 33 ans, célibataire, ESA, 5 ans d'expérience service Achats en matières textiles, plastiques, produits cosmétologiques, emballage. Rech. situat. Responsabilité de branche Achats Paris ou Prov. Écr. nº 90.167 Contesse Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er, qui fr.

INGÉNIEUR 45 ans

Grande expérience DIR. SERV. CONTRATS, LICENCES, BREVETS, très importante société Electro/Méca/Chimie, cherche poste préférence Région Parisienne et/ou déplacements étranger.

Ecrire nº 2.327, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS.

Jeune Homme 25 ans D.O.M., formation comm. ext. diplômé E.S.C. ext. de Brême, parlant couramment Anglais, Allemand. Bon. notions d'espagnol. Souhait. travail au sein d'une équipe, n'hésiterait pas à s'installer à l'étranger. Ecrire nº 213, REGIE PRESSE 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Directeur Jur. et Ctx Bque ; doct. en droit, DES priv., publ., et sc. po., anc. assist. fac. ; S.:angl. cour., gde prat. adm. et financ. publ.; 6 ans prat. resp. civile; ch. emploi niveau élevé. Banques, Assur. terr. ou maritimes, établissements de crédit maritime ou cabinet Conseil juridique. Tél. : 603-38-44, h. ouv. ou nº 2.325 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. 37 ans, lic. droit privé, 5 ans contentieux transports; allem.-angl., ch. sit. cabinet ou service juridique, avocat, etc. toutes matières. Ecr. nº 2.316 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE EXPORT

29 ans, 7 ans expér. BIENS INDUSTRIELS. Russe, anglais cour., rech. poste responsabilité. Ecr. Nº 88.636, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. fr.

Cadre de fabrication mécanique précision ou générale, usinage et montage. Grande expérience devis et sous-traitance. Cherche poste responsabilité Paris ou Province. Ecr. nº 2.304 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre sup. 42 a., dipl. ét. sup., 15 a. exp. banc. et indust., alle.-angl., adjt direct. gén. import. soc. ind. ch. direct. gén., fin. ou sec. gén. soc. dyn. impl. E. S-E. Ecr. nº 2.292 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ing. électro-méc., 27 a., lib. O.M. possède sérieuse expér. Afrique. cherche empl. outre-mer, même brousse. Thomas les Sentons 84640 St-Martin-de-Castillon.

J.F. 27 a., lic. fac. lett., 4 ans expér. profess. et assist. d'étud. docum., rédact., gestion de dossiers, récept. public, angl., not. dact., ch. situat. Mlle COPPENS 65, r. Max-Dormoy, 75018 Paris.

H. 28 a., dynam., lic. en droit (étud. inter.), angl., expér. adm. et commerciale, cherche emploi stable, respons. étud. ttes prop. Ecr. nº 2.312 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR COMMERCIAL 38 ans, Organis. et Animateur. Serv. comm. ch. place similaire province ou étranger. Ecrire : G. QUEFFURUS, 5, rue du Docteur-Schweitzer, 91330 YERRES.

CADRE COMMERCIAL

26 ans, expérience Centrale recherche poste à responsabilités si possible adjoint à directeur commercial d'Achats - Hypermarchés

Ecr. Nº 223, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

DESSINATRICE

3 ans expér. (catalog. technique, dessin médical) ch. empl. centre PARIS ou banlieue Est. URGENT. Ecr. Mlle Bonnamy Christine, 2, rue des Anémones, 77400 LAGNY.

ING. CIVIL MINES + CHEBAP

29 ans, 5 ans expér. bâtiment génie civil, méthodes exécution, études prix, chantiers act. resp. sect. travx C.A. ann. 30 millions, Rech. poste équivalent secteur indifférent, région Est. Ecr. Nº 2.289 le « Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

GRAPHISTE

(Formation publicitaire)
28 ans.
collaborant depuis 3 ans avec organismes d'aménagements, au niveau de la conception et de la réalisation de documents d'urbanisme et d'informations, intéressé par poste à pourvoir dans ce domaine (intégré ou extérieur) au sein d'une équipe de création, d'un bureau d'études d'un organisme de relations publiques, etc.
Paris ou région parisienne.

Ecr. Nº 6.656 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CHEF DE PUBLICITE

H. 29 a., études sup., anglais 5 ans exp. impts annonceurs, 3 ans agence internationale, expérience approfondie VPC, immobilier, urbanisme, biens d'équipement, libre de suite, recherche situation en rapport. Tél. 774-59-64 (10 h.-18 h.).

JURISTE PRIVE

J.F., 25 a., lic. droit, lic. sociol., C.E.J. + certif. spécialisat. droit social, ch. sit. fonct. personnel ou serv. juridique. Etud. ttes prop. Paris/province. Ecr. Nº 2.326 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE CADRE INFORMATICIEN

6 ans expér. informat. de gest. Capable responsab. équipe analystes et programmeurs. Parfaite connais. des applications de gest. batch et batch et temps réel IBM 360, 360 DOS et OS/VS. Cherche poste responsabilité province ou outre-mer.

Ecr. Nº 2.319 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ACTUAIRE 31 ans (CNAM)

Compétences reconnues, expérience Banque, Assurance-Vie, très bonnes connaissances Economie, Informatique Comptabilité, Expérience approfondie traitement informatique des problèmes techniques, cherche poste Cadre Direction (tertiaire ou secondaire) traitement actuel 90.000 F/An.
Ecrire Nº 3055 HAVAS 37018 TOURS CEDEX.

L'immobilier

exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par **Le Monde**

appartements vente

Paris

EXCEPTIONNEL
GRANDS APPARTEMENTS ET HOTELS PARTICULIERS DE TRES HAUT STANDING DANS 7e, 8e, 16e, NEUILLY.

M. ROYER - C.I.M.O.B.I., 30, avenue Wagram, Paris-17e. Téléphone : 766-34-18.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES 4 Pièces, décorés. — 222-37-12.

PLATEAU BEAUBOURG Imm. de caract., rénové, grand 2 P., cuis., bns, pltres, 250.000 F, studio, 110.000 F. — 797-93-21.

APPARTEM. 4 PIECES, 63 M2, 3e étage, excell. état, chff. cal. tél., balc., soleil, 3 orientations, libre le 30/6/1975. — PRIX : 310.000 F. Possibilité de crédit. 12, rue VAVIN, mardi, jeudi, 14 à 16 h. + APPT similaire, 4e étage, pouvant être joint par duplex ou vendu séparément.

Exceptionnel. — Grand appartement, atelier artiste, dans hôtel particulier gde classe, charme, calme. Tél. : 878-74-90, 10-22 h.

5e, petit 2 P., tt conft, tr. calme, caract., 3e étage, 150.000 F. Tél. 325-32-65.

XVe - Mo CHARLES-MICHELS imm. p. de t., 2 P. princ., entr., cuis. éq., bns, chff. - 325-32-71.

MARAIS - A AMENAGER dans splendide immeuble 55 + 40 m² réunis ou sépar. 267-11-24.

9e Beau 2 P., ent., cuis., bains, w.-c., 42 m². Prix 125.000 F. KIJOXSON LAB. 13-09

Près Luxembourg - ORIGINAL 220 m², en duplex, soleil, verdure, réception + 5 ch. + atel. Exclusivité Riquelme : 325-49-71.

16e LUX. APPT en DUPLEX Cachet exc., 2 terrasses, double exposition, Téléph. BOX. CH. SERV. Px élevé. 704-88-18.

14e Près PARC MONTSOURIS Imm. récent. Gd séjour + 3 ch., tt cft, 95 m², plein soleil, calme, Tél. Park. Px 460.000 F. KIJOXSON - 522-13-09

16e DANS HAMEAU PRIVE Imm. neuf, grand standing 4e ét. 7 P., 185 m² + ch. service + box pour 2 voitures. 227-11-95.

Région parisienne

BOULOGNE ORIGINAL Pr. Mo - 185.000 F DUPLEX 50 m² 2 P. + petit Terrasse 100 m² atelier S/place mercr-jeudi, 14 à 18 h : 18, r. Georges-Sorel, WAG. 06-27

NEUILLY Boul. Victor-Hugo Proche Seine. Imm. réc. Belle entrée, living dble + 2 ch., 5e et dernier étage, asc., 76 m², tél. Libre 1er avril. 270.000 F. Tél. 206-36-10 (poste 228).

appartem. achat

Sté rech. à acheter appt près NATION. - Téléphone : 343-62-14.

Recherche, Paris 15e, 7e arrond., pr bons clients, appts ttes surf. et immeubles. PAIEM. COMPT. Ecr. Jean Feuillade, 5, rue A.-Bartholdi (15e). - Tél. : 579-39-27.

bureaux bureaux

HERON BUILDING MONTPARNASSE

20.000 m2 de bureaux à louer disponibles début 1975
18 étages de bureaux modernes et fonctionnels dans le dernier né des quartiers d'affaires de Paris

Richard Ellis 17, rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. : 225-27-80/359-29-93 +

MARAIS RUE DE BRETAGNE
Locat. simple ou avec cession, bail 9 bureaux 160 m² av. 4 lign. groupées, ou 13 bureaux 235 m² av. 7 lignes groupées, état neuf, chauff. central. Pr ts renseign. : SEXIM, 23, bd du Temple, Paris (3e) - Tél. 278-66-64 et après 20 h 30, tél. 254-64-33.

fonds de commerce

ST-HONORE. - Petite Boutique, luxe. Emplacement unique. Cession bail. — Tél. : 225-66-18.

Cède direct., Night-Club S.A., b. place, 5e arrdt, gr. %. 734-18-60.

immeubles

Vds MURS de 4 BOUTIQUES à PARIS
Prix total 395.000 F, loyer 46.800 F + ch. - 774-64-50, mat.

villas

SAMOIS/SEINE proche Forêt Fontainebleau
VILLAS « Ile-de-France » 5 pces, jard. 680 m². Prix 261.000 à 265.000 F. Délais livr. 7 mois. CONSEIL SARL - Tél. 437-17-45.

proposit. comm. capitaux

IMPORTANT INDUSTRIEL MARSEILLE
dispose de
GRANDS ENTREPOTS D'UN SERVICE ADMINISTRATIF ET INFORMATIQUE STRUCTURE

Pouvant : — Assurer la gestion d'un stock impt.
— Diffuser des produits dans les régions du Sud de la France.

Pour tous renseign. : Ecrire « Inter-Professions » 17, La Canebière - 13001 MARSEILLE, qui transm.

874-15-41. Prêt sur hypoth., sur caution 14-15 % privée. Leguff, 18 bis, rue Bruxelles, Paris-9e.

cours et leçons

Jeune ingénieur chimiste en spécialisat. donnerait cours de maths., phys., chimie à domicile. 25 F, 30 F selon niveau. TEL. : 624-08-06.

occasions

BEAUX LIVRES Achat comptant à domicile Cours le plus haut MER. 26-73

MAISON GORVITZ-FAVRE recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine SAB. 87-76

« TIMBRES-POSTE ». ACHETE collection. Tél. 267-09-19, matin.

sports loisirs

SEJOURS NEIGE
Les Diablerets, grand hôtel, remontées illimitées, pension complète 7 jours : inter-saison 950 F ; studio sans pension 7 jours : inter-saison à partir de 500 F.
LES MENUIRES, hôtel PLM, 7 jours, nuits et petits déjeuners 390 F ; 7 jours pension complète 705 F. Téléphone : 285-38-32, licence A-620.

formation profession.

PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR IBM 3
Niveau BAC ou 1re
6 à 7 mois 180 h. de cours.
FAX
Ecole privée
6, rue d'Amsterdam. 874-95-69.

locations non meublées

Offre

JOHN ARTHUR & TIFFEN
174, BOULEVARD HAUSSMANN. — 75008 PARIS
622-03-30 et 359-47 68
vous propose en exclusivité

STUDIOS
- 6e, « Idées de Raspail », r. de Sèvres, 50m2, cuis. équip., tél., gar. 1.400 F + charges.
- 8e, av. de Friedland, cuis. équipée. 1.100 F + ch.
- 14e, « Le Méridien de Paris », rue E.-Dubois, cuis. équip., park. 880 F + ch.
- 16e, rue Eugène-Manuel, 35m2, Tél. 900 F + ch.
- 17e, r. Eplnettes. 650 F + charges.
- 17e, rue François-Gérard, 30m2. 800 F + charges.
- 17e, rue Gauthey, 30m2, cuis. équip. 620 F + ch.
- 18e, r. Marcadet (1re occupat.), 25m2 + loggia. 700 francs + charges.

2 PIÈCES
- 6e, quart. Luxembourg, rue Vaugirard, 70m2, c. équip., tél. 2.000 F + ch. comp.
- 15e, r. Favorites, 50m2, cuis. équipée, tél., gar. 1.100 francs + charges.
- 15e, « Perspective Front de Seine », 60m2, 18e ét., tél., gar. 1.520 F + ch.
- 16e, av. Foch, 50m2, cuis. équip., tél. 1.800 F + ch.
- 16e, r. Raynouard, 65m2, tél., gar. 1.350 F + ch.
- Neuilly, bd Bourdon, 63m2, tél., box. 1.400 F + ch.
- Puteaux-Bagatelle « Tour France », vue panor. s/bs Boulogne (1re occupat.), 70m2, tél., gar. 1.300 F + charges.

3 PIÈCES
- 15e, av. Suffren, 90m2, tél., gar. 2.400 F + ch.
- 16e, av. H.-Martin, 85m2, tél., gar. 4.500 F + ch.

4 PIÈCES
- 16e, r. Desbordes-Valmore, box. 2.600 F + charges.
- 16e, av. Malakoff, 100m2, tél. 2.700 francs + ch.
- 17e, rue Puvis-de-Chavannes, 160m2, tél. 3.000 F + charges.
- 19e, Buttes-Chau., 120m2, 2.000 francs + 150 F ch.
- Neuilly, bd Maurice-Barrès, vue s/ bois de Boul., tél., 104m2, 3.200 francs + charges.
- Sèvres, rue Troyon, 72m2, tél., park. 1.100 F + ch.

5 PIÈCES
- 9e, av. Trudaine, 127m2, tél. 2.700 F + 6 % ch.

7 PIÈCES
- 8e, rue de Leningrad, 175m2, tél. 3.200 F + ch.
- 17e, rue du Colonel-Moll, 230m2, tél. 4.500 F + ch.

PROPRIÉTÉ
- Vaucresson, av. Clarisse, très belle propriété dans parc 4.800m2 avec piscine et tennis, nombreuses dép. 5.500 F + charges.

Muette, imm. p. de t., 7 P., cuis., S. de B. 3.700 francs. 387-59-79.

NEUILLY. Rue Borghèse, beau 6 Pièces, 180 m², vue imprenable, 4.000 francs. - TUR. 97-81.

ST-AMBROISE. Beau stud., cuis., S. de B., 720 F. - TUR. 97-81.

VANEAU. Beau studio, cuisine, S. de B. 950 F. — TUR. 97-81.

ST-MANDE, 5 MIN. BOIS. Réc. 5 P., cuis., bns, wc, parking, chff. cal, 2.600 T.C. LAF. 15-66.

Marais, 14, rue Sévigné (IVe) : charmant 2-3 Pces, double liv., chbre, cuis. instal., belle S. de B. + débarr., tt cft, tél., 5e ét. ss asc. : 1.500 francs mensuel. Visite, mercredi, de 13 à 19 h.

XIIIe NEUF. 4 P., cuis., bains, wc, moq., TEL., 2 park. + Terras. 1.700 F. - LAF. 15-66.

6 PCES NEUF COURBEVOIE cuis. + office, 2 bains, dressing, TEL. MOQ. Terrasse s/jard. Gar. 2.500 F. MAC. 42-77.

Demande

Journaliste à Particulier cherche logement 4 Pièces, caractère, calme et bien situé, loyer ancien ou modéré (bail 9 ans), contre travaux de restauration à sa charge. Ecrire Chevalier, 8, rue de l'Eglise, Paris (15e).

locations meublées

Offre

MONTMARTRE. - Charm. petit 3 P., tt cft, vue panor., 8e étage, asc., tél., 1.300 F. — 704-88-18.

locaux commerciaux

XVIIIe - RUE CHAMPIONNET en tte propr., 65 m² pr CABIN. MEDICAL ou LABO analyse + appartement 2 Pièces, confort. TÉL. : 822-24-43 ou 843-58-17.

Sté rech. loc. commerc., proxim. périphérique, préf. Sud, 4 burx, pi-pied. tél. + entrep. de 150 m² envir., accès camion. Ecrire ou Tél. à M. Godeau, 3, r. Liège, Paris (9e). — Tél. : 744-81-89.

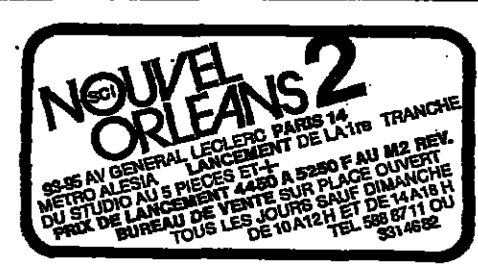
QUARTIER OPERA
BURX COMM., 200 m² environ, 3e étage, 3 lign. tél., cess. bail 6 ans, loyer actuel : 40.000 F l'an + charges. PRIX 250.000. Téléphone : 527-96-21, 874-48-44.

XVe Imm. réc., libre, tte propr. 9.200 m² ccial, 800 m² habit. LAFOND, 119, rue de la Convention, Paris-15e - 250-34-12.

terrains

Offre exceptionnelle TERRAIN 6.300 M² avec rue privée et toutes viabilités
On peut construire bâtiment à usage industriel et bureaux sur environ 3.500m² au sol. Prix en propriété 595.000 F, situé à 10 km Porte-de-Choisy - 887-87-34

constructions neuves



Voir la suite de notre immobilier en page 31

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone

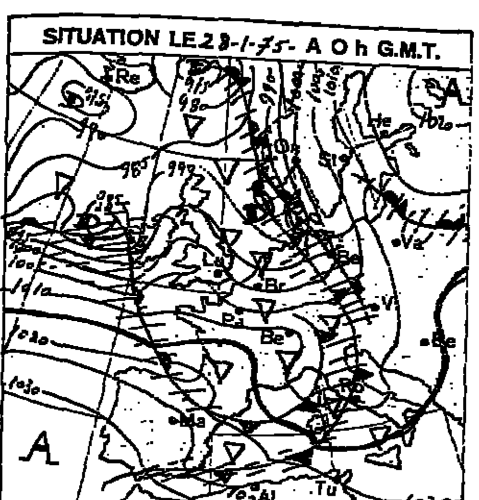
au **233.44.31**

pour tous renseignements : **233.44.21**

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28-1-75 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 29 JAN 75 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses ⚡ orages ➡ Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 28 janvier à 0 heure et le mercredi 29 janvier à 24 heures :

Les hautes pressions qui restent quasi stationnaires de la région des Açores au nord de l'Afrique continuent de diriger un rapide courant perturbé de l'océan Atlantique à l'Europe. Ce courant humide et relativement doux affectera encore la France, mais sera moins actif sur nos régions méridionales.

Mercredi, le temps sera doux pour la saison sur la plus grande partie de la France, mais temporairement un peu frais dans les premières heures de la matinée sur la Provence intérieure.

Sur la moitié nord du pays, le temps sera très nuageux à couvert avec des pluies passagères, plus marquées du nord de la Loire à la frontière belge. Par moments, le ciel deviendra plus variable près de la Manche avec quelques éclaircies passagères. Les vents, de secteur ouest, seront assez forts sur les régions côtières et modérés dans l'intérieur.

Sur la moitié sud de la France, on notera un ciel assez nuageux, parfois brumeux, sauf près de la Méditerranée, où les éclaircies seront plus belles, mais ces dernières se développeront aussi l'après-midi dans l'intérieur. Les vents d'ouest seront modérés.

Mardi 28 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris - Le Bourget, de 1 008,5 millibars, soit 756.4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28) : Biarritz, 15 et 9 degrés ; Bordeaux, 13 et 7 ; Brest, 10 et 4 ; Caen, 11 et 3 ; Cherbourg, 9 et 4 ; Clermont-Ferrand, 12 et 2 ; Dijon, 9 et 3 ; Grenoble, 12 et 0 ; Lille, 11 et 3 ; Lyon, 13 et 2 ; Marseille, 16 et 7 ; Nancy, 9 et 2 ; Nantes, 11 et 5 ; Nice, 15 et 9 ; Paris - Le Bourget, 11 et 4 ; Pau, 16 et 7 ; Perpignan, 17 et 8 ; Rennes, 10 et 4 ; Strasbourg, 9 et 3 ; Tours, 11 et 3 ; Toulouse, 12 et 7 ; Ajaccio, 15 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 10 et 3 degrés ; Athènes, 16 et 7 ; Bonn, 8 et 3 ; Bruxelles, 11 et 5 ; Le Caire, 15 et 10 ; îles Canaries, 19 et 14 ; Copenhague, 5 et 3 ; Genève, 10 et 2 ; Lisbonne, 17 et 10 ; Londres, 10 et 2 ; Madrid, 14 et 7 ; Moscou, 0 et — 2 ; New-York, 2 et 2 ; Palma-de-Majorque, 17 et 7 ; Rome, 15 et 10 ; Stockholm, 4 et 1 ; Téhéran, 1 et — 2.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 27 et 28 janvier 1975 :

UN DECRET

● Portant incorporation dans le code général des impôts de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de ce code.

UN ARRETE

● Fixant le taux d'intérêt des dépôts et des prêts d'épargne-logement ainsi que le montant des primes d'épargne-logement.

UNE LISTE

● D'élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur agronome de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier.

Formation professionnelle

LA FORMATION A LA FONCTION « PERSONNEL » A L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

L'Institut d'administration des entreprises qui dépend de l'université de Paris-I organise un cycle de formation à la fonction « personnel » destiné à des cadres ayant ou se préparant à des responsabilités de chef de service ou de direction opérationnelle (production, commercial, gestion, etc.). Ce cycle de deux cents heures d'enseignement et de travaux dirigés (à raison de cinq à six séances de deux heures par semaine) qui s'étendra de février à juin 1975, donnera lieu à la délivrance d'un certificat de spécialité qui ultérieurement pourrait être transformé en diplôme d'études supérieures spécialisées. La première promotion de ce nouvel enseignement sera limité à vingt personnes.

★ Renseignements : M. Darsel, 21, passage du Monténégro, 75019 Paris. Tél. : 357-75-31.

Documentation

● *Un centre d'orientation, de documentation et d'information féminin* vient d'être créé à Marseille. Il s'est donné pour buts d'établir un fichier des possibilités socio-culturelles de Marseille, d'être un conseil juridique des droits de la femme et de la famille, ainsi que de la *formation* professionnelle, de constituer un relais entre les femmes de Marseille et les pouvoirs publics, et de « susciter l'éveil et la participation des femmes à la vie sociale ». *(Corresp.)*

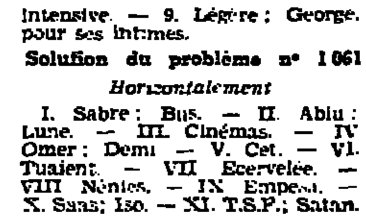
★ CODIF, 81, rue Sénac, 13001 Marseille. Tél. (l'après-midi) : 47-14-05.

Religion

● *La semaine d'études* sur *la Bible*, organisée du 3 au 6 février par le Centre universitaire d'études juives annoncée dans *le Monde* du 28 janvier, aura lieu 30, boulevard du Port-Royal (5e).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 062



HORIZONTALEMENT

I. Son élection se fait arbitrairement. — II. Invite vivement à ne pas rester immobile ; Grecque. — III. Démonstratif ; Leur chambre sent le renfermé. — IV. Epreuve plus ou moins pénible ; Est toujours bien accueillie. — V. Voie d'eau ; Vient de rire. — VI. Témoigna son mécontentement d'une manière sonore (épelé) ; Eléments d'un festin. — VII. Conspira. — VIII. En Thessalie ; Ile. — IX. Est resté sauvage ; S'assaisonne avec du gros sel. — X. Préfixe ; Abrita maints lords. — XI. On peut dire qu'il connaît son métier !

VERTICALEMENT

1. Frappe quand elle est entrée ; Sur le dos d'un mulet. — 2. Dotées d'une certaine forme ; Devenu rigide. — 3. Le moindre de leurs mouvements est soigneusement étudié. — 4. Préfixe ; Soignées ou régalées. — 5. Abréviation commerciale ; Petit travail artistique. — 6. Sur la Saale ; Note ; Permet de déduire. — 7. Etat étranger ; Lieu biblique. — 8. Heureux résultat d'une culture intensive. — 9. Légère ; George, pour ses intimes.

Solution du problème n° 1 061

Horizontalement

I. Sabre ; Bus. — II. Ablu ; Lune. — III. Cinémas. — IV. Omer ; Demi. — V. Cet. — VI. Tuaient. — VII. Ecervelée. — VIII. Nénies. — IX. Empesa. — X. Sans ; Iso. — XI. T.S.F. ; Satan.

Verticalement

1. Sacoche ; Est. — 2. Abîme ; Comis. — 3. Binette ; Pat ! — 4. Ruer ; Ormes. — 5. Laves. — 6. Lad ; Iéna. — 7. Buse ; Eli ! ; It. — 8. Un ; Minée ; Sa. — 9. Semi ; Teston.

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I. - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. - TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

L'immobilier

MODE

LES NOUVELLES COLLECTIONS

Selon le vent

Deux grandes premières en haute couture : les présentations de Dior et de Scherrer. Elles ont mis en vedette le marine et le blanc pour toutes les occasions. Les deux couturiers habillent Mme Valéry Giscard d'Estaing et offrent bon nombre de modèles de fin de journée et du soir, destinés aux cérémonies officielles. Leur style se révèle assez sobre, féminin, sans luxe ostentatoire. Une mode séduisante, à l'ampleur modérée, à la taille fine et aux ourlets au mollet pour le jour et découvrant la cheville pour le soir. Les imprimés sont fondus et discrets, avec de nombreux effets de rayures bicolores.

SCHERRER : variations sur un thème marin.

JEAN-LOUIS SCHERRER, très en verve, accentue l'ampleur de ses manteaux, de ses robes et de ses imperméables aux épaules surbaissées et à grandes manches, resserrés à la taille, en les ouvrant sur des jupes droites, coupées en panneaux et cachant des poches dans les coutures. Des cols marins géants rehaussent les vestes et les grandes capes rondes qui font partie des ensembles à pantalons de flanelle blanche et des tailleurs marine ceinturés à chemisiers clairs. Il associe, avec un goût très sûr, le marine au blanc aussi bien en modèles de fin de journée qu'en dentelles pour le soir. Il présente aussi des imprimés fleuris, très fondus, en soie légère, dont il couvre les décolletés de cache-cœur, de petites capes en même tissu, parfois plissées comme les robes. Quelques blazers du soir sont entièrement rebrodés de fleurs tandis que des tailleurs longs s'ornent de discrets motifs perlés.

rement appuyée au corps, sur des ensembles à casaque tout en souplesse, à larges ceintures et jupes à plis.

Ses manteaux-capes circulaires sont d'une belle envolée, souvent en laine vive sur un schantoung naturel ou bleu poudré sur une robe à nervures marron glacé.

Des microplissés dissimulent l'ampleur des robes du soir décolletées à l'allure longiligne en crêpe uni, en jersey de soie à fleurs plates ou en soie de tons pastels.

FERAUD : retour à la simplicité.

LOUIS FERAUD s'insurge contre la mode des astuces, des surcharges d'accessoires. Ses modèles sont dépouillés, près du corps, à l'encolure dégagée pour affiner le cou, ont des découpes carrées qu'équilibrent de grandes poches plaquées. Une fleur au cou, de grands boutons blanc nacré, les côtés fendus, et le tout prend un ton léger et badin, accentué par un béret enfoncé à l'écolière.



(Croquis de Marcq.)

DIOR : ensemble de Marc Bohan à marinière en gabardine de laine bleu poudré de Besson, porté avec un béret crocheté en ficelle et des sandales beiges.

FERAUD : robe-manteau en peigné de laine de Dormeuil à petites rayures longilignes, grands boutons blancs nacrés et fleur à l'encolure carrée.

BALMAIN : robe et veste ceinturée en shantoung rose de Bianchini avec une coiffe en paillasson et une rose de même ton à la boutonnière.

VENET : deux-pièces en crêpe de soie de Fournier imprimé de rayures et de triangles en diagonale, la taille resserrée d'une grande ceinture, sur une jupe à fronces et un chapeau blanc.

SCHERRER : robe synthèse de la collection en mousseline de soie rayée marine et blanc de Starop, à col marin et poignets blancs, ceinture drapée et jupe ballon. Serre-tête plat et mini-chignon torsadé.

Une collection toute en finesse et distinction ; subtile alliance de l'art et de la technique.

DIOR : ampleur maîtrisée.

Sans doute en réaction contre la vogue des robes-housses indéfinies, Marc Bohan, chez CHRISTIAN DIOR, dompte avec bonheur le flou et l'ampleur par un extraordinaire travail de plis et de nervures qui permettent, avec des tissus poids plume, de dégager le cou, d'affiner le buste et la taille tout en conservant la mollesse des manches et la ligne des jupes sans épaissir les hanches. Quelques tailleurs droits ont l'encolure adoucie par le col de la blouse, omniprésente, portée à l'extérieur.

En plus du marine et du blanc pour le jour, les coloris doux comprennent des crêpes et des mousselines de soie champagne, des beiges biscuités et de ravissants imprimés pointillistes d'Abraham en crêpes, en schantoung et en mousselines bleus, rouges, verts ou jaunes. Ses robes du soir au-dessus de la cheville, comme la robe de mariée, dessinent des effets de taille haute toujours par des jeux de plis s'ouvrant sous le buste. Il les coupe en mousselines ou en crêpes et les voile de châles, de grandes écharpes, de chemises qu'on retrouve sur des robes-combinaisons à fines bretelles.

VENET : *importance des épaules.*

Dans un style gai et pétillant comme du champagne, PHILIPPE VENET taille une garde-robe destinée à la Parisienne d'aujourd'hui. Ses manteaux et ses vestes donnent de l'importance aux épaules, puis s'affinent en ligne droite, légè-

A l'inverse, ses robes de soie, casaques et jupes froncées opposent des imprimés de soie éteints, dus à Per Spook, que viennent réveiller une ceinture drapée et un turban à base de vermillon.

Féraud reste un adepte du jersey, des tricots de marin rayés à l'horizontale en robes, sous des vestes droites, notamment pour des ensembles du soir, mous et désinvoltes comme les vaguelettes de la Méditerranée.

NATHALIE MONT-SERVAN.

SPORTS

RUGBY

Quatre changements dans l'équipe d'Angleterre

Londres *(A.F.P.)*. — Pour rencontrer les Français, samedi 1er février, au stade de Twickenham, les sélectionneurs anglais ont apporté quatre importants changements à l'équipe, qui a été battue 12 à 9 par l'Irlande, à Dublin, le 18 janvier.

Le talonneur et ancien capitaine John Pullin, le troisième ligne aile Peter Dixon, le demi d'ouverture Alan Old et le deuxième ligne Willy Beaumont, sont remplacés respectivement par Peter Wheeler, de Leicester, qui obtient ainsi sa première sélection, John Watkins, Martin Cooper et Roger Uttley.

La mise à l'écart de Pullin, surclassé par Pat Whelan, le talonneur irlandais, à Dublin, il y a dix jours, semble signifier la fin d'une brillante carrière internationale qui lui a valu trente-sept sélections, un record en Angleterre.

Le XV anglais tel qu'il a été sélectionné sera le suivant : P. Rossobourough, P. Squires, P. Warfield, S. Preece, D. Duckham, M. Cooper, J. Webster, J. Watkins, A. Ripley, A. Neary, R. Uttley, C. Ralston, C. Stevens, P. Wheler, F. Cotton.

Dourthe capitaine de l'équipe de France

Après le forfait de Bastiat et de la blessure de Fouroux, les sélectionneurs français ont fait appel à Claude Spanghero et à Richard Astre (1). Le rôle de capitaine a été confié à Claude Dourthe. L'équipe de France a donc actuellement la composition suivante : Taffary, Gourdon, Etchenique, Dourthe (capitaine), Bertranne, Paries, Astres, Rives, Spanghero, Skrela, Esteve, Guilbert, Vaquerin, Paco, Cholley.

(1) En citant les noms de ces deux joueurs (« le Monde » du 24 janvier) nous n'opposions pas systématiquement le premier à Guilbert et le second à Paries (qui est demi d'ouverture, Astre étant demi de mêlée) : nous voulions signifier qu'à partir d'une certaine volonté de changement il devenait inutile d'ergoter.

VOILE

La navigation de plaisance connaît aussi ses récifs

A l'occasion de sa récente assemblée générale, la Fédération française de voile a publié le rapport spécial établi par son comité de sécurité. Ce document, qui se rapporte aux accidents survenus l'année dernière, appelle quelques observations.

Tout d'abord, on peut déplorer que la pratique de la voile ait provoqué la mort de 33 personnes (22 pour la croisière, 11 pour le yachting léger) contre 16 en 1973. Les conditions météorologiques expliquent de telles variations. On relève, en effet, l'an dernier, 5 pertes corps et biens causant au total 19 victimes, dont 14 en Manche. Toutefois, si la situation varie sensiblement d'une année à l'autre, elle tend à s'améliorer. En 1964, on comptait 18 décès pour 27 000 voiliers immatriculés ; en 1974, on en recensait 33 pour 120 000 bateaux. La plaisance est l'une des activités dans lesquelles la protection de la vie humaine a réalisé les plus grands progrès.

Ainsi, pour la première fois, on n'a pas noté, en 1974, d'accident mortel dû à un incendie ou à une explosion. Les installations incertaines ou dangereuses, les moteurs mal placés, mal ventilés, paraissent en voie de disparition. En revanche, l'utilisation de la brassière est loin de se généraliser : la plupart des 11 victimes recensées parmi les équipages de dériveurs ne portaient pas de gilet de sauvetage. De même, sur les bateaux de croisière, l'usage du harnais ne semble pas assez répandu.

Sur 5 accidents ayant entraîné une perte corps et biens, 4 se sont produits par mauvais temps ; le cinquième, survenu par mer peu agitée, pourrait être dû à un abordage. A ce sujet, il est intéressant d'évoquer la mésaventure survenue (sans causer de victimes) au nord-ouest d'Ouessant le 39 juillet 1974, de nuit, par bonne visibilité, à un Dufour-35 portant le nom d'*Isma*, qui naviguait feux clairs :

« Un chalutier met brusquement le cap sur le voilier, malgré les signaux de l'équipe de quart, son étrave ouvre une large brèche dans la cabine en s'arrêtant très près des deux couchettes occupées. Le choc projette une équipière à l'eau ; une bouée lumineuse et des aussières permettent de la repêcher rapidement. L'Isma coule très vite et son équipage passe sur le chalutier, dont l'homme de quart était descendu réveiller son successeur, en laissant le bateau marchant 10 nœuds barre non amarrée. »

Une telle inconscience fait peser sur la plaisance des risques évidents. D'autres dangers se dessinent. Au cours d'un exposé nourri de faits, prononcé dans le cadre du Salon nautique par M. Paul Jacob, expert maritime, celui-ci a eu l'occasion de souligner l'inquiétude que peut susciter, en particulier, la multiplication des pétroliers géants, peu maniables, et dont l'équipage ne voit pas les embarcations de taille modeste. Nous en sommes déjà à 280 000 tonnes, les Japonais à 350 000, en attendant mieux. En outre, la vitesse des navires s'élève, elle aussi : il faut souvent parler de 18 nœuds plutôt que de 12. Dans ces conditions, le Pas-de-Calais souffre, sur le plan de la sécurité, d'une mauvaise réputation, qui tend à s'aggraver et qui s'étendra bientôt à la Manche...

Si, dans l'ensemble, la situation s'améliore à bord des bateaux de plaisance, leur « environnement » se présente, pour l'avenir, sous un jour assez sombre.

YVES ANDRÉ.

« L'ÉCUME DE MER » BATEAU DE L'ANNÉE

Un jury de sept spécialistes réunis par la revue *Bateaux*, et siégeant pour la première fois, a attribué mercredi le prix du Bateau de l'année à *l'Ecume de mer* dans sa version 1975. Ce sloop de huit mètres de long abritant cinq couchettes et récemment retouché a été dessiné par le groupe Finot ; il est construit par le chantier Mallard à La Rochelle.

BASKET-BALL

LA GRÈVE DU SIFFLET

Les seize arbitres nationaux qui devaient diriger les matches de fin de semaine ont refusé d'opérer les 25 et 26 janvier pour protester contre l'insécurité dans les stades, contre les critiques constantes dont pâtit leur arbitrage, et contre la trop grande indulgence de la commission de discipline de la Fédération française.

Cette attitude unanime des arbitres nationaux exprime un malaise qui existe depuis fort longtemps. Les salles où se déroulent les matches de basket-ball accueillent parfois cinq mille à six mille spectateurs, dont l'enthousiasme paraît d'autant plus menaçant que les premiers rangs sont installés à quelques centimètres du plancher où évoluent les joueurs. « Chaque semaine, nous risquons notre vie », a pu dire, dans l'émotion du moment, un des arbitres contestataires. Il y a huit jours, l'un d'eux avait été molesté après une rencontre qui se disputait à Vichy.

Cette « agression » n'est pas la première dont aient à se plaindre les directeurs de jeu, qui ont voulu donner à leur manifestation surprise le sens d'un avertissement.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

La production d'électricité « nucléaire » va être développée

(Suite de la première page.)

Pour ce qui concerne les autres sources d'énergie, le gouvernement entend manifester son intention d'avancer dans les voies nouvelles (énergie solaire, géothermies, etc.) où la France se trouve parfois à la pointe de la recherche. Mais d'énergie la tentative de diversifi-elles ne peuvent assurer, au cours des dix prochaines anées, qu'un apport marginal chiffré par les experts à 1 % de la consommation énergétique totale.

Deux autres volets de la politique énergétique devaient être étudiés : les économies d'énergie (des incitations fiscales et une pénalisation de la surconsommation pourraient être décidées), et la réforme de la fiscalité des compagnies pétrolières. Sur ce point, M. Fourcade a proposé un réexamen complet de la législation en vigueur.

Au total, le conseil central de planification ne devait pas apporter de grandes innovations. Il s'agissait pour l'essentiel de confirmer les orientations définies il y a près d'un an par MM. Pompidou et Messmer. Au reste, il est bien difficile, tant les paramètres sont nombreux, de définir avec précision ce que pourrait être le bilan énergétique de la France dans dix ans.

Il est pourtant un domaine où l'Etat est maître de ses décisions : celui de la tarification des différents produits énergétiques (*le Monde* du 27 janvier). On jugera de la cohérence des objectifs retenus par le gouvernement en fonction, notamment, de la réponse apportée à cette question.

PHILIPPE LABARDE et JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

L'INSTALLATION DES CENTRALES

LA C.F.D.T. DEMANDE UN DÉBAT PUBLIC

Dans un communiqué publié le 27 janvier, le Conseil national de la C.F.D.T. *« dénonce le fait que la décision de principe* (concernant le programme nucléaire français) *ait été prise par un conseil interministériel restreint sans qu'un véritable débat public ait eu lieu, et notamment sans véritable débat parlementaire ».*

« Des déclarations triomphalistes et chloroformantes, ajoute la C.F.D.T., *ont contribué à escamoter complètement les nombreux problèmes posés par l'assimilation du programme électronucléaire français qui en découle. Le gouvernement impose aux assemblées régionales de se prononcer sur le choix des sites nucléaires dans des délais scandaleusement brefs à partir d'un dossier particulièrement succinct. »*

En conclusion, la C.F.D.T. exige *« un débat public pour que se réalisent les conditions permettant un choix véritable sur la politique énergétique du pays ».*

LE CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE ACCEPTE LE SITE DE SENTZICH

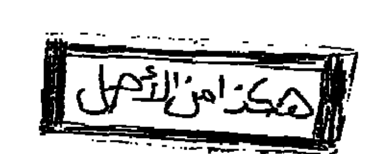
Le conseil régional de Lorraine a émis, le 27 janvier, un vote favorable à *« l'implantation éventuelle d'une centrale nucléaire »* à Sentzich (Moselle) sur la Moselle canalisée. L'avis favorable a été donné après deux heures et demie de débat, par 43 voix, huit conseillers votant contre et trois s'abstenant.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, député radical de Meurthe-et-Moselle, qui s'est abstenu lors du vote, a déclaré : *« On s'engage sans être complètement informés sur ce que nous décidons. »*

M. Pierre Messmer, ancien premier ministre, député U.D.R. de la Moselle, qui a voté pour, a rappelé à l'assemblée régionale que le conseil général de la Moselle, il y a quatre jours, avait donné un avis favorable à une large majorité et a conclu : *« Faisons confiance au sérieux et à la conscience du conseil général d'un département qui est le premier concerné par cette implantation. »*

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	6 1/2	7 1/2	7 3/4	8 3/4	1 sem. 7 – 11	
1 mois	7 3/8	7 7/8	7 1/2	8	4 7/8	5 3/8
3 mois	7 5/8	8 1/8	7 3/8	7 7/8	5 7/8	6 3/8
6 mois	7 3/4	8 1/4	7 1/8	7 5/8	5 7/8	6 3/8



LA VIE ÉCONOMIQUE

(PUBLICITÉ)

A l'occasion de la visite en France du président
ANOUAR EL SADATE

L'homme de l'ouverture économique



La société



EL NASR FRANCE

102, AVENUE DES CHAMPS ÉLYSÉES, 75008 PARIS

lui souhaite la bienvenue

une filiale du groupe

EL NASR EXPORT & IMPORT CO.

شركة النصر للتصدير والاستيراد

Siège Social : 28 bis, rue TALAAT HARB - LE CAIRE – Tél. : 71830 – Cables : SHINTAM – Télex : 2232

Filiales en Afrique

1 NIAMEY
2 BAMAKO
3 NOUAKCHOTT
4 DAKAR
5 CONAKRY
6 FREETOWN
7 MONROVIA
8 ABIDJAN
9 ACCRA
10 LOME
11 COTONOU
12 LAGOS
13 KANO
14 DOUALA
15 FORT-LAMY
16 BRAZZAVILLE
17 KINSHASA
18 LUSAKA
19 DAR-ES-SALAAM
20 NAIROBI
21 KAMPALA
22 KHARTOUM
23 BANGUI
24 MOMBASA
25 TANANARIVE
26 OUAGADOUGOU

Filiales dans les pays arabes

27 KOWEIT
28 BEYROUTH
29 DAMAS
30 AMMAN

Bureaux en Europe

31 ROTTERDAM
32 PARIS

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

FISCALITÉ

Les obligations des contribuables au cours du premier trimestre 1975 (impôts directs)

Les contribuables vont devoir au cours de ce premier trimestre remplir un certain nombre d'obligations fiscales. Nous les énumérons ci-dessous :

I. - Obligations relatives aux paiements d'impôts

● **AU 15 FEVRIER.**

— *Paiement du premier acompte provisionnel d'impôt sur le revenu.* — Les contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu et dont l'impôt payé en 1974 (revenus de 1973) a été supérieur à 400 F devront acquitter leur premier acompte le 15 février au plus tard. Les majorations applicables en 1974 n'ayant pas été reconduites par la loi, le tiers provisionnel est bien égal cette année au tiers de l'impôt payé en 1974.

Comme chaque année, les contribuables qui prévoient que leur imposition de 1975 (revenus de 1974) sera inférieure à celle de 1974 (revenus de 1973) peuvent limiter leur versement au tiers de l'impôt dont ils sont redevables pour l'année entière (c'est le cas notamment des contribuables qui ont pris leur retraite au cours de l'année 1974, ou de ceux qui ont vu leur quotient familial augmenter : mariage, naissance). Les contribuables concernés doivent signaler cette opération à leur percepteur par simple lettre.

● **AU 28 FEVRIER.**

— *Participation obligatoire à la formation professionnelle continue.* — Les employeurs assujettis à la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue doivent consacrer au financement d'actions de formation des sommes représentant un certain pourcentage du montant des salaires payés pendant l'année en cours. Toutefois, sont pris en considération au titre d'une année donnée les versements effectués avant le 1er mars de l'année suivante à des fonds d'assurance-formation ou à des organismes agréés.

● **AU 1er MARS.**

— *Versement par les sociétés déficitaires de l'impôt forfaitaire de 1 000 F.* — Les sociétés qui ont enregistré un déficit fiscal pour leur exercice clos au cours de l'année 1974 doivent verser, spontanément, le 1er mars au plus tard, l'impôt forfaitaire de 1 000 F.

Cet impôt est déductible, jusqu'au 31 décembre 1977 de l'impôt sur les sociétés dû par la société concernée. Par contre, pour les sociétés qui resteront déficitaires pendant cette même période, ce versement sera définitif

● **AU 15 MARS.**

Versement du premier acompte d'impôt sur les sociétés. — Les sociétés ayant clos leur exercice à la date du 31 décembre 1974, doivent verser spontanément, au plus tard le 15 mars, un premier acompte d'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 1975 et égal à 10 % du bénéfice imposable de l'exercice clos le 31 décembre 1974.

● Par ailleurs, les contribuables qui perçoivent des revenus non commerciaux accessoires à leur activité principale sont dispensés de souscrire une déclaration spéciale lorsque le montant de ces revenus est inférieur à 9 000 F.

● Les sociétés civiles de moyens ayant opté pour le régime de la transparence fiscale doivent produire une déclaration n° 2036.

— *Déclaration des bénéfices industriels et commerciaux.* — Les entreprises imposables au régime du bénéfice réel doivent souscrire une déclaration spéciale n° 2031 avant le 1er mars 1975 lorsqu'elles ont clos leur exercice 1974 à une date autre que le 31 décembre

— *Sociétés immobilières de copropriété (tyransparence fiscale).* — Les sociétés immobilières de copropriété, dotées de la transparence fiscale, doivent souscrire, avant le 1er mars, une déclaration n° 2071 en double exemplaire.

— *Sociétés immobilières non « transparentes » et non passibles de l'impôt sur les sociétés.* — Ces sociétés, qui laissent la jouissance (gratuite ou à titre onéreux) de leurs immeubles à leurs associés, doivent souscrire (en double exemplaire) une déclaration n° 2072.

● **AU 31 MARS.**

— *Déclaration des bénéfices industriels et commerciaux.* — Les entreprises imposables au régime du bénéfice réel, qui ont clos leur exercice 1974 le 31 décembre, doivent souscrire avant le 1er avril 1975 une déclaration n° 2031 à laquelle doivent être joints les imprimés n° 2050 à 2059.

DERNIER DÉLAI	PAIEMENT D'IMPOT	DÉCLARATION DES EMPLOYEURS ET DÉBIRENTIERS	DÉCLARATIONS DES REVENUS
31 janvier		— Employeurs ; — Débiteurs de pensions et de rentes viagères ; — Commissions, courtages...	— Option au réel simplifié par les forfaitaires ; — Option au réel normal.
15 février	Premier acompte d'impôt sur le revenu.	— Intérêts payés en 1974 ; — Contrats de prêts.	— Forfait, déclaration 951 ; — Dénonciat. des forfaits.
28 février	Formation professionnelle continue.		— Déclaration des revenus ; — Bénéf. non commerc. ; — Bénéfices industriels et commerciaux ; — Sociétés immobilières ;
1er mars	Impôt forfaitaire de 1 000 F pour les sociétés.		
15 mars	Premier acompte d'impôt sur les sociétés (exercice clos le 31-12-1974).		
31 mars			Bénéf. industriels et commerciaux (exercice clos le 31-12-1974).
Destinat. des déclar.		Dir. départem. des impôts.	Inspecteur des impôts.

II. - Obligations relatives aux employeurs et débirentiers

● **AU 31 JANVIER.**

Déclaration des traitements et salaires versés en 1974. — C'est avant le 1er février que les employeurs doivent déclarer les traitements et salaires qu'ils ont payé au cours de l'année 1974, au moyen d'un imprimé D.A.S. 1, que ces employeurs soient exonérés ou non de la taxe sur les salaires. Cependant, les personnes qui n'emploient qu'un seul domestique ou femme de ménage sont dispensés de produire une telle déclaration. Une déclaration annexe modèle 2461 est destinée aux employeurs ayant payé des rémunérations supérieures à 30 000 francs.

Déclaration des pensions et rentes viagères versées en 1974. — C'est également avant le 1er février que doivent être déclarées à l'administration fiscale les pensions et rentes viagères versées en 1974, dès lors qu'elles dépassent 300 F et qu'elles sont imposables au nom du bénéficiaire. Ces déclarations (modèle 2466) sont à remplir quelle que soit l'identité du bénéficiaire (ascendant ou descendant) et celle du débiteur (simple particulier).

Déclaration des courtages, commissions et honoraires. — Cette déclaration (mod. D.A.S. 1/2460) doit être souscrite par les chefs d'entreprise lorsqu'ils ont versé à des tiers n'appartenant pas à leur personnel des sommes supérieures à 50 F par an et par personne (en un ou plusieurs versements).

[La loi de finances pour 1975 ayant modifié les conditions de détermination du nombre de personnes à charge en matière d'impôt sur le revenu, il n'est plus possible aux entreprises de fournir avant le 31 janvier ces indications ; elles ne seront donc plus demandées aux entreprises. Les déclarations devront donc simplement indiquer la situation de famille (célibataire, marié, veuf ou divorcé) au 1er janvier de l'année du paiement ou au 31 décembre en cas de mariage en cours d'année. Cette simplification s'appliquera pour la première fois aux déclarations à souscrire en 1975.]

● **AU 15 FEVRIER.**

Déclaration des intérêts payés en 1974. — Les personnes ayant payé des intérêts en 1974 doivent les déclarer (imprimé n° 2 063) lorsqu'ils n'ont pas été soumis au prélèvement libératoire, et quel qu'en soit le montant.

Déclaration des contrats de prêts. — Les personnes qui interviennent dans la conclusion de contrats de prêts doivent les déclarer au moyen de l'imprimé n° 2 062. N'ont pas à être déclarés les contrats dont le montant n'excède pas 5 000 F (montant total des divers contrats de prêts contractés par une même personne).

III. - Obligations relatives aux déclarations des revenus

● **AU 31 JANVIER.**

Option pour le régime du « réel simplifié » des entreprises précédemment imposées au forfait. — Les contribuables imposés sous le régime du forfait peuvent opter pour le régime du réel simplifié avant le 1er février, s'ils désirent être imposés à ce nouveau régime à compter du 1er janvier 1975. Ces options peuvent être faites par les contribuables imposés au forfait au titre de la période 1973-1974 et dont le chiffre d'affaires est inférieur :

— à 500 000 F pour les entreprises de vente, les hôteliers et les loueurs en meublé :

— à 150 000 F pour les prestataires de services.

Option pour le régime du réel normal des entreprises imposées précédemment au réel simplifié.

● **AU 15 FEVRIER.**

Entreprises imposées au forfait. — Ces contribuables doivent souscrire une déclaration modèle 951 ou 951 S (en double exemplaire) relative à leur activité en 1974. Jusqu'à la même date, ils peuvent dénoncer le forfait qui leur avait été fixé pour la période biennale 1973-1974. Enfin, pour ceux d'entre eux dont le ou les forfaits ne viennent pas à renouvellement en 1975, ce délai de déclaration est reporté au 15 avril.

● **AU 28 FEVRIER.**

Déclaration du revenu global de 1974. — C'est en principe pour le 28 février au plus tard que les personnes qui ont réalisé en 1974 des revenus imposables doivent les déclarer à l'inspecteur des impôts dont relève leur lieu de résidence.

(*Nous publierons ultérieurement une page spéciale à ce sujet.*)

— *Déclaration des bénéfices non commerciaux réalisés en 1974.* — Les personnes ayant réalisé des bénéfices non commerciaux (professions libérales, charges et offices et activités ne se rattachant pas à une autre catégorie de revenus) en 1974 doivent souscrire une déclaration :

— N° 2035 s'ils sont au bénéfice réel (déclaration contrôlée) et, lorsque leur chiffre d'affaires est supérieur à 175 000 F) ;

— N° 2037 s'ils sont au forfait (évaluation administrative), lorsque leur chiffre d'affaires est inférieur à 175 000 F).

● Depuis l'an dernier, les écrivains et compositeurs n'ont plus à souscrire cette déclaration de bénéfices non commerciaux. En effet, lorsque les produits de droits d'auteur sont intégralement déclarés par le débiteur, un régime spécial est applicable, régime comparable à celui des salariés, et la déclaration générale des revenus est suffisante.

CONJONCTURE

M. Fourcade : si la nécessité s'en faisait sentir la fiscalité pourrait être diminuée

« *L'objectif premier de notre politique économique reste la lutte contre l'inflation et je ne m'arrêterai pas tant que la hausse des prix ne sera pas revenue à un taux comparable à ceux de nos principaux partenaires* », a déclaré M. Fourcade, ministre de l'économie et des finances, au cours d'un dîner-débat organisé par le club « Perspectives et réalités » des Hauts-de-Seine. M. Fourcade a réaffirmé d'autre part que tout serait mis en œuvre pour que la croissance approche 4 % cette année. « *Si la nécessité s'en faisait sentir, un déficit budgétaire pourrait être envisagé, car,* dit le ministre, *je ne suis pas un fanatique de l'équilibre budgétaire. Je préférerais réaliser un déséquilibre par une diminution de la fiscalité plutôt que par une augmentation des dépenses.* »

Le ministre a annoncé que pour encourager les investissements le régime de l'amortissement dégressif, modifié l'été dernier, serait rétabli le 1er juillet prochain.

Toujours sur le problème de la fiscalité, le ministre a exprimé deux « *idées simples* » : les taux des impôts en France sont suffisamment élevés, car « *il y a des plafonds à ne pas dépasser* ». Mais la totalité des revenus doit être taxée de la même manière : d'où la recherche systématique de la fraude fiscale avec la mise en place d'un véritable « *rouleau compresseur* » de la vérification et des contrôles. D'où, également, la taxation de l'ensemble des plus-values, qui va être mise au point

Enfin, au sujet de la réévaluation des bilans des entreprises, M. Fourcade a annoncé que des mesures seraient prises dans quelques mois pour permettre de serrer de plus près la réalité.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

● OCCUPATION DU RESTAURANT DE L'USINE DE TELEVISEURS EMO à La Croix-Saint-Ouen (Oise), lundi 27 janvier, à l'initiative de la C.G.T. et en dépit de l'opposition de F.O., indique notre correspondant. Cette action a été décidée au cours d'un vote du personnel (650 salariés) à la suite d'une procédure de licenciement engagée par la direction et portant sur le chiffre de 333.

A Amiens (Somme), des salariés de l'usine Verto ont pénétré lundi dans les ateliers occupés par des grévistes et les en ont fait sortir.

A Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), une partie des 1 500 ouvriers d'Idéal-Standard ont occupé, lundi matin, les locaux de la direction pour protester contre les projets de licenciements.

MARCHÉS FINANCIERS

La vive reprise des Bourses anticipe l'amélioration de la conjoncture mondiale

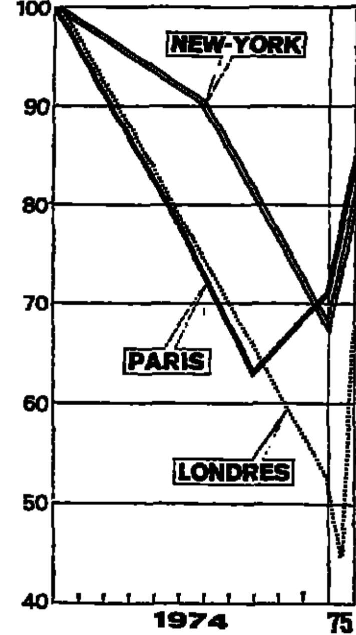
Après celles de Paris et de Londres, la Bourse de New-York vient d'amorcer une remontée spectaculaire (*Voir page 37*).

Sur les marchés boursiers, la tendance, c'est bien connu, anticipe l'évolution de la conjoncture, parfois avec exagération, mais souvent avec une prescience assez remarquable : on a pu, avec quelque raison, les qualifier de baromètres de l'économie. Leur effondrement à l'automne 1974 n'était que l'aboutissement d'un glissement ininterrompu amorcé dès le printemps de 1973. Inflation galopante qui diminue les profits, limitation de la distribution du crédit, hausse record des taux d'intérêt, tous ces facteurs s'étaient conjugués pour déprimer de plus en plus profondément les Bourses de New-York, Londres, Paris, Tokyo, etc. Seule l'Allemagne avait fait exception, grâce à la mise en œuvre plus précoce, et plus efficace, d'un plan de *stabilisation*. Circonstance aggravante, l'accentuation de la récession aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, et la peur de la crise en France, déclenchaient une défiance générale vis-à-vis du capitalisme... et de l'avenir des valeurs mobilières.

La Bourse de Paris connaissait un « septembre noir », avec 36 % de baisse sur le début de 1974, tandis qu'en fin d'année celle de Londres s'enfonçait dans le désespoir avec un recul de 56 % et que celle de New-York tombait au plus bas depuis douze ans, en repli de 32 %.

Puis, soudainement, le combat changea d'âme, la déroute fit place d'abord à une résistance organisée, puis à un retournement spectaculaire. L'un après l'autre, en l'espace d'un mois, les marchés s'enflammèrent : Paris le premier (+ 33 %), puisque la situation n'y était pas trop mauvaise ; Londres en deuxième (+ 50 %), parce qu'elle ne pouvait être pire ; puis New-York (+ 20 %), ces jours-ci, sur l'espoir qu'elle pourrait s'améliorer.

Dans les trois cas, les opérateurs anticipent manifestement sur la fin de la récession et la sortie de l'expansion. Peu importe si les mauvaises nouvelles continuent à tomber sur les téléscripteurs : désormais, on a les yeux fixés sur le second semestre de 1975 ou même sur l'année 1976. De plus, la baisse rapide des taux d'intérêt accélère le mouvement de balancier, avec autant d'excès à la hausse qu'il en avait été commis à la baisse. Sans doute cette forte reprise peut apparaître fragile, mais, en Bourse comme ailleurs, la psychologie est reine. — F. R.



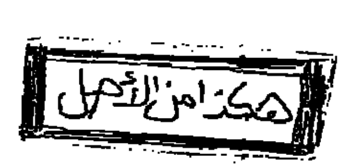
LONDRES : une hausse spectaculaire qui laisse sceptique

De notre correspondant

Londres. — Après la hausse record de vendredi dernier, le Stock Exchange a connu un accès de fièvre encore plus remarquable dès l'ouverture de ses portes, lundi matin. Durant les premières heures, l'indice du *Financial Times* a gagné 23 points, pour atteindre 240,2. Personne, à Londres, ne se souvient d'avoir jamais vu un mouvement aussi spectaculaire. Il est vrai qu'un reflux s'est manifesté au cours des heures suivantes. A la clôture, l'indice n'en avait pas moins gagné 6,9 points, pour atteindre le niveau de 223,9, alors qu'il était encore à 219 la semaine dernière.

Les raisons psychologiques de ce revirement continuent d'intriguer les spécialistes. A la conviction — pourtant très discutable — que le gouvernement travailliste serait désormais résolu à lutter tout à la fois contre l'inflation, les revendications excessives des syndicats et les grèves intempestives, est venu s'ajouter maintenant l'espoir d'une stabilisation des prix du pétrole.

Si donc la tendance actuelle est incontestablement à l'optimisme, toutes les Cassandre n'abdiquent pas pour autant. La plus connue est un industriel des Midlands, M. John James, qui, depuis plusieurs années, s'est rendu célèbre en pronostiquant les baisses successives du Stock Exchange avec une incroyable précision. Pour la première fois cependant, la science de M. James paraît être en défaut. Sa dernière prédiction du mois de décembre était que la cote du *Financial Times* allait tomber à 135. Interrogé par l'*Evening Standard*, dans sa villa de la Jamaïque, M. James a, comme on pouvait s'y attendre, soutenu que la grande euphorie de ces derniers jours ne pourrait pas durer plus de quelques semaines, pour la simple raison que les usines anglaises continueraient de produire trop peu et trop cher. « *Avant six mois*, a-t-il prédit, *l'indice sera plus proche de cent que de deux cents...* » — J. W.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

LES CLUBS « PERSPECTIVES ET RÉALITÉS » : permettre l'élection de représentants du personnel non syndiqué

« Le monopole de représentation des salariés par des organisations syndicales revendicatives, s'il est efficace, ne facilite pas la participation du personnel non syndiqué », écrit la Fédération nationale des clubs Perspectives et Réalités dans le rapport sur la réforme de l'entreprise qu'elle vient de publier. *« Nous pensons qu'il y aurait lieu non pas, évidemment, de modifier les critères de représentativité des syndicats actuels ni de favoriser la création de syndicats « maison », dont on sait qu'ils ne tiennent souvent que grâce à des soutiens artificiels, mais de permettre, au sein des unités d'exploitation, c'est-à-dire des établissements, la présentation, dès le premier tour des élections professionnelles, de candidats représentants du personnel mais non syndiqués. Afin d'éviter la multiplication des candidats, il devrait être rendu obligatoire que chaque candidature soit appuyée par un certain pourcentage de signatures d'électeurs par rapport à l'effectif. »*

Cette déclaration est assortie d'une « reconnaissance » de la fonction revendicative essentielle des syndicats.

« Le rôle particulier du comité d'entreprise dans la gestion à court terme de l'entreprise devrait être accru par quelques mesures simples visant à lui donner plus de responsabilités dans les domaines qui concernent directement les salariés », estiment les clubs giscardiens.

Pour eux, *« dans le cas des entreprises de plus de cinquante salariés, où le comité est obligatoire, il devrait disposer de pouvoirs de délibération sur les accords sociaux d'entreprise (accord d'intéressement, règlement intérieur, primes de fin d'année, budget social annuel) et de pouvoirs de consultation sur les objectifs économiques annuels. Dans le cas des entreprises de taille réduite (moins de cinquante salariés) et de statut juridique simplifié, il serait souhaitable que l'information et la participation soient aussi de règle, le comité d'entreprise étant remplacé par un ou deux délégués du personnel élus au suffrage universel, ayant les mêmes prérogatives que les comités d'entreprise évoqués ci-dessus. »*

« Il nous paraît souhaitable de faire participer dans les conseils d'administration ou de surveillance, avec voix délibérative, les représentants du comité d'entreprise (ou les délégués du personnel dans les petites entreprises) comme les actionnaires — de telle sorte que les salariés ne détiennent pas plus du tiers des voix, affirme la Fédération des clubs. *Un siège supplémentaire devrait aussi obligatoirement être réservé à un représentant des actionnaires minoritaires lorsqu'il s'agit d'une société filiale d'un groupe qui n'en détient pas le contrôle total, et des sièges pourraient être confiés à des personnalités nationales ou régionales extérieures à l'entreprise.*

Rémunération fixe du capital et superprofits partagés

» Enfin, dans certaines grandes entreprises, filiales de sociétés multinationales ou travaillant de façon continue et quasi exclusivement avec l'Etat, il serait prévu de réserver un siège à un haut fonctionnaire représentant la collectivité nationale dans le même esprit. Les grandes entreprises produisant des biens de consommation (à grande diffusion) pourraient faire appel, dans leur conseil, à un représentant des associations représentatrices de consommateurs, justifiant d'une connaissance particulière de ce marché. De plus, afin de démystifier le rôle des sociétés holding à la tête de grands groupes, nous proposons que deux représentants de l'ensemble du personnel des sociétés filiales dont le capital est détenu à plus de 50 % puissent assister avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration ou de surveillance de la société holding détenant la majorité du capital de ces filiales. Ces représentants seraient élus par les comités d'entreprise de ces filiales. »

« Afin de répondre à un besoin de justice, et dans le souci de voir plus d'épargne aller s'investir dans les entreprises », la Fédération des clubs Perspectives et Réalités propose de *« modifier sensiblement le principe de la rémunération du capital ; un dividende statutaire, fixé annuellement par l'Etat et considéré comme une charge fixe, serait crédité aux actionnaires et distribué s'ils le souhaitent. Le compte de pertes et profits ne ferait donc apparaître que le profit après rémunération « normale » du capital, et ce profit, après impôt, serait réparti entre les salariés de l'entreprise et les actionnaires en proportion fixée par contrat entre la direction et le comité d'entreprise. La partie versée aux salariés serait distribuée dans un délai plus rapide s'ils le souhaitent que le délai de cinq ans. Cette répartition serait facultative et ne devrait évidemment pas porter préjudice à l'autofinancement nécessaire à l'entreprise. »*

Pour protéger les partenaires sociaux en cas de difficulté de l'entreprise, les clubs giscardiens suggèrent *« deux mesures de caractère préventif. Tout d'abord, le recours obligatoire à un conseil extérieur agréé lorsque les résultats de la société seront déficitaires trois ans de suite, ou lorsque la perte sera d'un montant supérieur à 20 % de la situation nette. Ensuite, dans l'esprit de ce que les pouvoirs publics viennent de mettre en place avec le comité pour l'aménagement des structures industrielles, nous proposons la création d'un fonds de prévoyance professionnel qui servirait à financer des opérations de reconversion des entreprises. Les ressources de ce fonds seraient constituées par une contribution professionnelle obligatoire qui, compte tenu d'une assiette suffisamment large, pourrait être modérée. Ce fonds serait géré non par les seuls pouvoirs publics mais par un comité mixte comprenant des représentants patronaux et salariés et de l'Etat. »*

Ils proposent aussi *« de donner au conseil d'administration ou de surveillance (où seraient représentés, rappelons-le, les salariés et les petits actionnaires) le pouvoir de saisir le tribunal de commerce dès qu'il lui apparaîtrait que la situation financière de l'entreprise l'exige. Le tribunal de commerce pourrait ainsi exiger plus facilement l'élaboration d'un plan de redressement ou de reconversion. Celui-ci serait financé, du moins en partie, par l'utilisation d'une provision qui aurait été constituée progressivement, en franchise d'impôt sur les bénéfices, par l'entreprise lorsqu'elle était en situation normale. Cette provision serait plafonnée selon l'effectif employé et serait bloquée en parts d'organismes utilisant ces fonds pour moitié au développement de logements sociaux et pour moitié en placements boursiers de façon à assurer à tout moment leur mobilisation. Elle serait débloquée sur décision du tribunal de commerce et sous contrôle du comité de gestion du fonds de prévoyance professionnelle évoqué plus haut. »*

LES SYNDICATS : d'abord déjouer les pièges de la participation

Association capital-travail du général de Gaulle, intéressement de Georges Pompidou ou réforme de l'entreprise de M. Giscard d'Estaing, jamais aucune de ces initiatives n'a pu ébranler l'hostilité fondamentale des syndicats ouvriers français à la participation. Il n'y a pas d'alliance possible entre l'exploité et l'exploiteur, a toujours affirmé la C.G.T., et, depuis une dizaine d'années, la C.F.D.T. s'est ralliée à ce principe de la lutte des classes. Force ouvrière repousse tout autant les *« tentatives d'intégration »*. En revanche, la Confédération générale des cadres non seulement approuve mais exige la concertation, tandis que la C.F.T.C. — comme le firent les militants chrétiens il y a un quart de siècle — aspire à une certaine cogestion.

Si la C.F.D.T., comme la C.G.T., a refusé de participer à la commission, elle n'a pas fait obstacle à la présence de M. Albert Detraz, membre sortant de sa commission exécutive, qui siège à titre personnel. Force ouvrière a délégué M. Roger Lerda, et la C.G.C. M. Jean Mouzin.

Au-delà de cette diversité de comportement, toutes les centrales ont eu un point commun dans leur attitude : mettre à profit leur audition pour rappeler leur doctrine, et en outre présenter de longues listes de mesures susceptibles d'améliorer, sans délai, la condition des travailleurs. Une manière, pour elles, de mettre à l'épreuve la volonté réformatrice du gouvernement et du patronat.

Si les mêmes mesures se rencontrent souvent dans cet ample catalogue revendicatif, elles sont parfois colorées différemment selon les credo respectifs des syndicalistes. Sans avoir songé, semble-t-il, à harmoniser leurs attitudes, la C.G.T. et la C.F.D.T. expriment la même conviction inébranlable : aucune véritable réforme de l'entreprise n'est possible en régime capitaliste. Ce régime, pour les cégétistes et les cédétistes, ne peut qu'utiliser le progrès technique et scientifique pour accroître ses profits, au prix du renforcement de l'arbitraire patronal et d'une déshumanisation du travail. Il n'y a pas de participation authentique des salariés à la gestion sans démocratisation de l'ensemble de l'économie, indissociable des changements politiques, seuls capables de la rendre possible.

Aux yeux de nombreux militants les projets gouvernementaux en matière de réforme de l'entreprise cachent un complot contre l'indépendance du syndicat. Intégré dans l'entreprise, déclare Force ouvrière, il serait absorbé par l'Etat, *« comme c'est le cas dans les pays socialistes de l'Est »*. F.O. soupçonne aussi une partie du patronat et certains courants politiques de chercher à remettre en cause l'actuel monopole de la représentativité des grandes centrale traditionnelles et ainsi à ouvrir la porte au « syndicats maisons ».

Si les trois principales confédérations ouvrières ont d'abord essayé de déjouer les pièges que pourrait cacher une réforme de l'entreprise, si elles continuent de refuser toute responsabilité de gestion, elles ne dédaignent nullement les perspectives d'information et de contrôle qui leur seraient ouvertes.

A y regarder de plus près, certaines des prérogatives qui semblent devoir être proposées par la commission Sudreau, dans le domaine de l'information, sont déjà plus ou moins inscrites dans la législation sur les comités d'entreprise, les règlements ou accords théoriquement en vigueur, mais mis trop souvent en sommeil. Ne serait-il pas plus simple de commencer par les respecter ? Et, pour que les salariés puissent directement prendre leurs affaires en main, la C. G. T. et la C. F. D. T. remettent en avant leur revendication d'heures d'information syndicale payées pour tout le personnel pendant le temps de travail.

Dans un enchaînement logique, les syndicalistes demandent l'extension des libertés relatives à la section syndicale d'entreprise, la protection des militants, l'abrogation de toute limitation du droit de grève et celle du lock-out, l'accès à la formation économique et sociale. Viennent ensuite les demandes relatives à la gestion et au financement des œuvres sociales, à l'inspection du travail, au respect de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

Peut-on parler, pour les travailleurs, d'entrer dans une « ère nouvelle » sans, tout d'abord, leur accorder les garanties qu'ils réclament sur l'emploi, la politique du personnel, le droit de licenciement, la formation professionnelle, la durée et les conditions de travail ?

Pour la plus grande part de la classe ouvrière, cela importe plus que des fauteuils aux conseils d'administration ou de surveillance. Même avec voix délibérative, les porte-parole des travailleurs seraient très minoritaires, les décisions importantes continueraient à être prises ailleurs.

L'ambition des cadres de la C.G.C. est un peu différente. Ils mettent tous leurs espoirs dans la concertation. Ils veulent avoir leur mot à dire dans l'élaboration des décision, et, si les dirigeants de l'entreprise se révèlent incompétents, pouvoir les mettre « hors d'état de nuire ».

D'autres cadres, ceux de l'U.C.T. (Union des cadres et techniciens), aspirent à la « citoyenneté économique ». Mais le patronat, s'il peut concéder des avantages matériels, n'est pas prêt à partager son pouvoir.

Pour que la réforme de l'entreprise puisse incontestablement « changer la vie », il faudrait trouver au Parlement et dans le pays une majorité autre que celle dont M. Giscard d'Estaing a reçu les clés de l'Elysée.

JOANINE ROY.

● LES RESPONSABLES DES ORGANISATIONS COMMUNISTES DE LA C.I.I., D'HONEYWELL-BULL ET D'I.B.M. proposent la nationalisation de la C.I.I. et d'Honeywell-Bull, mesure déjà préconisée par le P.S. Les communistes estiment qu'une telle décision permettrait *« la mise en place d'une société nationale de construction des ordinateurs »*.

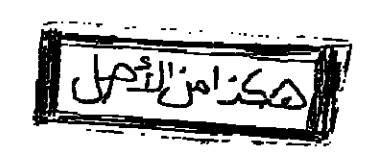
Le Centre démocrate : promouvoir les sociétés de partenaires

« De nouvelles structures et méthodes sont nécessaires pour faire en sorte que les hommes ne soient plus au service du capital, mais à celui de l'entreprise, où ils doivent exercer une responsabilité essentielle dans la gestion », écrit le Centre démocrate dans un document qu'il vient de rendre public sur la réforme de l'entreprise.

Pour les grandes entreprises, il propose : *« de distinguer la propriété du capital du pouvoir de gestion ; d'affirmer le droit des salariés à participer à l'organisation de leur travail, à la détermination de la politique de l'entreprise et au contrôle de sa gestion ; d'équilibrer l'unité de commandement dans l'entreprise par une large décentralisation des pouvoirs ; et de séparer le capital apporté par les actionnaires (ou les prêteurs) et le capital acquis par l'entreprise »*.

Tout en se réclamant de l'économie de marché, le Centre démocrate *« entend promouvoir les « sociétés de partenaires » de type communautaire où les hommes loueraient les capitaux. A cet effet, il souhaite la promulgation d'une loi-cadre autorisant : l'entreprise sans capital au sens juridique du terme ; l'extension du crédit-bail à certaines valeurs mobilières ; la couverture des risques économiques par les techniques d'assurance »*.

Pour les petites et moyennes entreprises, le Centre démocrate souhaite notamment *« l'instauration d'un droit de préemption sur les actions au bénéfice des salariés lors de toute opération de transmission par voie de succession à la disparition du fondateur ou de donation entre vifs du capital »*.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

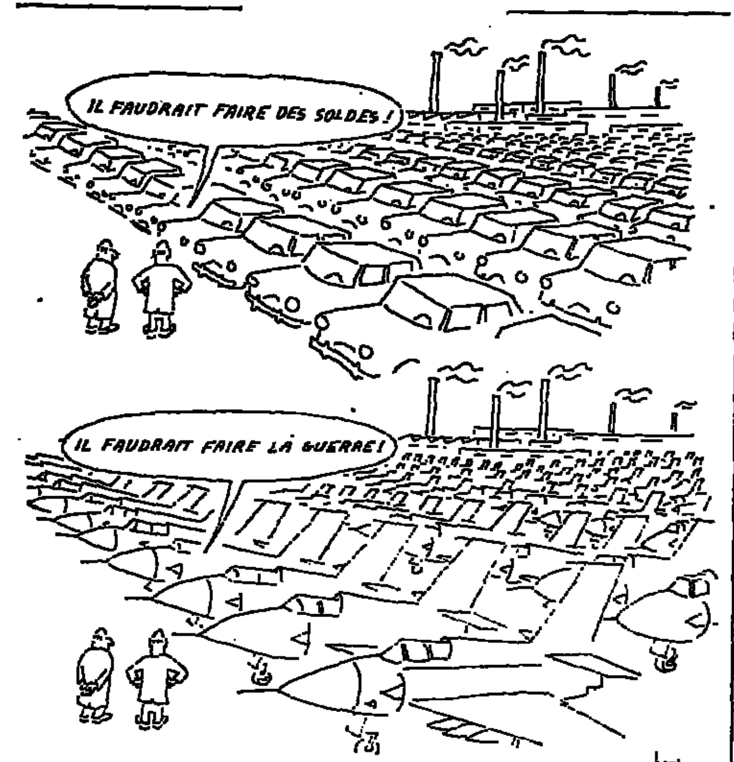
AUTOMOBILE

Les usines de Fiat ne tourneront en 1975 qu'à la moitié de leur capacité

En Italie, analysant les problèmes de la Fiat, M. Giovanni Agnelli a annoncé que son entreprise ne produira qu'un million de véhicules cette année. Autement dit, Fiat n'utilisera sa capacité de production qu'à 50 %. Pour maintenir au travail les ouvriers de l'automobile, aujourd'hui en surplus, M. Agnelli va accélérer la diversification des activités de la Fiat.

Volkswagen a repris, en 1974, la tête du marché allemand de l'automobile. Avec 394 000 véhicules (+ 2,36 % par rapport à 1973), la firme de Wolfsburg précède Opel (297 000 véhicules, soit une forte baisse de 29,5 %) et Daimler-Benz (173 000). Renault occupe la cinquième place avec un total de 122 000 voitures (— 14 %).

Le Brésil est un des rares pays dont la production automobile ait augmenté l'an dernier. Cette dernière atteint 859 000 véhicules (+ 17,7 %). Les experts prévoient qu'elle devrait s'élever à un million d'unités en 1975.



(Dessin de KONK.)

DROIT SYNDICAL

LA C.F.D.T. PROTESTE CONTRE LE LICENCIEMENT DE PLUSIEURS DE SES DÉLÉGUÉS EN INDRE-ET-LOIRE

(De notre correspondant.)

Tours. — En l'espace de deux mois, sept délégués syndicaux désignés ou élus au titre de la C.F.D.T. ont fait l'objet de mesures de licenciement qui ont été pour la plupart agréées par un inspecteur du travail d'Indre-et-Loire. Cette accumulation de cas concernent trois entreprises de la métallurgie ou du traitement des plastiques (Rigault, charpentes métalliques à La Riche ; Plastiplaques, à Azay-sur-Cher ; la SOTRAIP à Saint-Pierre-des-Corps) et deux associations privées du secteur de la rééducation jouissant de l'appui des pouvoirs publics, le Centre médico-pédagogique à Tours, et le Centre de prévention de la cité des Sables, à La Riche.

Au cours d'une conférence de presse, lundi 27 janvier, à Tours, le porte-parole de l'union interprofessionnelle C.F.D.T. a notamment précisé qu'aucune des demandes d'audience sollicitées auprès de la préfecture et de la direction départementale du travail pour discuter avec les représentants des pouvoirs publics n'avait jusqu'alors été acceptée. Le conseil juridique de l'union C.F.D.T. a constaté que dans la majorité des cas recensés l'invocation de licenciement d'ordre économique avait permis de contourner les textes de 1968 qui assurent la protection des représentants syndicaux. Plusieurs sections syndicales C.F.D.T. ont décidé d'entamer les procédures en licenciement abusif devant les juridictions compétentes. De plus, en ce qui concerne le délégué de la société Plastiplaques, qui aurait été frappé par un chef d'équipe — ses blessures ont justifié un arrêt de travail de dix jours, affirme la C.F.D.T., — une plainte a été déposée pour coups et blessures.

SYNDICATS

La C.F.D.T. n'envisage pas d'offensive globale à bref délai

Les initiatives des organisations syndicales en général et celles de la C.F.D.T. et de la C.G.T., en particulier, peuvent avoir une influence déterminante sur l'évolution de la situation actuelle, estiment les dirigeants cédétistes après la réunion de leur conseil national qui s'est tenue du 23 au 25 janvier. En même temps, ils considèrent que les partis de gauche doivent agir, eux aussi, avec vigueur contre la politique gouvernementale.

Tout en réaffirmant son attachement à l'accord unitaire avec la C.G.T., la C.F.D.T. met l'accent sur la décentralisation des actions à entreprendre. La confédération n'envisage pas de lancer à bref délai une offensive globale ; il faut, préalablement, que l'action se développe à la base. Déjà, déclare-t-elle, des décisions en ce sens ont été prises dans plusieurs régions pour lutter contre la détérioration de l'emploi.

La solution de la crise « *à la fois économique, sociale et idéologique*, déclare la motion générale adoptée après le rapport de M. Robert Bono, membre de la commission exécutive, *suppose un changement fondamental de politique, toute mesure de nature technique ne peut être que conséquente à ce changement.* »

Evoquant en polémique entre le P.S. et le P.C., M. Maire constate que ces divergences pourraient freiner l'action. Mais, dit-il, « *franchement, il n'y a pas de dégradation, il y a stabilisation* ».

Le secrétaire général de la C.F.D.T. estime que la relance de l'action revendicative est la façon la plus efficace de contribuer au renforcement de l'union des forces de gauche.

AFFAIRES

RENAULT CRÉE UNE FILIALE COMMUNE AVEC CREUSOT-LOIRE DANS LE DOMAINE DE LA MACHINE-OUTIL

Renault industrie, équipements et techniques (RIET), filiale de la Régie chargée de coordonner sa diversification dans les secteurs de la machine-outil, de l'équipement et de l'engineering, vient de créer avec Creusot-Loire une filiale commune : CARBEX.

Cette société fabriquera et commercialisera des métaux durs à base de tungstène destinés à la production d'outils coupants utilisés dans la mécanique lourde. Elle a été créée à partir d'une unité de production de Creusot-Loire employant cent treize personnes. Son capital (100 000 F) sera réparti entre RIET, pour 60 %, et Creusot-Loire, pour 40 %. La création de la CARBEX représente pour Renault un nouveau pas dans la diversification dans le domaine de la machine-outil.

Faits et chiffres

Affaires

- COMMANDE DE L'ALGERIE POUR ALSTHOM. — La société algérienne d'électricité et de gaz Sonelgaz vient de passer commande à Alsthom de quatre groupes à turbines à gaz pour un montant de 100 millions de francs.
- LA SOCIETE BIG-CHIEF, second fabricant français de prêt-à-porter féminin, a été mise en règlement judiciaire le 27 janvier par le tribunal de commerce de Paris. Cette décision devrait permettre à la firme, qui emploie sept cent vingt salariés à La Roche-sur-Yon et La Caillère (Vendée), de poursuivre son activité.

Conditions de travail

- LES NEGOCIATIONS SYNDICATS-C.N.P.F. sur l'amélioration des conditions de travail se sont poursuivies, le 27 janvier. Les discussions ont porté sur l'organisation du travail, l'aménagement des horaires et le salaire au rendement ; deux nouvelles réunions ont été prévues les 3 et 18 février.

  Une autre négociation a commencé, ce 28 janvier, entre les syndicats et le C.N.P.F. sur l'amélioration de l'indemnisation du chômage partiel.

Prix

- HAUSSE DES PRIX DES PNEUS. — Les prix des pneumatiques des voitures de tourisme ont été augmentés de 5 % et ceux des véhicules utilitaires de 4 %, le mardi 28 janvier. Les précédentes augmentations remontent au 1er avril 1974 (6,60 % et 8,90 %) et au 1er février 1974 (6,50 % et 8 %).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE DES GROUPES PEUGEOT ET MICHELIN SUR CITROËN S.A.

Lazard Frères et Cie, la Société Générale et la Banque Nationale de Paris, agissant pour le compte de Sonedia, société commune aux groupes Peugeot et Michelin, offrent aux actionnaires de Citroën S.A. d'échanger leurs actions contre des obligations convertibles Peugeot S.A. et Compagnie Générale des Etablissements Michelin, à raison de :

- 2 obligations convertibles 6 % de 275 F Peugeot S.A.

et :

- 1 obligation convertible 5,50 % de 480 F Compagnie Générale des Etablissements Michelin

pour :

- 30 actions Citroën S.A., coupons 27 et suivants attachés.

Cette offre est valable du 12 décembre 1974 au 3 février 1975.

L'offre d'échange faite aux actionnaires de Citroën S.A., s'inscrit dans le cadre de l'accord entre Peugeot et Michelin concernant Citroën annoncé le 6 décembre 1974.

SICAV DU CRÉDIT AGRICOLE

SITUATION TRIMESTRIELLE AU 31 DEC. 1974	SPARGNE-UNIE	UNI-FONCIER (1)
Capital social (en millions de francs)	474,28	72,28
Actif net (en millions de francs)	542,56	93,37
Répartition de l'actif net :		
— liquidités et placements à court terme	6,99	11,40
— créances hypothécaires	4,98	4,29
— bons du Trésor	11,24	22,51
— obligations françaises classiques	32,90	29,26
— obligations françaises convertibles	1,85	1,09
— actions françaises	25,28	30,44
— valeurs étrangères	18,76	1,01
	100 %	100 %
Valeur liquidative	228,79 F	258,10 F
Nombre d'actions en circulation	2 371 412	361 394

(1) Début du placement dans le public le 9-2-1974.

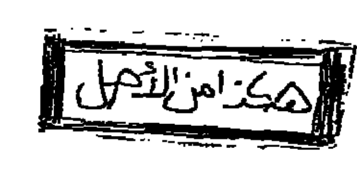
INTERTECHNIQUE

Le montant des commandes reçues en 1974 est de 237,7 millions de francs contre 175 en 1973 (+ 35,8 %), dont à l'exportation 32,4 % contre 27,1 % ; le chiffre d'affaires est de 190,4 millions contre 155,3 (+ 22,6 %) : le carnet de commandes augmente de 46 %.

Pour les activités aéronautique et spatiale, le montant des commandes reçues est de 153,9 millions contre 99,6 (+ 54,5 %), dont à l'exportation 23,6 % contre 12,9 % ; le chiffre d'affaires est de 104,2 millions contre 85,2 (+ 22,3 %).

Pour les instruments scientifiques et l'informatique, le montant des commandes reçues est de 83,8 millions contre 75,4 (+ 11,1 %), dont à l'exportation 48,6 % contre 45,8 % ; le chiffre d'affaires est de 86,2 millions contre 70,1 (+ 23 %).

Après prise en compte des filiales, le résultat de la société sera, avant impôt, supérieur à 12 millions contre 7,30 (+ 64 %) ; après impôt, tant au titre de l'exercice 1974 que du supplément relatif à l'exercice 1973 payé en 1974, le résultat net sera supérieur à 5,5 millions contre 4,2 (+ 31 %).



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Les pétroles en vedette dans un marché très ferme

La décision des pays producteurs de pétrole de ne pas relever le prix du brut en 1975 a littéralement galvanisé la Bourse de Paris, qui commençait à présenter quelques signes de fatigue après une hausse quasi ininterrompue d'un mois.

Les pétroles ont été favorisés au premier chef : Esso, B.P., Aquitaine, Antar, dont la cotation a dû être différée devant l'abondance de la demande, la Française des Pétroles, enfin, qui a repassé la barre de 100 francs et a tenu la vedette avec un gain de 7 %.

La fièvre pétrolière a gagné le reste du marché et, à 13 h. 15, l'indice Cappeliez enregistrait déjà une avance de 11,63 points, à 761,09, alors qu'un bon tiers des titres inscrits à la cote n'avaient encore fait l'objet d'aucune transaction. L'attention s'est concentrée derechef sur la construction électrique, les ciments et travaux publics, les magasins, les banques, les pneumatiques, les automobiles, les grandes surfaces, l'alimentation et sur les valeurs de croissance en général. L'on a dénombré au total plus de cinquante hausses s'échelonnant de 2 % à 5 % et le gros de la troupe a suivi avec des gains de 0,5 à 1 %.

Avant bourse, les professionnels s'attendaient à une nouvelle avance des cours. Mais, une fois de plus, l'ampleur du mouvement a dépassé toutes leurs espérances. L'excellent comportement de Wall Street, vendredi, et la nouvelle et très forte hausse de Londres ont, il est vrai, encore conforté le marché dans son optimisme. De nouveaux et importants achats étrangers ont été enregistrés et les organismes de placement se contentant de jouer les « suiveurs ». Fait intéressant à noter, la clientèle particulière a manifesté à nouveau son intérêt.

Sur le marché de l'or, légère avance du lingot et du kilo à 25 440 F et 25 495 F contre 25 330 F et 25 290 F, et du napoléon à 272 F contre 271,70 F, avec un chiffre d'affaires en diminution (16,5 millions de F contre 20 millions de F).

BOURSE DE NEW YORK

LA HAUSSE S'ACCÉLÈRE BRUTALEMENT AVEC UN VOLUME D'AFFAIRES RECORD

Un brusque accès de fièvre s'est emparé de Wall Street en début de semaine. Sur la hausse accentuée des taux d'intérêt, des vagues d'achats incessantes ont déferlé sur le marché, qui a connu non seulement sa plus forte hausse depuis le 9 octobre dernier — l'indice des industrielles a progressé de 20,05 points à 692,66, — mais une activité record : 32,13 millions de titres ont changé de mains contre 20,67 millions vendredi. Le précédent record avait été établi le 16 août 1971, au lendemain de la décision du président Nixon de rendre le dollar inconvertible, avec 31,73 millions de titres. L'effervescence a été telle que le « ticker » a pris un important retard.

Après Paris et Londres, le marché new-yorkais anticipe une reprise de l'expansion et joue maintenant à fond l'effet bénéfique que la détente du loyer de l'argent devrait avoir sur l'économie. La décision de toutes les grandes banques américaines de suivre l'exemple donné par la First National City Bank en abaissant leurs taux de base à 9,5 % l'a fortement encouragé à s'engager sur cette voie. Mais l'ampleur du mouvement s'explique surtout par les achats des grands investisseurs, qui, ne parvenant plus à placer leurs capitaux à des taux suffisamment rémunérateurs, se tournent à nouveau vers les valeurs mobilières, dont les rendements sont élevés, parce que très dépréciées. Il ne fait guère de doute, du reste, que la résolution prise par les pays producteurs de pétrole de ne pas majorer le prix du brut en 1975 a joué un rôle incitatif.

A l'exception des mines d'or, qui ont fléchi, tous les compartiments ont monté. La cour d'appel ayant annulé le jugement condamnant I.B.M. à verser 259,5 millions d'indemnités à Telex Corp., la Security and Exchange Commission a décidé de suspendre la cotation des deux titres jusqu'à mardi. I.B.M. a néanmoins été cotée au Midwest Stock Exchange et a gagné 19 5/8 points à 182 7/8.

Sur 1 860 valeurs traitées, 1 476 ont monté, 189 ont baissé et 195 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 156,79 (+ 3,60) ; services publics, 80,75 (+ 1,79).

VALEURS	COURS 24 1	COURS 27 1
Alcoa	30 .	32 3/8
A.T.T.	47 1/8	48 . .
Boeing	16 .	16 1/4
Chase Manhattan Bank	33 5/8	34 5/8
Du Pont de Nemours	90 1/2	95 1/2
Eastman Kodak	65 1/8	69 1/4
Exxon	69 5/8	72 1/8
Ford	36 ...	37 1/4
General Electric	35 3/8	36 3/8
General Foods	21 3/8	23 1/4
General Motors	38 1/2	39 3/8
Goodyear	15 1/2	16 ...
I.B.M.	162 7/8	. . . .
I.T.T.	17 1/4	17 7/8
Kennecott	36 3/4	37 ...
Mobil Oil	39 1/4	41 1/8
Pfizer	27 3/4	28 3/4
Schlumberger	97 3/4	98 5/8
Texaco	24 3/8	24 7/8
U.A.L. Inc.	14 7/8	15 5/8
Union Carbide	42 1/2	44 5/8
U.S. Steel	43 5/8	44 3/4
Westinghouse	11 1/8	11 3/4
Xerox	60 1/4	63 ...

LONDRES

Vivement encouragé par la hausse de Wall Street, le marché londonien reprend sa progression mardi à l'ouverture. Des hausses de plusieurs pence sont enregistrées aux Industrielles (I.C.I.). Tassement des mines d'or.

OR (ouverture) dollars : 176 .. contre 179 .

VALEURS	CLOTURE 27/1	COURS 28/1
War Loan 3 1/2 %	24 1/2	24 1/2
Beechamps	154 ...	153 1/2
British Petroleum	306 ...	305 1/2
Shell	191 ...	195
Vickers	101 ...	99 1/4
Imperial Chemical	181 ...	181 . .
Courtaulds	79 ...	78 1/4
De Beers	206 ...	203 ...
* Western Holdings	28 1/2	28 ...
Rio Tinto Zinc Corp	113 ...	114 ...
* West Driefontein	38 ...	37 1/2

(*) En livres.

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	... .
Effets privés	....	10 7/8 %
Moyen terme	....	10 3/4 %

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	24 janv.	27 janv.
Valeurs françaises	114,6	118,3
Valeurs étrangères	108,6	111,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	66,9	68,2

BOURSE DE PARIS — 27 JANVIER — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	37 20	0 978
5 %	..	4 945
5 % 1920-1950	129 50	4 945
3 % amort. 45-54	82	1 479
4 1/4 % 1963	97 20	2 946
4 1/4-4 3/4% 63	83 70	1 549
Emp. N. Eq. 5 1/2 65	95 90	1 582
Emp. N. Eq.6%66	94 20	1 956
Emp. N. Eq.6%67	92	3 962
Emp. 7 % 1973	117	0 230
E.D.F. 6 1/2 1950	...	4 685
— 5 % 1960	95 50	4 740

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	356 20	366 20
— parts 1959	359	352 .
Ch. France 3 %	114	104 ..
Abeille-I.G.A.R.D.	450	465 .
Abeille (Vie)	227	230 ..
A.G.P.	340	340 ..
Concorde	265	265 .
Epargne France	340	330 ..
Fonc. T.I.A.R.D.	91	93 .
Foncière (Vie)	301	295 .
France (I.A.R.D.)	...	331

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (Vie)	...	375
Préservatrice S.A.	305	306 ..
Prévoyance	.... ..	1080 .
Protectrice A.I.R.	243	239 .
Alsacien. Banque	305	301 .
(Li) Bque Dupont.	...	*204 .
Banque Hervet	250	250 .
Banque Indochine	178	175 .
Sté B. et Partic.	383	383
Banque Worms	165	171 60
C.F.E.C.	555	555
C.G.I.B.	83 20	86 50
Codetel	115 50	116 80
Cofica	d 61 50	d 63
C.A.M.E.	7 10	d 7 40
Créd. gén. indust.	114 50	115
(M) Crédit Mod.	65 50	65 80
Financière Sofal	140	145
Finextel	111	111 60
Fr. Cr. et B. (Cie)	82 50	84
France-Bail	183	183
Hydro-Energie	43 90	45 60
Immobanque	128 50	130
Immofrice	114 80	114 80
Interbail	127 50	132 60
Locafinancière	114 50	113 50
Lyon-Alemand	124	125 .
Soc. Mars. Crédit	261	262 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq.	267	270 .
SLIMINCO	130	132
Sté Cent. Banque	72	71 50
SOFICOMI	115 50	J120
Sovabail	142 50	145
UCIP-Bail	120	128
Ufiner	d304	.297
Unibail	117	116 80
Un. Ind. Crédit	130 ..	135 .
Fonc. Chât.-d'Eau	570	570
(M) S.O.F.I.P.	164	160
Fonc. Lyonnaise	540	531
Immob. Marseille	889	924
Louvre	262	251 60
Midi	442 20	446 50
Rente foncière	757	761
S.I.L.I.C.	264	269 .
SINVIM	180	180 ..
Voitures à Paris	241	242 .
Cofigi	110	118
Foncina	104 50	100 50
Gr. Fin. Constr.	109 20	108
Immindo	100 10	100 ..
Imminvest	80	80
Cie Lyon Imm.	90 20	92 20
Sagimo	. .	105
UFIMEG	91 60	89 50
U.G.I.M.O.	102 80	101
Union Habit.	128 50	123 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Un. Imm. France	111 .	111
Acier Investiss.	93	93 50
Gestion Sélect.	188 50	190 .
Invest. et Gest.	96 50	96 50
Parisienne Plac.	137	d145 .
Placem. inter	80 .	78
Sofragi	185	185 ..
Abeille	195	200
Applic. Hydraul.	820	819
Artois	73	73
Centen. Blanzy	306	303
C. Roussel-Nobel	...	230
(Ny) Centrest	118	111
(ny) Champex	. .	103 50
Charg. Réun. (p)	2890	2810
Orléans	.. .	82 50
(Li) Dév. R. Nord	122 50	122 60
Electro-Financ.	254	265 ..
Fin. Bretagne	J 38 ..	d 39
Fin. Haussmann	.. ..	51 50
Financière Iéna	... .	111 30
Gaz et Eaux	...	299
La Mure	85	85 10
Lebon et Cie	176	180 .
(Ny) Lordex	...	111 ..
Cie Marocaine	26	26 .
O.V.A.I.M.	53	53 50
OPB-Paribas	94 50	95

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
524	4,50 % 1973	531 10	537 ..	531 60	528 ..
1040	C.N.E. 3 %	1041	1049 ..	1047 ..	1042
260	Afrique Occ.	246 20	248	248 60	241 20
320	Air Liquide	316 70	320 ..	320	319 90
67	Als. Part. Ind	70 50	70 60	70 50	70 60
600	Cie Gle Eaux	600 .	610 .	615	610
106	Electro-Méc.	105 10	108 90	109 60	106 80
195	Eng. Matra	207 10	213	213 .	216 90
165	Olida-Caby	168 .	171 ..		
75	Opfi-Paribas	76 40	78		

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 286	4 276	4 275
Canada ($ can. 1)	4 307	4 295	4 275
Allemagne (100 DM)	184 600	185 300	184
Belgique (100 fr.)	12 295	12 355	12 07
Danemark (100 krd.)	77 720	77 820	77 ...
Espagne (100 pes.)	7 652	7 640	7 35
Grande-Bretagne (£ 1)	10 220	10 245	10 25
Italie (100 lires)	0 671	0 673	0 643
Norvège (100 krn.)	85 400	86 210	85 50
Pays-Bas (100 fl.)	177 600	177 525	167 75
Portugal (100 esc.)	17 750	17 890	17 50
Suède (100 krs.)	107 470	108 220	107
Suisse (100 fr.)	173 075	174 150	173 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/1
Or fin (kilo en barre)	25290 .	25310 ..
Or fin (kilo en lingot)	25330 ...	25440 ..
Pièce française (20 fr.)	271 70	272 ..
Pièce française (10 fr.)	183 50	184 80
Pièce suisse (20 fr.)	262 80	263 90
Union latine (20 fr.)	244	247 40
Souverain	248	248 70
Pièce de 20 dollars	1204	1223 20
Pièce de 10 dollars	608	612
Pièce de 5 dollars	445	455
Pièce de 50 pesos	1010 50	1015 50
Pièce de 10 florins	242 50	242 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 28 janvier 1975 a été tiré à 589 996 exemplaires.

A C D E F G H

SUR LE MARCHÉ DES CHANGES

Le dollar reste très faible

Mardi matin, les cours du dollar restaient, sur toutes les places, au niveau très bas qu'ils avaient atteint lundi. A Zurich, ils s'établissaient autour de 2,41 F suisses ; à Francfort, à 2,9 DM ; à Paris, à 4,26 F. L'annonce d'un fort déficit de la balance commerciale américaine (+ de 3 milliards de dollars pour 1974) a produit un mauvais effet sur un marché déjà fortement déprimé, pour des causes qui continuent d'agir tous les jours.

Aux Etats-Unis, où le public s'intéresse peu à la baisse de la devise nationale sur les marchés lointains, les autorités s'efforcent de minimiser le phénomène. Le secrétaire au Trésor, M. Simon, a déclaré lundi que la reprise de l'économie américaine attendue pour le milieu de cette année (attendue par qui ?) contribuerait à raffermir le dollar, dont la faiblesse n'est que passagère. Pour le sous-secrétaire au Trésor, M. Bennett, on accorde trop d'attention au cours du dollar vis-à-vis du franc suisse et du deutschemark. Par rapport à l'ensemble des monnaies des pays de l'O.C.D.E., la dépréciation actuelle du dollar atteint 17 % depuis août 1971, alors que ce pourcentage a varié entre 13,8 et 19,6 % au cours des derniers dix-huit mois. Ces réactions sont habituelles en pareille circonstance.

A Paris, M. Fourcade déclare aux *Echos* que « la baisse du dollar est trop forte », ajoutant que « la parité normale entre le franc et le dollar de 4,60 est tout à fait convenable ». Il pense que le dollar pourrait « tomber jusqu'à 4,10 et même 3,98 »

Plusieurs éléments jouent dans le sens de la baisse de la devise américaine, mais on n'a peut-être pas encore mis en évidence une assez remarquable et étrange coïncidence. C'est le 14 novembre dernier que le mouvement descendant a commencé à s'accélérer. Or, c'est ce jour-là que M. Kissinger avait proposé de créer entre les nations de l'O.C.D.E. un fonds de solidarité monétaire. A Washington, les ministres des finances des principaux pays capitalistes se sont ralliés à cette formule, y voyant un moyen de renforcer la position globale des pays consommateurs déficitaires vis-à-vis des pays producteurs de pétrole. Mais le marché semble bien l'avoir interprétée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un expédient supplémentaire pour repousser à plus tard, en émettant au besoin de nouveaux dollars, de graves accidents monétaires.

Il s'agit, en effet, d'un mécanisme destiné à venir au secours des banques centrales en mal de paiement (Banque d'Angleterre et Banque d'Italie, par exemple), étant entendu que les Etats-Unis fourniront la principale contribution. Mais le dollar lui-même est-il en position de venir au secours d'autres monnaies ? Cela ne sera évidemment possible que si la Federal Reserve crée d'un trait de plume les dollars mis à la destination d'autres instituts d'émission. Il n'est pas impossible non plus que les pays détenteurs de pétrodollars aient réagi politiquement à une décision monétaire de caractère politique en décidant de moins placer d'argent à New-York.

Sur le terrain purement financier, le principal facteur à l'œuvre est sans doute la baisse des taux d'intérêt américains. C'est sur le franc suisse que continuent à s'exercer les plus fortes pressions mais les spéculateurs s'intéressent à nouveau de plus en plus aux D.M.

A Zurich continue a peser le dénouement de très importantes positions à la hausse du dollar, prises il y a quelques mois, notamment par le groupe Sindona. Les autorités helvétiques continuent à espérer qu'avec le temps les mesures énergiques qu'elles ont prises, et qu'elles viennent encore de renforcer en réduisant les facultés d'achat à terme de francs suisses par les étrangers, finiront par produire leur effet. Il arrivera un moment où les opérateurs devront dénouer leurs opérations d'achat à terme de francs suisses pour lesquels ils ne trouveront pas d'emprunteurs sur le marché international.

En attendant, la Banque nationale de Berne a cessé de soutenir le dollar par crainte de créer de nouvelles liquidités à l'intérieur du pays. Elle voudrait absolument éviter de prendre la mesure extrême, mal baptisée double marché, qui consisterait à interdire la conversion des devises étrangères en francs suisses, sauf pour les opérations commerciales courantes. Une telle disposition ne manquerait pas de faire apparaître un marché noir du franc suisse et poserait de très difficiles problèmes de contrôle dans un pays devenu, après New-York, la deuxième place financière du monde.

PAUL FABRA.

L'expérience franco-soviétique Araks

UN CANON A ÉLECTRONS PLACÉ A BORD D'UNE FUSÉE-SONDE ERIDAN TENTE DE PROVOQUER UNE AURORE BORÉALE ARTIFICIELLE.

Une fusée-sonde française Eridan a été lancée le dimanche 26 janvier, à 2 h. 37, des îles Kerguelen. Elle emportait dans sa pointe de nombreux appareils scientifiques et notamment un canon soviétique qui, à partir d'une altitude de 120 kilomètres environ, jusque vers 200 kilomètres, devait émettre un flux d'électrons. De l'autre côté de la Terre, à Sogra, près d'Arkhangelsk, des batteries de caméras soviétiques ont tenté de photographier l'aurore boréale artificielle qu'a dû provoquer l'arrivée des électrons lorsqu'ils ont pénétré dans l'atmosphère terrestre.

On ne possède pas encore de détails sur le déroulement de cette expérience franco-soviétique baptisée Araks (Aurore artificielle entre Kerguelen et Sogra). Une seconde fusée-sonde Eridan doit être tirée d'ici au 20 février si les conditions météorologiques s'y prêtent.

[Ce n'est pas la première fois qu'une aurore boréale artificielle est ainsi provoquée par l'injection artificielle d'électrons dans le champ magnétique de la Terre. Les Américains ont déjà fait de telles expériences en 1970 et 1972, et les Soviétiques ont préparé l'expérience Araks avec le tir de deux fusées-sondes météorologiques en mai et en juin 1973. Mais l'expérience Araks, qui aura coûté quelque 20 millions de francs aux deux pays, est la plus complète des expériences réalisées jusqu'ici.]

LA REORGANISATION DU CENTRE

M. Durafour : nous ne nous laisserons pas endormir

M. Michel Durafour, ministre du travail, qui a lancé avec MM. Rossi, Stasi et Caro un « mouvement de la gauche réformatrice », a répondu lundi 27 janvier, à l'occasion d'une interview à l'A.F.P., aux propositions de relance du Mouvement réformateur faites par MM. Jean Lecanuet et Max Lejeune. Il se déclare favorable à une telle relance « *à condition que le Mouvement soit une formation politique unifiée comprenant tous les partis qui y ont adhéré ainsi que le C.D.P.* ». Il paraît, en outre, indispensable à M. Durafour que ces partis (c'est-à-dire le Centre démocrate, le Centre républicain, le parti radical et le Mouvement démocrate socialiste de France) se soient au préalable dissous « *afin de s'amalgamer les uns aux autres* ». « *Un tel geste*, explique-t-il, *aurait un impact considérable sur l'opinion publique, mais il faut que l'action soit menée rapidement et qu'elle aboutisse à une direction collégiale. (...) Nous ne nous laisserons pas endormir par des propositions de fusion qui ne déboucheraient pas à très brève échéance sur quelque chose de solide. Il n'est pas question de ralentir notre action dans la perspective d'un regroupement par étapes* ».

Le ministre du travail indique qu'il a tiré les leçons de l'échec du Mouvement réformateur de style fédéral, qui « *n'a débouché sur rien en raison des réticences des formations qui ont voulu à tout prix conserver leur personnalité* ». « *Toutes les entreprises qui ont été tentées pour changer cet état d'esprit ont échoué,* poursuit-il. *Nous avons enregistré qu'on ne peut faire de pari sur les partis mais qu'il était possible d'en faire sur les hommes à condition qu'ils se sentent concernés par l'action.* »

Après l'expulsion de trois de ses compagnons

UN TRAVAILLEUR TUNISIEN CONTINUE LA GRÈVE DE LA FAIM A L'HOPITAL DE LA PITIÉ

Après le « rapatriement » forcé de trois des quatre Tunisiens qui avaient été appréhendés vendredi 24 janvier, dans les locaux de la paroisse Saint-Hippolyte, à Paris-13e, alors qu'ils y faisaient la grève de la faim avec un Algérien, trois Mauriciens et plusieurs Français, on apprenait ce mardi matin 28 janvier que leur compagnon, M. Youssef Chabbi, vingt-deux ans, se trouvait toujours à l'hôpital de la Pitié. L'état de santé de M. Chabbi, qui continue la grève de la faim, a nécessité une perfusion. Le malade a été placé au service de réanimation du département de chirurgie (« le Monde » du 28 janvier).

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Piotr Goussenkov*, ministre soviétique des industries médicales depuis 1967, est mort à l'âge de soixante-neuf ans, annonce la *Pravda* du 28 janvier. — *(U.P.I.)*

● *M. Jean Sauvagnargues*, ministre français des affaires étrangères, fera un voyage officiel en Grèce les 24 et 25 février prochain, en réponse à une invitation du gouvernement hellénique, annonce un communiqué publié conjointement à Athènes et à Paris.

● *M. Maurice Schumann*, de l'Académie française, traitera du thème *« Comment assurer le rayonnement de la France dans le monde ? »*, au cours du dîner-débat qui a été organisé mercredi 29 janvier, à 20 heures, dans les salons du restaurant Le Parnassien, 17, rue de l'Arrivée, par le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

● *Une vive controverse* a éclaté entre les fédérations d'échecs de la R.F.A. et de l'U.R.S.S. à propos de l'ex-grand maître tchécoslovaque Ludek Pachman, établi à présent à Berlin-Ouest et qui a demandé la citoyenneté allemande. En raison de la présence de M. Pachman, la Fédération soviétique vient de renoncer à la participation de l'ex-champion du monde Tigran Petrossian et du grand-maître Paul Keres au troisième championnat international individuel d'Allemagne, qui doit s'ouvrir le 15 mars à Mannheim. La Fédération ouest-allemande a répondu à la décision soviétique en retirant le grand-maître Wolfgang Unzicker du tournoi international de Tallinn.

L'année dernière déjà, la Fédération de l'U.R.S.S. avait fait échec à la participation de Ludek Pachman au tournoi international de Solingen (R.F.A.) en menaçant de retirer ses grands-maîtres Boris Spassky et Lev Polougaevsky. — *(A.F.P.)*

● *Un groupe de journalistes est-allemands* effectue depuis le 28 janvier, pour la première fois, une visite d'information d'une semaine en France à l'invitation des services de presse du Quai d'Orsay.

Des entretiens avec les secrétaires d'Etat André Rossi, porte-parole du gouvernement; Pierre Mazeaud (jeunesse et sports) et Destremau (affaires étrangères) sont inscrits au programme de ce séjour, de même que des visites à divers organes de presse.

